



Fonds communs de placement GENUS Capital Management

Q2 2024

1er avril - 30 juin

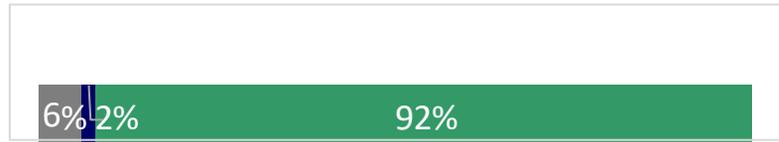
Rapport sur le vote par procuration

Faits marquants du vote par procuration T2 2024

Réunions

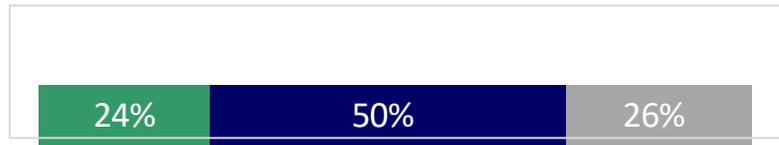
Type

Annuel	161
Spécial	4
Mélange	10
Total	175



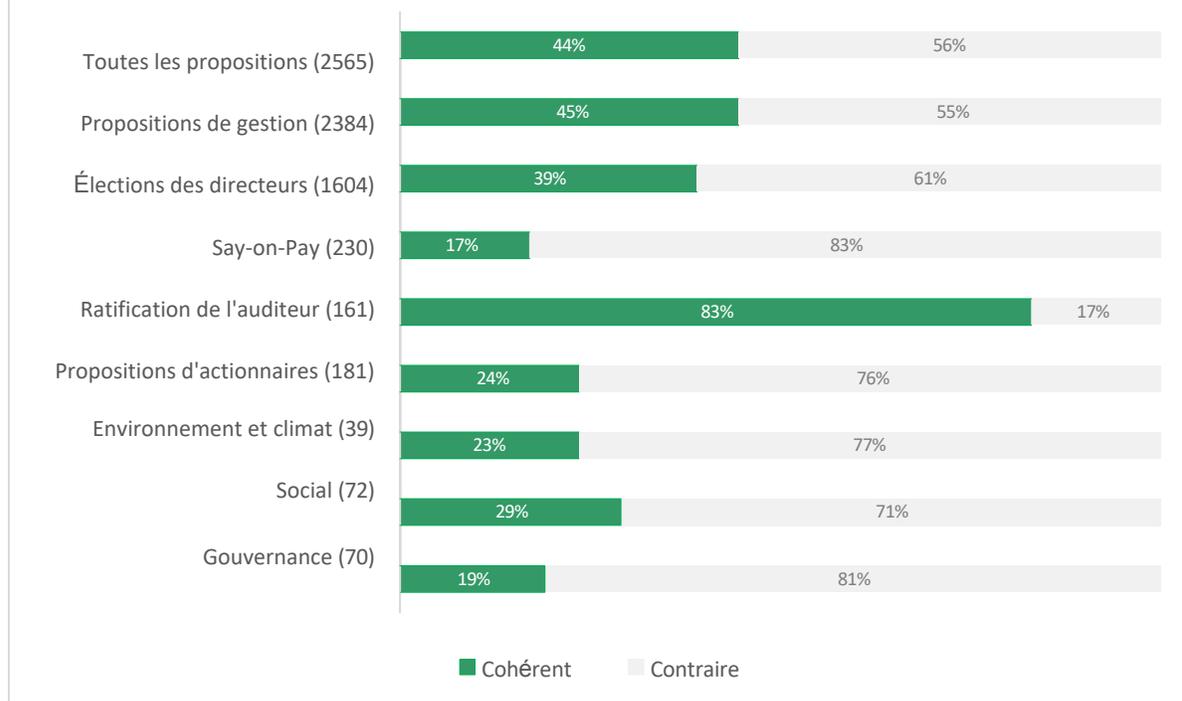
Compétence

Canada	42
États-Unis	87
Autres	46
Total	175



Propositions

Votes conformes / contraires votes recommandés par la direction



RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER SBI Holdings Inc. (TYO:8473)	DATE DE RÉUNION 2024-06-27 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J6991H100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTAGE DES STOCKS
000442088	Fonds Genus Global Alpha	33000
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	91700
000442045	Fonds de dividendes Genus	110800
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	128600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Yoshitaka Kitao	✓	✗
01.02	Élire Takamura Masato	✓	✗
01.03	Élire Asakura Tomoya	✓	✗
01.04	Élire Morita Shumpei	✓	✗
01.05	Élire Kusakabe Satoe	✓	✗
01.06	Élire Yamada Masayuki	✓	✗
01.07	Élire Matsui Shinji	✓	✗
01.08	Élection de Shiino Motoaki	✓	✗
01.09	Élire Sato Teruhide	✓	✗
01.10	Élire Takenaka Heizo	✓	✓
01.11	Élire Suzuki Yasuhiro	✓	✓
01.12	Élire Ito Hiroshi	✓	✓
01.13	Élire Takeuchi Kanae	✓	✓
01.14	Élire Fukuda Junichi	✓	✓
01.15	Élire Suematsu Hiroyuki	✓	✓
02	Élire Wakatsuki Tetsutaro	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL POLITIQUE

Élire Yoshitaka Kitao

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.02**

CONSEIL POLITIQUE

Elire Takamura Masato

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Asakura Tomoya

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des commissaires aux comptes. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.04**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Morita Shumpei



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Kusakabe Satoe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est actuellement cadre de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Yamada Masayuki



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Matsui Shinji



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Shiino Motoaki



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sato Teruhide



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Takenaka Heizo



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Suzuki Yasuhiro



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Ito Hiroshi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Takeuchi Kanae



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.14

CONSEIL POLITIQUE

Élire Fukuda Junichi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.15

CONSEIL POLITIQUE

Élire Suematsu Hiroyuki



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Wakatsuki Tetsutaro



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Shin-Etsu Chemical Co. Ltd (4063)	DATE DE RÉUNION 2024-06-27 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J72810120

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

34700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02.01	Élection de Fumio Akiya	✓	✗
02.02	Élire Yasuhiko Saito	✓	✗
02.03	Élection de Susumu Ueno	✓	✗
02.04	Élire Masahiko Todoroki	✓	✗
02.05	Élection de Hiroshi Komiyama	✓	✗
02.06	Élire Kuniharu Nakamura	✓	✗
02.07	Élection de Michael H. McGarry	✓	✓
02.08	Élire Mariko Hasegawa	✓	✓
02.09	Élire Takashi Hibino	✓	✗
03	Plan de rémunération en actions	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
Proposant : Conseil		

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Élection de Fumio Akiya

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Élire Yasuhiko Saito

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élection de Susumu Ueno

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élire Masahiko Todoroki

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

Élection de Hiroshi Komiyama

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Élire Kuniharu Nakamura

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il a reçu une somme d'argent importante au cours d'une seule année (rémunération ou honoraires). Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élection de Michael H. McGarry

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Mariko Hasegawa

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Takashi Hibino

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il a reçu une somme d'argent importante au cours d'une seule année (rémunération ou honoraires). Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Plan de rémunération en actions

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan d'options sur actions des dirigeants montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan ne mentionne pas d'objectifs liés à la performance de l'entreprise ou à sa performance par rapport à celle de ses pairs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Solaria Energía y Medio Ambiente SA (SLR)	DATE DE RÉUNION 2024-06-27 ,
PAYS Espagne	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-06-21
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES E8935P110

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

131150

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
03	Ratification des actes du Conseil	✓	✗
04.01	Élire Enrique Díaz-Tejero Gutiérrez	✓	✗
04.02	Élection de Carlos Francisco Abad Rico	✓	✗
04.03	Élire María Dolores Larrañaga Horna	✓	✗
04.04	Élire José Arturo Díaz-Tejero Larrañaga	✓	✗
04.05	Élire María José Canel Crespo	✓	✗
04.06	Élire Manuel Azpilicueta Ferrer	✓	✗
05	Honoraires des directeurs	✓	✓
06	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
07	Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption	✓	✓
08	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓
09	Rapport de rémunération	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Comptes et rapports	✓	✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Affectation des bénéfices/dividendes



Proposant : Conseil

Le conseil d'administration est chargé de recommander la distribution des bénéfices. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification des actes du Conseil



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Enrique Díaz-Tejeiro Gutiérrez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège dans tous les comités clés. Il a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.02

Élection de Carlos Francisco Abad Rico

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.03

Élire María Dolores Larrañaga Homa

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par la société. Elle a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.04

Élire José Arturo Díaz-Tejeiro Larrañaga

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.05

Élire María José Canel Crespo

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.06

Élire Manuel Azpilicueta Ferrer

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 12 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Honoraires des directeurs

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable à condition qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle soit assortie d'un calendrier précis. L'émission d'actions sans droit de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation des formalités juridiques



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Les informations soumises ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation des principes, de la structure et des composantes de la politique de rémunération, tels que les contrats de travail des dirigeants, et notamment leurs conditions d'embauche et de départ. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Daiwa House Industry Co. Ltd (DWAHF)	DATE DE RÉUNION 2024-06-27 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 234062206

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

25200

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02.01	Élire Keiichi Yoshii	✓	✗
02.02	Élire Takeshi Kosokabe	✓	✗
02.03	Élire Yoshiyuki Murata	✓	✗
02.04	Élire Keisuke Shimonishi	✓	✗
02.05	Élire Hirotsugu Otomo	✓	✗
02.06	Élire Kazuhito Dekura	✓	✗
02.07	Élire Yoshinori Ariyoshi	✓	✗
02.08	Élire Toshiya Nagase	✓	✗
02.09	Élire Yukinori Kuwano	✓	✗
02.10	Élection de Miwa Seki	✓	✓
02.11	Élire Kazuhiro Yoshizawa	✓	✓
02.12	Élire Yujiro Ito	✓	✗
02.13	Élire Toshikazu Nambu	✓	✗
02.14	Élire Tomomi Fukumoto	✓	✓
03	Élection d'Akihisa Watanabe en tant que commissaire aux comptes	✓	✓
04	Bonus	✓	✗

05

Fixation du montant de la prime des directeurs



ANALYSE DE PROXY

POINT 01

CONSEIL

POLITIQUE

Affectation des bénéfices/dividendes

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Keiichi Yoshii

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Takeshi Kosokabe

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Conformément à la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant

selon l'entreprise. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élire Yoshiyuki Murata

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élire Keisuke Shimonishi

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

Élire Hirotsugu Otomo

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Élire Kazuhito Dekura

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Yoshinori Ariyoshi

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Toshiya Nagase

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Yukinori Kuwano

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.10

Élection de Miwa Seki

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.11

Élire Kazuhiro Yoshizawa

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.12

Élire Yujiro Ito

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.13

Élire Toshikazu Nambu

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Il est le CDO d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.14

Élire Tomomi Fukumoto

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le prévoit la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat est considéré comme indépendant selon les critères suivants

la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Akihisa Watanabe en tant que commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il s'est avéré que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Bonus



Proposant : Conseil

Les informations soumises ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation des principes, de la structure et des composantes de la politique de rémunération. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Fixation du montant de la prime des directeurs



Proposant : Conseil

Les informations soumises ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation des principes, de la structure et des composantes de la politique de rémunération. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER 3i Group PLC (III)	DATE DE RÉUNION 2024-06-27 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-05-23
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G88473148

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

40300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Rapport de rémunération	✓	✗
03	Dividende final	✓	✓
04	Élection de Simon A. Borrows	✓	✗
05	Élire Stephen Daintith	✓	✗
06	Élire Jasi Halai	✓	✗
07	Élection de James Hatchley	✓	✗
08	Élire David Hutchison	✓	✗
09	Élire Lesley Knox	✓	✗
10	Élire Coline McConville	✓	✗
11	Élection de Peter McKellar	✓	✗
12	Élire Alexandra Schaapveld	✓	✗
13	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
14	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
15	Autorisation des dons politiques	✓	✗
16	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✗
17	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓

18	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)	✓	✓
19	Autorisation de rachat d'actions	✓	✓
20	Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Après avoir vérifié la durée de la relation entre l'entreprise et le cabinet d'audit, nous pouvons confirmer l'indépendance de ce dernier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Rapport de rémunération

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le bonus à court terme pourrait dépasser 200% du salaire de base. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Le PDG a été payé plus de 200 fois le salaire moyen des travailleurs britanniques. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long terme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Dividende final

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Simon A. Borrows



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Stephen Daintith



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jasi Halai



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice des opérations de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de James Hatchley



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire David Hutchison



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Lesley Knox



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Coline McConville



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Peter McKellar



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Élire Alexandra Schaapveld

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

Autorisation des dons politiques

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour la réputation de l'entreprise. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de l'utilisation qu'ils font de l'argent provenant des actionnaires. Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. Cette émission d'actions à but spécial représente plus de 50 % des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de réduire le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 15 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Dell Technologies Inc. (NYSE:DVMT)	DATE DE RÉUNION 2024-06-27 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-05-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 24703L103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

45300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Michael Dell	✓	✗
01.02	Élection de David W. Dorman	✓	✗
01.03	Élire Egon P. Durban	✓	✗
01.04	Élection de David J. Grain	✓	✓
01.05	Élection de William D. Green	✓	✓
01.06	Élire Steven M. Mollenkopf	✓	✓
01.07	Élire Lynn M. Vojvodich Radakovich	✓	✓
01.08	Élire Ellen J. Kullman	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des contributions caritatives	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur la diversité et l'inclusion	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Michael Dell

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de David W. Dorman

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Egon P. Durban

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon l'entreprise. Il représente Silver Lake Partners, l'actionnaire de la société, au sein du conseil d'administration. Il est président d'Endeavor Group Holdings, Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de David J. Grain

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de William D. Green



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Steven M. Mollenkopf



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Lynn M. Vojvodich Radakovich



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Ellen J. Kullman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales de l'entreprise. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du cadre. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des contributions caritatives



Auteur de la proposition : National Center for Public Policy Research

Le promoteur s'inquiète des dons caritatifs de Dell Technologies à des organisations protégeant les droits des membres de la communauté LGBTQ+, notamment la Human Rights Campaign, GenderCool Project et Texas Competes. Il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Center for Public Policy Research (NCPFR), est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant dominant de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs désireux de faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Ses propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables demandant des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales d'une entreprise, mais en y regardant de plus près, nous constatons qu'elles peuvent avoir pour but de contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur la diversité et l'inclusion



Auteur de la proposition : As You Sow, au nom de Molly H. Reno Rollover IRA, Laird Norton Family Foundation et Minnesota Valley National Wildlife Refuge Trust

Les entreprises qui ne respectent pas le principe de l'équité en matière d'emploi s'exposent à des risques financiers, juridiques, de réputation et de désinvestissement. Inversement, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié à tous les niveaux de l'organisation offrent de nombreux avantages aux entreprises, tels que la diversité des points de vue, l'augmentation de la productivité et du moral des employés, l'élimination des limites de la pensée de groupe et la réduction des risques de discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Par exemple, selon un rapport publié par McKinsey & Company en 2023, les entreprises dont les équipes de direction sont les plus diversifiées sont plus susceptibles d'obtenir des résultats financiers supérieurs à ceux de leurs homologues. Ce rapport montre que les entreprises qui se situent dans le quartile supérieur en termes de diversité ethnique et culturelle ont 39 % plus de chances d'avoir une rentabilité supérieure à la moyenne que celles qui se situent dans le quatrième quartile. Cette prime à la diversité passe à 25 % pour celles qui se situent dans le quartile supérieur en termes de diversité ethnique et culturelle.

plus de femmes cadres. Néanmoins, la progression des femmes et des minorités dans les postes à responsabilité reste très lente. Selon un rapport de McKinsey sur la place des femmes sur le lieu de travail aux États-Unis, publié en 2022, les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de la hiérarchie, et la situation des femmes de couleur est encore pire. McKinsey explique que le plus grand obstacle auquel sont confrontées les femmes est la première étape pour devenir manager, ou "l'échelon le plus bas". Cela signifie que davantage de femmes restent bloquées au niveau d'entrée et que moins d'entre elles deviennent cadres. Par conséquent, il y a beaucoup moins de femmes pour accéder aux niveaux supérieurs. De plus, cette sous-représentation des femmes et des minorités aux postes de direction bien rémunérés a un impact direct sur l'écart de rémunération brut. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise fournisse des données quantitatives détaillées et comparables sur la diversité à tous les niveaux de l'organisation, en divulguant les mesures et les programmes mis en place pour accroître la diversité et l'inclusion, ainsi que le processus suivi par le conseil d'administration pour évaluer leur efficacité. Dans le cas de Dell, nous notons que l'entreprise s'est engagée à publier cette année son rapport EEO-1 consolidé sur la diversité de la main-d'œuvre, ce qui constitue un grand pas en avant. Toutefois, cette seule divulgation est insuffisante, car ce rapport ne fait que donner un aperçu de la main-d'œuvre actuelle d'une entreprise dans différentes catégories d'emploi, il ne montre pas sa progression dans le temps ni l'inclusivité de ses pratiques. Par exemple, une entreprise peut disposer d'un solide programme de recrutement, mais éprouver des difficultés à conserver des employés diversifiés. Il est donc important qu'elle publie des données quantitatives sur les taux de recrutement, de rétention et de promotion en fonction de la race, de l'origine ethnique et du sexe. En outre, selon les données d'As You Sow au 10 mars 2024, plusieurs pairs de Dell ont publié ou se sont engagés à divulguer des données sur les taux de recrutement en fonction du sexe (231) ou de la race et de l'origine ethnique (107), les taux de promotion en fonction du sexe (87) ou de la race et de l'origine ethnique (46), et les taux de rétention en fonction du sexe (127) ou de la race et de l'origine ethnique (57). Enfin, il convient de noter qu'une divulgation plus exhaustive permettrait aux investisseurs de mieux évaluer les risques auxquels l'entreprise est exposée, d'apprécier l'efficacité de ses efforts et la pertinence de ses mesures et programmes, ainsi que de mesurer ses progrès. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Société financière CI (CIX)	DATE DE RÉUNION 2024-06-26 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-05-09
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 125491100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

160717012

Genus Canadian Alpha Fund

79100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de William E. Butt	✓	✓
01.02	Élire Brigette Chang	✓	✗
01.03	Élection de William T. Holland	✓	✗
01.04	Élire Kurt MacAlpine	✓	✓
01.05	Élire Paul Perrow	✓	✗
01.06	Élire Sarah M. Ward	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de William E. Butt

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Brigette Chang

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de William T. Holland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Kurt MacAlpine



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Paul Perrow



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sarah M. Ward



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales et environnementales de l'entreprise. Le taux de dilution globale des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER NVIDIA Corporation (NASDAQ:NVDA)	DATE DE RÉUNION 2024-06-26 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-04-29
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 67066G104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	2900
000442100	Fonds d'actions à impact élevé Genus	4900
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	5900
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	7200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Robert K. Burgess	✓	✗
01.02	Élection de Tench Coxe	✓	✗
01.03	Élection de John O. Dabiri	✓	✓
01.04	Élection de Persis S. Drell	✓	✓
01.05	Élire Jen-Hsun Huang	✓	✗
01.06	Élire Dawn Hudson	✓	✗
01.07	Élection de Harvey C. Jones	✓	✗
01.08	Élire Melissa B. Lora	✓	✓
01.09	Élire Stephen C. Neal	✓	✓
01.10	Élection de A. Brooke Seawell	✓	✗
01.11	Élire Aarti Shah	✓	✗
01.12	Élection de Mark A. Stevens	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple	⊘	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Robert K. Burgess



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Tench Coxe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de John O. Dabiri



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Persis S. Drell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jen-Hsun Huang



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Dawn Hudson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Harvey C. Jones



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Melissa B. Lora



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Stephen C. Neal



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de A. Brooke Seawell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Aarti Shah



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle a des liens familiaux directs avec un employé. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Mark A. Stevens



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales de l'entreprise. Le PDG a été payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple



Proposant : Conseil

À l'exception des décisions liées à des opérations majeures telles que la réorganisation de l'entreprise, la majorité simple peut suffire à ratifier les propositions de l'assemblée. Cette proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Fuji Electric Co. Ltd (TYO : 6504)	DATE DE RÉUNION 2024-06-25 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J14112106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

55200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Michihiro Kitazawa	✓	✗
01.02	Élection de Shiro Kondo	✓	✗
01.03	Élire Junichi Arai	✓	✗
01.04	Élire Toru Hosen	✓	✗
01.05	Élection de Hiroshi Tetsutani	✓	✗
01.06	Élire Masashi Kawano	✓	✗
01.07	Élire Toshihito Tamba	✓	✓
01.08	Élire Yukari Tominaga	✓	✓
01.09	Élire Yukihiko Tachifuji	✓	✓
01.10	Élection de Tomonari Yashiro	✓	✓
02.01	Élire Junichi Matsumoto	✓	✗
02.02	Élire Jun Ohashi	✓	✗
02.03	Élection de Hirohiko Takaoka	✓	✓
02.04	Élire Yuko Katsuta	✓	✓
02.05	Élire Noriyuki Uematsu	✓	✓
03	Plans d'actions de type fiduciaire	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL POLITIQUE

Élire Michihiro Kitazawa

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.02**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Shiro Kondo

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Junichi Arai

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.04**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Toru Hosen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Hiroshi Tetsutani



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Masashi Kawano



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Toshihito Tamba



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Yukari Tominaga



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Yukihiko Tachifuji



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Tomonari Yashiro



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Junichi Matsumoto



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le collège des commissaires aux comptes n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jun Ohashi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le collège des commissaires aux comptes n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Hirohiko Takaoka



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il s'est avéré que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Yuko Katsuta



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Noriyuki Uematsu



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Plans d'actions de type fiduciaire



Proposant : Conseil

Les informations fournies ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation des principes, de la structure et des composantes de la politique de rémunération, tels que les contrats de travail des dirigeants, et en particulier leurs conditions d'embauche et de licenciement. L'entreprise ne divulgue pas les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération en actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Azbil Corporation (TYO:6845)	DATE DE RÉUNION 2024-06-25 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J0370G106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

116300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02.01	Elect Hirozumi Sone	✓	✗
02.02	Élire Kiyohiro Yamamoto	✓	✗
02.03	Élire Takayuki Yokota	✓	✗
02.04	Élire Hisaya Katsuta	✓	✗
02.05	Élire Waka Fujiso	✓	✓
02.06	Élire Mitsuhiro Nagahama	✓	✓
02.07	Élire Anne Ka Tse Hung	✓	✗
02.08	Élire Fumitoshi Sato	✓	✓
02.09	Élire Shigeaki Yoshikawa	✓	✗
02.10	Élire Tomoyasu Miura	✓	✓
02.11	Élire Sachiko Ichikawa	✓	✓
02.12	Élection de Hiroshi Yoshida	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
Proposant : Conseil		

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Elect Hirozumi Sone

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Élire Kiyohiro Yamamoto

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité de nomination. Il est actuellement directeur de l'entreprise. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élire Takayuki Yokota

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité de rémunération. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Hisaya Katsuta



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par l'entreprise, siège au comité d'audit. Il est actuellement cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Waka Fujiso



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mitsuhiro Nagahama



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Anne Ka Tse Hung

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Fumitoshi Sato

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Shigeaki Yoshikawa

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.10

Élire Tomoyasu Miura

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.11

Élire Sachiko Ichikawa

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.12

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Hiroshi Yoshida



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Toto Ltd (TYO:5332)	DATE DE RÉUNION 2024-06- 25 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J90268103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Genus High Impact Equity Fund

62300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Madoka Kitamura	✓	✗
01.02	Élire Noriaki Kiyota	✓	✗
01.03	Élire Satoshi Shirakawa	✓	✗
01.04	Élire Ryosuke Hayashi	✓	✗
01.05	Élection de Shinya Tamura	✓	✗
01.06	Élire Tomoyuki Taguchi	✓	✗
01.07	Élection de Yojiro Taketomi	✓	✗
01.08	Élire Takehiko Kitazaki	✓	✗
01.09	Élire Junji Tsuda	✓	✓
01.10	Élire Shigenori Yamauchi	✓	✓
02.01	Élire Masayuki Yoshioka	✓	✗
02.02	Élire Yasushi Marumori	✓	✓
02.03	Élire Yukari Ienaga	✓	✗
02.04	Élire Chiho Naganuma	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Madoka Kitamura

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Noriaki Kiyota	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Satoshi Shirakawa	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Ryosuke Hayashi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Shinya Tamura



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Tomoyuki Taguchi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Yojiro Taketomi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Takehiko Kitazaki



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Junji Tsuda



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Shigenori Yamauchi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Masayuki Yoshioka



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège dans ce comité. L'entreprise l'emploie actuellement. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Yasushi Marumori



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Yukari Ienaga



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle travaille pour un cabinet d'avocats ou une société de courtage qui reçoit des honoraires annuels importants de la part de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élection de Chiho Naganuma

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Expedia Group Inc. (NASDAQ:EXPE)	DATE DE RÉUNION 2024-06-25 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-04-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 30212P303

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Genus Fossil Free CanGlobe Equity fund

8400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Beverly Anderson	✓	✓
01.02	Élire M. Moina Banerjee	✓	✓
01.03	Élire Chelsea Clinton	✓	✗
01.04	Élection de Barry Diller	✓	✗
01.05	Élire Henrique Dubugras	✓	✓
01.06	Élection d'Ariane Gorin	✓	✗
01.07	Élection de Craig A. Jacobson	✓	✗
01.08	Élire Peter M. Kern	✓	✗
01.09	Élire Dara Khosrowshahi	✓	✗
01.10	Élire Patricia Menendez Cambo	✓	✓
01.11	Élection d'Alexander von Furstenberg	✓	✗
01.12	Élire Alexandr Wang	✓	✓
01.13	Élire Julie Whalen	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Beverly Anderson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire M. Moina Banerjee



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Chelsea Clinton



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Barry Diller



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Henrique Dubugras



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Ariane Gorin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Craig A. Jacobson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Peter M. Kern



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Dara Khosrowshahi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Il est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Patricia Menendez Cambo

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection d'Alexander von Furstenberg

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Alexandr Wang

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Julie Whalen

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice financière de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux global de dilution des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Sompo Holdings Inc. (TYO : 8630)	DATE DE RÉUNION 2024-06-24 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J7621A101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

32800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02.01	Élection de Mikio Okumura	✓	✗
02.02	Élire Masahiro Hamada	✓	✗
02.03	Élire Shinichi Hara	✓	✗
02.04	Élire Scott Trevor Davis	✓	✗
02.05	Élire Isao Endo	✓	✗
02.06	Élire Kazuhiro Higashi	✓	✗
02.07	Élection de Misuzu Shibata @ Misuzu Koyama	✓	✓
02.08	Élire Takashi Nawa	✓	✗
02.09	Élire Meyumi Yamada	✓	✗
02.10	Élire Kumi Ito	✓	✓
02.11	Élire Masayuki Waga	✓	✓
02.12	Élire Toru Kajikawa	✓	✓
02.13	Élire Satoshi Kasai	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓

Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Mikio Okumura



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Masahiro Hamada



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Shinichi Hara



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élire Scott Trevor Davis

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

Élire Isao Endo

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Élire Kazuhiro Higashi

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élection de Misuzu Shibata @ Misuzu Koyama

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Takashi Nawa

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Meyumi Yamada

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.10

Élire Kumi Ito

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.11

Élire Masayuki Waga

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.12

Élire Toru Kajikawa

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.13

Élire Satoshi Kasai

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il est actuellement employé par l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER MS&AD Insurance Group Holdings Inc. (MSADF)	DATE DE RÉUNION 2024-06-24 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J4687C105

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

51900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02.01	Élire Noriyuki Hara	✓	✗
02.02	Élire Yasuzo Kanasugi	✓	✗
02.03	Élection de Shinichiro Funabiki	✓	✗
02.04	Élire Tetsuji Higuchi	✓	✗
02.05	Élire Tomoyuki Shimazu	✓	✗
02.06	Élire Yusuke Shirai	✓	✗
02.07	Élire Mariko Bando	✓	✓
02.08	Élire Junichi Tobimatsu	✓	✓
02.09	Élection de Rochelle Kopp	✓	✓
02.10	Élire Akemi Ishiwata	✓	✓
02.11	Élection de Jun Suzuki	✓	✓
03	Élection de Taisei Kunii en tant qu'auditeur statutaire	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
Proposant : Conseil		

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Élire Noriyuki Hara

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Élire Yasuzo Kanasugi

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élection de Shinichiro Funabiki

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Conformément à la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant

selon l'entreprise. Il est actuellement cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élire Tetsuji Higuchi

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

Élire Tomoyuki Shimazu

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Élire Yusuke Shirai

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Mariko Bando

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Junichi Tobimatsu

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élection de Rochelle Kopp

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.10

Élire Akemi Ishiwata

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.11

Élection de Jun Suzuki

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Élection de Taisei Kunii en tant qu'auditeur statutaire

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Denso Corporation (6902)	DATE DE RÉUNION 2024-06-20 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J12075107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	18100
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	114900
000442045	Fonds de dividendes Genus	207100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Koji Arima	✓	✗
01.02	Élire Shinnosuke Hayashi	✓	✗
01.03	Élire Yasushi Matsui	✓	✗
01.04	Élire Yasuhiko Yamazaki	✓	✗
01.05	Élection d'Akio Toyoda	✓	✗
01.06	Élire Shigeki Kushida	✓	✗
01.07	Élire Yuko Mitsuya	✓	✓
01.08	Élire Joseph P. Schmelzeis, Jr.	✓	✓
02	Élection de Hiromi Kitagawa en tant que commissaire aux comptes suppléant	✓	✓
03	Modifications du plan d'actions restreintes	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Koji Arima

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Shinnosuke Hayashi

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Yasushi Matsui

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Yasuhiko Yamazaki

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Akio Toyoda

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il représente Toyota Motor Corporation, l'actionnaire de l'entreprise, au sein du conseil d'administration. Il est le PDG de Toyota Motor Corporation et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.06**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Shigeki Kushida

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est directeur général de Japan Securities Finance et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Yuko Mitsuya

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le prévoit la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat est considéré comme indépendant selon les critères suivants

la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Joseph P. Schmelzeis, Jr.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Élection de Hiromi Kitagawa en tant que commissaire aux comptes suppléant

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Modifications du plan d'actions restreintes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le système permet l'attribution de primes sur une base discrétionnaire, ce à quoi la politique s'oppose.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Recruit Holdings Co. Ltd (TYO:6098)	DATE DE RÉUNION 2024-06-20 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J6433A101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

43300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Elire Masumi Minegishi	✓	✗
01.02	Élire Hisayuki Idekoba	✓	✗
01.03	Élire Ayano Senaha	✓	✗
01.04	Élire Rony Kahan	✓	✗
01.05	Élire Naoki Izumiya	✓	✓
01.06	Élection de Hiroki Totoki	✓	✗
01.07	Élection de Keiko Honda	✓	✓
01.08	Élection de Katrina Lake	✓	✗
02.01	Elect Yukiko Nagashima @ Yukiko Watanabe	✓	✗
02.02	Élire Yoichiro Ogawa	✓	✓
02.03	Élire Katsuya Natori	✓	✓
02.04	Élection de Miho Tanaka @ Miho Takahashi en tant que commissaire aux comptes suppléant	✓	✓
03	Honoraires des commissaires aux comptes	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Elire Masumi Minegishi

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Hisayuki Idekoba



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des commissaires aux comptes. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Ayano Senaha



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des auditeurs de l'entreprise. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par la société. Elle est actuellement cadre de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rony Kahan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des commissaires aux comptes. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Naoki Izumiya

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Hiroki Totoki

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Il est directeur financier d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Keiko Honda

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Katrina Lake

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Elect Yukiko Nagashima @ Yukiko Watanabe

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le collège des commissaires aux comptes n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. L'entreprise l'emploie actuellement. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Élire Yoichiro Ogawa

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élire Katsuya Natori

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élection de Miho Tanaka @ Miho Takahashi en tant que commissaire aux comptes suppléant

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Honoraires des commissaires aux comptes

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER CrowdStrike Holdings Inc. (NASDAQ : CRWD)	DATE DE RÉUNION 2024-06-18 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 22788C105

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

3100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Roxanne S. Austin	✓	✓
01.02	Élection de Sameer K. Gandhi	✓	✗
01.03	Élire Gerhard Watzinger	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Roxanne S. Austin

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Sameer K. Gandhi

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Il n'y a pas de comité clé qui soit exclusivement composé de membres indépendants.

qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Gerhard Watzinger

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il préside le conseil d'administration de cette société qui maintient des droits de vote inégaux. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales et environnementales de l'entreprise. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail du dirigeant prévoit une indemnité de départ qui n'est pas liée à la perte de son poste. Le PDG perçoit une rémunération plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant désigné et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Tesco PLC (TSCO)	DATE DE RÉUNION 2024-06-14 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-06-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G87621101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

220000

000442045

Fonds de dividendes Genus

666200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Rapport de rémunération	✓	✗
03	Dividende final	✓	✓
04	Élire Carolyn Fairbairn	✓	✓
05	Élire Gerry M. Murphy	✓	✓
06	Élire Melissa Bethell	✓	✓
07	Élection de Bertrand Bodson	✓	✗
08	Élection de Thierry Garnier	✓	✗
09	Élire Stewart Gilliland	✓	✗
10	Élire Ken Murphy	✓	✓
11	Élire Imran Nawaz	✓	✓
12	Élire Alison Platt	✓	✗
13	Élire Caroline L. Silver	✓	✗
14	Élire Karen Whitworth	✓	✓
15	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
16	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
17	Autorisation des dons politiques	✓	✗

18	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✗
19	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓
20	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)	✓	✓
21	Autorisation de rachat d'actions	✓	✓
22	Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Rapport de rémunération

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan de rémunération fondé sur des actions ne prévoit pas de période de détention minimale ou cette période est inférieure à 3 ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Dividende final



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Carolyn Fairbairn



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Gerry M. Murphy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Melissa Bethell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Bertrand Bodson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Thierry Garnier



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Stewart Gilliland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ken Murphy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Élire Imran Nawaz



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL POLITIQUE

Élire Alison Platt



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Caroline L. Silver



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Karen Whitworth



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Autorisation des dons politiques

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les entreprises ne doivent pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons signifient également que moins de fonds sont disponibles pour développer les projets des entreprises. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. Cette émission d'actions à but spécial représente plus de 50 % des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Dollarama Inc. (DOL)	DATE DE RÉUNION 2024-06-12 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 25675T107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Fonds Genus Canadian Alpha	9400
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	44800
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	45300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Joshua Bekenstein	✓	✗
01.02	Élire Gregory David	✓	✗
01.03	Élire Elisa D. Garcia	✓	✗
01.04	Élection de Stephen K. Gunn	✓	✗
01.05	Élire Kristin Mugford	✓	✓
01.06	Élection de Nicholas Nomicos	✓	✗
01.07	Élection de Neil Rossy	✓	✗
01.08	Élire Samira Sakhia	✓	✗
01.09	Élire Thecla Sweeney	✓	✗
01.10	Élire Huw Thomas	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Joshua Bekenstein

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Gregory David

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Elisa D. Garcia

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Stephen K. Gunn

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Kristin Mugford

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Nicholas Nomicos

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Neil Rossy

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Samira Sakhia

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de Knight Therapeutics Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Thecla Sweeney

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Huw Thomas

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La politique s'oppose à l'utilisation de plans de rémunération basés sur des options d'achat d'actions pour les administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Best Buy Co. Inc. (BBY)	DATE DE RÉUNION 2024-06-12 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 86516101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

21600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Corie S. Barry	✓	✓
01.02	Élire Lisa M. Caputo	✓	✗
01.03	Élection de David W. Kenny	✓	✗
01.04	Élection de David C. Kimbell	✓	✗
01.05	Élire Mario J. Marte	✓	✗
01.06	Élire Karen A. McLoughlin	✓	✓
01.07	Élire Claudia Fan Munce	✓	✓
01.08	Élire Richelle P. Parham	✓	✗
01.09	Élection de Steven E. Rendle	✓	✓
01.10	Élire Sima D. Sistani	✓	✗
01.11	Élire Melinda D. Whittington	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Corie S. Barry

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lisa M. Caputo



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire David W. Kenny



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de David C. Kimbell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG d'Ulta Beauty et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mario J. Marte



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Karen A. McLoughlin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Claudia Fan Munce

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Richelle P. Parham

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Steven E. Rendle

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Sima D. Sistani

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Elle est PDG de WW International, Inc. et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Melinda D. Whittington

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de La- Z-Boy Incorporated et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux maximal de dilution des actions est supérieur à 5 %. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des options, ce qui va à l'encontre de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : John Chevedden

La loi Dodd Frank (2010) prévoit qu'en cas de changement de contrôle, les indemnités de départ dépassant trois fois la somme du salaire de base et du bonus annuel ne sont pas éligibles à la déduction fiscale pour la partie excédante. L'entreprise a par la suite adopté une politique plafonnant les indemnités de départ à 2,99 fois la somme du salaire de base et du bonus annuel. Toutefois, cette politique se limite aux paiements en espèces et n'inclut pas les attributions d'actions et d'options, qui constituent souvent l'élément le plus important. La présente proposition est donc toujours pertinente pour inclure toutes les composantes de l'indemnité de départ. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Target Corporation (TGT)	DATE DE RÉUNION 2024-06-12 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 87612E106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	2200
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	12400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de David P. Abney	✓	✓
01.02	Élire Douglas M. Baker, Jr.	✓	✗
01.03	Élection de George S. Barrett	✓	✗
01.04	Élection de Gail K. Boudreaux	✓	✗
01.05	Élection de Brian C. Cornell	✓	✗
01.06	Élire Robert L. Edwards	✓	✓
01.07	Élection de Donald R. Knauss	✓	✓
01.08	Élection de Christine A. Leahy	✓	✗
01.09	Élire Monica C. Lozano	✓	✗
01.10	Élection de Grace Puma	✓	✓
01.11	Élection de Derica W. Rice	✓	✓
01.12	Élire Dmitri L. Stockton	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son engagement de "gestion de la douleur" pour les animaux faisant partie de son approvisionnement alimentaire. La divulgation doit porter sur chaque procédure douloureuse, le pourcentage de la chaîne d'approvisionnement exemptée de cette procédure et le pourcentage d'animaux bénéficiant d'une prise en charge de la douleur.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que les politiques salariales soient compatibles avec les obligations fiduciaires et raisonnablement conçues pour fournir aux travailleurs les avantages suivants	✗	✓

	revenu minimum nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux d'une famille.		
07	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les dépenses politiques et la congruence des valeurs	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration procède à une évaluation et publie un rapport sur les risques pour la situation financière de l'entreprise. la viabilité et la réputation résultant de ses partenariats, de ses contributions caritatives et de son soutien à des organisations et à des causes sociales et politiques controversées.	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de David P. Abney	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Douglas M. Baker, Jr.	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
-------------	---------	-----------

Élection de George S. Barrett



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Gail K. Boudreaux



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle est PDG d'Elevance Health, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Brian C. Cornell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Robert L. Edwards



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Donald R. Knauss



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Christine A. Leahy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle est PDG de CDW Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est PDG et présidente de CDW Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Monica C. Lozano

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Grace Puma

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Derica W. Rice

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Dmitri L. Stockton

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux maximal de dilution des actions est supérieur à 5 %. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des droits, ce qui va à l'encontre de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Le PDG a reçu une rémunération plus de 200 fois supérieure à la rémunération moyenne des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégalitaires, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long terme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** [The Accountability Board, Inc.](#)

La proposition demande que les fonctions de président et de directeur général soient séparées. Le PDG exerce également la fonction de président. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance du président par rapport à la direction sont compromis lorsque le président est également le PDG de l'entreprise. Ce type de proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de divulguer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son engagement de "gestion de la douleur" pour les animaux dans son approvisionnement alimentaire. La divulgation doit inclure chaque procédure douloureuse, le pourcentage de sa chaîne d'approvisionnement exemptée de cette procédure et le pourcentage d'animaux bénéficiant d'une prise en charge de la douleur.

CONSEIL



POLITIQUE

**Auteur de la proposition :** [The Humane Society of the United States](#)

La proposition vise à assurer la transparence des progrès réalisés par Target dans la mise en œuvre de l'un de ses engagements en matière de marchés publics. Target reconnaît que tout manquement, réel ou perçu, à ses objectifs ESG comporte un risque pour ses activités et sa situation financière. Toutefois, le promoteur reproche à l'entreprise de maintenir les actionnaires dans l'ignorance des progrès qu'elle a accomplis pour respecter son engagement en matière de gestion de la douleur des animaux dans sa chaîne d'approvisionnement alimentaire. En 2016, Target a publié une politique sur le bien-être des animaux destinés à l'alimentation, affirmant que chaque animal mérite certaines libertés tout au long de sa vie, y compris l'absence de douleur, de blessure, de peur et de détresse. L'entreprise a également engagé ses fournisseurs de viande, de charcuterie et de produits laitiers à trouver et à mettre en œuvre des alternatives aux procédures douloureuses dans la mesure possible, et a demandé que la gestion de la douleur soit utilisée pendant la période de transition pour l'élimination des procédures douloureuses. Toutefois, selon le promoteur, étant donné que Target n'a jamais fait état d'une quelconque conformité, les actionnaires n'ont aucun moyen de savoir quels progrès ont été réalisés, le cas échéant. Il ajoute que, outre les implications éthiques considérables, le bien-être des animaux est depuis longtemps reconnu comme une question essentielle. Il cite notamment le rapport Transparency Trends, publié en 2023 par la Food Industry Association, qui révèle que 74 % des acheteurs considèrent la transparence, notamment en matière de bien-être animal, comme "extrêmement importante". Une étude de Merck publiée en 2023 indique également que pour 66 % des consommateurs, le traitement des animaux et la transparence sur les protéines animales sont des facteurs "extrêmement ou très importants". En outre, Citigroup a qualifié les "préoccupations relatives à la cruauté envers les animaux" de "risque majeur" pour les entreprises du secteur alimentaire. La Société financière internationale de la Banque mondiale a noté que, dans le cas du bien-être animal, le fait de ne pas suivre le rythme pourrait désavantager les entreprises et leurs investisseurs sur le plan de la concurrence. Enfin, Walmart a constaté que 77 % des acheteurs feraient davantage confiance à un détaillant qui traite les animaux sans cruauté. La Commission s'est opposée à la proposition, estimant que le rapport demandé n'était ni courant ni standard dans le secteur du commerce de détail. Il ajoute que, puisque Target fournit déjà des informations sur ses initiatives en matière de bien-être animal, y compris la gestion de la douleur des animaux, la proposition est superflue. Il affirme que les pratiques de Target sont basées sur des cadres largement reconnus et qu'il attend de ses fournisseurs qu'ils maintiennent des politiques écrites détaillant les meilleures pratiques pour chaque domaine lié à leurs produits. Compte tenu de l'importance de cette question et des risques qui y sont associés, une meilleure communication et une plus grande précision concernant la gestion de la douleur animale seraient bénéfiques à la fois pour les actionnaires et pour garantir que l'entreprise agit de manière responsable.

respecte ses engagements dans ce domaine. Si sa stratégie est éclairée, une plus grande transparence sur l'amélioration des conditions animales dans sa chaîne d'approvisionnement dans l'intérêt des actionnaires et de l'entreprise, en réduisant les risques juridiques, réglementaires et de réputation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant des politiques salariales compatibles avec les obligations fiduciaires et raisonnablement conçues pour fournir aux travailleurs le revenu minimum nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux d'une famille.

CONSEIL



POLITIQUE



Auteur de la proposition : [The Shareholder Commons](#)

Le versement d'un salaire décent est un enjeu majeur aux États-Unis, où des millions de travailleurs à temps plein peinent à subvenir à leurs besoins fondamentaux. En 2023, un projet de loi a été introduit au Congrès américain pour augmenter le salaire minimum fédéral de 7,25 \$ à 17 \$ de l'heure, afin d'en faire un "salaire de subsistance". Toutefois, le calculateur du salaire vital du Massachusetts Institute of Technology (MIT) estime que le salaire vital moyen en 2022 pour une famille type de 2 adultes et 2 enfants est de 25,02 dollars de l'heure (52 038,85 dollars par an et par travailleur), ce qui est bien supérieur au salaire minimum fédéral et à celui de l'État. Pourtant, l'octroi de salaires décents profite à l'ensemble de la société, en contribuant, par exemple, à réduire les inégalités raciales, de genre et de revenus. Celles-ci sont à l'origine de nombreux risques systémiques aux États-Unis et ont un impact économique majeur. Selon un document de travail de la Réserve fédérale de San Francisco, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes et entre les races ont coûté 2,6 billions de dollars au PIB américain en 2019. Citi a également estimé en 2020 que l'élimination des disparités raciales, y compris celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des cinq prochaines années. Les entreprises peuvent également bénéficier de l'offre de salaires décents. Par exemple, pour les entreprises des secteurs où les salaires sont généralement très bas, cela peut leur donner un avantage concurrentiel, en particulier dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Une étude de la MIT Sloan School of Management a également montré que l'adoption par les détaillants d'une stratégie prévoyant un salaire de base supérieur au salaire minimum peut entraîner une amélioration de la qualité du service et de la productivité, tandis qu'une recherche de la Cardiff Business School a montré que 94 % des entreprises accréditées en tant qu'employeurs offrant un salaire décent au Royaume-Uni ont fait état d'avantages en matière de recrutement, de fidélisation du personnel et de réputation. En outre, selon une enquête de JUST Capital réalisée en 2022, 84 % des Américains estiment que les grandes entreprises ont la responsabilité de verser aux travailleurs adultes à temps plein occupant des emplois de première ligne un salaire suffisant pour leur permettre de joindre les deux bouts. Il existe donc des risques financiers, opérationnels et de réputation pour les entreprises qui n'offrent pas un salaire décent, sans parler de ceux associés à d'éventuelles augmentations du salaire minimum. Dans le cas de Target, nous constatons que le détaillant fait des efforts similaires à ceux de ses pairs (Kroger et Walmart) en matière de salaires, qu'il ne semble pas utiliser un cadre pour le salaire de subsistance et qu'il n'a pas de certification dans ce domaine. Elle veille à ce que la rémunération et les avantages soient justes et équitables. En 2022, elle a annoncé une nouvelle fourchette de salaire de départ de 15 à 24 dollars de l'heure, en fonction du poste et du marché local. Toutefois, ce salaire est inférieur au salaire de subsistance fixé par le MIT, ainsi qu'au salaire minimum visé par les membres du Congrès en ce qui concerne son salaire plancher. Le promoteur souligne également que le PDG gagne 680 fois le revenu médian des employés et que, bien que la main-d'œuvre américaine de Target comprenne 54 % de personnes de couleur, celles-ci n'occupent que 29 % des postes de direction et sont donc surreprésentées parmi les employés qui ne gagnent pas un salaire de subsistance. Dans ce contexte, nous pensons que l'adoption de la proposition pourrait permettre à Target d'améliorer son image d'employeur et d'entreprise responsable, et de bénéficier d'un certain nombre d'avantages, y compris un avantage concurrentiel, tout en atténuant les risques associés à la question du salaire de subsistance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les dépenses politiques et la congruence des valeurs

CONSEIL



POLITIQUE



Auteur de la proposition : Tara Health Foundation

La publication d'un rapport sur les contributions politiques serait utile. En plus de créer des risques juridiques liés à la complexité des lois applicables, les contributions politiques engendrent des problèmes importants qui peuvent avoir des répercussions sur la valeur ajoutée. Ces entreprises obtiennent des avantages au détriment de stratégies plus efficaces, telles que l'investissement dans la recherche et le développement. Les dons caritatifs peuvent également favoriser les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise ou de ses actionnaires. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de la manière dont ils affectent l'argent des actionnaires. La proposition est jugée raisonnable. Elle est dans l'intérêt des actionnaires et pourrait être produite à faible coût puisque le rapport ne serait publié que sur le site web de l'entreprise. Un vote faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de procéder à une évaluation et de publier un rapport sur les risques pour la viabilité financière et la réputation de l'entreprise résultant de ses partenariats, de ses contributions caritatives et de son soutien à des organisations et à des causes sociales et politiques controversées.

CONSEIL

×

POLITIQUE

×

Auteur de la proposition : National Center for Public Policy Research

L'auteur de la proposition accuse l'entreprise d'apporter des contributions caritatives et d'autres formes de soutien à des organisations et à des causes sociales et politiques controversées, comme en témoignent, selon lui, sa participation permanente à l'indice d'égalité des entreprises de la Human Rights Campaign et les efforts qu'elle déploie pour obtenir des scores élevés. L'auteur de la proposition, le National Center for Public Policy Research (NCPFR), est reconnu comme un groupe idéologique opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons qu'elles pourraient viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Il convient de noter que la NCPFR a souvent ciblé des entreprises qui soutiennent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables, ou qui ont mis en place des politiques et des programmes d'IED en matière d'emploi. En 2023, elle a soumis une proposition à Home Depot demandant l'annulation d'une proposition sociale d'actionnaire demandant une vérification indépendante de l'équité raciale, qui avait reçu le soutien de près de 63% des actionnaires en 2022. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Caterpillar Inc. (CAT)	DATE DE RÉUNION 2024-06- 12 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 149123101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

4000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Daniel M. Dickinson	✓	✗
01.02	Élire James C. Fish, Jr.	✓	✗
01.03	Élire Gerald Johnson	✓	✓
01.04	Élection de David W. MacLennan	✓	✓
01.05	Élire Judith F. Marks	✓	✗
01.06	Élire Debra L. Reed-Klages	✓	✗
01.07	Élire Susan C. Schwab	✓	✗
01.08	Élire D. James Umpleby III	✓	✗
01.09	Élire Rayford Wilkins Jr.	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire visant à rendre compte des activités de lobbying et des dépenses y afférentes.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire concernant les administrateurs de sociétés siégeant à plusieurs conseils d'administration	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Daniel M. Dickinson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire James C. Fish, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Waste Management, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Gerald Johnson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de David W. MacLennan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Judith F. Marks



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle est PDG d'Otis Worldwide Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est PDG et présidente d'Otis Worldwide Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Debra L. Reed-Klages



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Elle préside le comité de nomination de ce conseil qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Susan C. Schwab



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire D. James Umpleby III



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Rayford Wilkins Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des droits, ce qui va à l'encontre de la politique. Le PDG a été payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant



Proposant : John Chevedden

La proposition demande que les fonctions de président et de directeur général soient séparées. Le PDG exerce également la fonction de président. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance du président par rapport à la direction sont compromis lorsque le président est également le PDG de l'entreprise. Ce type de proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à rendre compte des activités de lobbying et des dépenses y afférentes.



Auteur de la proposition : Myra K. Young

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et a peu de coût supplémentaire puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant les administrateurs de sociétés siégeant dans plusieurs conseils d'administration



Auteur de la proposition : The National Center for Public Policy Research

Bien qu'il soit préférable que les administrateurs limitent le nombre de conseils d'administration dans lesquels ils siègent, afin de s'assurer qu'ils peuvent assumer leurs responsabilités fiduciaires, la politique permet aux administrateurs externes de siéger dans un total de 5 conseils d'administration. Par ailleurs, cette proposition appelle plusieurs remarques. Le promoteur, le National Center for Public Policy Research, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui s'engagent à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. En outre, bien qu'il soit recommandé aux administrateurs de limiter le nombre de conseils d'administration auxquels ils siègent, la politique autorise les administrateurs externes à siéger à cinq conseils d'administration de sociétés publiques, un critère auquel répondent tous les membres actuels du conseil d'administration. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Dream Industrial REIT (TSE : DIR.UN)	DATE DE RÉUNION 2024-06-12 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 26153W109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

209800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de R. Sacha Bhatia	✓	✓
01.02	Élire Michael J. Cooper	✓	✗
01.03	Élire Alison Harnick	✓	✓
01.04	Élire J. Michael Knowlton	✓	✗
01.05	Élire Alexander Sannikov	✓	✗
01.06	Élire Vicky Schiff	✓	✗
01.07	Élire Jennifer Scoffield	✓	✗
01.08	Élection de Vincenza Sera	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✗
03	Modification du plan d'incitation à l'achat de parts différées	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de R. Sacha Bhatia	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Michael J. Cooper

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Il est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Alison Harnick

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire J. Michael Knowlton

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Alexander Sannikov

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Vicky Schiff

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Jennifer Scoffield

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Vincenza Sera



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est la présidente de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'incitation à l'achat de parts différées



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Synchrony Financial (NYSE:SYF)	DATE DE RÉUNION 2024-06-11,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-04-16
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 87165B103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

33300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Brian D. Doubles	✓	✓
01.02	Élection de Fernando Aguirre	✓	✗
01.03	Élire Paget L. Alves	✓	✗
01.04	Élire Kamila Chytil	✓	✓
01.05	Élire Arthur W. Coviello, Jr.	✓	✓
01.06	Élection de Roy A. Guthrie	✓	✗
01.07	Élire Jeffrey G. Naylor	✓	✗
01.08	Élire P.W. Parker	✓	✗
01.09	Élire Laurel J. Richie	✓	✗
01.10	Élire Ellen M. Zane	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation du plan d'incitation à long terme 2024	✓	✗
05	Amendement relatif à la disculpation des agents	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Brian D. Doubles

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Fernando Aguirre



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Paget L. Alves



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Kamila Chytil



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Arthur W. Coviello, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Roy A. Guthrie



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jeffrey G. Naylor



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire P.W. Parker



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Laurel J. Richie



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Ellen M. Zane

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est PDG d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Le PDG est payé plus de 3 fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Approbation du plan d'incitation à long terme 2024

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de l'entreprise. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Amendement relatif à la disculpation des agents

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre de décharger certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant si celui-ci a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de violation du devoir fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Comcast Corporation (CMCSA)	DATE DE RÉUNION 2024-06-10 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 20030N101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

39200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Kenneth J. Bacon	✓	✗
01.02	Élire Thomas J. Baltimore, Jr.	✓	✗
01.03	Élection de Madeline S. Bell	✓	✗
01.04	Élection de Louise F. Brady	✓	✓
01.05	Élection d'Edward D. Breen	✓	✗
01.06	Élire Jeffrey A. Honickman	✓	✗
01.07	Élection de Wonya Y. Lucas	✓	✓
01.08	Élire Asuka Nakahara	✓	✓
01.09	Élire David C. Novak	✓	✓
01.10	Élection de Brian L. Roberts	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire visant à rendre compte de l'alignement des contributions politiques de l'entreprise sur ses valeurs.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Kenneth J. Bacon	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est président de Welltower Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Thomas J. Baltimore, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Park Hotels & Resorts et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est président de Park Hotels & Resorts et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Madeline S. Bell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Louise F. Brady



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Edward D. Breen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est PDG de DuPont de Nemours, Inc. et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG et président de DuPont de Nemours, Inc. et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jeffrey A. Honickman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Wonya Y. Lucas

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Asuka Nakahara

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire David C. Novak

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Brian L. Roberts

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à rendre compte de l'alignement des contributions politiques de l'entreprise sur ses valeurs.



Proposant : John Silva et Shana Weiss, c/o Arjuna Capital

L'auteur de la proposition souhaite s'assurer que les contributions politiques de l'entreprise sont conformes à ses valeurs. Il affirme que Comcast a fait preuve d'un comportement en matière de contributions politiques qui semble ne pas correspondre aux valeurs qu'elle a publiquement déclarées et à ses propres critères en matière de contributions. En 2022, l'entreprise a dépensé environ 14 millions de dollars pour des activités de lobbying, 9 millions de dollars pour des contributions politiques et 14 millions de dollars pour des associations commerciales et des organisations à but non lucratif. Selon le promoteur, étant donné l'ampleur des dépenses politiques de l'entreprise et le fait que les décisions de dépenses ne sont pas uniquement basées sur la politique publique, il est essentiel que l'entreprise offre une plus grande transparence sur ses décisions de dépenses politiques et qu'elle vérifie régulièrement l'alignement de ses contributions avec ses valeurs. Actuellement, les investisseurs ne peuvent pas déterminer si certaines sommes versées par l'entreprise vont à l'encontre de ses valeurs. Des incohérences entre les critères de dépenses politiques et les contributions déclarées par l'entreprise peuvent présenter des risques importants pour ses activités et sa réputation. Après examen, nous pensons qu'une plus grande transparence permettrait aux actionnaires de mieux comprendre comment l'entreprise équilibre des intérêts divergents lorsqu'elle fait des contributions politiques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Alphabet Inc. (NASDAQ:GOOG)	DATE DE RÉUNION 2024-06-07 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-09
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 02079K305

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

5400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Larry Page	✓	✗
01.02	Élire Sergey Brin	✓	✗
01.03	Élire Sundar Pichai	✓	✗
01.04	Élection de John L. Hennessy	✓	✗
01.05	Élection de Frances H. Arnold	✓	✗
01.06	Élire R. Martin Chavez	✓	✓
01.07	Élire L. John Doerr	✓	✗
01.08	Élire Roger W. Ferguson, Jr.	✓	✓
01.09	Élire K. Ram Shriram	✓	✗
01.10	Élection de Robin L. Washington	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique permettant un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des administrateurs.	✗	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les risques liés à la politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant que Google publie un rapport annuel décrivant les effets sur la santé et les risques financiers associés aux champs électromagnétiques (CEM) et aux technologies sans fil, et comparant ses performances en matière de sécurité à celles d'autres développeurs, opérateurs et fabricants d'appareils sans fil.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les candidats à l'élection au conseil d'administration fournissent à l'entreprise des informations sur leurs engagements politiques et partisans.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte de la manière dont elle protège les bénéficiaires des régimes de retraite ayant des horizons d'investissement plus longs contre les risques liés au climat dans ses options de retraite par défaut.	✗	✗
08	Proposition d'actionnaire visant à rendre compte des activités de lobbying et des dépenses y afférentes.	✗	✓

09	Proposition d'actionnaire concernant la recapitalisation	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport évaluant l'efficacité des politiques et actions de l'entreprise visant à réduire la diffusion de contenus faux ou trompeurs liés aux soins de santé reproductive.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de modifier la charte de son comité d'audit et de conformité afin d'indiquer clairement que ce dernier est composé d'un nombre limité de membres. chargé de superviser les activités de l'entreprise liées à l'intelligence artificielle (IA) et de veiller à la mise en œuvre générale et complète des principes de l'entreprise en matière d'IA par la direction.	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport annuel évaluant les risques pour les opérations et les finances de l'entreprise, en tant que ainsi que les risques pour le bien-être public, découlant du rôle de l'entreprise dans la facilitation de la désinformation diffusée ou générée par l'intelligence artificielle (IA), les mesures éventuellement envisagées par l'entreprise pour remédier à ces dommages et l'efficacité de ces efforts.	✗	✓
13	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie une étude d'impact indépendante sur les droits de l'homme examinant les impacts réels et potentiels sur les droits de l'homme des politiques et pratiques de Google en matière de publicité ciblée basée sur l'intelligence artificielle (IA).	✗	✓
14	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte des objectifs et publie chaque année un rapport comprenant des mesures quantitatives appropriées évaluer si YouTube a amélioré ses performances au niveau mondial en ce qui concerne l'impact sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Larry Page

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Sergey Brin

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Sundar Pichai

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de John L. Hennessy

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Frances H. Arnold

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire R. Martin Chavez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire L. John Doerr



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat siège dans un comité de rémunération qui a approuvé un plan de rémunération qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Roger W. Ferguson, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire K. Ram Shriram

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat siège dans un comité de rémunération qui a approuvé un plan de rémunération qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Robin L. Washington

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Ce candidat siège dans un comité de rémunération qui a approuvé un plan de rémunération qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique permettant un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des administrateurs.



Proposant : John Chevedden

L'auteur de la proposition demande à Alphabet de modifier ses statuts et règlements afin de permettre aux actionnaires de participer à la décision concernant la rémunération des administrateurs, comme c'est déjà le cas pour la rémunération des dirigeants. Il relève un conflit d'intérêts potentiel lié au fait que les administrateurs fixent leur propre rémunération, sans contrôle direct des actionnaires. Elle souligne qu'un vote consultatif ne limite ni ne modifie la rémunération des administrateurs, mais permet aux actionnaires d'approuver le programme de rémunération que le conseil d'administration souhaite se verser, s'ils le jugent raisonnable et approprié. Il affirme que si les actionnaires approuvent la rémunération des administrateurs, ces derniers ont tout intérêt à travailler dans le seul intérêt des premiers. En outre, l'auteur de la proposition fait valoir que si les administrateurs représentent réellement les intérêts des actionnaires, ils devraient être en mesure de les convaincre de l'adéquation de leur rémunération lors d'un vote annuel. Étant donné que les administrateurs conçoivent et approuvent la structure et le montant de leur rémunération annuelle, ils ne sont pas pleinement responsables devant les actionnaires qu'ils représentent. Nous concédons à l'auteur de la proposition que cette pratique courante représente un conflit d'intérêts majeur et une violation de l'indépendance des administrateurs. La proposition vise à réduire cette asymétrie en rendant les administrateurs responsables devant les actionnaires. Cette mesure devrait permettre de mettre en place des systèmes de rémunération équitables et appropriés et d'éliminer les conflits d'intérêts. Son objectif est d'établir une relation de contrôle appropriée entre les actionnaires et les administrateurs qu'ils élisent pour représenter leurs intérêts dans une société. Enfin, nous pensons que, comme pour le soutien des actionnaires aux élections des administrateurs, la plupart des entreprises devraient obtenir le soutien des actionnaires pour la rémunération des administrateurs. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les risques liés à la politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes



Auteur de la proposition : National Center for Public Policy Research

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, dans le cas présent, nous avons de sérieux doutes sur les intentions réelles du promoteur. En effet, le National Center for Public Policy Research (NCPFR) est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper la légitimité de l'investissement responsable.

Les propositions des actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons qu'elles pourraient viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Il convient de noter que la NCPPR a souvent ciblé des entreprises qui soutiennent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables, ou qui ont mis en place des politiques et des programmes d'IED en matière d'emploi. En 2023, elle a soumis une proposition à Home Depot demandant l'annulation d'une proposition sociale des actionnaires demandant une vérification indépendante de l'équité raciale, qui avait reçu le soutien de près de 63% des actionnaires en 2022. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire demandant que Google publie un rapport annuel décrivant les effets sur la santé et les risques financiers associés aux champs électromagnétiques (CEM) et aux technologies sans fil, et comparant ses performances en matière de sécurité à celles d'autres développeurs, opérateurs et fabricants d'appareils sans fil.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Lendri Purcell

L'auteur de la proposition s'inquiète des effets sur la santé de l'exposition aux CEM non ionisants des téléphones portables. Il note que les normes de la Commission fédérale des communications (FCC) des États-Unis ont été fixées en 1996 et n'ont pas été modifiées depuis, en dépit de l'évolution considérable de la technologie, de l'expansion des réseaux et de l'utilisation des appareils sans fil. Elle souligne que des études scientifiques évaluées par des pairs ont établi un lien entre l'exposition à de faibles niveaux de CEM non ionisants autorisés par la loi et de graves effets sur la santé. Elle ajoute que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une branche de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a classé les CEM produits par les téléphones cellulaires comme "peut-être cancérigènes" pour l'homme. Néanmoins, nous constatons qu'il n'existe pas de consensus scientifique sur les effets nocifs des CEM liés aux appareils électroniques et que la classification du CIRC présente certaines limites. Dans son Rumor Detector, l'Agence Science Presse (ASP) explique que "cette classification est basée sur la force des preuves que l'agent "peut" causer le cancer. C'est ce qu'on appelle le danger. Mais ces preuves ne nous disent rien sur le niveau de probabilité qu'un cancer se produise, c' est le risque". Dans une même catégorie, on peut donc trouver un agent qui va tripler le risque de cancer, tandis qu'un autre va l'augmenter de infime. L'ASP donne l'exemple éloquent du plutonium, qui côtoie la viande transformée comme "cancérigène avéré" (catégorie 1), et la viande rouge et le pesticide DDT comme "cancérigènes probables" (catégorie 2A). Quant aux "cancérigènes possibles" (catégorie 2B), qui inclut les CEM générés par les téléphones portables, ainsi que le café, l'aloë vera et le jus de betterave rouge, ils comprennent des agents pour lesquels le CIRC "n'a pu ni confirmer ni exclure totalement le statut cancérigène". L'OMS souligne qu'"un grand nombre d'études ont été réalisées au cours des deux dernières décennies pour déterminer si les téléphones mobiles présentent un risque potentiel pour la santé. À ce jour, il n'a pas été établi que l'utilisation des téléphones mobiles avait des effets néfastes sur la santé". L'OMS ajoute toutefois que l'absence de données sur l'utilisation des téléphones portables pendant des périodes supérieures à 15 ans "justifie des recherches supplémentaires" pour déterminer s'il existe un risque accru de cancer du cerveau. La recherche dans ce domaine se poursuit donc. Au Canada, les autorités de santé publique, notamment celles du Québec et de l'Ontario, signalent que des études ont conclu que les CEM des téléphones cellulaires ne présentent pas de risque pour la santé lorsque l'exposition est inférieure aux limites prescrites par Santé Canada ou d'autres organismes de réglementation reconnus, bien qu'une certaine incertitude scientifique subsiste quant aux effets de l'exposition à long terme. Aux États-Unis, la FCC, la FDA et le National Cancer Institute s'accordent également à dire que, selon les dernières études scientifiques, il n'existe aucune preuve concluante de la nocivité des champs électromagnétiques émis par les téléphones cellulaires.

Pour sa part, Alphabet affirme que ses téléphones portables répondent aux exigences réglementaires et de sécurité des pays dans lesquels ils sont vendus, que Google dispose d'un solide programme de conformité des produits en matière de CEM et de sécurité, et qu'il fournit aux utilisateurs des informations sur l'exposition aux radiofréquences de ses produits. De plus, étant donné que tous les fabricants de téléphones portables doivent se conformer aux mêmes réglementations et divulguer de la même manière les valeurs de taux d'absorption spécifiques, il serait déjà possible de comparer les performances des fabricants en matière de sécurité. Dans ce contexte, nous estimons que le soutien à la proposition n'est pas justifié à l'heure actuelle. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 06**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les candidats à l'élection au conseil d'administration fournissent à l'entreprise des informations sur leurs engagements politiques et partisans.

CONSEIL

✗

POLITIQUE

✗

Auteur de la proposition : National Legal and Policy Center

Il est dans l'intérêt des actionnaires d'avoir des informations sur les candidats au conseil d'administration. Néanmoins, il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 07**

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte de la manière dont elle protège les bénéficiaires des régimes de retraite ayant des horizons d'investissement plus longs contre les risques liés au climat dans ses options de retraite par défaut.

CONSEIL

✗

POLITIQUE

✗

Proposant : As You Sow

Selon une étude réalisée en 2021 par la compagnie de réassurance Swiss Re, le changement climatique mondial risque de réduire la production économique mondiale de 11 à 14 % d'ici à 2050, soit 23 000 milliards de dollars, si des mesures d'atténuation énergiques ne sont pas adoptées. Cela aura des conséquences majeures et délétères pour l'économie mondiale, à moins que l'augmentation moyenne de la température mondiale ne soit maintenue en dessous de 2°C. Le promoteur, As You Sow, estime que le plan de retraite 401(k) d'Alphabet investit dans des entreprises qui contribuent au changement climatique malgré les engagements de l'entreprise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui peut nuire à sa capacité d'attirer et de retenir les employés, alors que le gouvernement fédéral autorise les administrateurs à prendre en compte le risque climatique dans la sélection des offres de plans d'investissement. De récentes modifications réglementaires promulguées par le ministère américain du travail en 2022 ont confirmé que la gestion des risques climatiques importants est une considération appropriée pour les fiduciaires des régimes de retraite (<https://bit.ly/3WOOdJ0>). Ainsi, selon As You Sow, Alphabet peut mieux s'assurer qu'elle remplit ses obligations envers ses employés, en particulier plus jeunes, en atténuant de manière appropriée le risque climatique dans les investissements de son plan de retraite. En outre, tous les fonds d'investissement proposés par le régime de retraite de l'entreprise, y compris l'option par défaut (qui détient 65 % des investissements des employés), contiennent des groupes pétroliers et gaziers importants ou des groupes qui contribuent à la déforestation. Le régime de retraite de l'entreprise ne propose actuellement aucun fonds diversifié d'actions à faible émission de carbone (défini comme évitant intentionnellement d'investir dans des entreprises de combustibles fossiles, des entreprises menacées de déforestation et des entreprises à fortes émissions de carbone) et seulement un fonds sélectionné pour son impact environnemental et social. L'investissement de l'entreprise dans des entreprises à fortes émissions de carbone par le biais des choix de son régime de retraite est en contradiction directe avec les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'est engagée à mener dans le cadre de ses activités. Il serait intéressant que l'entreprise propose aux employés des solutions plus durables pour investir dans des plans qui s'alignent sur les objectifs de l'action climatique. Il convient également de noter que les employés disposent d'un pouvoir discrétionnaire important quant à l'orientation de leurs investissements et qu'ils doivent le conserver. Cette proposition semble demander implicitement à l'entreprise d'influencer la façon dont les employés investissent leur épargne-retraite, ce qui pourrait entraîner un risque accru pour l'entreprise si elle était perçue comme faisant pression pour un programme qui n'est pas nécessairement partagé par tous les employés. Malgré sa valeur, nous ne considérons pas que la mise en œuvre de la proposition, telle qu'elle est rédigée, soit une utilisation prudente des ressources de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 08**

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à rendre compte des activités de lobbying et des dépenses y afférentes.



Proposant : [United Church Funds, en tant que déposant principal, et les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée - Province des Etats-Unis, en tant que co-déposant](#)

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et a peu de coût supplémentaire puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 09**

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la recapitalisation



Proposant : [Le régime de retraite par capitalisation de NorthStar Asset Management, Inc. Régime de retraite par capitalisation](#)

L'émission d'actions à faible droit de vote permet à quelques actionnaires de conserver le contrôle de la société sans détenir un nombre équivalent d'actions. Une structure de droits de vote multiples n'étant généralement pas dans l'intérêt des actionnaires, il est recommandé de l'abolir. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 10**

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport évaluant l'efficacité des politiques et actions de l'entreprise visant à réduire la diffusion de contenus faux ou trompeurs liés aux soins de santé reproductive.



Proposant : [The Educational Foundation of America, en tant que déposant principal, et Planned Parenthood Federation of America au nom d'EGIS Trust, en tant que co-déposant](#)

Depuis l'abrogation de l'arrêt Roe v. Wade en juin 2022, 24 États ont interdit ou restreint l'accès aux interruptions volontaires de grossesse (IVG) aux États-Unis. À la suite de l'arrêt de la Cour suprême, Google s'est engagé à protéger les femmes qui souhaitent avorter, par exemple en supprimant automatiquement les données de localisation des utilisateurs qui se rendent dans une clinique d'avortement. Google étant une source majeure d'informations sur les soins de santé reproductive, ses règles publicitaires précisent qu'aux États-Unis, pour diffuser des annonces en réponse à des requêtes sur les services d'avortement, l'annonceur doit d'abord obtenir une certification qui permettra à l'utilisateur de savoir si l'annonceur propose ou non des services d'avortement.

les services d'avortement. Google affirme que les contenus qui enfreignent ses règles sont supprimés et que les comptes incriminés sont suspendus après trois avertissements. Néanmoins, des études montrent que la désinformation continue de prospérer sur Google. Par exemple, en 2023, un rapport du Center for Countering Digital Hate (CCDH) a révélé que lorsque les utilisateurs tapent des mots-clés liés à l'avortement ou à la pilule abortive, Google met en avant des sites anti-IVG et de fausses cliniques (crisis pregnancy centers ou CPC), qui lui ont payé 10,2 millions de dollars pour de l'espace publicitaire au cours des deux dernières années. Cependant, 71 % des CPC "utilisent des moyens trompeurs, notamment en affirmant à tort que les avortements peuvent entraîner des cancers et d'autres maladies" et 38 % "n'indiquent pas clairement sur leur page d'accueil qu'ils ne pratiquent pas d'avortement", ce qui va à l'encontre de la politique de Google. En 2022, la CCDH a également constaté que dans 48 pays, lorsque l'on tape "comment avorter", la fonction d'autocomplétion de Google suggère des remèdes maison inefficaces, voire potentiellement dangereux. Par ailleurs, des prestataires de services d'avortement proposant des informations précises en ligne ont déclaré à la BBC que leur matériel était régulièrement bloqué sans explication. Une étude du Tech Transparency Project a également conclu en 2023 que les femmes à revenus modestes vivant dans des États où les lois sur l'avortement sont restrictives sont plus exposées aux publicités CPC que les femmes plus aisées. Selon le directeur de ce centre de recherche, cité par le Guardian, "en orientant les femmes à faibles revenus vers [les centres de grossesse d'urgence] plus fréquemment que les femmes à revenus plus élevés dans les États où les lois sont restrictives, Google peut empêcher ces femmes de trouver une véritable clinique d'avortement pour obtenir un avortement légal et sûr". Ces études ont attiré l'attention des principaux , ainsi que des législateurs fédéraux qui ont écrit à Alphabet à ce . À noter qu'en août 2022, des centaines d'employés de Google ont appelé l'entreprise à mieux protéger les utilisateurs, par exemple en bloquant les publicités qui les dirigent de manière trompeuse vers les CPC. Outre l'impact négatif que cette désinformation peut avoir sur la santé des femmes, elle pourrait également les exposer à des risques juridiques. En effet, The Time souligne que la plupart des CPC ne sont pas des cliniques médicales agréées tenues de respecter les lois fédérales sur la confidentialité des données relatives à la santé. Les informations recueillies pourraient donc être utilisées comme preuves lors de procès dans des États qui interdisent l'avortement. Après examen, nous constatons que les études sur la désinformation liée aux soins de santé génésique soulèvent de sérieux doutes quant à l'efficacité des politiques et des actions de Google dans ce domaine. La diffusion de contenus faux et trompeurs présente des risques pour la réputation de l'entreprise, ce qui pourrait entraîner une perte de confiance de la part des utilisateurs et une réduction de l'utilisation de ses produits. Nous considérons donc que la proposition est appropriée et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de modifier la charte de son comité d'audit et de conformité afin d'indiquer clairement que ce dernier est composé d'un nombre limité de membres chargé de superviser les activités de l'entreprise liées à l'intelligence artificielle (IA) et de veiller à la mise en œuvre générale et complète des principes de l'entreprise en matière d'IA par la direction de l'entreprise par la direction.



Proposant : Trillium ESG Global Equity Fund, en tant que déposant principal, et Benedictine Sisters of Baltimore ainsi qu'un certain nombre d'autres co-déposants.

Le lancement de l'interface générative d'IA ChatGPT-3.5 en novembre 2022 est une étape importante dans la prise de conscience collective des immenses possibilités offertes par l'IA, mais aussi des risques sociaux majeurs que présente son développement sans garde-fous. Ses nouveaux développements suscitent un certain nombre de craintes, dont celle d'un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi. Un autre danger est que l'IA amplifie le problème de la désinformation (voir propositions 10 et 12). La question des biais et des stéréotypes est également l'un des défis éthiques majeurs de l'IA. Plusieurs exemples montrent qu'elle peut perpétuer, voire accentuer les discriminations, y compris dans les processus de recrutement et de promotion. À ces risques s'ajoutent la surveillance et la manipulation de masse, la violation des droits d'auteur, l'exacerbation des inégalités économiques et sociales, la facilitation de la cybercriminalité, etc. Depuis l'arrivée du ChatGPT, les grands noms de l'IA tirent la sonnette d'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité profite des avantages de l'IA d'aujourd'hui et se prémunisse contre ses dangers. À l'heure où les Nations unies se préoccupent des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, certains pays envisagent des projets de loi sur le sujet. En octobre 2023, le président américain Joe Biden a signé un décret visant à réglementer l'IA, tandis qu'en 2024, les membres de l'Union européenne ont approuvé une loi pour encadrer les systèmes d'IA qui vise à favoriser l'innovation tout en limitant les risques. Cette loi interdit les applications et les systèmes qui créent un "risque inacceptable", tels que les systèmes de notation sociale gérés par les gouvernements, et il existe des exigences légales spécifiques concernant les applications "à haut risque", telles qu'un outil de balayage de CV qui classe les candidats à l'emploi. Plusieurs initiatives internationales ont également été lancées. Le premier sommet sur l'IA s'est tenu au Royaume-Uni en 2023 et s'est achevé par la signature par 28 pays de la déclaration de Bletchley pour un développement sûr de l'IA. En 2023, le premier sommet sur l'IA s'est tenu au Royaume-Uni.

2024, lors du deuxième sommet, 16 géants de l'IA, dont Alphabet, ont signé un accord les engageant à faire preuve de transparence et de responsabilité pour garantir le développement d'une IA sûre. Alphabet fournit des informations sur son utilisation de l'IA et a adopté des principes éthiques relatifs à l'IA. Il précise que le conseil d'administration est responsable en dernier ressort de la couverture des risques, y compris ceux qui sont liés au développement et à la mise en œuvre de l'IA dans ses produits et services ou qui en découlent. Son comité d'audit fournit également des rapports et des mises à jour sur les questions et l'exposition aux risques liés au développement de l'IA, mais la responsabilité de la surveillance des questions liées à l'IA n'est pas inscrite dans sa charte, contrairement aux questions relatives à la confidentialité des données, à la sécurité, aux droits civils et aux droits de l'homme. La réponse de la Commission suggère toutefois que ce comité exerce déjà un contrôle sur les questions liées à l'IA. Dans un contexte où l'IA se développe à une vitesse fulgurante, où les risques augmentent, où les experts de renommée mondiale sont de plus en plus inquiets et où le paysage juridique et réglementaire évolue considérablement, nous considérons qu'une surveillance accrue de ces questions par le conseil d'administration s'impose. Compte tenu de l'importance de l'IA dans les activités d'Alphabet et des risques majeurs qui y sont associés, nous pensons qu'il est prudent, raisonnable et justifié d'inscrire formellement cette responsabilité dans la charte du comité d'audit, ce qui apporterait une plus grande clarté aux actionnaires et préciserait la responsabilité des administrateurs chargés de superviser cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport annuel évaluant les risques pour les opérations et les finances de l'entreprise, ainsi que les risques pour la santé publique, les risques pour le bien-être public découlant du rôle de l'entreprise dans la facilitation de la désinformation diffusée ou générée par l'intelligence artificielle (IA), les mesures éventuellement envisagées par l'entreprise pour remédier à ces dommages et l'efficacité de ces efforts.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Arjuna Capital, au nom de Stephen Schewel, en tant que déposant principal, ainsi qu'un certain nombre d'autres co-déposants.

Le lancement de l'interface générative d'IA ChatGPT-3.5 en novembre 2022 est un jalon important dans la prise de conscience collective des immenses possibilités offertes par l'IA, mais aussi des risques sociaux majeurs que présente son développement sans garde-fous. L'un de ses dangers réside dans le fait qu'elle amplifie le problème de la désinformation, qui menace notamment les processus démocratiques. Grâce à l'IA générative et à l'hypertrucage, il est désormais facile, rapide et peu coûteux de créer de faux contenus, voire des sites de désinformation ayant l'apparence de médias dignes de confiance. Au 20 mai 2024, NewsGuard, une entreprise qui évalue la crédibilité des sites d'information, recensait 840 sites d'information non fiables générés par l'IA dans le monde. Depuis l'arrivée de ChatGPT, les sommités de l'IA tirent la sonnette d'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité profite des avantages de l'IA d'aujourd'hui et se prémunisse contre ses dangers. Ce plaidoyer a été relayé par les Nations unies, soucieuses des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Le 21 mai 2024, les 27 pays membres de l'Union européenne ont approuvé une loi de régulation des systèmes d'IA, qui entrera en vigueur en 2026, visant notamment à empêcher la manipulation de l'opinion publique. D'autres États envisagent des projets de loi sur le sujet, tandis qu'aux États-Unis, le président Biden a signé un décret visant à réglementer l'IA en 2023. Des initiatives internationales ont également été lancées, notamment le code de conduite volontaire du G7, deux sommets internationaux (au Royaume-Uni en 2023 et en Corée du Sud en 2024), la déclaration de Bletchley pour le développement sûr de l'IA, qui a été signée par une trentaine de pays, et le comité consultatif de l'ONU sur l'IA, qui doit établir un consensus scientifique mondial sur les risques et les défis. Alphabet fournit des informations sur son utilisation responsable de l'IA. Elle a adopté des principes éthiques en matière d'IA, pris des mesures pour lutter contre la désinformation lors des élections de 2024 et signé un accord avec 15 autres géants de l'IA lors du sommet mondial de l'IA à Séoul, s'engageant à faire preuve de transparence et de responsabilité pour garantir le développement d'une IA sûre. Néanmoins, Alphabet a été impliqué dans un certain nombre de controverses liées à la désinformation, notamment en ce qui concerne la santé reproductive (voir proposition 10). Autre exemple, en avril 2024, 24 groupes environnementaux et universitaires ont critiqué Alphabet pour ne pas avoir mis en œuvre efficacement ses politiques de lutte contre la désinformation climatique. Ils notent que des études menées par le Center for Countering Digital Hate ont montré que YouTube a permis au déni du changement climatique de prospérer, et craignent que l'IA générative n'intensifie le problème. En août 2023, NewsGuard a également signalé qu'un nouvel audit des outils d'IA générative Bard d'Alphabet et ChatGPT d'OpenAI révèle une probabilité de 80 à 98 % de fausses déclarations sur des sujets d'actualité majeurs. D'autres produits d'IA d'Alphabet, tels que Gemini et Palm, ont également été signalés pour leurs risques de désinformation. Dans un contexte où l'IA se développe à une vitesse fulgurante, où les risques augmentent, où des experts de renommée mondiale sont de plus en plus inquiets, où le paysage législatif évolue et où l'entreprise fait déjà l'objet d'une controverse, il est

Il est important qu'Alphabet fournisse à ses actionnaires des informations actualisées sur son exposition aux risques financiers, opérationnels et de réputation liés à cette question et sur la manière dont elle les atténue, et ce d'autant plus que Google a annoncé en mai 2024 qu'elle utiliserait l'IA pour réimaginer tous ses produits. Nous considérons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie une étude d'impact indépendante sur les droits de l'homme examinant les impacts réels et potentiels sur les droits de l'homme des politiques et pratiques de Google en matière de publicité ciblée basée sur l'intelligence artificielle (IA).



Proposant : [The Shareholder Association for Research & Education \(Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation\)](#)

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il a une relation d'affaires avec le promoteur de cette proposition. En tout état de cause, nous estimons que cette relation affecte notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous restons à votre disposition pour toute question relative à cette déclaration. Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations des droits de l'homme sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Comme l'exigent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, elles doivent mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer efficacement les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'homme qu'elles peuvent avoir ou auxquelles elles peuvent contribuer par leurs activités ou qui peuvent découler directement de leurs activités ou de leurs relations d'affaires. Les publicités sont la principale source de revenus de Google. Toutefois, les systèmes algorithmiques déployés pour diffuser des publicités ciblées soulèvent des questions éthiques. Par exemple, ils peuvent être à l'origine de préjugés et de discriminations systémiques. En outre, l'infrastructure publicitaire de Google est alimentée par des cookies tiers qui permettent à d'autres entreprises de suivre les utilisateurs sur Internet, accumulant ainsi de grandes quantités de données personnelles et comportementales, ce qui expose Google à des risques d'atteinte à la vie privée des utilisateurs. Selon l'auteur de la proposition, bien que Google s'efforce de remédier à certains problèmes de confidentialité dans son système publicitaire, la manière dont ces efforts soutiennent la mise en place d'une diligence raisonnable suffisante et efficace en matière de droits de l'homme n'est pas claire. En outre, bien que Google assure que ces droits sont intégrés dans ses processus et procédures, et que les questions relatives à ces droits sont suivies par la direction, elle n'explique pas comment cela s'applique à la publicité. Nous devons également noter que les risques juridiques et réglementaires associés aux algorithmes, à la publicité ciblée et à l'IA augmentent. Par exemple, la nouvelle loi européenne sur les services numériques interdit la publicité ciblée utilisant des données protégées telles que l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique ou la religion, ainsi que la publicité ciblée à destination des mineurs. En 2023, la Commission européenne a également lancé le Centre européen pour la transparence algorithmique, qui fournira une expertise technique et scientifique en interne afin de garantir que les systèmes algorithmiques utilisés par les très grandes plateformes en ligne et les moteurs de recherche respectent les exigences de gestion des risques, d'atténuation et de transparence prévues par la loi. Compte tenu de l'attention internationale portée aux questions de gestion du contenu et de la gravité des problèmes liés à la publicité ciblée, il est important que Google prenne des mesures appropriées pour réduire les risques juridiques, réglementaires, opérationnels et de réputation liés à ses activités. Bien que Google ait accru la transparence de ses politiques et pratiques en matière de publicité ciblée et pris des mesures sur les questions soulevées par l'auteur de la proposition, nous pensons que la mise en œuvre de la proposition est dans l'intérêt des actionnaires et leur fournirait des informations utiles sur la gestion par Google des questions de droits de l'homme liées à la publicité ciblée. Nous rappelons qu'un élément essentiel de la diligence raisonnable est d'identifier et d'évaluer les impacts sur les droits de l'homme, ce que l'évaluation demandée permettrait de faire pour les politiques et pratiques de Google en matière de publicité ciblée basée sur l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte des objectifs et publie chaque année un rapport comprenant des mesures quantitatives appropriées afin d'évaluer



si YouTube a amélioré ses performances au niveau mondial en ce qui concerne l'impact sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.

Proposant : Boston Common Asset Management

L'auteur de la proposition souligne que les médias sociaux ont un impact différent sur le cerveau des enfants que sur celui des adultes et présentent des risques physiques et psychologiques auxquels de nombreux enfants et adolescents ne sont pas préparés, notamment la sextorsion (extorsion de faveurs sexuelles via Internet) et la manipulation psychologique, le recrutement par des groupes haineux, la traite des êtres humains, la cyberintimidation et le harcèlement, l'exposition à des contenus sexuels ou violents, l'atteinte à la vie privée, les contenus autodestructeurs et les escroqueries financières. Dans le cas de YouTube, nous notons que la plateforme a été affectée par plusieurs controverses liées à la sécurité des enfants, ces dernières années. Par exemple, en août 2023, la société de recherche publicitaire Adalytics a publié un rapport selon lequel YouTube et Google semblent faciliter la collecte et la distribution de données relatives aux enfants en proposant des publicités ciblées aux utilisateurs qui visionnent des contenus destinés aux enfants, sans le consentement des parents. Si ces pratiques étaient avérées, elles constitueraient une violation de la loi américaine sur le droit des enfants à la vie privée (COPPA) et de la politique de YouTube interdisant la publicité ciblée sur les contenus destinés aux enfants. Cette politique a été mise en place à la suite d'un accord à l'amiable de 170 millions de dollars conclu en 2019 avec la Commission fédérale du commerce (FTC) des États-Unis, afin de répondre aux accusations selon lesquelles YouTube aurait violé à plusieurs reprises la loi COPPA. Suite à la publication du rapport d'Adalytics, deux sénateurs américains et un groupe d'organisations de défense des droits numériques, mené par Fairplay, ont demandé à la FTC d'enquêter pour savoir si YouTube avait violé la COPPA. Fairplay rappelle que les sanctions prévues par cette loi fédérale peuvent inclure des amendes de plus de 50 000 dollars par infraction, ce qui pourrait exposer l'entreprise à des milliards de de pénalités. Par ailleurs, en novembre 2023, un tribunal fédéral a refusé d'accéder à une requête des géants des médias sociaux, dont Alphabet, visant à rejeter des dizaines de poursuites engagées par des districts scolaires américains. Ces derniers les accusent de causer des dommages physiques et émotionnels aux enfants. Rappelons également que, selon End Violence Against Children, en Tanzanie, le nombre total d'infractions liées à l'exploitation sexuelle en ligne et à l'abus d'enfants sur YouTube a augmenté de 50 % entre 2017 et 2019.

Enfin, on se souviendra qu'en 2017, une enquête de la BBC avait révélé que YouTube avait laissé des milliers de commentaires de prédateurs sexuels sur des vidéos d'enfants, incitant les annonceurs à quitter la plateforme. Nous notons également que l'entreprise a déjà fourni de nombreuses informations sur ses efforts et ses technologies pour protéger les enfants et lutter contre leur exploitation. Néanmoins, nous considérons que les nombreux scandales liés à la sécurité des enfants dans lesquels l'entreprise est impliquée sont très inquiétants, d'autant plus que certaines questions, telles que la collecte de données et la publicité ciblée, semblent récurrentes. D'ailleurs, la nouvelle loi européenne sur les services numériques interdit la publicité ciblée à destination des mineurs. En conséquence, les entreprises sont confrontées à des risques financiers, réglementaires, juridiques et de réputation croissants. Le soutien à la proposition permettrait aux investisseurs d'exprimer leurs préoccupations à ce sujet et d'encourager l'entreprise à améliorer ses pratiques. Sa mise en œuvre permettrait également aux actionnaires de mieux évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la sécurité des enfants. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Arista Networks Inc. (NYSE:ANET)	DATE DE RÉUNION 2024-06-07 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-09
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 040413106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

6100

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

7400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Kelly Battles	✓	✗
01.02	Élire Kenneth Duda	✓	✓
01.03	Élire Jayshree V. Ullal	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗
04	Modification du plan d'intéressement en actions 2014	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Kelly Battles

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Kenneth Duda

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il est actuellement un cadre de l'entreprise.

Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Jayshree V. Ullal

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Ce candidat est à la fois PDG et président du conseil d'administration, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il n'y a pas d'objectifs de performance liés à la performance ESG de l'entreprise ou à sa performance comparée à celle de ses pairs. Le PDG a reçu une rémunération plus de 200 fois supérieure à la rémunération moyenne des [Canadiens, Américains]. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Modification du plan d'intéressement en actions 2014

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Garmin Ltd (GA1)	DATE DE RÉUNION 2024-06-07 ,
PAYS Îles Caïmans	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G37260109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

15500

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Affectation des bénéfices	✓	✓
03	Dividende des réserves	✓	✓
04	Ratification des actes du Conseil	✓	✗
05.01	Élire Jonathan C. Burrell	✓	✗
05.02	Élection de Joseph J. Hartnett	✓	✗
05.03	Élire Min H. Kao	✓	✗
05.04	Élection de Catherine A. Lewis	✓	✗
05.05	Élection de Clifton A. Pemble	✓	✗
05.06	Élire Susan M. Ball	✓	✓
06	Élection de Min H. Kao en tant que président	✓	✗
07.01	Élire Jonathan C. Burrell	✓	✗
07.02	Élection de Joseph J. Hartnett	✓	✗
07.03	Élection de Catherine A. Lewis	✓	✗
07.04	Élire Susan M. Ball	✓	✓
08	Nomination d'un mandataire indépendant (Suisse)	✓	✓
09	Ratification de l'auditeur	✓	✓

10	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
11	Rapport de rémunération statutaire suisse	✓	✗
12	Approbation des rapports non financiers	✓	✗
13	Rémunération des cadres (total)	✓	✗
14	Rémunération du conseil d'administration	✓	✓
15	Modification du plan d'incitation en actions de 2005	✓	✗
16	Approbation d'une tranche de capital	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Répartition des bénéfices

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Dividende des réserves

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Ratification des actes du Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.01

Élire Jonathan C. Burrell

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.02

Élection de Joseph J. Hartnett

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05.03**

Élire Min H. Kao

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05.04**

Élection de Catherine A. Lewis

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.05

Élection de Clifton A. Pemble

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.06

Élire Susan M. Ball

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Cependant, elle n'est membre de la commission que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements en matière de gouvernance. Un vote en faveur de la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Élection de Min H. Kao en tant que président

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 07.01**

Élire Jonathan C. Burrell

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 07.02**

Élection de Joseph J. Hartnett

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 07.03**

Élection de Catherine A. Lewis

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.04

Élire Susan M. Ball

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Cependant, elle n'est membre de la commission que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements en matière de gouvernance. Un vote en faveur de la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Nomination d'un mandataire indépendant (Suisse)

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

En raison d'une modification du droit suisse entrée en vigueur le 1er janvier 2014, les actionnaires d'une société suisse doivent élire un représentant indépendant. L'objectif de cette proposition est donc d'approuver la nomination de Wuersch & Gering LLP à ce poste. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il n'y a pas d'objectifs de performance liés à la performance ESG de l'entreprise ou à sa performance comparée à celle de ses pairs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération statutaire suisse



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il n'y a pas d'objectifs de performance liés à la performance ESG de l'entreprise ou à sa performance comparée à celle de ses pairs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL

POLITIQUE

Approbation des rapports non financiers



Proposant : Conseil

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL

POLITIQUE

Rémunération des cadres (total)



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il n'y a pas d'objectifs de performance liés à la performance ESG de l'entreprise ou à sa performance comparée à celle de ses pairs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL POLITIQUE

Rémunération du conseil d'administration



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL POLITIQUE

Modification du plan d'incitation en actions de 2005



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL POLITIQUE

Approbation d'une tranche de capital



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée lors de chaque assemblée annuelle. L'augmentation proposée est suffisamment limitée pour éviter une dilution excessive des positions actuelles des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER FPI Granite (TSE:GRT)	DATE DE RÉUNION 2024-06- 06 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-10
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 387437114

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	22500
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	35500
000442045	Fonds de dividendes Genus	35700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection d'un administrateur : Peter Aghar	✓	✓
01.02	Élection du syndic : Robert D. Brouwer	✓	✓
01.03	Élection d'un administrateur : Remco Daal	✓	✓
01.04	Élection d'un administrateur : Kevan Gorrie	✓	✓
01.05	Élection du syndic : Fern Grodner	✓	✓
01.06	Élection d'un administrateur : Kelly Marshall	✓	✓
01.07	Élection du syndic : Al Mawani	✓	✓
01.08	Élection d'un administrateur : Sheila A. Murray	✓	✗
01.09	Élection d'un administrateur : Emily Pang	✓	✓
01.10	Élection d'un administrateur : Jennifer Warren	✓	✓
02.01	Élire Peter Aghar	✓	✓
02.02	Élection de Robert D. Brouwer	✓	✓
02.03	Élection de Remco Daal	✓	✓
02.04	Élire Kevan Gorrie	✓	✓
02.05	Élection de Fern Grodner	✓	✓
02.06	Élection de Kelly Marshall	✓	✓
02.07	Élire Al Mawani	✓	✓

02.08	Élire Sheila A. Murray	✓	✗
02.09	Élire Emily Pang	✓	✓
02.10	Élire Jennifer Warren	✓	✓
03	Auditeur	✓	✓
04	Auditeur de Granite GP	✓	✓
05	Say-on-pay	✓	✗
06	Résolution sur l'arrangement avec Granite REIT	✓	✓
07	Résolution relative à l'arrangement avec Granite GP	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection d'un administrateur : Peter Aghar

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection du syndic : Robert D. Brouwer

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'un administrateur : Remco Daal



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'un administrateur : Kevan Gorrie



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'un administrateur : Fern Grodner



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'un administrateur : Kelly Marshall



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection du syndic : Al Mawani



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'un administrateur : Sheila A. Murray



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Teck Resources Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des porteurs de parts. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection d'un administrateur : Emily Pang

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection d'un administrateur : Jennifer Warren

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Élire Peter Aghar

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Élection de Robert D. Brouwer

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élection de Remco Daal

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élire Kevan Gorrie

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

Élection de Fern Grodner

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Élection de Kelly Marshall

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Al Mawani

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Sheila A. Murray

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Teck Resources Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des porteurs de parts. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Emily Pang

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.10

Élire Jennifer Warren

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Auditeur de Granite GP



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Say-on-pay



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Résolution sur l'arrangement avec Granite REIT



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de recommander la création d'une nouvelle catégorie d'actions, sur la base de son analyse des besoins et des opportunités stratégiques. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Résolution relative à l'arrangement avec Granite GP



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation est justifiée par des raisons commerciales adéquates. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Diamondback Energy Inc. (NASDAQ:FANG)	DATE DE RÉUNION 2024-06-06 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-04-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 25278X109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

10200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Travis D. Stice	✓	✗
01.02	Élection de Vincent K. Brooks	✓	✓
01.03	Élection de David L. Houston	✓	✗
01.04	Élire Rebecca A. Klein	✓	✓
01.05	Élection de Stephanie K. Mains	✓	✓
01.06	Élire Mark L. Plaumann	✓	✗
01.07	Élire Melanie M. Trent	✓	✓
01.08	Élection de Frank D. Tsuru	✓	✓
01.09	Élire Steven E. West	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Travis D. Stice	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Vincent K. Brooks



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de David L. Houston



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rebecca A. Klein



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Stephanie K. Mains

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Mark L. Plaumann

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Melanie M. Trent

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Frank D. Tsuru

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Steven E. West

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Chipotle Mexican Grill Inc. (CMG)	DATE DE RÉUNION 2024-06-06 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-09
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 16965105

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	350
000442010	USD Genus Canglobe Equity fund	800

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection d'Albert S. Baldocchi	✓	✗
01.02	Élection de Matthew Carey	✓	✓
01.03	Élection de Gregg L. Engles	✓	✓
01.04	Élire Patricia D. Fili-Krushel	✓	✓
01.05	Élire Laura Fuentes	✓	✗
01.06	Élire Mauricio Gutierrez	✓	✗
01.07	Élire Robin Hickenlooper	✓	✗
01.08	Élire Scott H. Maw	✓	✓
01.09	Élire Brian Niccol	✓	✗
01.10	Élection de Mary A. Winston	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées	✓	✓
05	Modifications du certificat d'incorporation concernant le pouvoir du conseil d'administration de procéder à des modifications futures	✓	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un audit indépendant de l'impact des politiques et pratiques de l'entreprise sur la sécurité et le bien-être des travailleurs. Un rapport d'audit devrait être publié sur le site web de l'entreprise.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte et rende publique une politique de non-ingérence défendant la liberté d'association et le droit à la vie privée. le droit à la négociation collective dans le cadre de ses activités, conformément à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare et publie un rapport sur les implications sociales de l'adoption croissante des technologies avancées de l'information et de la communication (TIC).	✗	✓

09

technologies, y compris l'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation, sur ses effectifs.

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration supervise la publication d'un rapport public annuel décrivant et quantifiant l'efficacité et les résultats des efforts de l'entreprise pour prévenir le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail.

✗

✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection d'Albert S. Baldocchi

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Matthew Carey

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Gregg L. Engles

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Patricia D. Fili-Krushel



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Laura Fuentes



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est directrice des ressources humaines de Hilton Worldwide Holdings et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mauricio Gutierrez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Robin Hickenlooper



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Scott H. Maw



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Brian Niccol



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Mary A. Winston



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Le PDG est rémunéré plus de 3 fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est systématiquement demandée à chaque assemblée annuelle. L'augmentation du nombre autorisé d'actions donnera à la société une plus grande flexibilité en matière de émission d'actions, ce qui lui permettra de bénéficier d'un financement accru. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Modifications du certificat d'incorporation concernant le pouvoir du conseil d'administration de procéder à des modifications futures



Proposant : Conseil

La proposition vise à modifier les statuts de l'entreprise afin de refléter la législation applicable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un audit indépendant de l'impact des politiques et pratiques de l'entreprise sur la sécurité et le bien-être des travailleurs. Un rapport d'audit devrait être publié sur le site web de l'entreprise.



La santé et la sécurité au travail constituent un enjeu social majeur lié à la gestion du capital humain. Les entreprises qui n'offrent pas des conditions de travail appropriées à leurs employés s'exposent à des risques réglementaires, juridiques et de réputation. Un mauvais traitement de la main-d'œuvre peut également avoir un effet négatif sur le moral et la productivité des employés et entraîner des problèmes de recrutement et de fidélisation du personnel. Il est également important de rappeler que la découverte de graves violations des droits du travail dans les activités d'une entreprise peut exposer cette dernière à des risques juridiques, opérationnels et de réputation importants, y compris des boycotts et des désinvestissements. Dans le cas de Chipotle, nous constatons que l'entreprise a mis en place des politiques visant à garantir la sécurité sur ses lieux de travail et qu'elle fournit certaines informations à sujet. Néanmoins, plusieurs incidents liés à la sécurité ont été signalés récemment dans ses restaurants, y compris des actes de violence de la part de clients à l'encontre d'employés. Par exemple, en avril 2024, un consommateur a tiré sur un employé dans le Michigan après une dispute sur les portions de guacamole. Le promoteur souligne qu'en 2023, des vols à main armée contre des employés de Chipotle ont également été signalés à Pittsburgh (Pennsylvanie), Rochester (Minnesota) et Columbus (Ohio). Elle signale également qu'un restaurant de l'entreprise situé dans le sud de la Floride a fait l'objet d'un reportage télévisé sur les risques sanitaires associés aux conditions insalubres auxquelles les employés étaient exposés. En outre, les médias ont fait état de problèmes de sécurité liés aux incendies en 2022. En janvier, un employé de Chipotle a subi de graves brûlures à la suite d'une explosion et d'un incendie dans un restaurant de Los Angeles qui était alors en cours de rénovation. Puis, en juillet, un incendie dans un restaurant Chipotle en Arizona a causé de graves brûlures à un autre homme ; le système d'extinction du restaurant a permis d'éteindre l'incendie, et les autorités ont ouvert une enquête pour en déterminer la cause. Chipotle a également été critiqué par la Commission américaine pour l'égalité des chances en matière d'emploi (EEOC) pour avoir soumis ses employées à un environnement de travail hostile. En septembre 2023, Chipotle a ainsi accepté de verser 400 000 dollars à trois ex-employées de son restaurant de Sammamish, dans l'État de Washington, pour régler des accusations de harcèlement sexuel. L'EEOC affirme que le harcèlement comprenait l'agression sexuelle d'une employée mineure par le directeur du restaurant, et que malgré les rapports des employés aux directeurs généraux de l'établissement, Chipotle n'a pas enquêté correctement sur leurs plaintes et n'a pas pris les mesures correctives adéquates pour mettre fin au harcèlement. En janvier 2024, l'EEOC a annoncé que Chipotle Services paierait 50 000 dollars pour un autre cas de harcèlement sexuel dans l'un de ses restaurants en Alabama. À la lumière de ces incidents de sécurité très graves dans les établissements Chipotle, nous pensons qu'un examen indépendant et plus approfondi de cette question est justifié et dans le meilleur intérêt des actionnaires. Il convient de souligner que la nature indépendante de l'évaluation est essentielle pour permettre aux employés interrogés d'exprimer leur point de vue sans crainte de représailles, ce qui permettra de dresser un tableau plus précis et plus complet de la situation. tel examen pourrait aider, entre autres, à prendre les mesures correctives nécessaires pour assurer la sécurité des employés et améliorer le suivi par le Conseil des risques juridiques et de réputation liés aux questions de santé et de sécurité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte et rende publique une politique de non-ingérence défendant la liberté d'association et le droit à négociation collective dans ses activités, conformément à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

CONSEIL	POLITIQUE
	

Proposant : Le contrôleur de la ville de New York

La découverte de violations graves des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans le cadre des activités d'une entreprise peut exposer celle-ci à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation importants, voire à un boycott et à un désinvestissement. La liberté d'association et le droit à la négociation collective font partie des droits fondamentaux protégés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, deux conventions fondamentales de l'OIT et de nombreuses lois nationales. Il convient également de noter que, selon des études présentées par Trillium Asset Management, la syndicalisation peut avoir des effets positifs sur les entreprises, notamment sur la productivité des travailleurs, la santé et la sécurité au travail, la satisfaction et la fidélisation des employés, ainsi que l'équité raciale et entre les sexes. Dans le cas Chipotle, son code d'éthique stipule qu'il respecte toutes les lois relatives à la liberté d'association et au droit à la négociation collective, et qu'il interdit la discrimination et le harcèlement à l'encontre de tout employé en raison de sa décision de soutenir ou de ne pas soutenir une proposition de négociation collective. Il stipule également que Chipotle "reconnait le droit à la liberté d'association et le droit à la négociation collective".

Chipotle respecte le droit fondamental à la liberté d'association, qui est guidé par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail" et respecte le droit de employés de choisir de se syndiquer ou non en vertu de la loi nationale sur les relations de travail (National Labor Relations Act - NLRA). Il convient de noter que Chipotle a ajouté la référence à l'OIT et à la NLRA en 2023 à la suite de discussions avec l'auteur de la proposition, "pour exprimer plus clairement notre soutien aux droits syndicaux des employés" ; en effet, la proposition a reçu un taux d'approbation élevé de 33,3 % en 2023, ce qui démontre l'intérêt des actionnaires pour cette question. Toutefois, comme le souligne l'auteur de la proposition, le code de conduite reste vague quant aux normes qui prévaudront si les lois applicables offrent moins de protection que les normes internationales. En outre, Chipotle a été accusée à plusieurs reprises de violer la liberté d'association aux États-Unis en utilisant des tactiques antisyndicales pour saper les tentatives de ses employés de se syndiquer. L'auteur de la proposition note que depuis mai 2022, Chipotle a réglé 11 accusations de pratiques déloyales de travail déposées auprès du conseil des relations de travail des États-Unis (NLRB). Les tactiques présumées comprennent des licenciements de représailles, des fermetures de restaurants, le recours à des consultants antisyndicaux et des réunions avec des publics captifs. Par exemple, en avril 2023, le NLRB a annoncé l'approbation d'un accord de règlement avec Chipotle, en vertu duquel l'entreprise versera 240 000 dollars d'arriérés de salaires et d'avances à 24 employés après avoir illégalement fermé un restaurant dans le Maine, où les travailleurs tentaient de se syndiquer. Le NLRB a estimé que cette fermeture visait non seulement les employés du site, mais aussi ceux de sa chaîne de restaurants américaine qui envisagent de se syndiquer. Il est à noter qu'entre le 1er janvier 2001 et le 5 juin 2024, 25 plaintes pour pratiques déloyales de travail ont été déposées contre Chipotle auprès du NLRB, dont 3 au cours des 12 derniers mois. Ces accusations d'ingérence syndicale peuvent nuire à la réputation et à la valeur à long terme de Chipotle, d'autant plus que le syndicalisme bénéficie d'un fort soutien au sein de la population américaine (71 % en août 2022, selon un sondage Gallup). Ils soulèvent également des inquiétudes quant à la gestion du capital humain, qui représente une ressource précieuse pour une chaîne de restaurants. Dans ce contexte, nous considérons que la proposition est raisonnable, justifiée et dans l' des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare et publie un rapport sur les implications sociales de l'adoption croissante des technologies avancées, y compris l'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation, sur sa main-d'œuvre.



Proposant : [La Fraternité internationale des Teamsters Fonds général](#)

L'IA générative offre d'immenses possibilités, mais ses nouveaux développements suscitent également un certain nombre de craintes, notamment celle d'un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi. Le Fonds monétaire international a indiqué en janvier 2024 que l'IA transformera l'économie mondiale et aura un impact sur 60 % des emplois dans les économies avancées, en remplaçant certains et en complétant d'autres. Un rapport du McKinsey Global Institute, publié en juillet 2023, souligne également que l'IA générative accélère l'automatisation et l'étend à un tout nouvel ensemble de professions, avertissant que 11,8 millions de changements professionnels pourraient se produire d'ici 2030, aux États-Unis. McKinsey note que les services de restauration font partie des catégories professionnelles les plus exposées, et que les plus bas salaires, parmi lesquels les femmes, les personnes de couleur et les travailleurs moins éduqués sont surreprésentés, sont plus susceptibles de devoir changer de profession. McKinsey nous rappelle que les travailleurs auront besoin d'aide pour acquérir de nouvelles compétences et que les risques associés à l'IA générative devront être atténués et contrôlés, affirmant que si les transitions des travailleurs et les risques sont bien gérés, l'IA générative pourrait apporter une contribution substantielle à la croissance économique. Un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), publié en 2023, révèle également que l'IA générative "est plus susceptible d'augmenter que de détruire des emplois en automatisant certaines tâches plutôt que d'assumer entièrement un rôle." Néanmoins, comme certains emplois risquent de disparaître, l'OIT estime qu'il est urgent de prendre des mesures pour assurer la transition et atténuer ses effets négatifs. Elle observe que si l'IA générative peut améliorer la productivité, son introduction peut nuire à la qualité de l'emploi et à l'autonomie des travailleurs, ce qui signifie que les mesures devraient également porter sur les conditions de travail et se concentrer sur la qualité des emplois qui émergeront à la suite de la transition. L'OIT estime que le dialogue avec les travailleurs, la formation et une protection sociale adéquate sont essentiels pour gérer la transition et veiller à ce qu'elle soit équitable. Enfin, il convient de noter que la question des préjugés et des stéréotypes fait également partie des enjeux éthiques majeurs de l'IA, qui peut perpétuer les discriminations, voire les accentuer, y compris dans les processus de recrutement et de promotion. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Son auteur affirme que le risque est grand dans le secteur de la restauration, mais que si Chipotle présente les nouvelles technologies comme essentielles à son avenir, elle ne divulgue pas les principes qui guideront ses efforts pour s'assurer que ces transformations du lieu de travail sont justes et équitables. La Commission rétorque que seuls deux des investissements de Chipotle ont des applications pertinentes pour le secteur de la restauration.

Elle affirme qu'aucune décision n'a été prise à leur sujet et que la proposition est donc prématurée. Elle fait valoir que Chipotle souhaite supprimer les tâches moins favorables aux employés afin qu'ils puissent se concentrer sur les clients, qu'elle vise à améliorer ses activités plutôt qu'à faciliter la réduction des effectifs. Cependant, la destruction d'emplois n'est pas le seul effet négatif possible de l'IA. Nous pensons qu'il est important pour Chipotle d'évaluer les implications sociales possibles des nouvelles technologies qu'elle envisage dès le départ, afin d'atténuer de manière proactive les effets négatifs de leur déploiement sur sa main-d'œuvre et d'assurer une transition juste et équitable. La transparence dans ce domaine pourrait rassurer les parties prenantes, et même donner à l'entreprise un avantage concurrentiel dans le recrutement et la fidélisation des employés, en montrant qu'elle se soucie de leur bien-être. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration supervise la publication d'un rapport public annuel décrivant et quantifiant l'efficacité et les résultats des efforts de l'entreprise pour prévenir le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : [The New York State Common Retirement Fund \(Fonds commun de retraite de l'État de New York\)](#)

Les conséquences négatives du harcèlement et de la discrimination au travail sont nombreuses, tant pour les victimes que pour les entreprises. Il s'agit notamment d'une baisse de productivité, d'une perte d'intérêt et d'engagement des employés pour leur travail, d'une baisse du moral du personnel, d'une diminution de la qualité du service, d'un risque accru d'erreur, d'une augmentation de l'absentéisme ou de la rotation du personnel, d'une diminution de la capacité à attirer et à retenir les employés, d'une augmentation des coûts des soins de santé et des frais juridiques. En bref, outre les risques évidents d'atteinte à la réputation, les entreprises associées au harcèlement ou à la discrimination sont exposées à des risques financiers, juridiques et opérationnels, voire à des boycotts et à des désinvestissements. Au contraire, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié, à tous les niveaux de l'organisation, offrent de nombreux avantages aux entreprises, par exemple en offrant des perspectives différentes, en augmentant la productivité et le moral des employés, en éliminant les limites de la pensée de groupe et en réduisant les risques associés à la discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Dans le cas de Chipotle, nous constatons que ses politiques interdisent la discrimination et le harcèlement sur la base de différents paramètres de diversité. L'entreprise déclare également qu'elle ne tolère pas les représailles à l'encontre de ceux qui signalent de telles violations et que ses employés doivent suivre une formation contre le harcèlement. En outre, elle publie des informations sur la diversité, l'équité et l'inclusion, y compris les données de son rapport EEO-1 sur la diversité de la main-d'œuvre. Toutefois, nous notons que Chipotle a fait l'objet de nombreuses allégations de harcèlement et de discrimination ces dernières années. Ainsi, en août 2021, Chipotle a conclu un règlement de 70 000 dollars pour résoudre un procès pour harcèlement et représailles intenté par la Commission américaine pour l'égalité des chances (EEOC). Puis, en septembre 2023, Chipotle a accepté de verser 400 000 dollars à trois ex-employés de son restaurant de Sammamish, dans l'État de Washington, pour régler des accusations de harcèlement sexuel. L'EEOC affirme que le harcèlement comprenait l'agression sexuelle d'une employée mineure par le directeur du restaurant, et que malgré les rapports des employés aux directeurs généraux de l'établissement, Chipotle n'a pas enquêté correctement sur leurs plaintes et n'a pas pris les mesures correctives adéquates pour mettre fin au harcèlement. Dernier exemple, en janvier 2024, l'EEOC a annoncé que Chipotle Services paierait 50 000 dollars pour un autre cas de harcèlement sexuel, survenu dans l'un de ses restaurants en Alabama. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition. Les informations supplémentaires demandées leur permettraient de mieux évaluer les risques auxquels l'entreprise est confrontée, ainsi que ses efforts pour protéger ses employés contre le harcèlement et la discrimination sur lieu de travail. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Penumbra inc. (NYSE : PEN)	DATE DE RÉUNION 2024-06-05 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 70975L107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

7300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Adam Elsesser	✓	✗
01.02	Élection de Harpreet Grewal	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Adam Elsesser	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Harpreet Grewal	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales et environnementales de l'entreprise. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur les performances. Le plan de rémunération en actions ne prévoit pas de période de détention minimale, ou cette période est inférieure à 3 ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Walmart Inc. (NYSE : WMT)	DATE DE RÉUNION 2024-06-05 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 931142103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

19100

000442045

Fonds de dividendes Genus

49000

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Cesar Conde	✓	✓
01.02	Élection de Timothy P. Flynn	✓	✗
01.03	Élire Sarah J. Friar	✓	✓
01.04	Élire Carla A. Harris	✓	✗
01.05	Élection de Thomas W. Horton	✓	✗
01.06	Élire Marissa A. Mayer	✓	✗
01.07	Élire C. Douglas McMillon	✓	✗
01.08	Élire Brian Niccol	✓	✗
01.09	Élection de Gregory B. Penner	✓	✗
01.10	Élection de Randall L. Stephenson	✓	✗
01.11	Élire Steuart L. Walton	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie des objectifs mesurables et temporels pour éliminer ou réduire l'utilisation de cages de gestation dans sa chaîne d'approvisionnement en viande de porc.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant un audit indépendant sur l'équité raciale afin d'analyser les impacts négatifs de l'entreprise sur les communautés noires, autochtones et de couleur et de fournir des recommandations pour atténuer ces impacts. Un rapport d'audit devrait être publié sur le site web de l'entreprise.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie une ou plusieurs études d'impact sur les droits de l'homme examinant les effets négatifs réels et potentiels d'un ou plusieurs produits à haut risque dans sa chaîne d'approvisionnement ou ses installations.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant des politiques salariales compatibles avec les obligations fiduciaires et raisonnablement conçues pour fournir aux travailleurs revenu minimum nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux d'une famille.	✗	✓

08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue et rende compte de la manière dont les politiques et les pratiques de l'entreprise affectent les employés et les travailleurs. des employés potentiels en raison de leur religion (y compris leurs opinions religieuses) ou de leurs opinions politiques, sociales et environnementales, et sur les risques que ces impacts font peser sur les activités de l'entreprise.	✗	✗
09	Proposition d'actionnaire demandant un examen indépendant de l'impact des politiques et pratiques de l'entreprise sur la sécurité et la violence sur le lieu de travail, ainsi que de l'impact des politiques et pratiques de l'entreprise sur la sécurité et la violence sur le lieu de travail. la publication d'un rapport sur cet examen. Il est recommandé que l'examen et le rapport comprennent une évaluation des pratiques de gestion et d'affaires Les recommandations qui aideront Walmart à créer des environnements de travail plus sûrs et à prévenir la violence sur le lieu de travail, ainsi que les recommandations qui aideront Walmart à créer des environnements de travail plus sûrs et à prévenir la violence sur le lieu de travail. la violence au travail.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un comité du conseil d'administration sur la viabilité financière de l'entreprise afin de superviser et d'examiner la politique de l'entreprise en matière de développement durable. L'impact de ses positions politiques, de ses actions de plaidoyer, de ses partenariats et de ses dons caritatifs sur les questions sociales et politiques, ainsi que l'effet de ces actions sur la viabilité financière de l'entreprise, et qu'elle publie un rapport public sur les conclusions du comité d'ici la fin de l'année 2024.	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Cesar Conde

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Timothy P. Flynn

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Sarah J. Friar

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Carla A. Harris

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Thomas W. Horton

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous

considèrent qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Il préside le comité de nomination de ce conseil qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Marissa A. Mayer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire C. Douglas McMillon



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Brian Niccol



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de Chipotle Mexican Grill, Inc. et siège au comité de rémunération.

Il est PDG et président de Chipotle Mexican Grill Inc. et siège dans plus d'un conseil d'administration. Il est PDG et président de Chipotle Mexican Grill, Inc. et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Gregory B. Penner

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président du conseil d'administration, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Randall L. Stephenson

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Steuart L. Walton

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, qui sont moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, la rémunération des dirigeants n'a été approuvée qu'à 79,3 % lors du vote consultatif, ce qui reflète les préoccupations d'un grand nombre d'actionnaires sur cette question. En conséquence, la société aurait dû s'engager auprès de ses actionnaires et prendre des mesures en réponse à cette désapprobation. Cependant, après avoir écouté leurs commentaires, elle n'a finalement apporté aucune modification au programme de rémunération. Les actionnaires auraient pu raisonnablement s'attendre à ce que des mesures plus importantes soient prises pour répondre aux préoccupations concernant la structure du programme de rémunération. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie des objectifs mesurables et temporels pour éliminer ou réduire l'utilisation de cages de gestation dans sa chaîne d'approvisionnement en viande de porc.



Proposant : [Le Conseil de responsabilité](#)

L'utilisation de caisses de gestation est l'une des pratiques les plus controversées de l'industrie porcine. Les truies gestantes sont confinées dans des stalles individuelles à peine plus grandes que leur corps, où elles ne peuvent ni se tourner ni marcher. Selon Nicolas de Villers, chercheur en comportement et bien-être des porcs à Agriculture et Agroalimentaire Canada, cité par Radio-Canada, l'idéal serait de les élever en groupe, afin qu'elles aient plus de liberté et d'opportunités d'exprimer leur comportement naturel : "Ce sont des sociaux qui ont besoin d'être en groupe avec leurs congénères. Il possède des facultés d'apprentissage assez importantes, au même titre qu'un chien. Les porcs sont curieux et aiment explorer". En outre, les cages de gestation peuvent être moins rentables que l'hébergement en groupe. Des études universitaires, dont une réalisée par des chercheurs de l'université d'État de l'Iowa, ont montré une corrélation négative entre l'utilisation de ces cages et le coût des porcelets sevrés. Une autre étude suggère que la productivité des truies est plus faible et la mortalité plus élevée dans les pays où ces cages sont largement utilisées, par rapport aux pays où leur utilisation est limitée à quatre semaines après l'insémination. Cependant, certains chercheurs et organisations, comme l'American Association of Swine Veterinarians, ont une vision plus positive ou neutre des cages de gestation. Néanmoins, de plus en plus de pays les interdisent ou en limitent l'utilisation. Plusieurs pays européens les ont également interdites depuis plus de 20 ans. Au Canada, une nouvelle réglementation prévue pour 2029 limitera à 28 jours la durée d'enfermement des truies dans ces cages et améliorera leurs conditions de vie. Aux États-Unis, plusieurs États limitent l'utilisation de ces cages, et un projet de loi présenté en mai 2023 vise à garantir aux porcs un espace minimum de 24 pieds carrés, contre 14 habituellement. Le promoteur reproche à Walmart son manque d'engagement en faveur de l'abandon des cages de gestation et d'objectifs clairs à cet égard. En 2006, le détaillant s'est engagé à promouvoir le traitement humain des animaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cependant, il ne divulgue aucun pourcentage de porcs logés en groupe et n'a pas de mandat pour l'hébergement en groupe ni d'objectifs mesurables à ce sujet. En 2015, elle a annoncé qu'elle demanderait à ses fournisseurs de mettre en place des solutions pour les cages de gestation. Selon le Los Angeles Times, cette décision fait suite à une étude interne montrant que 77 % des clients feraient confiance à un détaillant qui traite le bétail de manière humaine, et 66 % achèteraient plus volontiers chez lui. L'initiative a également été motivée par des manifestations contre Walmart, des enquêtes sous couverture auprès des fournisseurs, des pétitions et des critiques de célébrités.

Toutefois, le New York Times souligne que les lignes directrices de Walmart sont volontaires et que le détaillant n'a pas fixé de délais pour ses fournisseurs ni indiqué les conséquences d'un non-respect. Ces lacunes soulèvent des questions quant au suivi et à la mise en œuvre effective des initiatives. Dans sa circulaire de sollicitation de procurations 2022, Walmart a admis qu'elle n'était pas satisfaite de ses progrès et a commandé un rapport pour évaluer les possibilités et obtenir des solutions. Le problème semble résider dans un cycle sans fin d'exams et d'évaluations, alors que ses concurrents vont de l'avant. Par exemple, Kroger vise à atteindre 100 % de porcs frais issus de truies élevées en groupe d'ici 2025. Compte tenu de l'évolution des pratiques de ses concurrents, de l'évolution de la réglementation dans ce domaine et de l'objectif que Walmart s'est fixé en 2015, nous recommandons aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant un audit indépendant sur l'équité raciale afin d'analyser les impacts négatifs de l'entreprise sur les communautés noires, autochtones et de couleur et de fournir des recommandations pour atténuer ces impacts. Un rapport d'audit devrait être publié sur le site web de l'entreprise.



Auteur de la proposition : [The Organization United for Respect](#)

Les événements de ces dernières années, notamment l'assassinat de George Floyd et les manifestations de soutien au mouvement Black Lives Matter, ainsi que l'impact disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur les communautés de minorités ethniques, ont contribué à attirer l'attention des médias, du public et des décideurs politiques sur le racisme systémique, la violence et l'inégalité raciale, y compris en matière d'emploi. Ce faisant, ils ont mis au premier plan les questions de diversité, d'équité et d'inclusion dans le monde du travail.

États-Unis. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises identifient et traitent avec diligence les problèmes d'inégalité qui affectent leurs parties prenantes, d'autant plus que celles qui ne respectent pas le principe d'équité raciale s'exposent à des risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation et de désinvestissement. En outre, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié sur le lieu de travail, à tous les niveaux de l'organisation, offrent des avantages aux entreprises, par exemple en offrant des perspectives différentes, en augmentant la productivité et le moral des employés, en éliminant les limites de la pensée de groupe et en réduisant les risques associés à la discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Dans le cas de Walmart, nous constatons que l'entreprise publie des informations sur ses efforts et ses politiques en matière de diversité et d'équité raciale, y compris des données quantitatives, notamment celles issues de son rapport EEO-1 sur la diversité de la main-d'œuvre. Elle a également pris des engagements publics et lancé des initiatives pour promouvoir l'équité raciale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. Par exemple, elle s'est engagée à verser 100 millions de dollars américains sur cinq ans par l'intermédiaire de son Centre pour l'équité raciale afin de remédier aux inégalités raciales dans les systèmes financiers, de justice pénale, d'éducation et de santé des États-Unis. Ces actions et ces engagements méritent d'être soulignés. Cependant, même si Walmart fait des efforts pour promouvoir l'équité raciale, nous considérons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires qu'elle mette en œuvre la proposition et que son impact sur les communautés noires, indigènes et de couleur soit évalué de manière plus approfondie, d'autant plus que ces dernières années, elle a été visée par des allégations de profilage racial et de pratiques discriminatoires en matière d'embauche, de recrutement et de promotion. Une analyse indépendante de son impact racial lui permettrait ainsi d'évaluer objectivement si ses politiques, pratiques et activités peuvent avoir des effets négatifs sur ces communautés. En somme, il s'agit de faire preuve de diligence raisonnable dans ce domaine, de veiller à ne pas contribuer inconsciemment aux inégalités raciales, voire au racisme systémique, et, le cas échéant, de prendre des mesures correctives. Elle pourrait ainsi identifier et atténuer de manière proactive le risque d'être associée à une controverse sur l'équité raciale, ce qui l'exposerait à d'importants risques juridiques, financiers, de réputation, voire de boycott de la part des consommateurs. La publication du rapport permettrait également aux investisseurs de mieux évaluer les risques encourus. Enfin, un nombre croissant d'entreprises ont commencé ou accepté de s'engager dans ce type d'exercice (notamment Citigroup, State Street, BlackRock, Airbnb et Starbucks), reconnaissant l'importance et la valeur de cet outil, et les propositions d'actionnaires portant sur cette question reçoivent généralement un taux d'approbation élevé. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie une ou plusieurs études d'impact sur les droits de l'homme examinant les effets négatifs réels et potentiels d'un ou plusieurs produits à haut risque dans sa chaîne d'approvisionnement ou ses installations.

CONSEIL

POLITIQUE



Auteur de la proposition : [Oxfam America](#)

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations des droits de l'homme sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Comme l'exigent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les principes), elles doivent donc mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer efficacement les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'homme qu'elles peuvent avoir ou auxquelles elles peuvent contribuer par leurs activités, ou qui peuvent découler directement de leurs activités ou de leurs relations d'affaires. Des États comme la France et l'Allemagne exigent désormais des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable pour éviter de porter atteinte à ces droits, tandis que d'autres envisagent de rédiger des projets de loi à ce sujet. Dans le cas de Walmart, nous constatons que l'entreprise a fait l'objet de récentes controverses liées aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs. Par exemple, la U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC) a intenté une action en justice contre l'entreprise pour discrimination sexuelle et raciale en février 2022, suivie de deux actions en justice pour discrimination fondée sur le handicap en mars 2023. En 2022, un tribunal fédéral américain a également condamné un fournisseur de pastèques de Walmart à une peine de prison, après qu'il eut plaidé coupable d'accusations de travail forcé et de racket. Il a ainsi violé la loi sur la protection des travailleurs agricoles migrants et saisonniers (Migrant and Seasonal Agricultural Workers Protection Act) et la loi sur les normes du travail (Fair Labor Standards Act) pendant plusieurs années. En février 2023, le New York Times a rapporté que des enfants migrants travaillaient pour les fournisseurs nationaux de Walmart. Enfin, en 2023, Walmart a obtenu de mauvais résultats dans le classement Corporate Human Rights Benchmark sur la gestion des risques en matière de droits de l'homme, avec un score global de 18,5. Walmart n'a obtenu que 2 points sur 10 pour les 5 indicateurs de diligence raisonnable, avec des scores de 0 pour les critères détection des risques et des impacts en matière de droits de l'homme, de suivi de l'efficacité des actions visant à traiter les risques et les impacts en matière de droits de l'homme, et de communication sur les impacts en matière de droits de l'homme. Cependant, il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise dispose d'un processus de diligence raisonnable efficace et solide qui lui permette d'identifier, d'évaluer, de prévenir et de gérer les risques liés aux droits de l'homme.

et d'atténuer ses impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de l'homme, et qui la protège raisonnablement contre les risques liés aux violations des droits de l'homme. Walmart déclare avoir entrepris une étude d'impact, mais il est essentiel qu'elle publie les résultats de cette étude et son plan d'action pour atténuer les risques détectés et remédier aux impacts réels, afin que les investisseurs puissent évaluer ses risques en matière de droits de l'homme, ainsi que sa gestion des risques et de l'impact. En effet, une telle divulgation fait partie des bonnes pratiques, les Principes soulignant que les entreprises devraient divulguer la manière dont elles traitent leurs impacts sur les droits de l'homme. Ajoutons que Walmart n'a pas communiqué sa stratégie d'engagement auprès de ses parties prenantes, alors qu'il s'agit d'un élément crucial pour assurer la crédibilité de l'étude d'impact. Selon les Principes, afin d'évaluer correctement leurs impacts, les entreprises doivent mener de véritables consultations avec les groupes et autres parties prenantes susceptibles d'être affectés. Nous considérons donc que la proposition est raisonnable et justifiée, et que le rapport demandé fournira aux actionnaires des informations importantes et utiles. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire demandant des politiques salariales compatibles avec les obligations fiduciaires et raisonnablement conçues pour fournir aux travailleurs le revenu minimum nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux d'une famille.

CONSEIL



POLITIQUE



Auteur de la proposition : [The Shareholder Commons / Legal & General Investment Management America, Inc.](#)

Le versement d'un salaire décent est un enjeu majeur aux États-Unis, où des millions de travailleurs à temps plein peinent à subvenir à leurs besoins fondamentaux. En 2023, un projet de loi a été introduit au Congrès américain pour augmenter le salaire minimum fédéral de 7,25 \$ à 17 \$ de l'heure, afin d'en faire un "salaire de subsistance". Toutefois, le calculateur du salaire vital du Massachusetts Institute of Technology (MIT) estime que le salaire vital moyen en 2022 pour une famille type de 2 adultes et 2 enfants est de 25,02 dollars de l'heure (52 038,85 dollars par an et par travailleur), ce qui est bien supérieur au salaire minimum fédéral et à celui de l'État. Pourtant, l'octroi de salaires décents profite à l'ensemble de la société, en contribuant, par exemple, à réduire les inégalités raciales, de genre et de revenus. Celles-ci sont à l'origine de nombreux risques systémiques aux États-Unis et ont un impact économique majeur. Selon un document de travail de la Réserve fédérale de San Francisco, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes et entre les races ont coûté 2,6 billions de dollars au PIB américain en 2019. Citi a également estimé en 2020 que l'élimination des disparités raciales, y compris celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des cinq prochaines années. Les entreprises peuvent également bénéficier de l'offre de salaires décents. Par exemple, pour les entreprises des secteurs où les salaires sont généralement très bas, cela peut leur donner un avantage concurrentiel, en particulier dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Une étude de la MIT Sloan School of Management a également montré que l'adoption par les détaillants d'une stratégie prévoyant un salaire de base supérieur au salaire minimum peut entraîner une amélioration de la qualité du service et de la productivité, tandis qu'une recherche de la Cardiff Business School a montré que 94 % des entreprises accréditées en tant qu'employeurs offrant un salaire décent au Royaume-Uni ont fait état d'avantages en matière de recrutement, de fidélisation du personnel et de réputation. En outre, selon une enquête de JUST Capital réalisée en 2022, 84 % des Américains estiment que les grandes entreprises ont la responsabilité de verser aux travailleurs adultes à temps plein occupant des emplois de première ligne un salaire suffisant pour leur permettre de joindre les deux bouts. Il existe donc des risques financiers, opérationnels et de réputation pour les entreprises qui n'offrent pas un salaire décent, sans parler de ceux associés à d'éventuelles augmentations du salaire minimum. Dans le cas de Walmart, nous constatons que le détaillant fait des efforts similaires à ceux de ses pairs (Kroger et Target) en matière de salaires, qu'il ne semble pas utiliser un cadre pour le salaire de subsistance et qu'il n'a pas de certification dans ce domaine. Walmart indique qu'à la fin de l'exercice 2024, le salaire horaire moyen de ses employés horaires aux États-Unis était supérieur à 17,50 dollars de l'heure, et que le salaire de départ moyen était de 15,75 dollars de l'heure. Non seulement ces taux sont inférieurs au salaire de subsistance établi par le MIT, mais comme il s'agit de moyennes, cela signifie que de nombreux employés gagnent beaucoup moins. En outre, le PDG de l'entreprise figure sur la liste des 25 PDG les mieux payés des États-Unis établie par As You Sow et il a gagné 933 fois le revenu médian des employés. Enfin, le promoteur souligne que, bien que la main-d'œuvre américaine de Walmart comprenne une majorité de personnes de couleur, celles-ci n'occupent que 29 % des postes de direction et sont donc surreprésentées parmi les employés qui ne gagnent pas un salaire décent. Dans ce contexte, nous pensons que l'adoption de la proposition pourrait permettre à Walmart d'améliorer son image d'employeur et d'entreprise responsable, et de bénéficier d'un certain nombre d'avantages, y compris un avantage concurrentiel, tout en atténuant les risques associés à la question du salaire de subsistance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 08

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue et rende compte de la manière dont les politiques et les pratiques de l'entreprise affectent les employés et les travailleurs potentiels des employés en raison de leur religion (y compris leurs opinions religieuses) ou de leurs opinions politiques, sociales et environnementales, et sur les risques que ces impacts font peser sur les activités de l'entreprise.
l'activité de l'entreprise.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Bowyer Research

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, nous avons de sérieux doutes quant aux intentions réelles de l'auteur de la proposition qui, dans ce cas, attaque les programmes d'IED des entreprises. En particulier, il affirme que si les partisans de l'IED prétendent qu'elle favorise l'appartenance, renforce l'unité et aide les entreprises à lutter contre l'injustice, les programmes de DÉC ont en réalité l'effet inverse. Il convient de rappeler que le promoteur, Bowyer Research, fait partie d'un groupe d'organisations connues pour leur opposition à l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

POINT 09

Proposition d'actionnaire demandant un examen indépendant de l'impact des politiques et pratiques de l'entreprise sur la sécurité et la violence au travail, et la publication d'un rapport sur cet examen. Il est recommandé que l'examen et le rapport comprennent une évaluation des pratiques de gestion et d'entreprise contribuant à un environnement de travail dangereux ou violent, ainsi que des recommandations qui aideront Walmart à créer des environnements de travail plus sûrs et à prévenir la violence sur le lieu de travail.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Cynthia Murray

La santé et la sécurité au travail est une question majeure liée à la gestion du capital humain. Les entreprises qui n'offrent pas des conditions de travail appropriées à leurs employés s'exposent à des risques réglementaires, juridiques et de réputation. Un mauvais traitement de la main-d'œuvre peut également avoir une incidence négative sur le moral et la productivité des employés et entraîner des problèmes de recrutement et de fidélisation du personnel. Dans le cas Walmart, le promoteur souligne qu'entre le 1er juillet 2020 et le 22 novembre 2022, il y a eu au moins 363 incidents impliquant des armes à feu et 112 décès liés à des armes à feu dans l'entreprise, tandis qu'en 2023, chaque mois, au moins un incident violent ou lié à une arme à feu a été rapporté dans les nouvelles. Par exemple, le 23 novembre 2023, un homme armé imprégné d'idéologies racistes a blessé 4 personnes avant de se suicider dans un magasin Walmart de l'Ohio. Outre cette violence armée, nous constatons que l'entreprise a des antécédents inquiétants en matière de santé et de sécurité des travailleurs aux États-Unis. A titre d'exemple, ses pratiques de travail ont été pointées du doigt dans le cadre de la pandémie de COVID-19. En avril 2021, le Guardian a rapporté que, selon un rapport Human Impact Partners, une organisation de santé publique à but non lucratif, l'entreprise aurait pu éviter 7 500 cas de COVID et sauver 133 vies si elle avait offert à ses employés 2 semaines de congés maladie payés. Walmart a mis en place un système de points qui attribue des points aux employés en cas de retard ou d'absence à un poste programmé ; les employés peuvent être licenciés s'ils accumulent 5 points au cours d'une période de 6 mois. Dans le cadre de ce système, les employés craignaient d'être licenciés s'ils se déclaraient malades. En outre, même si ce système et celui des congés de maladie ont été modifiés pour tenir compte de la pandémie pendant quelques mois, les employés ont continué à exprimer leur inquiétude quant à la possibilité de perdre leur emploi s'ils étaient absents à cause du COVID. Le promoteur indique par ailleurs que selon son analyse des données récentes de l'Agence fédérale américaine pour la sécurité et la santé au travail (OSHA), il y a eu près de 5 000 entrées pour Walmart en 2022, dont notamment 8 décès sur le lieu de travail, 14 blessures entraînant une perte totale de l'ouïe, près de 1,5 million d'euros d'accidents du travail.

58 000 accidents du travail nécessitant plus de 216 000 jours d'absence, etc. Elle ajoute que, selon une analyse des données de l'OSHA pour 2021 réalisée par le National Employment Law Project, les employés de Walmart travaillant dans les supercentres étaient 75 % plus susceptibles de souffrir d'accidents et de maladies liés au travail que la moyenne du secteur de la vente au détail. Il convient de noter qu'en réponse à une proposition similaire soumise en 2023, qui a reçu un taux d'approbation élevé de 23,9 %, Walmart s'est engagé avec les actionnaires et les parties prenantes sur la question de la santé et de la sécurité au travail et, après avoir recueilli leurs commentaires, a accru sa transparence sur ses politiques et pratiques, ainsi que sur leur efficacité, en partageant, par exemple, les taux d'accidents et les informations sur la gravité des accidents du travail. Ce geste mérite d'être souligné. Néanmoins, ses performances en matière de santé et de sécurité restent préoccupantes, tout comme les fusillades de masse qui se sont produites dans ses magasins, dont plusieurs ont été commises par des employés de l'entreprise. Par conséquent, nous pensons qu'un examen indépendant et plus approfondi de ses conditions de travail et du traitement de ses employés reste justifié et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un comité du conseil d'administration sur la durabilité financière de l'entreprise afin de superviser et d'examiner l'impact de ses positions politiques, de ses actions de plaidoyer, de ses partenariats et de ses dons caritatifs sur les questions sociales et politiques, ainsi que l'effet de ces actions sur la durabilité financière de l'entreprise, et de publier un rapport public sur les conclusions du comité d'ici la fin de 2024.

CONSEIL

POLITIQUE

×

×

Auteur de la proposition : [National Center for Public Policy Research](#)

Le promoteur s'inquiète des contributions de Walmart à la Human Rights Campaign (qui défend les droits des personnes de la communauté LGBTQ+) et au mouvement Black Lives Matter. Il justifie ses inquiétudes en soulignant que ces positions caritatives, ces partenariats et ces dons pourraient aliéner les consommateurs, réduisant ainsi les ventes ou diminuant la valeur actionnariale. Il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Center for Public Policy Research (NCPFR), est reconnu comme un groupe idéologique opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons qu'elles pourraient viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Shopify Inc. (TSE:SHOP)	DATE DE RÉUNION 2024-06-04 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-23
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Mélange	TITRES 82509L107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	20
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	28

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Tobias Lütke	✓	✗
01.02	Élection de Robert G. Ashe	✓	✗
01.03	Élire Gail Goodman	✓	✓
01.04	Élire Colleen M. Johnston	✓	✗
01.05	Élire Jeremy Levine	✓	✗
01.06	Élire Prashanth Mahendra-Rajah	✓	✓
01.07	Élire Lulu Cheng Meservey	✓	✓
01.08	Élire Toby Shannan	✓	✗
01.09	Élire Fidji Simo	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Renouvellement du plan d'options sur actions	✓	✗
04	Renouvellement du plan d'incitation à long terme	✓	✗
05	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Tobias Lütke

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert G. Ashe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Gail Goodman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Colleen M. Johnston



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jeremy Levine

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Prashanth Mahendra-Rajah

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Lulu Cheng Meservey

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Toby Shannan	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Fidji Simo	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le taux de présence de la candidate au conseil d'administration est inférieur à 75 %, sans raison valable. Elle est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Renouvellement du plan d'options sur actions



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan d'options sur actions des dirigeants montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan est également destiné aux consultants, prestataires de services et autres employés contractuels et n'est donc pas conforme à la politique. Le taux de dilution des actions lié au plan d'options sur actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Renouvellement du plan d'incitation à long terme



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Le PDG a reçu une rémunération plus de 200 fois supérieure à la rémunération moyenne des Canadiens. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Eldorado Gold Corporation (ELD)	DATE DE RÉUNION 2024-06-04 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 284902103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Genus Canadian Alpha Fund

57700

000442088

Fonds Genus Global Alpha

71000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Carissa Browning	✓	✗
01.02	Élire George Burns	✓	✓
01.03	Élire Teresa Conway	✓	✓
01.04	Élire Catharine Farrow	✓	✓
01.05	Élire Judith Mosely	✓	✓
01.06	Élire Steven Reid	✓	✗
01.07	Élire Stephen Walker	✓	✓
01.08	Élection de John Webster	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Carissa Browning	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de l'évaluation du conseil d'administration.

Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire George Burns



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Teresa Conway



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Catharine Farrow



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. A

vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Judith Mosely

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Steven Reid

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Stephen Walker

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de John Webster

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette société utilise le rendement total pour l'actionnaire (RTA) comme mesure de performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le RTA peut facilement être augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Juniper Networks Inc. (JNPR)	DATE DE RÉUNION 2024-06-04 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-08
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 48203R104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	2040
000442045	Fonds de dividendes Genus	50900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Anne DelSanto	✓	✓
01.02	Élection de Kevin A. DeNuccio	✓	✗
01.03	Élection de James Dolce	✓	✓
01.04	Élection de Steven Fernandez	✓	✗
01.05	Élection de Christine M. Gorjanc	✓	✓
01.06	Élire Janet B. Haugen	✓	✓
01.07	Élire Scott Kriens	✓	✗
01.08	Élire Rahul Merchant	✓	✓
01.09	Élire Rami Rahim	✓	✗
01.10	Élection de William Stensrud	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✓
04	Modification du plan d'intéressement en actions 2015	✓	✗
05	Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés de 2008	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Anne DelSanto

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Kevin A. DeNuccio



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de James Dolce



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Steven Fernandez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Christine M. Gorjanc



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Janet B. Haugen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Scott Kriens



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rahul Merchant



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rami Rahim



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de William Stensrud



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'intéressement en actions 2015



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de l'entreprise. La durée du plan d'action dépasse la limite de temps stipulée dans la politique, qui est de 5 ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés de 2008



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Poste Italiane SpA (BIT : PST)	DATE DE RÉUNION 2024-05-31 ,
PAYS Italie	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-05-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Mélange	TITRES T7S697106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	31700
000442045	Fonds de dividendes Genus	141100

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Répartition des revenus	✓	✓
03	Politique de rémunération	✓	✓
04	Rapport de rémunération	✓	✓
05	Plans d'incitation à base d'actions	✓	✓
06	Rachat d'actions	✓	✓
07	Modification des statuts : Intégration de l'objet social	✓	✓
08	Modification des statuts : Insertion de la clause relative à la faculté d'assurer la présence et l'intervention à l'assemblée générale personnes habilitées à voter uniquement par l'intermédiaire du représentant désigné	✓	✓
09	Modification des statuts : Mode de désignation du secrétaire de l'assemblée générale	✓	✓
10	Modification des statuts : Désignation du comité au sein du conseil d'administration	✓	✓
11	Modification des statuts : convocation urgente des réunions du conseil d'administration.	✓	✓
12	Modification des articles : dénomination des services de contrôle du chef-lieu de canton de bancoposta.	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Comptes et rapports	✓	✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Répartition des revenus



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Politique de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Plans d'incitation à base d'actions

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Rachat d'actions

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Lorsqu'un rachat d'actions est associé à une annulation de ces actions, il en résulte une réduction du capital social. C'est un moyen de restituer des actifs aux actionnaires, lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Modification des statuts : Intégration de l'objet social

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts : Insertion de la clause relative à la faculté d'assurer la présence et l'intervention à l'assemblée générale des personnes habilitées à voter uniquement par l'intermédiaire du représentant désigné



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts : Mode de désignation du secrétaire de l'assemblée générale



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts : Désignation du comité au sein du conseil d'administration



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts : convocation urgente des réunions du conseil d'administration.



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Modification des articles : dénomination des services de contrôle du chef-lieu de canton de bancoposta.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Lowe's Companies Inc. (LOW)	DATE DE RÉUNION 2024-05-31 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 548661107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

5200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Raul Alvarez	✓	✗
01.02	Élection de David H. Batchelder	✓	✗
01.03	Élection de Scott H. Baxter	✓	✗
01.04	Élection de Sandra B. Cochran	✓	✓
01.05	Élire Laurie Z. Douglas	✓	✓
01.06	Élire Richard W. Dreiling	✓	✗
01.07	Élire Marvin R. Ellison	✓	✗
01.08	Élire Navdeep Gupta	✓	✓
01.09	Élire Brian C. Rogers	✓	✓
01.10	Élire Bertram L. Scott	✓	✗
01.11	Élire Lawrence Simkins	✓	✓
01.12	Élire Colleen Taylor	✓	✓
01.13	Élire Mary Elizabeth West	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification du vérificateur Deloitte & Touche	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Raul Alvarez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de David H. Batchelder



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Scott H. Baxter



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG de Kontoor Brands et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Sandra B. Cochran



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Laurie Z. Douglas



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Richard W. Dreiling



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est PDG d'une autre société et siège à plusieurs conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Marvin R. Ellison

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Navdeep Gupta

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Brian C. Rogers

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Bertram L. Scott

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il a des liens familiaux directs avec un employé de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Lawrence Simkins

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Colleen Taylor

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Mary Elizabeth West

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas les critères (ou objectifs) spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur les performances. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances, ce qui limite l'efficacité de la prime en tant qu'élément de la politique de rémunération. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à l'émergence de sociétés de plus en plus inégales, qui sont moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Les indemnités de départ dépassent deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification du vérificateur Deloitte & Touche

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Amgen Inc. (AMGN)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 31 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 31162100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442088

Fonds Genus Global Alpha

2600

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

7500

000442045

Fonds de dividendes Genus

12700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Wanda M. Austin	✓	✓
01.02	Élection de Robert A. Bradway	✓	✗
01.03	Élection de Michael V. Drake	✓	✗
01.04	Élection de Brian J. Druker	✓	✓
01.05	Élection de Robert A. Eckert	✓	✗
01.06	Élire Greg C. Garland	✓	✗
01.07	Élire Charles M. Holley, Jr.	✓	✗
01.08	Elire S. Omar Ishrak	✓	✓
01.09	Élire Tyler Jacks	✓	✗
01.10	Élire Mary E. Klotman	✓	✓
01.11	Élire Ellen J. Kullman	✓	✗
01.12	Élection d'Amy E. Miles	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Modification du plan d'incitation en actions 2009	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Wanda M. Austin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Robert A. Bradway



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Ce candidat est à la fois directeur général et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Michael V. Drake



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Brian J. Druker



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert A. Eckert



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Greg C. Garland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise.

les meilleurs intérêts de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Charles M. Holley, Jr.

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Elire S. Omar Ishrak

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Tyler Jacks

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Mary E. Klotman

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Ellen J. Kullman

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection d'Amy E. Miles

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour raison. Elle est présidente d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances, ce qui limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire britannique moyen. De grandes disparités salariales contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. À long terme, cela peut avoir des conséquences négatives pour l'entreprise et ses parties prenantes. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail du dirigeant prévoit une indemnité de départ qui n'est pas liée à la perte de son poste. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Modification du plan d'incitation en actions 2009



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La durée du plan d'action dépasse la limite de temps stipulée dans la politique, qui est de 5 ans. Les droits à la plus-value des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'octroi n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détenir des actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Ferguson Plc (LON:FERG)	DATE DE RÉUNION 2024-05-30 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Spécial	TITRES G3408R105

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	4400
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	7900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Réincorporation Fusion	✓	✓
02.01	Conditions de modification de la charte et des statuts	✓	✓
02.02	Autoriser le conseil d'administration à modifier les statuts	✓	✓
02.03	Postes vacants au sein du conseil d'administration	✓	✓
02.04	Droit de convoquer une assemblée extraordinaire	✓	✗
02.05	Indemnisation des administrateurs et des dirigeants	✓	✗
02.06	Approbation des dispositions relatives au forum exclusif	✓	✗
02.07	Autoriser les actions privilégiées	✓	✗
02.08	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Réincorporation Fusion	✓	✓
Proposant : Conseil		

Il appartient au conseil d'administration de décider dans quel État la société est enregistrée. Le 5 décembre 2023, Ferguson plc a annoncé qu'elle envisageait une nouvelle structure d'entreprise pour domicilier la société mère du groupe aux États-Unis, ce qui permettrait de mieux aligner le siège social et la gouvernance de l'entreprise avec ses opérations et son équipe de direction. La date effective de cette transaction devrait être le 1er août 2024, date à laquelle les actions de la société seront échangées contre des actions de la nouvelle entité, qui sera cotée sur les bourses de New York (NYSE) et de Londres (LSE). Les modifications proposées ne portent pas atteinte aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Conditions de modification de la charte et des statuts

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Autoriser le conseil d'administration à modifier les statuts

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Postes vacants au sein du conseil d'administration

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition permet aux administrateurs de pourvoir les sièges vacants au sein du conseil d'administration. Ces nouveaux administrateurs doivent cependant être approuvés par les actionnaires lors de la prochaine assemblée annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Droit de convoquer une assemblée extraordinaire

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition permettrait aux actionnaires détenant un pourcentage d'actions (par rapport à la taille de l'entreprise) de 15 % de convoquer des assemblées extraordinaires. Le seuil actuel est de 10 %. Cette proposition limite la capacité des actionnaires à convoquer des assemblées. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du Comité exécutif et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Approbation des dispositions relatives au forum exclusif

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

La proposition vise à ajouter un article aux statuts et au règlement intérieur afin de désigner les tribunaux fédéraux de district des États-Unis comme le seul et unique forum pour des actions en justice spécifiques ou certaines autres actions. Cette modification a pour but d'éviter à la société d'être soumise à de multiples procès dans de multiples juridictions sur des questions relatives au droit fédéral des sociétés. Toutefois, la société n'a pas démontré qu'elle avait déjà subi un préjudice important du fait de combinaisons multiples d'actions collectives déposées dans différentes juridictions concernant la même question. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Autoriser les actions privilégiées

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le capital par l'émission d'actions privilégiées de type "chèque en blanc", c'est-à-dire des actions aux caractéristiques non spécifiées. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions spécifiques ou de catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée lors de chaque assemblée annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Bruker Corporation (BRKR)	DATE DE RÉUNION 2024-05-30 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 116794108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

10300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de William Linton	✓	✗
01.02	Élection d'Adelene Q. Perkins	✓	✗
01.03	Élection de Robert J. Rosenthal	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de William Linton

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection d'Adelene Q. Perkins

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est PDG et présidente d'Infinity Pharmaceuticals, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Robert J. Rosenthal



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président de Safeguard Scientifics, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La politique s'oppose à l'utilisation de plans de rémunération basés sur des options d'achat d'actions pour les administrateurs. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER NXP Semiconductors NV (NXP)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 29 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-05-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N6596X109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

8100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Ratification des actes du Conseil	✓	✗
03.01	Élire Kurt Sievers	✓	✓
03.02	Élire Annette K. Clayton	✓	✓
03.03	Élection d'Anthony R. Foxx	✓	✗
03.04	Élire Moshe N. Gavrielov	✓	✗
03.05	Élire Chunyuan Gu	✓	✓
03.06	Élire Lena Olving	✓	✓
03.07	Élire Julie Southern	✓	✗
03.08	Élire Jasmin Staiblin	✓	✓
03.09	Élection de Gregory L. Summe	✓	✗
03.10	Élire Karl-Henrik Sundström	✓	✓
04	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✓
05	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓
06	Autorisation de rachat d'actions	✓	✗
07	Autorisation d'annuler les actions rachetées	✓	✗
08	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓

09	Honoraires des directeurs	✓	✓
10	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Ces rapports ont été distribués à tous les actionnaires avant l'assemblée et le cabinet d'audit qui les a examinés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification des actes du Conseil

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil d'administration et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.01

Élire Kurt Sievers

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.02

Élire Annette K. Clayton

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.03

Élection d'Anthony R. Foxx

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.04

Élire Moshe N. Gavrielov

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.05

Élire Chunyuan Gu

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.06

Élire Lena Olving

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.07

Élire Julie Southern

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège à ce comité. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est également présidente, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.08

Élire Jasmin Staiblin

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.09

Élection de Gregory L. Summe

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.10

Élire Karl-Henrik Sundström

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable dans la mesure où elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Attention ! Comme les actionnaires n'auront pas de droits de préemption, leurs droits seront dilués. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. La prime de rachat peut dépasser 10 %, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Autorisation d'annuler les actions rachetées

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de faire des recommandations sur le rachat de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. La prime de rachat peut dépasser 10 %, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Honoraires des directeurs

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Exxon Mobil Corporation (XOM)	DATE DE RÉUNION 2024-05-29 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-03
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 30231G102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

18400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Michael J. Angelakis	✓	✓
01.02	Élection d'Angela F. Braly	✓	✓
01.03	Élire Gregory J. Goff	✓	✓
01.04	Élection de John D. Harris II	✓	✓
01.05	Élire Kaisa Hietala	✓	✓
01.06	Élection de Joseph L. Hooley	✓	✗
01.07	Élection de Steven A. Kandarian	✓	✗
01.08	Élection d'Alexander A. Karsner	✓	✗
01.09	Élire Lawrence W. Kellner	✓	✓
01.10	Élire Dina Powell McCormick	✓	✗
01.11	Élire Jeffrey W. Ubben	✓	✓
01.12	Élire Darren W. Woods	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que le comité de rémunération révise ses lignes directrices en matière de rémunération des cadres afin de mettre l'accent sur les objectifs fiduciaires et d'envisager l'élimination de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres objectifs scientifiques des mesures d'incitation à la rémunération.	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport annuel sur les écarts de rémunération médiane et ajustée en fonction du sexe et de la race, y compris les risques. les risques liés aux politiques publiques, les risques de réputation, les risques concurrentiels et opérationnels, ainsi que les risques liés au recrutement et à la fidélisation de talents divers.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur l'impact d'une réduction de la demande de plastique vierge sur sa situation financière.	✗	✓

07

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration prépare un rapport concernant l'impact social sur les travailleurs et les communautés de la fermeture ou de la transition énergétique des installations de l'entreprise et les solutions possibles pour aider à atténuer cet impact.



ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Michael J. Angelakis

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection d'Angela F. Braly

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Gregory J. Goff

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire John D. Harris II

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Kaisa Hietala

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Joseph L. Hooley

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il préside le comité de nomination de ce conseil qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat. un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Steven A. Kandarian

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection d'Alexander A. Karsner

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Lawrence W. Kellner

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Cependant, il n'est membre de la commission que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements de gouvernance. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Dina Powell McCormick



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Cependant, elle n'est membre de la commission que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements de gouvernance. Un vote contre la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jeffrey W. Ubben



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL POLITIQUE

Élire Darren W. Woods



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales de l'entreprise. Le comité de rémunération ne divulgue pas les objectifs des critères de performance de ses plans d'incitation. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment l'entreprise a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une divulgation adéquate. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, qui sont moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le comité de rémunération révise ses lignes directrices en matière de rémunération des cadres afin de mettre l'accent sur les objectifs fiduciaires et d'envisager l'élimination de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres objectifs scientifiques des mesures d'incitation à la rémunération.



Proposant : National Legal and Policy Center

La proposition semble viser à contrecarrer les actions de l'entreprise pour lutter contre le changement climatique, plutôt que de l'encourager à accroître ses efforts dans ce domaine. Il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Comme nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation, nous recommandons de voter contre cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport annuel sur les écarts de rémunération médiane et ajustée en fonction du sexe et de la race, y compris les liés aux politiques publiques, à la réputation, à la concurrence et aux opérations, ainsi que les risques liés au recrutement et à la fidélisation de talents divers.



Proposant : Broz Family Investments, LLC/Proxy Impact

D'importantes disparités salariales fondées sur le sexe et la race persistent aux États-Unis, que des facteurs tels que l'expérience, la formation, le secteur ou les heures de travail soient pris en compte ou non. Par exemple, le salaire médian des employés noirs représentait 75,6 % de celui de leurs homologues blancs en 2019, selon l'Economic Policy Institute. Loin de se résorber, cet écart s'est creusé depuis 2000. Par ailleurs, le Pew Research Center rapporte que l'écart de salaire médian entre les sexes a stagné au cours des 20 dernières années : en 2022, les femmes gagneront 82 % de ce que gagnent les hommes, contre 80 % en 2002. Quant à l'écart de rémunération ajusté au sexe, il était de 4,9 , selon une étude de Glassdoor publiée en 2019. De nombreux chercheurs et économistes estiment que cet écart inexplicable pourrait être dû à la discrimination. Cela peut entraîner des poursuites judiciaires coûteuses et nuire à l'image des entreprises ainsi qu'à leur capacité à recruter et à conserver des employés talentueux. Toutefois, les risques juridiques se sont accrus ces dernières années. La Californie, le Massachusetts, New York et le Maryland ont renforcé leur législation en matière d'égalité salariale. En Islande, les entreprises employant au moins 25 personnes à temps plein doivent prouver qu'elles versent un salaire égal pour un travail égal, quel que soit le sexe de l'employé, sous peine d'amende. Des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande et Israël exigent désormais la publication des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. D'autres, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont renforcé leurs exigences en matière de communication d'informations relatives à l'équité entre les sexes, en particulier en termes de rémunération. D'autre part, des études montrent que les entreprises qui font preuve de transparence, qui traquent et mettent tout en œuvre pour éliminer les écarts salariaux favorisent une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, ce qui leur permet de bénéficier des nombreux avantages de la diversification de la main-d'œuvre, y compris au sein de l'encadrement supérieur. De plus, ces écarts salariaux ont un impact négatif sur l'économie. Par exemple, Citi a estimé en 2020 que l'élimination des disparités raciales, y compris celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des cinq prochaines années. Dans le cas d'Exxon, l'entreprise affirme que ses employés aux États-Unis qui font le même travail, avec le même niveau d'expérience et de performance, sont payés de la même manière, indépendamment de leur sexe ou de leur race. Toutefois, si l'existence d'écarts ajustés peut révéler la présence d'une discrimination salariale, consciente ou non, les écarts bruts peuvent témoigner d'une sous-représentation des femmes ou des minorités dans les emplois bien rémunérés, voire d'un problème de discrimination systémique en matière de promotion, d'où l'importance de divulguer les deux types d'écarts de rémunération. En fait, plus de 40 grandes entreprises, dont Citigroup, Adobe, American Express, Bank of New York Mellon, Home Depot, Lowe's, MasterCard, Pfizer, Starbucks, Target et Visa, ont adopté la meilleure pratique en matière d'information sur l'équité salariale, qui consiste à communiquer à la fois les écarts bruts et les écarts corrigés. Nous pensons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise améliore sa transparence et publie les informations demandées. En luttant contre ces écarts et en divulguant davantage d'informations sur cette question, elle atténuera le risque juridique, financier et de réputation associé aux pratiques discriminatoires, tout en améliorant la transparence.

accroître leur capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée afin de constituer des équipes diversifiées et innovantes en démontrant que leurs employés sont rémunérés de manière juste et équitable, indépendamment de leur sexe ou de leur origine ethnique ou raciale. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur l'impact d'une réduction de la demande de plastique vierge sur sa situation financière.



Proposée par : United Church Funds / As You Sow

L'impact catastrophique du plastique sur l'environnement n'est plus à démontrer. En 2022, les Nations unies ont déclaré que "les impacts de la production et de la pollution plastiques sur la triple crise mondiale du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution menacent le monde". Les plastiques à usage unique sont particulièrement préoccupants, car ils la majeure partie des 11 millions de tonnes de déchets plastiques déversés chaque année dans les océans. Selon une étude de la Fondation Ellen MacArthur, "les océans contiendront plus de plastique que de poissons d'ici 2050 si aucune mesure n'est prise pour réduire le flux de plastique dans les cours d'eau". Pourtant, la situation devient de plus en plus urgente, car la production mondiale de plastique primaire devrait atteindre 1 100 millions de tonnes d'ici à 2050, si les tendances historiques actuelles de croissance se poursuivent. Il existe cependant des solutions. Le rapport Breaking the Plastic Wave, publié par le Pew Charitable Trusts en 2020, établit qu'il est possible de réduire significativement la pollution plastique d'ici 2040 en adoptant des mesures radicales, telles que la diminution de la croissance de la production de plastique, le développement de méthodes et d'infrastructures de recyclage et de traitement du plastique, et le développement de l'économie circulaire. Plusieurs initiatives ont été créées pour mettre en œuvre ces mesures, comme le Canada's Zero Plastic Waste Agenda. Des gouvernements, dont la Californie et le Canada, ont également adopté des lois et des réglementations exigeant une réduction de l'utilisation des emballages et des produits en plastique. En outre, lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en 2022, les États ont approuvé une résolution visant à mettre fin à la pollution plastique et à élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024. Les nouvelles réglementations et celles qui résulteront du futur accord international représentent des risques pour Exxon. Elles pourraient entraîner une baisse de la demande de produits en plastique, une augmentation des coûts de production et de transition vers des matériaux recyclables et des technologies de réduction de la pollution, ainsi que d'éventuelles pénalités. Il convient également de noter que, selon une étude de la Fondation Munderoo publiée en 2023, les 20 premières entreprises pétrochimiques fabriquant des polymères vierges pour les plastiques à usage unique sont toutes impliquées dans la production de matières plastiques. Exxon se classe au premier rang pour la production de ces matériaux et au troisième rang pour les émissions de gaz à effet de serre en 2021. Exxon s'est fixé pour objectif d'établir une capacité annuelle de recyclage avancé d'environ 1 milliard de livres d'ici à la fin de 2026. L'entreprise se concentre sur le recyclage des plastiques difficiles à recycler mécaniquement. Exxon développe et déploie également de nouveaux thermoplastiques afin d'améliorer les performances tout en utilisant moins de matériaux et en réduisant la consommation d'énergie pour les produits utilisés dans l'entreprise. Toutefois, le conseil d'administration maintient que les plastiques sont essentiels à la société et trop précieux pour être gaspillés. L'entreprise continue donc d'augmenter sa production de plastique vierge. En conséquence, Exxon est confrontée à un risque croissant lié à la poursuite des investissements dans les infrastructures de production de plastique vierge. Afin d'éviter les risques financiers et de réputation liés à un manque de préparation à une diminution de la demande de plastiques à usage unique laquelle l'entreprise est exposée, les actionnaires devraient soutenir cette proposition. Il convient de noter qu'une proposition similaire a reçu un taux d'approbation de 24,2 % en 2023, ce qui témoigne de l'intérêt croissant des actionnaires pour cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration prépare un rapport concernant l'impact social sur les travailleurs et les communautés de la fermeture ou de la transition énergétique des installations de l'entreprise et les solutions possibles pour aider à atténuer cet impact.



Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), "une transition juste consiste à rendre l'économie plus écologique d'une manière aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des possibilités de travail décent et en ne laissant personne de côté". Cela "implique de maximiser les opportunités sociales et économiques de l'action climatique, tout en minimisant et en gérant soigneusement les défis - notamment par le biais d'un dialogue social efficace entre tous les groupes concernés et le respect des principes et des droits fondamentaux du travail". En 2021, 30 nations, dont les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et des membres de l'Union européenne, ont adopté la Déclaration sur la transition juste, qui reflète les principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Ces dernières soulignent l'importance "d'anticiper les impacts sur l'emploi, d'assurer une protection sociale adéquate et durable en cas de perte d'emploi et de déplacement, de développer les compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit d'organisation et de négociation collective". Ils soulignent également le "rôle fondamental" des organisations d'employeurs et de travailleurs "dans la réalisation de la durabilité sociale, économique et environnementale avec le travail décent et l'inclusion sociale". Pour sa part, l'Alliance mondiale de benchmarking (WBA) a établi des indicateurs pour évaluer la contribution des entreprises à la réalisation d'une transition juste. Ces indicateurs portent notamment sur l'élaboration d'un plan de transition juste par le biais de consultations avec les parties prenantes concernées, l'atténuation des impacts sociaux négatifs de la transition carbone sur les travailleurs et les communautés, la mise en place d'un processus clair permettant d'identifier les risques de perte d'emploi pour les travailleurs et les communautés, et l'élaboration de plans de rétention et de reconversion des travailleurs pour une main-d'œuvre plus inclusive. Dans le cas d'Exxon, le promoteur note que dans son rapport d'étape 2023 sur les solutions climatiques, l'entreprise déclare avoir l'intention d'investir plus de 17 milliards de dollars entre 2022 et 2027 pour réduire les émissions. Toutefois, il estime que cet investissement devrait s'accompagner de la divulgation d'indicateurs mesurables et assortis d'échéances en vue d'un engagement significatif avec les principales parties prenantes. La Commission rétorque qu'Exxon est déjà engagée dans une transition équitable et fournit des informations à ce sujet. Il affirme qu'Exxon s'efforce d'offrir à ses employés des possibilités de développement personnel et professionnel, de prendre en compte les impacts environnementaux et socio-économiques potentiels des projets et des activités tout au long du cycle de vie des actifs, et d'engager un dialogue avec ses parties prenantes. Néanmoins, la communication d'Exxon sur une transition juste semble limitée et pourrait être améliorée. En 2023, le WBA a attribué à l'entreprise un score de 1,3 sur 20 pour les indicateurs de transition juste, notant, par exemple, qu'il n'y a aucune preuve que l'entreprise est engagée dans le dialogue social, qu'elle a entrepris une planification de transition juste pour atténuer les impacts sociaux de la transition sur ses parties prenantes, qu'elle a l'intention de créer et de soutenir l'accès à des emplois verts et décents, qu'elle a évalué les risques de pertes d'emplois, etc. Nous considérons donc que le rapport demandé permettrait à l'entreprise de présenter ses initiatives et de rassurer ses parties prenantes sur la manière dont elle s'adresse à sa main-d'œuvre et aux communautés affectées dans le cadre de sa stratégie climatique. Cette divulgation pourrait également s'avérer un avantage concurrentiel dans le recrutement et la fidélisation des employés, en montrant comment l'entreprise se soucie de leur bien-être. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Meta Platforms Inc (NASDAQ : FB)	DATE DE RÉUNION 2024-05-29 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 30303M102

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Peggy Alford	✓	✗
01.02	Élection de Marc L. Andreessen	✓	✗
01.03	Élection de John Arnold	✓	✓
01.04	Élection d'Andrew W. Houston	✓	✗
01.05	Élire Nancy Killefer	✓	✗
01.06	Élire Robert M. Kimmitt	✓	✗
01.07	Élection de Hock E. Tan	✓	✗
01.08	Élire Tracey T. Travis	✓	✗
01.09	Élection de Tony Xu	✓	✗
01.10	Élire Mark Zuckerberg	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✗
03	Proposition afin d'approuver la modification du certificat d'incorporation de l'entreprise afin de pouvoir exonérer certains dirigeants en cas de manquement à leurs obligations fiduciaires, comme le permet la loi du Delaware.	✓	✗
04	Modification du plan d'intéressement en actions 2012	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire concernant la recapitalisation	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport annuel évaluant les risques pour les opérations et les finances de l'entreprise, en tant que ainsi que les risques pour le bien-être public, découlant du rôle de l'entreprise dans la facilitation de la désinformation diffusée ou générée par l'intelligence artificielle (IA), les mesures éventuellement envisagées par l'entreprise pour remédier à ces dommages et l'efficacité de ces efforts.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des résultats du vote par catégorie d'actionnaires.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant à Meta de rendre compte de l'efficacité des mesures prises pour prévenir et atténuer les risques en matière de droits de l'homme sur ses cinq principaux marchés	✗	✓

	(hors États-Unis) en lien avec la prolifération de discours haineux, de désinformation et d'incitation à la violence sur ses plateformes Instagram et Facebook.		
09	Proposition d'actionnaire demandant de modifier les lignes directrices de Meta en matière de gouvernance afin que le président et l'administrateur principal indépendant aient la d'inscrire des points à l'ordre du jour indépendamment l'un de l'autre.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie une évaluation indépendante de l'impact sur les droits de l'homme examinant la situation actuelle et future des droits de l'homme dans l'UE. les incidences potentielles sur les droits de l'homme de l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA) pour guider les politiques et pratiques de Facebook en matière de publicité ciblée dans l'ensemble de ses activités commerciales.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte des objectifs et publie chaque année un rapport comprenant des mesures quantitatives appropriées évaluer si Meta a amélioré ses performances au niveau mondial en ce qui concerne l'impact sur la sécurité des enfants et la réduction réelle des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de publier une analyse indépendante afin d'évaluer les risques et les avantages potentiels de l'introduction d'âge minimum plus élevé pour les utilisateurs de ses produits de médias sociaux.	✗	✗
13	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de publier un rapport évaluant les avantages et les inconvénients pour l'entreprise de l'interdiction de toute activité politique. La Commission a décidé de ne plus diffuser de publicité sur ses plateformes et de rétablir le type d'actions renforcées mises en place pendant le cycle électoral de 2020 afin de réduire l'amplification par la plateforme d'informations fausses et controversées.	✗	✓
14	Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur l'alignement des activités de lobbying de l'entreprise sur son engagement en faveur de l'absence totale d'émissions.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Peggy Alford

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège dans tous les comités clés. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Marc L. Andreessen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de John Arnold



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Andrew W. Houston



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Il est PDG de Dropbox, Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG et président de Dropbox, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Nancy Killefer

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Robert M. Kimmitt

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il travaille pour un cabinet d'avocats ou un courtier en valeurs mobilières qui reçoit des honoraires annuels importants de la part de la société. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Hock E. Tan

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Il est le PDG de Broadcom et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

Élire Tracey T. Travis

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Elle est directrice financière de The Estée Lauder Company et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

Élection de Tony Xu

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de DoorDash, Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG et président de DoorDash, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.10**

Élire Mark Zuckerberg

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique.

Il est le président de cette entreprise qui maintient des droits de vote inégaux. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont les informations sur le climat sont jugées insuffisantes. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Proposition afin d'approuver la modification du certificat d'incorporation de l'entreprise afin de pouvoir exonérer certains dirigeants en cas de manquement à leurs obligations fiduciaires, comme le permet la loi du Delaware.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre de décharger certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant si celui-ci a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de violation du devoir fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Modification du plan d'intéressement en actions 2012

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

Proposition d'actionnaire concernant la recapitalisation

CONSEIL**POLITIQUE**

Proposant : NorthStar Asset Management, Inc. Funded Pension Plan ; le contrôleur de l'État de New York, Thomas P. DiNapoli

L'émission d'actions à faible droit de vote permet à quelques actionnaires de conserver le contrôle de la société sans détenir un nombre équivalent d'actions. Étant donné qu'une structure de droits de vote multiples n'est généralement pas dans l'intérêt des actionnaires, il est recommandé de l'abolir. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 06**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport annuel évaluant les risques pour les opérations et les finances de l'entreprise, ainsi que les risques pour la santé publique. les risques pour le bien-être public découlant du rôle de l'entreprise dans la facilitation de la désinformation et des informations erronées diffusées ou générées par l'intelligence artificielle (IA), les mesures éventuellement envisagées par l'entreprise pour remédier à ces dommages et l'efficacité de ces efforts.

CONSEIL**POLITIQUE**

Proposant : Arjuna Capital

Le lancement de l'interface générative d'IA ChatGPT-3.5 en novembre 2022 est un jalon important dans la prise de conscience collective des immenses possibilités offertes par l'IA, mais aussi des risques sociaux majeurs que présente son développement sans garde-fous. L'un de ses dangers réside dans le fait qu'elle amplifie le problème de la désinformation, qui menace notamment les processus démocratiques. Grâce à l'IA générative et à l'hypertrucage, il est désormais facile, rapide et peu coûteux de créer de faux contenus, voire des sites de désinformation ayant l'apparence de médias dignes de confiance. Au 20 mai 2024, NewsGuard, une entreprise qui évalue la crédibilité des sites d'information, recensait 840 sites d'information non fiables générés par l'IA dans le monde. Depuis l'arrivée de ChatGPT, les sommités de l'IA tirent la sonnette d'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité profite des avantages de l'IA d'aujourd'hui et se prémunisse contre ses dangers. Ce plaidoyer a été relayé par les Nations unies, soucieuses des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. En mai 2024, les 27 pays membres de l'Union européenne ont approuvé une loi de régulation des systèmes d'IA, qui entrera en vigueur en 2026, visant notamment à empêcher la manipulation de l'opinion publique. D'autres États envisagent des projets de loi sur le sujet, tandis qu'aux États-Unis, le président Biden a signé un décret visant à réglementer l'IA en 2023. Des initiatives internationales ont également été lancées, notamment le code de conduite volontaire du G7, deux sommets internationaux, la déclaration de Bletchley pour développement sûr de l'IA, signée par une trentaine de pays, et le comité consultatif de l'ONU sur l'IA, qui doit établir un consensus scientifique mondial sur les risques et les défis. Meta fournit des informations sur son utilisation responsable de l'IA. Elle divulgue ses principes éthiques en matière d'IA, s'est engagée en février 2024 à lutter contre la désinformation générée par l'IA lors des élections de 2024 et a signé un accord avec 15 autres géants de l'IA lors du sommet mondial de l'IA à Séoul, s'engageant à faire preuve de transparence et de responsabilité pour garantir le développement d'une IA sûre. Néanmoins, Meta a été mêlé à plusieurs controverses liées à la désinformation. Par exemple, son intention de supprimer CrowdTangle, un outil important pour repérer et analyser les fausses informations, en août 2024 a été vivement critiquée. L'AFP a rapporté que des dizaines d'observateurs et de chercheurs ont exhorté l'entreprise à conserver le logiciel jusqu'en janvier 2025, estimant que son abandon "porte atteinte au principe fondamental de transparence" et constitue une "menace directe" pour l'intégrité des élections. En avril 2024, une étude d'AI Forensics a également révélé que Meta avait permis à des partisans de l'égalité des chances de participer à des élections.

La propagande russe à proliférer auprès de millions de Français pour les convaincre que l'aide à l'Ukraine était inutile, grâce aux failles de son système de modération des contenus. Le Figaro rapporte que la Commission européenne a ouvert une enquête contre Meta, Facebook et Instagram étant soupçonnés de ne pas respecter leurs obligations en matière de lutte contre la désinformation ; la Commission cite notamment l'étude AI Forensics et accuse Meta de vouloir supprimer CrowdTangle sans disposer d'une solution de remplacement adéquate. Dans un contexte où l'IA se développe à une vitesse fulgurante, où les risques augmentent, où les experts de renommée mondiale sont de plus en plus inquiets, où le paysage législatif évolue, et où l'entreprise fait déjà l'objet de controverses, il est important qu'elle fournisse aux actionnaires des informations actualisées sur son exposition aux risques financiers, opérationnels et de réputation liés à cette question, et sur la manière dont elle les atténue. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des résultats du vote par catégorie d'actionnaires.



Proposant : Trésorier de l'Etat de l'Illinois ; Administrateur du Bright Start College Savings Trust

La société possède deux catégories d'actions : les actions privilégiées avec 10 votes par action et les actions ordinaires avec un vote par action. La divulgation séparée des résultats du vote garantirait que les intérêts et les préoccupations des deux catégories d'actionnaires sont alignés. L'auteur de la proposition souligne qu'en raison de la structure à deux catégories d'actions de la société, une petite minorité d'actionnaires détient la majorité des droits de vote. Actuellement, le PDG de la société possède près de 100 % des actions de classe B en circulation, ce qui lui confère 61 % du total des droits de vote. Nous rappelons que l'émission d'actions assorties d'un droit de vote mineur permet à certains actionnaires de conserver le contrôle de l'entreprise sans détenir un nombre équivalent d'actions. Il est donc essentiel de veiller à ce que les intérêts des actionnaires minoritaires soient sauvegardés. Pour assurer cette protection, les actionnaires minoritaires doivent avoir un accès direct et rapide aux résultats de leurs votes afin d'être sûrs que leur voix a été entendue et que des mesures ont été prises pour mieux répondre à leurs attentes. Les détenteurs des deux catégories d'actions peuvent ne pas avoir les mêmes préoccupations. Une telle information permettrait aux actionnaires minoritaires d'exercer un meilleur suivi des mesures prises par l'entreprise pour répondre à leurs attentes et pourrait favoriser un dialogue entre les deux catégories d'actionnaires. Elle pourrait même fidéliser les actionnaires minoritaires et développer ainsi une harmonie d'esprit et une confiance mutuelle, ce qui peut s'avérer très utile lorsqu'une organisation traverse une période difficile. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à Meta de rendre compte de l'efficacité des mesures prises pour prévenir et atténuer les risques en matière de droits de l'homme dans ses cinq plus grands marchés (hors États-Unis) liés à la prolifération de discours haineux, de désinformation et d'incitation à la violence sur ses plateformes Instagram et Facebook.



Proposant : AkademikerPension / Kapitalforeningen MP Invest ; Storebrand Asset Management, Amundi Asset Management

Comme le soulignent les Nations unies, l'histoire montre que les discours de haine peuvent être le signe avant-coureur de crimes atroces, y compris de génocides. Associés à la désinformation, ils peuvent conduire à la stigmatisation, à la discrimination et à la violence à grande échelle. Cependant, l'utilisation des médias sociaux et des plateformes numériques pour propager la haine a amplifié ce problème. Il est donc important pour les entreprises de ce secteur d'être en mesure de contrer la diffusion de contenus haineux, afin de se conformer aux normes nationales et internationales.

les lois internationales sur les droits de l'homme et de réduire les risques associés au non-respect de ces droits. Nous rappelons que les entreprises directement ou indirectement associées à des violations de ces droits sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des boycotts et des désinvestissements. De plus, les scandales qui ont touché les grandes plateformes numériques ont conduit plusieurs pays à chercher à mieux encadrer la gestion des contenus et à responsabiliser juridiquement les entreprises, accentuant les risques juridiques et réglementaires. L'Allemagne, par exemple, impose aux réseaux sociaux de traiter rapidement et efficacement les signalements de propos haineux tenus par les internautes. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 50 millions d'euros. En Australie, une loi prévoit des amendes et des peines de prison pour les dirigeants si les entreprises ne retirent pas rapidement les contenus odieux et violents. De son côté, l'Union européenne a adopté un règlement sur les services numériques pour lutter contre les contenus illicites, tels que les discours de haine et l'apologie du terrorisme. Dans le cas de Meta, le promoteur soulève le problème de la détection des contenus controversés dans des langues autres que l'anglais, ce qui peut entraîner une augmentation des discours de haine, de la désinformation et de l'incitation à la haine. Elle rappelle que le manque apparent de ressources et d'investissements adéquats dans la modération des contenus sur les marchés non anglophones de Meta a été signalé à plusieurs reprises par les parties prenantes. Elle note que ce problème est d'autant plus critique en cette année d'élections dans de nombreux pays, et que si Meta semble mettre en œuvre des mesures d'atténuation liées à la publicité pour les élections américaines, elle n'a publié aucune mesure pour traiter ces questions dans les pays non occidentaux et non anglophones. Nous notons également que ces dernières années, Meta a été impliqué dans un certain nombre de controverses concernant les discours de haine, la désinformation, la diffusion de publicités politiques contenant des mensonges et des contre-vérités délibérés, la violence anti-immigration dans le monde, etc. Par exemple, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a établi que Facebook avait joué un rôle décisif dans la crise des Rohingyas, car il aurait facilité la violence contre les membres de cette minorité en permettant la diffusion de discours de haine anti-musulmans et de "fake news". Compte tenu de l'attention internationale portée aux questions de gestion des contenus, notamment en ce qui concerne les discours de haine, la désinformation et l'incitation à la violence, des impacts très graves qu'ils peuvent avoir sur les droits de l'homme, et des multiples controverses qui ont affecté Meta, nous pensons qu'il est essentiel que l'entreprise prenne des mesures appropriées pour atténuer les risques liés à ses activités. Bien qu'elle ait déjà publié certaines informations et pris certaines mesures en rapport avec les questions soulevées dans la proposition, nous pensons que les informations supplémentaires demandées permettraient aux actionnaires de mieux comprendre comment elle gère et atténue les risques liés à ses impacts sur les droits de l'homme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant de modifier les lignes directrices de Meta en matière de gouvernance afin que le président et l'administrateur principal indépendant aient la possibilité d'inscrire des points à l'ordre du jour indépendamment l'un de l'autre.



Proposant : SHARE

Déclaration de conflit d'intérêts : GIR souhaite vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec le promoteur de cette proposition. Nous ne pensons en aucun cas que cette relation altère notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, n'hésitez pas à nous contacter. Au lieu de nommer un président indépendant du conseil d'administration, l'entreprise a désigné un administrateur indépendant principal chargé de diverses fonctions pour aider le conseil à superviser la direction, même si le PDG occupe également le poste de président depuis 2012. Les lignes directrices actuelles stipulent que l'administrateur principal doit collaborer avec le président pour établir l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Selon l'auteur de la proposition, si cela permet au conseil d'administration de fixer un ordre du jour convenu pour la plupart des réunions, cela signifie également que le directeur général peut empêcher la discussion de sujets qu'il ou elle ne souhaite pas aborder. Il souligne que, bien qu'une majorité d'actionnaires indépendants ait voté à trois reprises en faveur de la séparation des fonctions de président et de directeur général, ces propositions n'ont pas obtenu la majorité des voix en raison de la double classe d'actions détenues par le directeur général, qui lui confère environ 58 % des droits de vote de Facebook tout en ne détenant que 14 % des intérêts financiers. Le conseil d'administration considère que la structure actuelle est efficace pour soutenir une gouvernance indépendante et solide. Il souligne que l'administrateur principal a de nombreuses occasions de proposer des points à l'ordre du jour, que les responsabilités du président et de l'administrateur principal sont appropriées et que l'un ou l'autre peut convoquer des réunions extraordinaires. Il estime donc que la proposition n'est pas nécessaire compte tenu des responsabilités existantes de l'administrateur principal indépendant et de la procédure applicable aux réunions exécutives des administrateurs indépendants. Bien qu'une approche collaborative puisse exister entre le président et l'administrateur principal, les lignes directrices actuelles ne prennent pas en compte ce qui peut se passer en cas de

désaccord. En outre, cette proposition n'interfère pas avec l'approche collaborative actuelle de l'établissement de l'ordre du jour du conseil d'administration et n'empêche pas le directeur général/président de mettre des points à l'ordre du jour. Après réflexion, nous pensons qu'il est essentiel de permettre au conseil d'administration de discuter de toute question relevant de sa mission de surveillance, même s'il y a, à un moment donné, un désaccord avec le directeur général qu'il est appelé à surveiller. Nous recommandons donc aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie une étude d'impact indépendante sur les droits de l'homme examinant les impacts réels et potentiels sur les droits de l'homme de l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA) pour guider les politiques et pratiques de Facebook en matière de publicité ciblée dans l'ensemble de ses activités commerciales.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Mercy Investment Services, Inc ; NEI Investments

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations des droits de l'homme sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Comme l'exigent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, elles doivent mettre en place un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer efficacement les effets négatifs réels et potentiels sur ces droits qu'elles peuvent avoir ou auxquels elles peuvent contribuer par activités. La publicité est la principale source de revenus de Meta. Le promoteur note qu'il déploie des outils d'IA pour permettre la diffusion de publicités ciblées et que ces systèmes algorithmiques déterminent ce que les utilisateurs voient, ce qui conduit souvent à une discrimination systémique et à d'autres violations des droits de l'homme et les exacerbe. En outre, les données utilisées pour permettre le ciblage publicitaire comprennent des données personnelles et comportementales, ce qui l'expose davantage à des violations de la vie privée de ses utilisateurs. Pourtant, les risques juridiques et réglementaires associés aux algorithmes, à la publicité ciblée et à l'IA augmentent. La nouvelle loi européenne sur les services numériques interdit la publicité ciblée utilisant des données protégées telles que l'origine ethnique, ainsi que la publicité ciblée destinée aux mineurs. Le Centre européen pour la transparence algorithmique, lancé en 2023 par la Commission européenne, fournira également une expertise technique et scientifique en interne pour garantir que les systèmes algorithmiques utilisés par les très grandes plateformes en ligne respectent les exigences de gestion des risques, d'atténuation et de transparence prévues par la loi. Nous notons également que Meta a déjà été sanctionné à plusieurs reprises pour des violations de la vie privée liées au ciblage publicitaire et a été impliqué dans des controverses liées à la publicité. Par exemple, la Commission fédérale du commerce des États-Unis lui a infligé une amende de 5 milliards de dollars pour violation de la vie privée en 2019. La Commission irlandaise de protection des données a également infligé 2 amendes d'un montant total de 390 millions d'euros en janvier 2023, pour des infractions liées à l'utilisation par Instagram de données personnelles de jeunes de 13 à 17 ans à des fins publicitaires, et une amende record de 1,2 milliard d'euros en mai 2023. La présence sur ses plateformes de publicités ouvertement homophobes ou contenant des informations erronées sur l'avortement, contraires à ses politiques, a également été dénoncée. Enfin, des plaintes ont été déposées contre Facebook en France, suite à la publication d'une étude de Global Witness suggérant que ses algorithmes "perpétuent des stéréotypes sexistes" lors de la publication d'offres d'emploi. Compte tenu des récentes amendes et controverses affectant Meta, de l'attention internationale portée aux questions de gestion du contenu, de la gravité des problèmes liés à la publicité ciblée et de la tendance au renforcement de la réglementation dans ce domaine, nous pensons que la proposition est dans le meilleur intérêt des actionnaires. Sa mise en œuvre leur fournirait des informations supplémentaires utiles sur l'impact de Meta sur les droits de l'homme, les risques auxquels elle est confrontée et la manière dont elle gère. Rappelons en outre qu'un élément essentiel de la diligence raisonnable consiste à identifier et à évaluer les impacts sur les droits de l'homme, ce que l'évaluation indépendante demandée permettrait de faire pour les politiques et les pratiques de Meta en matière de publicité ciblée basée sur l'IA. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte des objectifs et publie chaque année un rapport comprenant des mesures quantitatives appropriées afin d'évaluer

CONSEIL



POLITIQUE



si Meta a amélioré ses performances au niveau mondial en ce qui concerne l'impact sur la sécurité des enfants et la réduction effective des dommages causés aux enfants sur ses plateformes.

Proposant : Proxy Impact

L'auteur de la proposition souligne que les médias sociaux ont un impact différent sur le cerveau des enfants que sur celui des adultes et présentent des risques physiques et psychologiques auxquels de nombreux enfants et adolescents ne sont pas préparés, notamment la sextorsion (extorsion de faveurs sexuelles via Internet) et la manipulation psychologique, le recrutement par des groupes haineux, la traite des êtres humains, la cyberintimidation et le , l'exposition à des contenus sexuels ou violents, l'atteinte à la vie privée, les contenus autodestructeurs et les escroqueries financières. Elle note que Meta compte des milliards d'enfants et d'adolescents parmi les utilisateurs de ses plateformes, et que ses propres recherches ont montré l'impact négatif d'Instagram sur l'image de soi des adolescents, l'augmentation des taux de dépression et d'anxiété, ainsi qu'un lien avec l'augmentation des pensées suicidaires. Medias conclut que ces documents Instagram révèlent que Meta n'a fait que des efforts minimes pour résoudre ces problèmes. Nous notons également que Meta a été impliqué dans un certain nombre de controverses et de procès concernant la sécurité des enfants. Par exemple, en octobre 2023, nous avons appris que 42 États américains poursuivent Meta, affirmant que les algorithmes de Facebook et d'Instagram sont intentionnellement addictifs et nuisibles à la santé mentale des enfants. L'action en justice lancée par 33 de ces États devant un tribunal fédéral allègue en outre que Meta a violé la règle américaine de protection de la vie privée en ligne des enfants (COPPA) en collectant les données personnelles d'utilisateurs de moins de 13 ans sans le consentement de leurs parents. En janvier 2024, l'AFP a également rapporté que, selon des documents non expurgés de l'action en justice intentée par le Nouveau-Mexique en décembre 2023, Meta a fait preuve d'une "réticence historique" à assurer la sécurité des enfants sur ses plateformes. Selon le procureur général de l'État, même si Meta était conscient de nombreux problèmes, notamment la sexualisation des mineurs et possibilité pour les adultes de contacter des enfants sur Instagram, il a été lent à agir, rejetant les demandes d'ingénieurs et d'employés l'exhortant à se concentrer sur le bien-être et la sécurité des enfants. Il déclare : "Alors que l'entreprise continue de minimiser les activités illégales et nuisibles auxquelles les enfants sont exposés sur ses plateformes, les données internes et les présentations de Meta montrent que le problème est grave et omniprésent". Des conseils scolaires et des écoles de l'Ontario ont également intenté une action en justice de 4,5 milliards de dollars en 2024, accusant Meta d'avoir "intentionnellement" conçu des applications destinées à une utilisation "compulsive" par les enfants. Aux États-Unis, des écoles ont également porté plainte contre Meta et d'autres réseaux sociaux pour avoir exploité la psychologie et la neurophysiologie de leurs utilisateurs afin qu'ils passent de plus en plus de temps sur leurs plateformes, créant ainsi une crise de santé mentale chez les jeunes Américains, et ce "à des fins lucratives", car plus les utilisateurs passent de temps sur ces plateformes, plus les défenseurs peuvent vendre de publicités. Enfin, le National Center for Missing & Exploited Children, qui traite les signalements d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne provenant de plateformes technologiques américaines, a révélé qu'en 2022, plus de 32 millions de cas de pédopornographie en ligne ont été signalés, dont près de 27 millions (85 %) provenaient de plateformes Meta. Nous pensons que ces problèmes persistants de sécurité des enfants exposent Meta à des risques réglementaires, juridiques et de réputation croissants. La proposition permettrait aux actionnaires de mieux évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre pour protéger les enfants et gérer ces risques importants. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de publier une analyse indépendante afin d'évaluer les risques et les avantages potentiels de l'introduction d'un âge minimum plus élevé pour les utilisateurs de ses produits de médias sociaux.

CONSEIL POLITIQUE

×

×

Auteur de la proposition : National Legal and Policy Center

L'impact des médias sociaux sur les droits et la santé mentale des enfants et des adolescents est bien documenté et constitue un problème social majeur. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises prennent des mesures correctives dans ce domaine. Cependant, dans le présent, nous avons de sérieux doutes sur les intentions réelles du promoteur. En effet, le National Legal and Policy Center (NLPC) est reconnu comme un groupe idéologique de droite opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui s'engagent à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer la situation sociale ou économique de l'entreprise.

Nous pensons qu'il s'agit d'une proposition de loi visant à améliorer les performances environnementales des entreprises, mais après examen, nous estimons qu'elle pourrait viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit approprié de soutenir la proposition et que celle-ci soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de publier un rapport évaluant les avantages et les inconvénients pour l'entreprise d'interdire toute publicité politique sur ses sites Internet et en rétablissant le type d'actions renforcées mises en place pendant le cycle électoral de 2020 pour réduire l'amplification par la plateforme d'informations fausses et controversées.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : As You Sow

Le promoteur souligne que la publicité politique, la désinformation, la manipulation et l'ingérence étrangère sur les plateformes de Meta lors des élections de 2024 présentent des risques financiers et de réputation majeurs, sans parler de leur impact possible sur le résultat de l'élection présidentielle et la confiance du public dans les processus démocratiques. Elle rappelle qu'en 2020, face à une vague de publicités trompeuses et de posts politiques, les actionnaires ont suggéré, avec le soutien des employés, de modifier d'urgence l'algorithme du fil d'actualité de Facebook. Meta a accédé à cette demande et a pris d'autres mesures pour rendre les publications extrémistes moins visibles et mettre en avant les contenus d'éditeurs classiques tels que CNN, le New York Times et NPR. Toutefois, ces systèmes pré-électorales semblent avoir été supprimés. Le promoteur déplore également qu'après avoir envisagé d'interdire toute publicité politique en 2023, la Meta ait abandonné l'idée. Il estime que la vente de publicités politiques ciblées et l'abandon des "actions renforcées" prouvées en 2020 pour stopper l'amplification des informations fausses et trompeuses constituent un risque important pour Meta. Par exemple, une perte de confiance dans l'authenticité de ses annonceurs pourrait entraîner une baisse de l'intérêt pour la publicité sur ses plateformes et, par conséquent, de ses recettes publicitaires. Pour sa part, Meta affirme que la préparation des élections est sa première priorité et qu'elle investit des ressources et des efforts importants dans ce domaine. Elle souligne que depuis 2020, elle a interdit les nouvelles publicités politiques, électorales et sociales sur ses plateformes aux États-Unis au cours de la semaine précédant les élections. Elle a également adopté une politique visant à aider les utilisateurs à comprendre quand une publicité à caractère social, électoral ou politique a été créée ou modifiée numériquement, y compris par le biais de l'intelligence artificielle. Ces efforts et ces investissements méritent d'être soulignés et encouragés. Néanmoins, Meta continue d'être mêlée à des controverses qui peuvent susciter des craintes légitimes dans le contexte des prochaines élections. Par exemple, l'AFP a rapporté en mars 2024 que Meta prévoit de supprimer CrowdTangle en août.

Il s'agit d'un outil important pour repérer et analyser les fausses informations, que Facebook a offert aux responsables électoraux américains en 2020, afin de les aider à détecter rapidement la désinformation, l'ingérence et la suppression d'électeurs. La décision de Meta a été fortement critiquée. Selon l'AFP, des dizaines d'observateurs et de chercheurs l'ont exhorté à conserver ce logiciel au moins jusqu'en janvier 2025, estimant que son abandon "porte atteinte au principe fondamental de transparence" et constitue une "menace directe" pour l'intégrité des élections. La Commission européenne, qui a ouvert une enquête sur le respect par Meta et ses plateformes de leurs obligations en matière de lutte contre la désinformation, reproche également à Meta de vouloir supprimer CrowdTangle sans disposer d'une alternative adéquate. Un autre cas inquiétant a été rapporté par Radio-Canada en avril 2024 : une enquête des Décrypteurs a permis de découvrir qu'un vaste réseau de quelque 3000 pages inauthentiques circulait sur Facebook depuis plusieurs mois, dont certaines provenaient d'Asie et d'Europe de l'Est et diffusaient, entre autres, de fausses nouvelles sur la politique américaine. Pour le journaliste canadien Craig Silverman, s'agit d'une situation inquiétante dans la perspective des élections de novembre, et d'un aveu d'échec de la modération de Meta. Dans ce contexte, rapport demandé semble être dans l'intérêt des actionnaires et leur permettrait de mieux comprendre l'efficacité des investissements et des efforts de Meta pour atténuer la désinformation liée aux élections, ainsi que les risques qui y sont associés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant un rapport sur l'alignement des activités de lobbying de l'entreprise sur son engagement en faveur de l'absence totale d'émissions.



Proposant : The Presbyterian Church (USA) ; Portico Benefit Services

Le promoteur demande au conseil d'administration de procéder à une évaluation et de publier un rapport décrivant dans quelle mesure et de quelle manière les activités de lobbying de Meta s'alignent sur ses objectifs climatiques, y compris la réalisation d'émissions nettes nulles d'ici à 2030. Les investisseurs et les entreprises reconnaissent de plus en plus qu'il est important de veiller à l'adéquation entre leurs déclarations de valeur et leurs dépenses de lobbying, y compris pour les associations commerciales. Ces dernières années, un certain nombre d'entreprises européennes et australiennes ont commencé à fournir des informations supplémentaires sur la manière dont elles s'assurent que leurs fonds sont dépensés de manière à promouvoir leurs objectifs en matière de politique climatique. Meta vise à réduire à zéro les émissions nettes de l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2030, conformément aux objectifs ambitieux de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) sur l'action climatique. Toutefois, selon le promoteur, la transparence de Meta concernant ses associations professionnelles et autres formes d'influence politique est insuffisante. Il estime que, bien que l'entreprise ait reconnu qu'un engagement actif dans la politique publique est un élément essentiel pour atteindre son objectif d'émissions nettes zéro, un examen de ses activités de lobbying en faveur du climat et de ses affiliations commerciales révèle des incohérences inquiétantes avec ses propres ambitions en matière de réduction des émissions. En outre, Meta ne divulgue pas les positions politiques, les actions, les cadres d'évaluation ou les considérations d'escalade nécessaires pour permettre aux actionnaires de faire face au risque de désalignement dans ses activités de lobbying. Meta fournit une liste représentative des associations commerciales, des coalitions et des organisations dont elle est membre, ainsi que des exemples d'organisations tierces indépendantes avec lesquelles elle a collaboré au cours de l'année écoulée. Cependant, elle ne semble pas divulguer les montants payés ou les portions utilisées pour le lobbying. En outre, selon LobbyMap, Meta ne divulgue pas son appartenance à des associations professionnelles sur son site web et n'a pas répondu à l'enquête du CDP. Elle n'a pas non plus publié d'étude officielle sur l'influence indirecte qu'elle exerce par l'intermédiaire d'associations professionnelles. Meta siège également au conseil d'administration de la Chambre de commerce américaine et est membre de BusinessEurope et de la Japan Business Federation, qui se sont toutes largement opposées à une action climatique ambitieuse. Le promoteur souligne que le lobbying et les initiatives de politique publique qui vont à l'encontre de l'Accord de Paris pourraient devenir une menace croissante pour les entreprises. Cette situation expose Meta à des risques de réputation, ainsi qu'à un risque systémique potentiel lié au financement d'organisations qui s'opposent à la législation sur le climat, contredisant ses déclarations publiques et pouvant compromettre la réalisation de son objectif d'émissions nettes nulles. Nous pensons qu'une entreprise qui exerce un lobbying actif, directement ou indirectement, d'une manière qui semble en contradiction avec ses priorités et ses positions, risque d'utiliser ses ressources de manière inefficace, de brouiller ses messages et de s'exposer à des risques importants pour sa réputation. Nous pensons donc que le rapport demandé garantirait la transparence de l'entreprise en ce qui concerne ses objectifs politiques, réduirait le risque d'atteinte à sa réputation et donnerait aux actionnaires l'assurance que ses fonds sont dépensés d'une manière cohérente avec les objectifs qu'elle s'est fixés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Merck & Co. Inc. (MRK)	DATE DE RÉUNION 2024-05-28 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 589331107/58933Y105

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Douglas M. Baker, Jr.	✓	✗
01.02	Élire Mary Ellen Coe	✓	✗
01.03	Élection de Pamela J. Craig	✓	✗
01.04	Élire Robert M. Davis	✓	✗
01.05	Élection de Thomas H. Glocer	✓	✗
01.06	Élire Risa Lavizzo-Mourey	✓	✗
01.07	Élection de Stephen L. Mayo	✓	✓
01.08	Élection de Paul B. Rothman	✓	✗
01.09	Élire Patricia F. Russo	✓	✗
01.10	Élection de Christine E. Seidman	✓	✗
01.11	Élire Inge G. Thulin	✓	✗
01.12	Élire Kathy J. Warden	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le rapport de transparence sur la censure gouvernementale	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les droits civils et la non-discrimination	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Douglas M. Baker, Jr.

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Mary Ellen Coe

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Pamela J. Craig

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Robert M. Davis

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Thomas H. Glocer

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Risa Lavizzo-Mourey

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle a d'autres types importants de

des relations économiques avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Stephen L. Mayo

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Paul B. Rothman

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Patricia F. Russo

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est présidente de Hewlett Packard Enterprise Company et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de

Le nombre de membres des conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Christine E. Seidman

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Inge G. Thulin

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Kathy J. Warden

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de Northrop Grumman Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Les indemnités de départ dépassent deux fois le salaire du dirigeant. Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégalitaires, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Kenneth Steiner

Pour restreindre le consentement écrit d'une majorité d'actionnaires, il faut que ceux-ci assistent à l'assemblée annuelle pour exprimer leur opinion sur une question telle que la révocation d'un administrateur ou la clôture d'un régime de droits des actionnaires. Cette exigence du conseil d'administration freine considérablement les actionnaires qui souhaitent un changement, en particulier lorsque cette pratique est combinée à un niveau élevé de participation des actionnaires à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport de transparence sur la censure gouvernementale

×

×

Proposant : [National Legal and Policy Center](#)

Selon l'auteur de la proposition, l'entreprise collabore avec le gouvernement américain pour censurer les citoyens américains. Il affirme que l'entreprise a reçu des demandes de censure de la part du gouvernement et a admis avoir sollicité les médias sociaux pour mettre en œuvre cette censure. Le promoteur, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant dominant de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui s'engagent à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les droits civils et la non-discrimination

×

×

Proposant : [The Bahnsen Family Trust](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, l'argumentation qui soutient la proposition soulève de sérieux doutes quant aux intentions réelles de l'auteur de la proposition, qui pourrait en fait viser à contrecarrer les pratiques sociales adoptées par l'entreprise, plutôt qu'à les améliorer. Son argumentation est d'ailleurs basée sur une déclaration sur la culture de l'information et de la liberté d'expression dans le secteur financier, signée par plusieurs organisations connues pour leur opposition à l'investissement responsable et leur utilisation de propositions d'actionnaires anti-ESG, dont le National Center for Public Policy Research et le National Legal and Policy Center. Il est à noter que, bien que la proposition fasse référence à la race, à la couleur, au sexe et à l'origine nationale, son argumentation ne comporte aucune discussion sur la discrimination fondée sur ces motifs. L'auteur de la proposition critique également de nombreuses entreprises du secteur financier pour avoir inclus ce qu'il appelle des normes "vagues et subjectives" dans leurs politiques, en citant comme exemples le "discours de haine" ou la "promotion de l'intolérance", qui, selon lui, permettraient aux employés de refuser ou de restreindre un service pour des raisons "arbitraires ou discriminatoires". Dans ce contexte, nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER NN Group NV (AMS:NN)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 24 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N64038107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	36800
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	64700
000442045	Fonds de dividendes Genus	101400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
04	Approuver le rapport de rémunération	✓	✓
05.01	Approuver les comptes annuels	✓	✓
05.03	Distribution de dividendes	✓	✓
06.01	Décharge du conseil d'administration	✓	✗
06.02	Décharge du conseil de surveillance	✓	✗
08.01	Élire Robert Jenkins	✓	✓
08.02	Élection de Koos Timmermans	✓	✓
09.01	Approuver la politique de rémunération	✓	✓
09.02	Approuver la politique de rémunération et la rémunération du conseil de surveillance	✓	✓
10	Émission d'actions avec droit de préemption	✓	✓
11.01.01	Émission d'actions supplémentaires avec droit de préemption	✓	✓
11.01.02	Émission d'actions sans droit de préemption	✓	✓
11.02	Émission d'actions par le biais d'une émission de droits	✓	✓
12	Rachat d'actions	✓	✗
13	Réduire le capital social émis par annulation d'actions ordinaires	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

Approuver le rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de compensation montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.01

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver les comptes annuels



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.03

CONSEIL

POLITIQUE

Distribution de dividendes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.01

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge du conseil d'administration



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions des administrateurs et de les exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.02

Décharge du conseil de surveillance

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.01

Élire Robert Jenkins

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02

Élection de Koos Timmermans

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.01

Approuver la politique de rémunération

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. La proposition est cohérente avec la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.02

Approuver la politique de rémunération et la rémunération du conseil de surveillance

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Émission d'actions avec droit de préemption

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Émission d'actions supplémentaires avec droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.01.02

CONSEIL POLITIQUE

Émission d'actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.02

CONSEIL POLITIQUE

Émission d'actions par le biais d'une émission de droits



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL POLITIQUE

Rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. L'entreprise ne fournit pas suffisamment d'informations sur le nombre maximum d'actions rachetéesUn vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Réduire le capital social émis par annulation d'actions ordinaires

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'entreprise ne fournit pas suffisamment d'informations sur le nombre maximum d'actions rachetéesUn vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER LyondellBasell Industries NV (LYB)	DATE DE RÉUNION 2024-05-24 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N53745100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

21400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Jacques Aigrain	✓	✗
01.02	Élection de Lincoln Benet	✓	✗
01.03	Élire Robin Buchanan	✓	✗
01.04	Élection d'Anthony R. Chase	✓	✓
01.05	Élection de Robert W. Dudley	✓	✓
01.06	Élire Claire S. Farley	✓	✗
01.07	Élire Rita Griffin	✓	✓
01.08	Élection de Michael S. Hanley	✓	✓
01.09	Élire Virginia A. Kamsky	✓	✓
01.10	Élire Bridget E. Karlin	✓	✓
01.11	Elect Albert Manifold	✓	✗
01.12	Élire Peter Vanacker	✓	✗
02	Ratification des actes du Conseil	✓	✗
03	Comptes et rapports	✓	✓
04	Nomination du contrôleur légal des comptes néerlandais	✓	✗
05	Ratification de l'auditeur	✓	✗
06	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

07

Autorisation de rachat d'actions



08

Annulation des actions



ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Jacques Aigrain

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Lincoln Benet

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Robin Buchanan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Anthony R. Chase



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert W. Dudley



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Claire S. Farley



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Elle préside le comité de nomination de ce conseil qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat.un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rita Griffin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Michael S. Hanley



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

Élire Virginia A. Kamsky

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.10**

Élire Bridget E. Karlin

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Cependant, elle n'est membre du comité que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements en matière de gouvernance. Un vote en faveur de la candidate est enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.11**

Elect Albert Manifold

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est le PDG d'une autre

et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Il est PDG de CRH plc et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Peter Vanacker

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification des actes du Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions [du conseil de surveillance, du comité exécutif ou du PDG] et de les exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du contrôleur légal des comptes néerlandais



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Annulation des actions



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation d'actions a généralement un effet relutif qui augmente le bénéfice par action de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Rolls-Royce Holdings PLC (RYCEY)	DATE DE RÉUNION 2024-05-23 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G76225104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

180000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Politique de rémunération	✓	✓
03	Rapport de rémunération	✓	✓
04	Élire Dame Anita M. Frew	✓	✓
05	Élire Tufan Erginbilgic	✓	✓
06	Élire Helen McCabe	✓	✓
07	Élection de George Culmer	✓	✓
08	Élire Birgit A. Behrendt	✓	✓
09	Élection de Stuart J. B. Bradie	✓	✗
10	Élection de Paulo Cesar de Souza e Silva	✓	✓
11	Élire Lord Jitesh K. Gadhia	✓	✓
12	Élire Beverly K. Goulet	✓	✓
13	Élection de Nicholas Luff	✓	✗
14	Élire Wendy Mars	✓	✓
15	Élire Dame Angela Strank	✓	✓
16	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
17	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓

18	Autorisation des dons politiques	✓	✗
19	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✗
20	Plan mondial d'achat par les salariés	✓	✗
21	Plan d'incitation à long terme	✓	✗
22	Augmentation du plafond des honoraires de la NED	✓	✓
23	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓
24	Autorisation de rachat d'actions	✓	✓
25	Adoption de nouveaux articles	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Politique de rémunération

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Dame Anita M. Frew



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Tufan Erginbilgic



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Élire Helen McCabe

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement directrice financière de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Élection de George Culmer

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Élire Birgit A. Behrendt

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Élection de Stuart J. B. Bradie

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Élection de Paulo Cesar de Souza e Silva

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Élire Lord Jitesh K. Gadhia

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Élire Beverly K. Goulet

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Élection de Nicholas Luff

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

Élire Wendy Mars

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

Élire Dame Angela Strank

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation des dons politiques



Proposant : Conseil

Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour la réputation de l'entreprise. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de l'utilisation qu'ils font de l'argent provenant des actionnaires. Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons signifient également qu'il y a moins de fonds disponibles pour développer les projets de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. Cette émission d'actions à but spécial représente plus de 50 % des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL

POLITIQUE

Plan mondial d'achat par les salariés



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La réduction du prix de l'action par rapport à la valeur de marché est supérieure à 15 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

CONSEIL

POLITIQUE

Plan d'incitation à long terme



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détenir des actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

CONSEIL

POLITIQUE

Augmentation du plafond des honoraires de la NED



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 24

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 25

Adoption de nouveaux articles

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Alamos Gold Inc (AGI)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 23 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-10
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 11527108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Fonds canadien Alpha Genus	49800
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	149900
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	191800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Elaine Ellingham	✓	✗
01.02	Élection de David Fleck	✓	✗
01.03	Élire David Gower	✓	✗
01.04	Élire Claire Kennedy	✓	✗
01.05	Élection de John A. McCluskey	✓	✗
01.06	Élection de Monique Mercier	✓	✗
01.07	Élire Paul J. Murphy	✓	✗
01.08	Élection de J. Robert S. Prichard	✓	✗
01.09	Élection de Shaun Usmar	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Modifications des statuts concernant la taille du conseil d'administration	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Elaine Ellingham

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG d'Omai Gold Mines Corp et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de David Fleck

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire David Gower

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est PDG d'Emerita Resources Corp. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Claire Kennedy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Neo Performance Materials Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de John A. McCluskey



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Monique Mercier



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07**

Élire Paul J. Murphy

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

Élection de J. Robert S. Prichard

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

Élection de Shaun Usmar

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Triple Flag Precious Metals Corp. et siège à plus d'un comité clé.

conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Modifications des statuts concernant la taille du conseil d'administration



Proposant : Conseil

Cette proposition demande que le nombre d'administrateurs soit fixé, alors que les deux tiers du conseil d'administration ne sont pas composés d'administrateurs indépendants. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette société utilise le rendement total pour l'actionnaire (RTA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le rendement total pour l'actionnaire est facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait gonfler artificiellement le rendement total pour l'actionnaire de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER ServiceNow Inc. (NYSE:NOW)	DATE DE RÉUNION 2024-05-23 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-03-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 81762P102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	800
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	1500
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	1900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Deborah Black	✓	✓
01.02	Élire Susan L. Bostrom	✓	✗
01.03	Élire Teresa Briggs	✓	✓
01.04	Élire Jonathan C. Chadwick	✓	✓
01.05	Élection de Paul E. Chamberlain	✓	✓
01.06	Élire Lawrence J. Jackson, Jr.	✓	✗
01.07	Élection de Frederic B. Luddy	✓	✗
01.08	Élection de William R. McDermott	✓	✗
01.09	Élire Jeffrey A. Miller	✓	✗
01.10	Élection de Joseph Quinlan	✓	✓
01.11	Élire Anita M. Sands	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple	⊘	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Deborah Black

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Cependant, elle n'est membre de la commission que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements en matière de gouvernance. Un vote en faveur de la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Susan L. Bostrom

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Teresa Briggs

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jonathan C. Chadwick



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Paul E. Chamberlain



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lawrence J. Jackson, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Frederic B. Luddy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de William R. McDermott



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jeffrey A. Miller



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Joseph Quinlan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Anita M. Sands



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative des dirigeants est basée sur leurs performances sur une seule année. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. Un vote contre proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : John Chevedden

À l'exception des décisions liées à des opérations majeures telles que la réorganisation de l'entreprise, la majorité simple peut suffire à ratifier les propositions de l'assemblée. Cette proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Manhattan Associates Inc. (NASDAQ : MANH)	DATE DE RÉUNION 2024-05-23 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 562750109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	4600
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	7100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Deepak Raghavan	✓	✗
01.02	Élire Edmond I. Eger III	✓	✓
01.03	Élire Linda T. Hollembaek	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Deepak Raghavan

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Edmond I. Eger III

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Linda T. Hollembaek

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative des dirigeants est basée sur leurs performances sur une seule année. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. Un large pouvoir discrétionnaire est accordé aux administrateurs en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Taylor Morrison Home Corporation (NYSE:TMHC)	DATE DE RÉUNION 2024-05-23 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 87724P106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

34600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Peter Lane	✓	✗
01.02	Élection de William H. Lyon	✓	✓
01.03	Élire Anne L. Mariucci	✓	✗
01.04	Élire David C. Merritt	✓	✗
01.05	Élire Andrea R. Owen	✓	✗
01.06	Élire Sheryl D. Palmer	✓	✗
01.07	Élire Denise F. Warren	✓	✗
01.08	Élire Christopher J. Yip	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Peter Lane	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de William H. Lyon

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Anne L. Mariucci

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % étaient destinés à des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire David C. Merritt

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Andrea R. Owen

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle est PDG de MillerKnoll et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Sheryl D. Palmer

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Denise F. Warren

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé les honoraires des auditeurs pour lesquels plus de

25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Christopher J. Yip



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. La rémunération incitative n'inclut aucun critère de performance ESG. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Republic Services Inc (RSG)	DATE DE RÉUNION 2024-05-23 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 760759100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442088

Fonds Genus Global Alpha

6400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Manuel Kadre	✓	✗
01.02	Elect Tomago Collins	✓	✗
01.03	Élection de Michael A. Duffy	✓	✓
01.04	Élection de Thomas W. Handley	✓	✗
01.05	Élire Jennifer M. Kirk	✓	✗
01.06	Élection de Michael Larson	✓	✗
01.07	Élire N. Thomas Linebarger	✓	✓
01.08	Élire Meg Reynolds	✓	✓
01.09	Élection de James P. Snee	✓	✗
01.10	Élection de Brian S. Tyler	✓	✗
01.11	Élire Jon Vander Ark	✓	✗
01.12	Élire Sandra M. Volpe	✓	✗
01.13	Élection de Katharine B. Weymouth	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✓
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration prépare un rapport décrivant la manière dont l'entreprise aborde l'impact du changement climatique. sur les parties prenantes concernées, conformément aux lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, et aux indicateurs de la World Benchmarking Alliance.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Manuel Kadre

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Elect Tomago Collins

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Michael A. Duffy

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Thomas W. Handley

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jennifer M. Kirk

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Michael Larson

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il est

a d'autres types de relations économiques significatives avec un actionnaire principal. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire N. Thomas Linebarger

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Meg Reynolds

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de James P. Snee

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Brian S. Tyler



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jon Vander Ark



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL POLITIQUE

Élire Sandra M. Volpe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Katharine B. Weymouth



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration prépare un rapport décrivant comment l'entreprise gère l'impact de sa stratégie de changement climatique sur les parties prenantes concernées, conformément aux lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, et aux indicateurs de la World Benchmarking Alliance (Alliance mondiale de benchmarking).

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Fraternité internationale des Teamsters Fonds général

Selon l'OIT, "une transition juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté". Cela "implique de maximiser les opportunités sociales et économiques de l'action climatique, tout en minimisant et en gérant soigneusement les défis - y compris par un dialogue social efficace entre tous les groupes concernés, et le respect des principes et des droits fondamentaux du travail". En 2021, 30 nations, dont les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et des membres de l'Union européenne, ont adopté la Déclaration sur la transition juste, qui reflète les lignes directrices de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Ils soulignent l'importance "d'anticiper les impacts sur l'emploi, d'assurer une protection sociale adéquate et durable en cas de perte d'emploi et de déplacement, de développer les compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit d'organisation et de négociation collective". Ils soulignent également le "rôle fondamental" des organisations d'employeurs et de travailleurs "dans la réalisation de la durabilité sociale, économique et environnementale avec le travail décent et l'inclusion sociale". Pour sa part, la World Benchmarking Alliance a établi des indicateurs pour évaluer la contribution des entreprises à la réalisation d'une transition juste. Ces indicateurs portent notamment sur l'élaboration d'un plan de transition juste par le biais de consultations avec les parties prenantes concernées, l'atténuation des impacts sociaux négatifs de la transition carbone sur les travailleurs et les communautés, la mise en place d'un processus clair pour identifier les risques de perte d'emploi pour les travailleurs et les communautés, et l'élaboration de plans visant à conserver et à recycler les travailleurs pour une main-d'œuvre plus inclusive. Dans le cas de Republic Services, le promoteur souligne que l'entreprise a des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030, mais ne précise pas comment elle les atteindra d'une manière compatible avec les principes de la transition juste. Or, l'automatisation et l'intelligence artificielle, qui sont au cœur de sa stratégie climatique, sont susceptibles d'avoir un impact majeur sur ses employés et les communautés. Il est donc crucial qu'elle développe sa stratégie climatique en se concentrant sur une transition juste et équitable. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, considérant que les initiatives et les informations publiées par l'entreprise en matière d'engagement des parties prenantes, de développement durable et de talents répondent déjà suffisamment à la demande de l'auteur de la proposition. L'entreprise veille également à ce que ses initiatives en matière de développement durable soient conformes à l'intention d'une transition juste, telle qu'elle est définie par l'OIT. Néanmoins, l'entreprise pourrait améliorer sa communication. Le rapport demandé lui permettrait de présenter ses initiatives et de rassurer ses parties prenantes sur la manière dont elle prend en compte sa main-d'œuvre et les communautés affectées dans le cadre de sa stratégie climatique, d'autant plus que certaines des solutions technologiques liées à l'autonomisation des tâches peuvent avoir un impact significatif sur l'emploi. Cette divulgation pourrait également s'avérer un avantage concurrentiel dans le recrutement et la fidélisation des employés, en montrant comment l'entreprise se soucie de leur bien-être. Nous considérons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Boston Properties Inc. (BXP)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-27
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 101121101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

23000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Bruce W. Duncan	✓	✗
01.02	Élire Carol B. Einiger	✓	✗
01.03	Élire Diane J. Hoskins	✓	✗
01.04	Élire Mary E. Kipp	✓	✓
01.05	Élire Joel I. Klein	✓	✗
01.06	Élire Douglas T. Linde	✓	✗
01.07	Élire Matthew J. Lustig	✓	✗
01.08	Élection de Timothy J. Naughton	✓	✗
01.09	Élire Owen D. Thomas	✓	✗
01.10	Élection de William H. Walton, III	✓	✓
01.11	Élire Derek Anthony West	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Approbation du plan d'achat d'actions par les salariés	✓	✓
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Bruce W. Duncan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Carol B. Einiger

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Diane J. Hoskins

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise.

de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette . Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Mary E. Kipp



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Joel I. Klein



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Douglas T. Linde



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement

de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Matthew J. Lustig

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Timothy J. Naughton

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Owen D. Thomas

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de William H. Walton, III



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Derek Anthony West



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Approbation du plan d'achat d'actions par les salariés



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Erste Group Bank AG (EBS)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS Autriche	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-05-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES A19494102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	33500
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	48300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
02	Distribution de dividendes	✓	✓
03	Décharge au conseil d'administration	✓	✗
04	Décharge du conseil de surveillance	✓	✗
05	Nomination des auditeurs pour les rapports sur le développement durable	✓	✓
06	Nomination des auditeurs	✓	✓
07	Honoraires des directeurs	✓	✓
08	Rapport de rémunération	✓	✗
09.01	Taille du conseil d'administration	✓	✓
09.02	Élire Caroline Kuhnert	✓	✓
09.03	Elire Elisabeth Krainer-Senger-Weiss	✓	✗
09.04	Élection de Michael Schuster	✓	✓
09.05	Élection de Walter Schuster	✓	✓
10	Modification des statuts	✓	✓
11.01	Rachat et annulation d'actions	✓	✓
11.02	Autoriser la réémission des actions rachetées sans droit de préemption	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Distribution de dividendes

✓ | ✓

Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL | POLITIQUE

Décharge au conseil d'administration

✓ | ✗

Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil d'administration, le déchargeant ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL | POLITIQUE

Décharge du conseil de surveillance

✓ | ✗

Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL | POLITIQUE

Nomination des auditeurs pour les rapports sur le développement durable

✓ | ✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Nomination des auditeurs

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Honoraires des directeurs

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Rapport de rémunération

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Ce rapport n'est pas disponible. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.01

CONSEIL

POLITIQUE

Taille du conseil d'administration



Proposant : Conseil

La taille proposée, comprise entre cinq et dix-sept membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Caroline Kuhnert



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par l'entreprise. Il s'agit d'une ancienne dirigeante de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.03

CONSEIL POLITIQUE

Elire Elisabeth Krainer-Senger-Weiss



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège dans tous les comités clés. Elle est membre du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Michael Schuster



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Walter Schuster



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.01

CONSEIL

POLITIQUE

Rachat et annulation d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Lorsqu'un rachat d'actions est associé à une annulation de ces actions, il en résulte une réduction du capital social. C'est un moyen de restituer des actifs aux actionnaires, lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.02

Autoriser la réémission des actions rachetées sans droit de préemption

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'attribution de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. L'attribution de titres est acceptable dans la mesure où elle s'inscrit dans un calendrier précis et qu'elle est justifiée par des raisons commerciales valables. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER HF Sinclair Corporation (NYSE : DINO)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 403949100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

10400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Anne-Marie N. Ainsworth	✓	✓
01.02	Élire Anna C. Catalano	✓	✗
01.03	Élection de Leldon E. Echols	✓	✗
01.04	Élire Manuel J. Fernandez	✓	✓
01.05	Élire Timothy Go	✓	✗
01.06	Élection de Rhoman J. Hardy	✓	✓
01.07	Élire Jeanne M. Johns	✓	✓
01.08	Élire R. Craig Knocke	✓	✗
01.09	Élection de Robert J. Kostelnik	✓	✗
01.10	Élection de Ross B. Matthews	✓	✗
01.11	Élection de Franklin Myers	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Modification des statuts concernant la suppression du vote par correspondance	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer une assemblée extraordinaire	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Anne-Marie N. Ainsworth



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Anna C. Catalano



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Leldon E. Echols



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Manuel J. Fernandez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Timothy Go



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Rhoman J. Hardy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jeanne M. Johns



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire R. Craig Knocke



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration composé de moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert J. Kostelnik



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise.

les meilleurs intérêts de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Ross B. Matthews

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Franklin Myers

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts concernant la suppression du vote par correspondance



Proposant : Conseil

Le 14 mars 2022, l'entreprise est devenue la société mère de HollyFrontier Corporation. Le droit des sociétés du Delaware impose à HollyFrontier de modifier son certificat d'incorporation afin d'y ajouter une section prévoyant que toute transaction impliquant HollyFrontier et nécessitant l'approbation des actionnaires de HollyFrontier doit également être approuvée par les actionnaires de la société par le même vote. Avec cette proposition, l'entreprise demande que cette clause soit supprimée afin d'éviter que l'entreprise ne doive soumettre à un vote spécial chaque proposition impliquant HollyFrontier. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer une assemblée extraordinaire



Proposant : Kenneth Steiner

Cette proposition permettrait aux actionnaires détenant un pourcentage raisonnable d'actions (par rapport à la taille de l'entreprise) de 15 % de convoquer des assemblées extraordinaires. Il est raisonnable de permettre aux actionnaires d'exiger la tenue d'une assemblée extraordinaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Sprouts Farmers Market Inc. (NASDAQ : SFM)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 85208M102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha Fonds	19400
000442010	Genus Canglobe Equity	32100
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	46100
000442100	Fonds d'actions à fort impact Genus	69200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Hari K. Avula	✓	✗
01.02	Élection de Joseph Fortunato	✓	✗
01.03	Élection de Joseph D. O'Leary	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Hari K. Avula

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Joseph Fortunato

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants.

membres. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Joseph D. O'Leary



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative n'inclut aucun critère ESG. Les indemnités de départ dépassent deux fois le salaire du dirigeant. La rémunération du PDG est plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant désigné et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. La rémunération incitative des dirigeants est basée sur leurs performances sur une année seulement. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Neurocrine Biosciences inc (NASDAQ : NBIX)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 64125C109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

5800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de William H. Rastetter	✓	✗
01.02	Élection de George J. Morrow	✓	✗
01.03	Élire Leslie V. Norwalk	✓	✗
01.04	Élection de Christine A. Poon	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Modification du plan d'intéressement en actions 2020	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de William H. Rastetter

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de George J. Morrow

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Leslie V. Norwalk



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Christine A. Poon



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fantômes. Ce type d'octroi n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Le PDG a été payé plus de 200 fois le salaire moyen des Américains. De grandes disparités salariales contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. À long terme, cela peut avoir des conséquences négatives pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Vote enregistré

POINT 03

Modification du plan d'intéressement en actions 2020

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de l'entreprise. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Dassault Systèmes SA (DSY)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS France	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-05-17
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Mélange	TITRES F2457H100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

73400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports ; dépenses non déductibles fiscalement	✓	✗
02	Comptes et rapports consolidés	✓	✗
03	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
04	Rapport spécial des auditeurs sur les accords réglementés	✓	✓
05	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (PwC)	✓	✗
06	2024 Politique de rémunération (mandataires sociaux)	✓	✗
07	2023 Rémunération de Charles Edelstenne, ancien président (jusqu'au 8 janvier 2023)	✓	✓
08	2023 Rémunération de Bernard Charlès, président-directeur général	✓	✗
09	2023 Rémunération de Pascal Daloz, directeur général adjoint	✓	✗
10	2023 Rapport de rémunération	✓	✗
11	Élection de Marie-Hélène Habert-Dassault en tant que représentant du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS	✓	✗
12	Élire Laurence Daures	✓	✗
13	Autorisation de rachat et de réémission d'actions	✓	✗
14	Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital	✓	✓
15	Plan d'achat d'actions pour les salariés	✓	✓
16	Plan d'achat d'actions pour les salariés d'outre-mer	✓	✓
17	Approuver la réorganisation interne de l'entreprise .	✓	✗

18	Autorisation d'augmenter le capital en cas de fusion par absorption	✓	✓
19	Pouvoir de décision en matière de scissions	✓	✗
20	Autorisation d'augmenter le capital en cas d'essaimage	✓	✓
21	Pouvoir de décider d'un transfert partiel d'actifs	✓	✗
22	Autorisation d'augmenter le capital en cas de transfert partiel d'actifs	✓	✓
23	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports ; dépenses non déductibles fiscalement

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que moins de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Comptes et rapports consolidés

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que moins de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Affectation des bénéfices/dividendes

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

Rapport spécial des auditeurs sur les accords réglementés

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

Ce rapport spécial vérifie les relations entre les parties liées et les éventuels conflits d'intérêts qui en découlent. Cette démarche est conseillée pour mieux gérer le risque de réputation de l'entreprise et toute perte éventuelle de réputation. Les transactions couvertes par le rapport spécial répondent aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (PwC)

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 06**

2024 Politique de rémunération (mandataires sociaux)

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne communique pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur les performances. La rémunération comprend un plan de rémunération en actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan d'actions restreintes ne prévoit pas de période d'achat ou cette période est inférieure à 3 ans. L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes accordées, suite à un redressement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rémunération de Charles Edelstenne, ancien président (jusqu'au 8 janvier 2023)



Proposant : Conseil

La rémunération du président est conforme aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rémunération de Bernard Charlès, président-directeur général



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. La rémunération comprend un plan de rémunération en actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan de rémunération fondé sur des actions ne prévoit pas de période de détention minimale, ou cette période est inférieure à 3 ans. La société n'a pas de dispositions de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes attribuées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rémunération de Pascal Daloz, directeur général adjoint



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. La rémunération comprend un plan de rémunération en actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan de rémunération fondé sur des actions ne prévoit pas de période de détention minimale, ou cette période est inférieure à 3 ans. La société n'a pas de dispositions de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes attribuées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. La rémunération comprend un plan de rémunération en actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan de rémunération fondé sur des actions ne prévoit pas de période de détention minimale, ou cette période est inférieure à 3 ans. La société n'a pas de dispositions de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes attribuées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Marie-Hélène Habert-Dassault en tant que représentant du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Laurence Daures



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat et de réémission d'actions



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'attribution de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. L'attribution de titres est acceptable dans la mesure où elle s'inscrit dans un calendrier précis et qu'elle est justifiée par des raisons commerciales valables. Le programme de rachat concerne plus de 10 % des actions en circulation. Le prix de rachat n'est pas spécifié et pourrait être supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL

POLITIQUE

Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour vendre une partie de leurs actions en vue de leur rachat par la société. Les actionnaires qui exercent leur droit de préemption peuvent ainsi maintenir leur participation dans la société. Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL

POLITIQUE

Plan d'achat d'actions pour les salariés



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL

POLITIQUE

Plan d'achat d'actions pour les salariés d'outre-mer



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver la réorganisation interne de l'entreprise .



Proposant : Conseil

Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations nécessaires à une analyse correcte n'ont pas été fournies.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'augmenter le capital en cas de fusion par absorption



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée lors de chaque assemblée annuelle. L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

Pouvoir de décision en matière de scissions

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

La société ne fournit pas suffisamment d'informations pour permettre une évaluation de l'impact de l'amendement sur les droits et les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations nécessaires à une analyse correcte n'ont pas été fournies.

Vote enregistré

POINT 20

Autorisation d'augmenter le capital en cas d'essaimage

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée lors de chaque assemblée annuelle. L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Pouvoir de décider d'un transfert partiel d'actifs

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations nécessaires à une analyse correcte n'ont pas été fournies.

Vote enregistré

POINT 22

Autorisation d'augmenter le capital en cas de transfert partiel d'actifs

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée lors de chaque assemblée annuelle. L'augmentation est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

Autorisation des formalités juridiques

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Affiliated Managers Group Inc. (AMG)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 8252108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442029	Genus Fossil Free CanGlobe Equity fund	10200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Karen Alvingham	✓	✓
01.02	Élire Dwight D. Churchill	✓	✗
01.03	Élire Annette Franqui	✓	✓
01.04	Élire Jay C. Horgen	✓	✓
01.05	Élire Reuben Jeffery III	✓	✗
01.06	Élire Félix V. Matos Rodríguez	✓	✓
01.07	Élire Tracy P. Palandjian	✓	✗
01.08	Élire David C. Ryan	✓	✗
01.09	Élire Loren M. Starr	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Karen Alvingham	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Dwight D. Churchill

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Annette Franqui

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Jay C. Horgen

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Reuben Jeffery III

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Félix V. Matos Rodríguez

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Tracy P. Palandjian

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire David C. Ryan

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Loren M. Starr

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Le taux global de dilution des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Orange SA (EPA:ORA)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 22 ,
PAYS France	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-05-17
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Mélange	TITRES F6866T100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

246700

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Comptes et rapports consolidés	✓	✓
03	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
04	Rapport spécial des auditeurs sur les accords réglementés	✓	✓
05	Élire Christel Heydemann	✓	✗
06	Élire Frédéric Sanchez	✓	✓
07	Élection de Thierry Chatelier (représentant des actionnaires salariés)	✓	✓
08	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (Deloitte)	✓	✓
09	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (KPMG)	✓	✓
10	2023 Rapport de rémunération	✓	✓
11	2023 Rémunération de Christel Heydemann, CEO	✓	✓
12	2023 Rémunération de Jacques Aschenbroich, président	✓	✓
13	2024 Politique de rémunération (CEO)	✓	✓
14	2024 Politique de rémunération (président)	✓	✓
15	2024 Politique de rémunération (Conseil d'administration)	✓	✓
16	Autorisation de rachat et de réémission d'actions	✓	✗
17	Autorisation d'émettre des actions de performance	✓	✓

18	Plan d'achat d'actions pour les salariés	✓	✗
19	Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital	✓	✓
20	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓
21	Proposition d'actionnaire A concernant la rémunération en actions des employés	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Comptes et rapports consolidés

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Affectation des bénéfices/dividendes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport spécial des auditeurs sur les accords réglementés



Proposant : Conseil

Ce rapport spécial vérifie les relations entre les parties liées et les éventuels conflits d'intérêts qui en découlent. Cette démarche est conseillée pour mieux gérer le risque de réputation de l'entreprise et toute perte éventuelle de réputation. Les transactions couvertes par le rapport spécial répondent aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Christel Heydemann



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par l'entreprise. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Frédéric Sanchez



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Thierry Chatelier (représentant des actionnaires salariés)



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il s'agit d'un représentant des actionnaires salariés et il n'y a aucune raison de s'opposer à son élection. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (Deloitte)



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (KPMG)



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rémunération de Christel Heydemann, CEO



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL

POLITIQUE

2023 Rémunération de Jacques Aschenbroich, président



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL

POLITIQUE

2024 Politique de rémunération (CEO)



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL

POLITIQUE

2024 Politique de rémunération (président)



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL

POLITIQUE

2024 Politique de rémunération (Conseil d'administration)



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat et de réémission d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. La prime de rachat peut dépasser 10 %, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Autorisation d'émettre des actions de performance

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Le taux de dilution des actions est inférieur ou égal à 10 %. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

Plan d'achat d'actions pour les salariés

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. La réduction du prix de l'action par rapport à la valeur de marché est supérieure à 20%. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de faire des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation d'actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

Autorisation des formalités juridiques

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Proposition d'actionnaire A concernant la rémunération en actions des employés

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Fonds commun de placement du plan d'épargne Actions Orange

Il est dans l'intérêt des actionnaires que la rémunération soit liée aux performances de l'entreprise. Une divulgation claire des critères de performance permet aux actionnaires d'évaluer la pertinence des critères par rapport à l'industrie, aux pairs et aux activités de l'entreprise. Il convient de noter que lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, 18,6 % des actionnaires ont approuvé cette proposition, ce qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Dexcom Inc. (NASDAQ:DXCM)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-27
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 252131107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

30300

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Kevin Sayer	✓	✗
01.02	Élire Steven R. Altman	✓	✗
01.03	Élection de Nicholas Augustinos	✓	✗
01.04	Élire Richard A. Collins	✓	✗
01.05	Élire Karen M. Dahut	✓	✓
01.06	Élection de Rimma Driscoll	✓	✓
01.07	Élection de Mark G. Foletta	✓	✗
01.08	Élire Bridgette P. Heller	✓	✓
01.09	Élire Kyle Malady	✓	✗
01.10	Élire Eric J. Topol	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport sur les écarts de salaires médians en fonction du sexe et de la race, y compris les risques liés aux politiques publiques, les risques de réputation, les risques concurrentiels et opérationnels, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de talents divers.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les contributions et les dépenses politiques	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Kevin Sayer	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Steven R. Altman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Nicholas Augustinos



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Richard A. Collins



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Karen M. Dahut



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Rimma Driscoll



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Mark G. Foletta



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Bridgette P. Heller



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Kyle Malady



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Eric J. Topol



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Les indemnités de départ sont supérieures à deux fois le salaire du dirigeant. Le PDG est rémunéré plus de 3 fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport sur les écarts de salaires médians en fonction du sexe et de la race, y compris les risques liés aux politiques publiques, les risques de réputation, les risques concurrentiels et opérationnels, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de talents divers.



Proposant : Conseil

De grandes disparités salariales basées sur le sexe et la race persistent aux États-Unis, que l'on considère ou non des facteurs comme l'expérience, la formation, le secteur ou les heures de travail. Par exemple, le salaire médian des employés noirs représentait 75,6 % de celui de leurs pairs blancs en 2019, d'après l'Economic Policy Institute. Loin de se résorber, cet écart s'est élargi depuis 2000. Par ailleurs, le Pew Research Center indique que l'écart salarial médian entre les sexes stagne depuis 20 ans : en 2022, les femmes gagnaient 82 % du salaire des hommes, contre 80 % en 2002. Quant à l'écart salarial ajusté entre les sexes, il était de 4,9 %, selon une étude de Glassdoor publiée en 2019. Plusieurs chercheurs et économistes estiment que cet écart inexplicable pourrait être attribuable à de la discrimination.

Celle-ci peut entraîner de coûteuses poursuites, en plus de nuire à l'image des sociétés et à leur capacité de recruter et retenir des employés de talent. Or, les risques juridiques se sont accentués ces dernières années. La Californie, le Massachusetts, New York et le Maryland ont durci leur loi sur l'égalité salariale. En Islande, les sociétés ayant au moins 25 salariés à temps plein doivent prouver quelles paient un salaire égal pour un travail égal, sans égard au sexe de l'employé, sous peine d'amende. Des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande et Israël exigent désormais la divulgation des écarts salariaux entre les sexes. D'autres, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont renforcé leurs exigences en ce qui a trait à la déclaration d'informations reliées à l'équité entre les sexes, notamment en matière de rémunération. Du reste, des études montrent que les sociétés qui font preuve de transparence, qui traquent et mettent tout en œuvre pour éliminer les écarts salariaux favorisent une meilleure représentation des femmes à tous les échelons de l'organisation, ce qui leur permet de bénéficier des nombreux avantages de la diversification de la main-d'œuvre, y compris au sein de la haute direction. Enfin, ces écarts salariaux ont un effet négatif sur l'économie. Par exemple, Citi a évalué en 2020 que l'élimination des disparités raciales, dont celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des 5 prochaines années.

Dans le cas de DexCom, nous constatons que la société a déclaré des écarts ajustés pour 2023, qui n'incluent toutefois pas le personnel dirigeant, et qu'elle ne publie pas ses écarts médians en fonction du sexe et de l'origine ethnique. Or, si l'existence d'écarts ajustés peut révéler la présence de discrimination salariale, consciente ou non, les écarts bruts peuvent témoigner d'une sous-représentation des femmes ou de membres de minorités dans les emplois bien rémunérés, voire d'un problème de discrimination systémique en matière de promotion, ce qui explique l'importance de divulguer les deux types d'écarts. D'ailleurs, plus de 40 grandes entreprises, comme Citigroup, Adobe, American Express, Bank of New York Mellon, Home Depot, Lowes, MasterCard, Pfizer, Starbucks, Target et Visa, ont adopté la meilleure pratique pour la publication de rapports sur l'équité salariale, qui consiste à déclarer aussi bien les écarts bruts que les écarts ajustés. Nous croyons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise améliore sa transparence et publie les informations demandées. En combattant les écarts salariaux et en diffusant plus d'informations à ce sujet, elle mitigera les risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation liés aux pratiques discriminatoires. Du même coup, elle accroîtra sa capacité à attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée pour la constitution d'équipes diversifiées et innovatrices, en démontrant que ses employés sont rémunérés de façon juste et équitable, sans égard à leur sexe ou à leur origine raciale ou ethnique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les contributions et les dépenses politiques



Proposant : Conseil

La publication d'un rapport sur les contributions politiques serait utile. En plus de créer des risques juridiques liés à la complexité des lois applicables, les contributions politiques engendrent des problèmes importants qui peuvent avoir des répercussions sur la valeur ajoutée. Ces entreprises obtiennent des avantages au détriment de stratégies plus efficaces, telles que l'investissement dans la recherche et le développement. Les dons caritatifs peuvent également favoriser les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise ou de ses actionnaires. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de la manière dont ils affectent l'argent des actionnaires. La proposition est jugée raisonnable. Elle est dans l'intérêt des actionnaires et pourrait être produite à faible coût puisque le rapport ne serait publié que sur le site web de l'entreprise. Un vote faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Amazon.com Inc. (AMZN)	DATE DE RÉUNION 2024-05-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-28
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 23135106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	10900
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	17700

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Jeffrey P. Bezos	✓	✗
01.02	Élection d'Andrew R. Jassy	✓	✗
01.03	Élection de Keith B. Alexander	✓	✗
01.04	Élire Edith W. Cooper	✓	✓
01.05	Élire Jamie S. Gorelick	✓	✗
01.06	Élection de Daniel P. Huttenlocher	✓	✓
01.07	Élection d'Andrew Y. Ng	✓	✓
01.08	Élire Indra K. Nooyi	✓	✓
01.09	Élire Jonathan J. Rubinstein	✓	✗
01.10	Élire Brad D. Smith	✓	✓
01.11	Élire Patricia Q. Stonesifer	✓	✗
01.12	Élire Wendell P. Weeks	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un comité des politiques publiques.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un comité d'administrateurs sur la viabilité financière de l'entreprise, chargé de superviser et d'évaluer la viabilité financière de l'entreprise. examiner l'impact de ses positions politiques, de ses activités de plaidoyer, de ses partenariats et de ses dons caritatifs sur les questions sociales et politiques, ainsi que l'effet de actions sur sa viabilité financière. Un rapport sur les conclusions de la commission devrait être publié d'ici la fin de l'année 2024.	✗	✗
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une étude indépendante évaluant le processus de diligence raisonnable de l'entreprise à l'égard de ses clients, afin de déterminer si leur utilisation de ses produits et services de surveillance, de vision artificielle et basés sur l'informatique en nuage contribue à	✗	✓

	les violations des droits de l'homme.		
07	Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport sur les écarts de salaires médians en fonction du sexe et de la race, y compris les risques liés aux politiques publiques, les risques de réputation, les risques concurrentiels et opérationnels, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de talents divers.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport évaluant la manière dont il supervise les risques liés au refus ou à la limitation de l'accès à l'information. les services aux utilisateurs ou aux clients en fonction de leur point de vue, dans le cadre des politiques de gestion des contenus de type "discours de haine", "désinformation" et autres. L'impact d'une telle discrimination sur les droits civils des utilisateurs, des clients et des autres parties intéressées, protégés par la Constitution, devrait également être examiné.	✗	✗
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration prépare un rapport décrivant la manière dont Amazon gère l'impact de sa stratégie en matière de changement climatique sur les parties prenantes concernées, conformément aux lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, et aux indicateurs de la World Benchmarking Alliance.	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport décrivant comment l'entreprise pourrait réduire son utilisation de plastique.	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une évaluation indépendante du respect des engagements de l'entreprise concernant la liberté d'association et les droits de négociation collective. L'évaluation doit porter sur la non-ingérence de la direction lorsque les employés exercent leur droit de former un syndicat ou d'y adhérer, ainsi que sur toute mesure visant à remédier aux pratiques incompatibles avec les engagements déclarés de l'entreprise.	✗	✓
13	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie toutes ses émissions significatives de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 3.	✗	✓
14	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une étude indépendante sur Rekognition, une technologie de reconnaissance faciale, et fasse rapport à les actionnaires sur la mesure dans laquelle ces technologies peuvent mettre en danger, menacer ou porter atteinte à la vie privée, aux droits civils et au ciblage injuste ou disproportionné de la population. ou la surveillance des personnes de couleur, des immigrants ou des militants aux États-Unis ; la mesure dans laquelle cette technologie peut être commercialisée et vendue à des personnes de couleur, à des immigrants ou à des militants aux États-Unis.	✗	✓
15	les gouvernements autoritaires ou répressifs ; et les risques financiers associés à ces questions de droits de l'homme.	✗	✗
15	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les candidats à l'élection au conseil d'administration fournissent à l'entreprise des informations sur leurs engagements politiques et partisans.	✗	✓
16	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un nouveau comité d'administrateurs indépendants sur l'intelligence artificielle (IA) afin de traiter les risques en matière de droits de l'homme associés au développement et au déploiement des systèmes d'IA.	✗	✓
17	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un audit et un rapport indépendants sur les conditions de travail et le traitement des employés des entrepôts de l'entreprise, y compris l'impact de ses politiques, de sa gestion, de ses mesures de performance et de ses objectifs.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Jeffrey P. Bezos

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection d'Andrew R. Jassy		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Keith B. Alexander		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Edith W. Cooper		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jamie S. Gorelick

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Daniel P. Huttenlocher

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection d'Andrew Y. Ng

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Indra K. Nooyi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jonathan J. Rubinstein



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Brad D. Smith



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Patricia Q. Stonesifer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Wendell P. Weeks



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Il est PDG et président de Corning Incorporated et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 02**

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur

**Proposant :** Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 03**

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales de l'entreprise. Le plan d'incitation à long terme n'est pas lié à des critères de performance. Le taux global de dilution des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un comité des politiques publiques.

**Proposant :** Jing Zhao

Le promoteur demande qu'Amazon crée un comité de politique publique pour aider le conseil d'administration à superviser les questions de politique publique, telles que les droits de l'homme, la responsabilité sociale des entreprises, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), l'engagement en faveur du climat, le lobbying et les dépenses politiques, ou le droit d'association. Le conseil d'administration d'Amazon compte trois comités : un comité d'audit, un comité de rémunération et de développement du leadership, et un comité de nomination et de gouvernance d'entreprise. Ce dernier est chargé de superviser et de contrôler les politiques et initiatives d'Amazon en matière d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises, ce qui inclut les risques liés aux droits de l'homme, aux opérations et à la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à l'engagement avec les clients, les fournisseurs et les communautés. Les dépenses politiques et de lobbying relèvent de la responsabilité du comité d'audit, tandis que le comité de rémunération supervise et contrôle les stratégies et les politiques liées aux éléments suivants

la gestion du capital humain, y compris les politiques de l'IED, l'environnement et la sécurité sur le lieu de travail, ainsi que la culture d'entreprise. Nous notons que les questions soulevées par le promoteur font déjà l'objet d'une surveillance et d'un suivi par les principaux comités du conseil d'administration. Néanmoins, Amazon fait l'objet de plusieurs controverses en matière de droits de l'homme et de droits du travail qui l'exposent à d'importants risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation (voir l'examen des propositions 06, 12, 16 et 17). Ces controverses, telles que celle concernant la sécurité des entrepôts d'Amazon ou le respect du droit d'association, jettent un doute sur l'efficacité et la qualité de la surveillance et du contrôle de ces questions par le conseil d'administration. En outre, comme le souligne le promoteur, l'entreprise a été visée ces dernières années par une multitude de propositions d'actionnaires portant sur des questions de politique publique. Les taux d'approbation relativement élevés obtenus par certaines d'entre elles reflètent l'inquiétude et l'insatisfaction de nombreux investisseurs à l'égard de ses performances sur les questions soulevées. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition afin d'inciter Amazon à améliorer ses performances et sa gestion des risques en matière sociale et environnementale. À condition que l'exercice soit pris au sérieux, la création d'un comité de politique publique composé d'administrateurs possédant l'expertise nécessaire garantirait que les questions de politique publique soient traitées de manière adéquate par les membres du conseil d'administration, ce qui pourrait conduire à une meilleure gestion de ces questions et des risques qui y sont associés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un comité d'administrateurs sur la viabilité financière de l'entreprise afin de superviser et d'examiner le processus d'évaluation de la viabilité financière de l'entreprise. l'impact de ses positions politiques, de ses activités de plaidoyer, de ses partenariats et de ses dons caritatifs sur les questions sociales et politiques, ainsi que l'effet de ces actions sur sa viabilité financière. durabilité financière. Un rapport sur les conclusions de la commission devrait être publié d'ici la fin de l'année 2024.



Auteur de la proposition : [The National Center for Public Policy Research](#)

Le promoteur se dit préoccupé par les contributions d'Amazon à des organisations qu'il présente comme luttant contre le racisme systémique, notamment le Lawyers Committee for Civil Rights Under Law, Black Lives Matter et la Human Rights Campaign (qui défend les droits des personnes de la communauté LGBTQ+). Il reproche à l'entreprise d'adopter ce qu'il considère comme des positions publiques et politiques controversées sur des questions sociales importantes. Selon lui, Amazon exerce une discrimination dans la fourniture de services à l'encontre des "points de vue dominants" avec lesquels ses dirigeants ne sont pas d'accord. L'entreprise justifie ses préoccupations en soulignant que ces prises de position caritatives, ces partenariats et ces dons pourraient aliéner les consommateurs, réduisant ainsi les ventes ou diminuant la valeur actionnariale. Il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Center for Public Policy Research (NCPFR), est reconnu comme un groupe idéologique opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons qu'elles pourraient viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une étude indépendante évaluant le processus de diligence raisonnable de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, afin de déterminer si leur utilisation de ses produits et services de surveillance, de vision artificielle et d'informatique dématérialisée contribue à des violations des droits de l'homme.



Auteur de la proposition : [American Baptist Home Mission Society](#)

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations des droits de l'homme sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Amazon commercialise et vend des technologies de surveillance et des services basés sur le cloud qui présentent des risques importants pour ces droits, notamment la sonnette intelligente Ring, l'application Neighbors et la technologie de reconnaissance faciale Rekognition (pour plus de détails sur cette dernière, voir l'analyse de la proposition 14). L'une des principales questions soulevées par Ring est la protection de la vie privée. En 2023, The Hill a rapporté qu'Amazon avait dû payer des millions de dollars pour régler des violations présumées de la vie privée liées à produit. Ring, qui a conclu des centaines de partenariats avec des services de police, a également été fortement critiqué pour son utilisation par ces derniers, qui aurait exacerbé le profilage racial. Jusqu'à récemment, les policiers pouvaient demander aux utilisateurs de Ring et Neighbors les images capturées par ce dispositif de surveillance domestique. Or, en 2020, Radio-Canada a rapporté que VICE a examiné les rapports faits sur Neighbors dans le quartier de Brooklyn et a constaté que la grande majorité des activités suspectes signalées impliquaient des personnes de couleur. La Presse rapporte que "cela fait écho à un comportement troublant qui a affecté d'autres plateformes de surveillance de quartier [...] et qui, selon les groupes de défense des libertés civiles, pourrait donner une fausse impression de hausse de la criminalité et conduire au profilage racial et à des arrestations injustifiées". Faisant preuve d'une certaine réactivité, Amazon a annoncé en janvier 2024 que les policiers ne pourront plus utiliser l'outil de demande d'assistance de Neighbors pour demander aux propriétaires de Ring de leur envoyer directement des vidéos, mais selon l'AP, ils pourront toujours y accéder avec un mandat de perquisition, tandis que Ring sera en mesure de partager des images sans l'autorisation des utilisateurs dans des circonstances limitées. Le groupe de protection de la vie privée Fight for the Future, cité par Le Devoir, note également que les images seront "accessibles à la police par d'autres moyens, notamment dans les municipalités dotées d'un registre de caméras". De plus, selon des experts de groupes de défense des consommateurs comme l'Electronic Frontier Foundation et l'American Civil Liberties Union, il reste le problème fondamental que Ring transforme lentement l'espace public en espace surveillé, et permet à ses propriétaires de décider, au nom de leur quartier, de partager leurs enregistrements de cet espace public. Nous notons enfin qu'en 2019, le rapporteur spécial des Nations unies pour la liberté d'opinion et d'expression a appelé à un moratoire immédiat sur la vente, le transfert et l'utilisation des technologies de surveillance jusqu'à la mise en œuvre de cadres réglementaires visant à empêcher les entreprises de vendre des produits permettant aux États de violer les droits de l'homme. Il affirme que ces technologies peuvent interférer avec les droits de l'homme, tels que le droit à la vie privée et à la liberté d'expression. Il ajoute que les entreprises doivent également assumer leurs responsabilités en matière de droits de l'homme, notamment en procédant à des évaluations rigoureuses des impacts sur ces droits et en évitant les transferts vers des États incapables de garantir le respect de leurs obligations relatives à ces droits. Il serait donc utile pour les actionnaires d'avoir des informations supplémentaires sur la manière dont Amazon prévient les risques liés violations des droits de l'homme à travers l'utilisation de ses produits. L'étude demandée les aiderait également à mieux évaluer les risques liés à l'impact de ces produits sur les droits de l'homme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying

CONSEIL **POLITIQUE**



Auteur de la proposition : [Province Saint-Joseph de l'Ordre des Capucins](#)

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et a peu de coût supplémentaire puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport sur les écarts de salaires médians en fonction du sexe et de la race, y compris les risques liés aux politiques publiques, les risques de réputation, les risques concurrentiels et opérationnels, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de talents divers.



Proposant : Stanley Monroe et Laurie Carson, représentés par Arjuna Capital

D'importantes disparités salariales fondées sur le sexe et la race persistent aux États-Unis, que des facteurs tels que l'expérience, la formation, le secteur ou les heures de travail soient pris en compte ou non. Par exemple, le salaire médian des employés noirs représentait 75,6 % de celui de leurs homologues blancs en 2019, selon l'Economic Policy Institute. Loin de se résorber, cet écart s'est creusé depuis 2000. Par ailleurs, le Pew Research Center rapporte que l'écart de salaire médian entre les sexes a stagné au cours des 20 dernières années : en 2022, les femmes gagneront 82 % de ce que gagnent les hommes, contre 80 % en 2002. Quant à l'écart de rémunération ajusté au sexe, il était de 4,9, selon une étude de Glassdoor publiée en 2019. De nombreux chercheurs et économistes estiment que cet écart inexplicable pourrait être dû à la discrimination. Cela peut entraîner des poursuites judiciaires coûteuses et nuire à l'image des entreprises ainsi qu'à leur capacité à recruter et à conserver des employés talentueux. Toutefois, les risques juridiques se sont accrus ces dernières années. La Californie, le Massachusetts, New York et le Maryland ont renforcé leur législation en matière d'égalité salariale. En Islande, les entreprises employant au moins 25 personnes à temps plein doivent prouver qu'elles versent un salaire égal pour un travail égal, quel que soit le sexe de l'employé, sous peine d'amende. Des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande et Israël exigent désormais la publication des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. D'autres, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont renforcé leurs exigences en matière de communication d'informations relatives à l'équité entre les sexes, en particulier en termes de rémunération. D'autre part, des études montrent que les entreprises qui font preuve de transparence, qui traquent et mettent tout en œuvre pour éliminer les écarts salariaux favorisent une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, ce qui leur permet de bénéficier des nombreux avantages de la diversification de la main-d'œuvre, y compris au sein de l'encadrement supérieur. De plus, ces écarts salariaux ont un impact négatif sur l'économie. Par exemple, Citi a estimé en 2020 que l'élimination des disparités raciales, y compris celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des 5 prochaines années. Dans le cas d'Amazon, nous constatons que l'entreprise publie ses écarts américains et mondiaux ajustés en fonction du sexe, ainsi que l'écart ajusté en fonction de l'appartenance ethnique aux États-Unis. Cependant, elle ne révèle pas ses écarts médians aux États-Unis. Or, si l'existence d'écarts ajustés peut révéler la présence d'une discrimination salariale, consciente ou non, les écarts bruts peuvent témoigner d'une sous-représentation des femmes ou des minorités dans les emplois bien rémunérés, voire d'un problème de discrimination systémique en matière de promotion, d'où l'importance de divulguer les deux types d'écarts de rémunération. En fait, plus de 40 grandes entreprises, dont Citigroup, Adobe, American Express, Bank of New York Mellon, Home Depot, Lowes, MasterCard, Pfizer, Starbucks, Target et Visa, ont adopté la meilleure pratique en matière d'information sur l'équité salariale, qui consiste à communiquer à la fois les écarts bruts et les écarts corrigés. Nous pensons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise améliore sa transparence et publie les informations demandées. En luttant contre ces écarts et en divulguant davantage d'informations sur cette question, elle atténuera le risque juridique, financier et de réputation associé aux pratiques discriminatoires, tout en augmentant sa capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée afin de constituer des équipes diversifiées et innovantes en démontrant que ses employés sont rémunérés de manière juste et équitable, indépendamment de leur sexe ou de leur origine ethnique ou raciale. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport évaluant la manière dont il supervise les risques liés au refus ou à la limitation des services aux personnes handicapées, des utilisateurs ou des clients en fonction de leur point de vue, dans le cadre de politiques de gestion des contenus de type "discours de haine", "désinformation" et autres. L'impact d'une telle discrimination sur les droits civils des utilisateurs, des clients et des autres parties intéressées, protégés par la Constitution, devrait également être examiné.



Auteur de la proposition : American Family Association, représentée par Bowyer Research

Il est dans l'intérêt des investisseurs que les entreprises technologiques rendent compte de leurs politiques et processus de gestion du contenu. Cependant, nous avons de sérieux doutes quant aux intentions réelles de l'auteur de la proposition, qui semble faire partie du mouvement anti-ESG. L'American Family Association, une organisation conservatrice qui vise motiver et à équiper les citoyens pour changer la culture afin qu'elle reflète la vérité biblique et les valeurs familiales traditionnelles, figure en effet sur la liste des groupes qui soutiennent la croisade des sénateurs républicains contre une règle de l'administration Biden permettant aux gestionnaires de fonds de pension de prendre en compte les critères ESG dans leurs décisions financières, une règle très importante pour le mouvement de l'investissement responsable aux États-Unis. Par ailleurs, le Southern Poverty Law Center classe l'American Family Association parmi les groupes haineux qui s'attaquent aux droits des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer (LGBTQ). L'American Family Association est l'auteur de certaines propositions anti-ESG déposées en 2024. Nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration prépare un rapport décrivant la manière dont Amazon gère l'impact de sa stratégie en matière de changement climatique sur les parties prenantes concernées, conformément aux lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, et aux indicateurs de la World Benchmarking Alliance (Alliance mondiale pour l'évaluation comparative).

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : [Fraternité internationale des Teamsters Fonds général](#)

Selon l'OIT, "une transition juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté". Cela "implique de maximiser les opportunités sociales et économiques de l'action climatique, tout en minimisant et en gérant soigneusement les défis - y compris par un dialogue social efficace entre tous les groupes concernés, et le respect des principes et des droits fondamentaux du travail". En 2021, 30 nations, dont les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et des membres de l'Union européenne, ont adopté la Déclaration sur la transition juste, qui reflète les lignes directrices de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Ils soulignent l'importance "d'anticiper les impacts sur l'emploi, d'assurer une protection sociale adéquate et durable en cas de perte d'emploi et de déplacement, de développer les compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit d'organisation et de négociation collective". Ils soulignent également le "rôle fondamental" des organisations d'employeurs et de travailleurs "dans la réalisation de la durabilité sociale, économique et environnementale avec le travail décent et l'inclusion sociale". Pour sa part, la World Benchmarking Alliance a établi des indicateurs pour évaluer la contribution des entreprises à la réalisation d'une transition juste. Ces indicateurs portent notamment sur l'élaboration d'un plan de transition juste par le biais de consultations avec les parties prenantes concernées, l'atténuation des effets sociaux négatifs de la transition carbone sur les travailleurs et les communautés, la mise en place d'un processus clair permettant d'identifier les risques de perte d'emploi pour les travailleurs et les communautés, et l'élaboration de plans de rétention et de reconversion des travailleurs en vue d'une main-d'œuvre plus inclusive. Dans le cas d'Amazon, le promoteur souligne que l'entreprise a adopté un objectif climatique ambitieux consistant à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2040. Pour atteindre cet objectif, Amazon devra transformer radicalement la manière dont elle exploite ses réseaux de transport et de logistique, ce qui modifiera ses besoins en capital humain. Le promoteur note qu'il mise sur les véhicules électriques et autonomes, entre autres, ce qui devrait avoir un impact sur les emplois et les communautés, y compris ceux qui se trouvent le long de ses chaînes d'approvisionnement et de ses réseaux de transport. Il est ainsi crucial qu'Amazon développe sa stratégie climatique en mettant l'accent sur une transition juste et équitable. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition et souligne les initiatives d'Amazon pour favoriser une transition juste et équitable et ses investissements pour permettre aux employés d'acquérir de nouvelles compétences, de progresser, de construire leur carrière et de trouver de nouveaux emplois à forte croissance. Elle souligne également son engagement à traiter avec dignité et respect les personnes, les travailleurs et les communautés qui soutiennent l'ensemble de sa chaîne de valeur. Néanmoins, Amazon pourrait améliorer ses informations. Le rapport demandé permettrait à l'entreprise de présenter ses initiatives et de rassurer ses parties prenantes sur la manière dont elle prend en compte sa main-d'œuvre et les communautés affectées dans le cadre de sa stratégie climatique, d'autant plus que certaines des solutions technologiques liées à l'autonomisation des tâches peuvent avoir un impact significatif sur l'emploi. Cette divulgation pourrait également s'avérer être un avantage concurrentiel pour le recrutement et la fidélisation des employés. Nous considérons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Notons qu'en 2023, elle a obtenu un taux d'approbation élevé de 27,9 %. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 11

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration publie un rapport décrivant comment l'entreprise pourrait réduire son utilisation de plastique.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : PCR Children's TR FBO Ellen, représentée par As You Sow

La pollution plastique des océans ne cesse d'augmenter, malgré la découverte du "septième continent" en 1997 par Charles Moore, constitué d'une énorme masse de déchets au milieu du Pacifique, et les multiples alertes qui ont suivi. Une étude publiée dans la revue scientifique PLOS One en mars 2023 estime qu'il y a environ 2,3 milliards de tonnes de plastique flottant à la surface des océans, principalement des microplastiques rejetés depuis la terre, et que ce chiffre va continuer à augmenter. Un rapport d'Oceana publié en avril 2024 estime également qu'Amazon a généré 208 millions de livres de déchets d'emballages plastiques aux États-Unis en 2022, soit une hausse de 9,6 % par rapport à son estimation de 2021, dont jusqu'à 22 millions de livres ont fini dans les écosystèmes marins, ce qui fait de l'entreprise un contributeur majeur au problème. L'auteur de la proposition demande donc à l'entreprise de produire un rapport sur la manière dont elle peut minimiser son utilisation du plastique afin de réduire de manière significative la pollution dans les océans. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, estimant que l'entreprise s'est engagée à protéger la planète et a pris des mesures pour réduire l'utilisation du plastique dans ses activités, notamment en augmentant son utilisation de matériaux recyclables et en utilisant un centre d'exécution automatisé aux États-Unis pour éliminer complètement les emballages de livraison en plastique à usage unique. Toutefois, le promoteur souligne qu'Amazon ne divulgue pas la quantité d'emballages plastiques qu'elle utilise, mais qu'elle est considérée comme l'un des plus grands utilisateurs d'emballages plastiques souples qui ne peuvent pas être recyclés efficacement. En outre, Amazon est à la traîne par rapport à ses pairs, tels qu'Unilever, Walmart, Target et IKEA, qui ont tous des objectifs de réduction ou d'élimination de l'utilisation de plastique vierge dans leurs emballages, alors qu'Amazon ne s'est pas fixé d'objectifs pour réduire la quantité de plastique utilisée et pour rendre les emballages recyclables, réutilisables ou compostables. Le promoteur estime également que les entreprises pourraient être confrontées à un risque financier annuel d'environ 100 milliards de dollars si les gouvernements leur demandaient de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballage qu'elles produisent, une politique de plus en plus adoptée dans le monde entier. Il est essentiel que les actionnaires d'Amazon soutiennent cette proposition. Non seulement cela protégerait l'environnement, mais cela aiderait également l'entreprise à éviter les risques financiers et de réputation. En agissant de manière responsable et durable, Amazon pourrait répondre aux attentes croissantes des consommateurs et contribuer à créer un avenir plus vert. Il convient de noter que cette proposition a reçu un taux d'approbation de 31,83 % en 2023, ce qui démontre l'intérêt des actionnaires pour cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 12

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une évaluation indépendante du respect par l'entreprise de ses engagements en matière de la liberté d'association et les droits de négociation collective. L'évaluation doit porter sur la non-ingérence de la direction lorsque les employés exercent leur droit à de former un syndicat ou d'y adhérer, ainsi que toute mesure visant à remédier aux pratiques incompatibles avec les engagements déclarés de l'entreprise.

CONSEIL



POLITIQUE



Auteur de la proposition : Fondation Catherine Donnelly, représentée par l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (Shareholder Association for Research & Education)

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il a une relation d'affaires avec le promoteur de cette proposition. En tout état de cause, nous estimons que cette relation affecte notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Nous restons à votre disposition pour toute question relative à cette déclaration. La découverte de violations graves des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans le cadre des activités de l'entreprise peut exposer celle-ci à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation importants, voire à un boycott et à un désinvestissement. La liberté d'association et le droit à la négociation collective font partie des droits fondamentaux protégés.

par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, deux conventions fondamentales de l'OIT et de nombreuses lois nationales. Il convient également de noter que, selon des études présentées par Trillium Asset Management, la syndicalisation peut avoir des effets positifs sur les entreprises, notamment sur la productivité des travailleurs, la santé et la sécurité au travail, la satisfaction et la fidélisation des employés, ainsi que l'équité raciale et entre les sexes. Dans sa déclaration de principes sur les droits de l'homme, Amazon déclare respecter et soutenir les conventions fondamentales de l'OIT et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elle déclare également respecter le droit des travailleurs à adhérer à un syndicat ou à en former un "sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement". Elle aborde également la question de la liberté d'association dans son code de conduite pour les fournisseurs, dans son rapport sur le développement durable et sur son site web. Néanmoins, l'entreprise fait l'objet d'une controverse considérable dans ce domaine et est accusée de bafouer la liberté d'association en recourant à des tactiques antisyndicales, ce qui a conduit à une couverture médiatique négative de l'entreprise, tant aux États-Unis qu'à l'étranger. Par exemple, en 2021, Amazon aurait mené une campagne de relations publiques agressive pour décourager les employés d'un entrepôt en Alabama de voter en faveur de la syndicalisation. À la suite de plaintes pour ingérence illégale dans vote, le National Labor Relations Board (NLRB) des États-Unis a autorisé un nouveau vote, qui s'est soldé par la défaite d'un autre syndicat. D'autres plaintes pour pratiques antisyndicales ont depuis été déposées auprès du NLRB dans cette affaire. En décembre 2021, Amazon a conclu un accord avec le NLRB et accepté de faciliter la syndicalisation des employés de ses entrepôts. Puis, en novembre 2022, un juge du NLRB a statué qu'Amazon avait illégalement licencié un employé engagé dans une activité de syndicalisation et a émis une injonction ordonnant à Amazon de cesser et de s'abstenir d'exercer des représailles en réponse à une activité syndicale. En outre, en janvier 2023, un juge du NLRB a statué qu'Amazon avait illégalement menacé de suspendre les augmentations de salaire et les avantages sociaux des employés de deux entrepôts new-yorkais s'ils votaient en faveur de la syndicalisation. Au total, 405 plaintes pour pratiques déloyales de travail ont été déposées contre Amazon auprès du NLRB ces dernières . Il est important de noter que les accusations d'ingérence syndicale peuvent nuire à la réputation et à la valeur à long terme d'Amazon, d'autant plus que le syndicalisme bénéficie d'un fort soutien au sein de la population américaine (71 % en août 2022, selon un sondage Gallup). Ils soulèvent également des inquiétudes quant à sa gestion du capital humain. En conséquence, nous considérons que la proposition est raisonnable, justifiée et dans le meilleur intérêt des actionnaires. Elle bénéficie d'un taux d'approbation élevé de 34,9 % en 2023. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie toutes ses émissions significatives de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 3.



Proposant : Green Century Capital Management et Longview Largecap 500 Index Fund

La matérialité de la question du changement climatique n'est plus à démontrer. Ses conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques dévastatrices se font déjà sentir et ne sont qu'un avant-goût d'un monde où l'augmentation de la température moyenne de la Terre dépasserait 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Le Pacte de Glasgow, adopté à l'issue de la COP26 en novembre 2021, a reconfirmé la nécessité de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici 2030 afin de maintenir le réchauffement en deçà de 1,5°C. Dans ce contexte, la contribution des entreprises à l'atténuation du changement climatique est essentielle. Lancée en décembre 2017, Climate Action 100+, une initiative de 700 investisseurs institutionnels gérant plus de 68 000 milliards de dollars US d'actifs, appelle les entreprises à améliorer leur gouvernance climatique, à réduire à zéro leurs émissions nettes de GES de portée 1, de portée 2 et de portée 3, à renforcer les actions liées au climat et à fournir des informations financières liées au climat. Dans le cas d'Amazon, nous notons que l'entreprise s'est engagée à réduire à zéro ses émissions nettes des champs d'application 1, 2 et 3 d'ici à 2040. En ce qui concerne la divulgation d'informations sur le climat, Amazon publie ses émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3, qui ont été vérifiées par un tiers indépendant. Toutefois, la manière dont elle rend compte de ses émissions de type 3 est insuffisante, le champ couvert étant plus étroit que celui défini par le protocole des gaz à effet de serre pour ces émissions. Amazon ne déclare qu'une fraction des émissions de ses produits dans des catégories clés, telles que les biens et services achetés et l'utilisation des produits vendus. L'entreprise ne tient pas compte des émissions liées à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie des produits vendus sur sa plateforme de vente au détail, à l'exception de ceux vendus sous ses propres marques. Par conséquent, les émissions de type 3 associées à environ 99 % des ventes d'Amazon ne sont pas incluses dans ses rapports sur les émissions. Les émissions de type 3 du secteur des biens de consommation représentent entre 80 et 98 % de l'empreinte carbone d'un détaillant. Cette sous-estimation radicale des émissions de type 3 expose Amazon à des risques considérables. Ces informations incomplètes

sur les émissions laisse l'entreprise vulnérable aux changements réglementaires futurs et aux cadres réglementaires récemment entrés en vigueur. Cette lacune l'expose également à un risque de réputation, car les consommateurs et les investisseurs soucieux du climat recherchent des rapports transparents et précis sur les émissions de gaz à effet de serre. En outre, les investisseurs exigent de plus en plus que les entreprises communiquent clairement sur les risques liés au climat et sur les objectifs précis qui ont été fixés pour les atténuer. Amazon accuse également un retard considérable par rapport à son principal concurrent, Walmart, en ce qui concerne la divulgation des émissions de type 3. Walmart publie non seulement ces émissions pour tous les produits vendus dans ses magasins physiques et en ligne, mais confirme également qu'elles incluent celles des vendeurs tiers qui utilisent son site. Cette transparence accrue permet à Walmart de devancer Amazon dans la gestion d'informations environnementales essentielles. Après examen, nous reconnaissons qu'Amazon a mis en œuvre certaines bonnes pratiques de divulgation. Cependant, sa divulgation des émissions de type 3 reste largement insuffisante. Par conséquent, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition afin d'encourager le conseil d'administration à intensifier ses efforts pour améliorer la transparence d'Amazon. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande une étude indépendante sur Rekognition, une technologie de reconnaissance faciale, et fasse rapport aux actionnaires sur la mesure dans laquelle cette technologie peut mettre en danger, menacer ou nuire à la vie privée, aux droits civils, et cibler ou surveiller de manière injuste ou disproportionnée les personnes de couleur, les immigrants ou les activistes aux États-Unis ; sur la mesure dans laquelle cette technologie peut être commercialisée et vendue à des gouvernements autoritaires ou répressifs ; et sur les risques financiers associés à ces questions de droits de l'homme.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : John Harrington

Le promoteur s'inquiète du fait qu'Amazon commercialise et vend au gouvernement une technologie de reconnaissance faciale susceptible de faciliter la surveillance des immigrants et le profilage racial, et de constituer un risque pour les droits civils, les droits de l'homme et la valeur actionnariale. Il note que plusieurs parties prenantes ont demandé l'arrêt de la vente de Rekognition, craignant qu'elle ne permette la mise en place d'un système de surveillance gouvernemental, et ajoute qu'il n'y a guère de preuves que la Commission ait rigoureusement évalué les risques financiers des violations de la vie privée et des droits de l'homme pour les parties prenantes. Comme toute technologie, la reconnaissance faciale n'est ni bonne ni mauvaise en soi, tout dépend de son utilisateur. Par exemple, l'Inde a développé une application qui a permis de retrouver 3 000 enfants disparus en 4 jours, tandis que la Chine utilise cette technologie pour surveiller et contrôler en permanence ses habitants. Dans le contexte de la politique d'immigration à tolérance zéro de l'administration Trump, beaucoup ont craint que Rekognition ne contribue à bafouer les droits civils et humains. Google a d'ailleurs refusé de participer à un appel d'offres du Pentagone, contrairement à Amazon, car il voulait s'assurer que l'utilisation des services de reconnaissance faciale est conforme à ses principes et valeurs, et qu'elle évite les abus et les conséquences néfastes. Microsoft a également refusé d'installer la technologie dans les voitures et les caméras corporelles des policiers californiens, invoquant des questions de droits de l'homme, et a appelé à une meilleure réglementation de la technologie, une demande reprise par Amazon. Ces positions n'ont toutefois pas rassuré un collectif de 85 organisations non gouvernementales, qui demande instamment à ces entreprises de cesser de vendre des outils d'identification biométrique à des agents de police.

Les agences gouvernementales américaines. Il affirme qu'en continuant à vendre Rekognition aux gouvernements, "Amazon menace gravement la sécurité des citoyens, ignore les protestations de ses propres employés et perd la confiance que le public lui accorde". Rekognition inquiète également les législateurs. En novembre 2018, 8 membres du Congrès ont demandé à Amazon des éclaircissements sur son fonctionnement et son utilisation, après qu'un test de l'ACLU a révélé des failles et des biais importants dans le programme. Des villes et des États ont également interdit l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale par la police ou d'autres services, ce qu'a fait San Francisco en 2019. À noter qu'Amazon a déclaré un moratoire indéfini sur l'emploi par la police de Rekognition, mais l'auteur de la proposition note qu'il n'est pas clair si cela inclut d'autres agences gouvernementales. De son côté, Microsoft a interdit la vente de tels logiciels à la police jusqu'à l'adoption d'une réglementation fédérale, tandis qu'IBM a déclaré qu'elle n'offrirait plus ce type de produit et que Facebook a cessé d'utiliser la reconnaissance faciale. Il apparaît donc justifié et raisonnable de demander une évaluation indépendante des risques de violation des droits de l'homme et des droits civils découlant de l'utilisation de Rekognition par les organismes gouvernementaux, afin d'éviter qu'Amazon ne cause ou ne contribue à des impacts négatifs sur ces droits. Nous rappelons que les entreprises directement ou indirectement liées à des violations de ces droits sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation, voire de boycott et de désinvestissement. Il est de leur responsabilité de prendre des mesures pour identifier, évaluer et atténuer efficacement les risques de violations des droits de l'homme dans leurs activités, comme l'exigent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il convient de noter que cette proposition a obtenu un taux d'approbation élevé de 37,5 % en 2023. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 15**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les candidats à l'élection au conseil d'administration fournissent à l'entreprise des informations sur leurs engagements politiques et partisans.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : National Legal and Policy Center

Il est dans l'intérêt des actionnaires d'avoir des informations sur les candidats au conseil d'administration. Néanmoins, il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 16**

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de créer un nouveau comité d'administrateurs indépendants sur l'intelligence artificielle (IA) afin de traiter les risques en matière de droits de l'homme associés au développement et au déploiement des systèmes d'IA.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : AFL-CIO Equity Index Funds, représenté par Segal Marco Advisors

Le lancement de l'interface d'intelligence générative ChatGPT-3.5 en novembre 2022 est une étape importante dans la prise de conscience collective des immenses possibilités offertes par l'IA, mais aussi des risques sociaux majeurs que présente son développement sans garde-fous. Ses nouveaux développements suscitent un certain nombre de craintes, dont celle d'un bouleversement de l'organisation du travail et du marché de l'emploi. En effet, le Fonds monétaire international a indiqué en janvier 2024 que l'IA transformera l'économie mondiale, impactant "près de 40 % des emplois, en remplaçant certains et en complétant d'autres". Dans les économies avancées, ce taux atteint 60 %, en raison de l'impact de l'IA sur les emplois hautement qualifiés. Un autre danger réside dans le fait que l'IA amplifie le problème de la désinformation, qui menace notamment les processus démocratiques. Grâce à l'IA générative et à l'hypertrucage, il est désormais facile, rapide et peu coûteux de créer de faux contenus, voire des sites de désinformation qui ressemblent à des médias dignes de confiance. La question des biais et des stéréotypes est également l'un des défis éthiques majeurs de l'IA. Plusieurs exemples montrent qu'elle peut perpétuer, voire accentuer les discriminations, y compris dans les processus de recrutement et de promotion. En septembre 2023, l'Agence Science Presse expliquait qu'"il est presque inévitable que les logiciels d'intelligence artificielle aient des biais sexistes ou racistes. Du fait du mode de fonctionnement même de l'IA, qui consiste à l'alimenter avec d'immenses bases de données, ces biais reflètent ceux qui, conscients ou inconscients, existent dans notre société, et se retrouvent donc dans ces bases de données, et chez les programmeurs eux-mêmes." A ces risques s'ajoutent la surveillance et la manipulation de masse, la violation des droits d'auteur, l'exacerbation des inégalités économiques et sociales, la facilitation de la cybercriminalité, etc. Depuis l'arrivée du ChatGPT, les grands noms de l'IA tirent la sonnette d'alarme, soulignant la responsabilité des entreprises en matière de sécurité de l'IA et insistant sur l'urgence de légiférer pour que l'humanité profite des bienfaits de l'IA d'aujourd'hui et se prémunisse contre ses dangers. Ce plaidoyer a été relayé par les Nations unies, soucieuses des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Les États ont commencé à examiner des projets de loi, tandis qu'aux États-Unis, le président Biden a signé un décret visant à réglementer l'IA en octobre 2023. Des initiatives internationales ont également été lancées en 2023, comme le code de conduite volontaire du G7, le Sommet international de l'IA au Royaume-Uni, où 28 pays ont signé la Déclaration de Bletchley pour le développement sûr de l'IA, et la création par les Nations unies d'un comité consultatif sur l'IA, qui devra notamment construire un consensus scientifique mondial sur les risques et les défis. Dans un contexte où l'IA se développe à grande vitesse, où les risques augmentent, où les experts de renommée mondiale sont de plus en plus inquiets et où les États ont entrepris de réguler l'IA, il est essentiel qu'Amazon, qui joue un rôle de premier plan dans le développement de l'IA, prenne ses responsabilités.

Amazon, qui joue un rôle de premier plan dans le développement et le déploiement de l'IA, veille à ce que ses systèmes d'IA ne causent pas de violations des droits de l'homme ou n'y contribuent pas. Pourtant, Amazon a déjà l'objet d'au moins une controverse liée à l'IA : en 2023, le Washington Post a rapporté que son assistant vocal Alexa aurait diffusé des informations erronées sur l'élection présidentielle de 2020. Enfin, les multiples controverses sociales affectant Amazon, y compris celles concernant ses produits Ring et Rekognition, jettent un doute sérieux sur l'efficacité de la gestion des risques sociaux par le conseil d'administration. Nous pensons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires et qu'elle pourrait renforcer le suivi et la gestion des risques majeurs liés à l'IA et aux droits de l'homme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un audit et un rapport indépendants sur les conditions de travail et le traitement des employés des entrepôts de l'entreprise, y compris l'impact de ses politiques, de sa gestion, de ses mesures de performance et de ses objectifs.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Thomas Dadashi Tazehoji, représenté par Tulipshare Capital LLC

Les risques et les opportunités liés à la gestion du capital humain sont importants. Les entreprises qui n'offrent pas des conditions de travail appropriées s'exposent à des risques réglementaires, juridiques et de réputation. Un mauvais traitement de la main-d'œuvre peut également avoir un effet négatif sur le moral et la productivité des employés et entraîner des problèmes de recrutement et de fidélisation du personnel. En outre, la découverte de violations graves des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans le cadre des activités de l'entreprise peut exposer celle-ci à des risques juridiques, opérationnels et de réputation importants, voire à un boycott et à un désinvestissement. Cependant, Amazon a été impliqué dans plusieurs controverses liées au respect de la liberté d'association (voir l'analyse de la proposition 12). Elle est également fortement critiquée pour les conditions de travail dans ses entrepôts. Par exemple, selon une analyse par le Washington Post de données de l'Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail (OSHA) réalisée en 2021, les emplois dans ses entrepôts pourraient être plus dangereux que les emplois dans d'autres entrepôts comparables. Depuis 2017, Amazon a en effet signalé un taux plus élevé de blessures graves ayant entraîné l'absentéisme des employés ou leur transfert à des tâches plus légères que les autres exploitants d'entrepôts. Par exemple, en 2020, pour 200 000 heures travaillées dans un entrepôt Amazon aux États-Unis, il y a eu 5,9 incidents graves, contre 2,5 pour Walmart. Pour expliquer ce taux plus élevé, beaucoup soulignent la pression exercée par Amazon pour augmenter la productivité de ses employés. En 2022, après que le PDG a écrit aux actionnaires que le taux d'accidents d'Amazon était parfois mal compris, Business Insider a examiné les données et a conclu qu'il avait utilisé des statistiques trompeuses pour rassurer les actionnaires ; les données montreraient en fait que le taux d'accidents a augmenté de 20 % entre 2020 et 2021, et que les employés d'Amazon sont en moyenne deux fois plus susceptibles d'être blessés au travail que ceux d'autres entrepôts aux États-Unis. Amazon doit également faire face à des amendes, des enquêtes et des poursuites judiciaires liées à la santé et à la sécurité dans ses entrepôts. Par exemple, en novembre 2021, Amazon a versé 500 000 USD pour répondre aux accusations du procureur général de Californie, qui l'accusait d'avoir dissimulé des cas de COVID-19 à ses employés. En mars 2022, le département du travail de l'État de Washington a condamné l'entreprise à une amende de 60 000 USD pour avoir délibérément violé les lois sur la sécurité au travail en demandant à son personnel d'entrepôt d'effectuer des mouvements répétitifs à un rythme rapide, augmentant ainsi le risque de blessure. Ses conditions de travail sont également dénoncées ailleurs dans le monde. En 2023, UNI Global Union rapporte que selon une étude menée dans 8 pays, plus de la moitié des employés interrogés ont déclaré que les systèmes de contrôle d'Amazon avaient un impact négatif sur leur santé (51 %) et leur santé mentale (57 %). En 2023, Radio-Canada a également fait état des conditions de travail difficiles dans les entrepôts d'Amazon au Québec, où les accidents seraient fréquents. À la lumière des données, rapports et accusations concernant les conditions de travail dans les entrepôts d'Amazon, ainsi que des graves controverses concernant ses pratiques de travail, y compris en ce qui concerne la liberté d'association, nous pensons qu'il est raisonnablement justifié et dans le meilleur intérêt des actionnaires que les conditions de travail et le traitement des employés des entrepôts d'Amazon fassent l'objet d'un examen indépendant approfondi, d'autant plus que les employés interrogés seraient en mesure de s'exprimer auprès de tiers sans crainte représailles, fournissant ainsi une image plus précise et complète de la situation. Il convient de noter que cette proposition a obtenu un taux d'approbation élevé de 35,4 % en 2023. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER First American Financial Corporation (NYSE:FAF)	DATE DE RÉUNION 2024-05-21 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 934376129

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

12300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Dennis J. Gilmore	✓	✗
01.02	Élire Margaret M. McCarthy	✓	✗
01.03	Élection de Martha B. Wyrsh	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✓
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Dennis J. Gilmore

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Margaret M. McCarthy

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération

Les comités d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Martha B. Wyrsh

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER JP Morgan Chase & Co (JPM)	DATE DE RÉUNION 2024-05-21 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 46625H100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTAGE DES STOCKS
000442088	Fonds Genus Global Alpha	12400
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	22000
000442045	Fonds de dividendes Genus	22600

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Linda B. Bammann	✓	✗
01.02	Élection de Stephen B. Burke	✓	✗
01.03	Élection de Todd A. Combs	✓	✗
01.04	Élection d'Alicia Boler Davis	✓	✓
01.05	Élire James Dimon	✓	✗
01.06	Élire Alex Gorsky	✓	✓
01.07	Élire Mellody Hobson	✓	✗
01.08	Élire Phebe N. Novakovic	✓	✗
01.09	Élire Virginia M. Rometty	✓	✗
01.10	Élection de Mark A. Weinberger	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Modification du plan d'incitation à long terme	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration supervise un audit visant à analyser les impacts, tant négatifs que bénéfiques, des activités de l'entreprise. les politiques de transition climatique au regard des effets économiques et humanitaires sur les pays émergents, qui dépendent fortement des combustibles fossiles et d'autres sources d'énergie non "renouvelables", telles que l'énergie nucléaire, mais qui n'y ont qu'un accès limité.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration fournisse un rapport décrivant l'efficacité des politiques, pratiques et procédures de l'entreprise. des indicateurs de performance concernant le respect des normes internationalement reconnues en matière de droits fondamentaux des populations autochtones dans le cadre de ses financements généraux existants et proposés pour les entreprises et les projets.	✗	✓

08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne une révision du rapport de vote par procuration de l'entreprise pour 2023 et des politiques de vote par procuration relatives à la diversité et au changement climatique.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport indépendant sur le processus de diligence raisonnable de l'entreprise afin de déterminer s'il convient de dans quelle mesure et de quelle manière ses activités de prêt, de souscription ou d'autres services dans les zones de conflit et à haut risque l'exposent aux droits de l'homme et à d'autres risques importants.	✗	✓
10	Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ	✗	✓
11	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue et rende compte de la manière dont les politiques et les pratiques de l'entreprise affectent les employés et les travailleurs des employés potentiels en raison de leur religion (y compris leurs opinions religieuses) ou de leurs opinions politiques, sociales et environnementales, et sur les risques que ces impacts font peser sur les activités de l'entreprise.	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Linda B. Bammann	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Stephen B. Burke	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Todd A. Combs

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection d'Alicia Boler Davis

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire James Dimon

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique.

Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont les informations sur le climat sont jugées insuffisantes. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Alex Gorsky

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Mellody Hobson

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle est présidente de Starbucks Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Phebe N. Novakovic

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle possède d'autres types d'intérêts économiques importants.

Elle a des relations avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle est PDG et présidente de General Dynamics Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Virginia M. Rometty

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Mark A. Weinberger

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. La politique est opposée à l'utilisation de plans de rémunération basés sur des options d'achat d'actions pour les administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Modification du plan d'incitation à long terme

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La politique s'oppose à l'utilisation de plans de rémunération basés sur des options d'achat d'actions pour les administrateurs. Les droits à la plus-value des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Kenneth Steiner

La proposition demande que les fonctions de président et de directeur général soient séparées. Le PDG exerce également la fonction de président. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance du président par rapport à la direction sont compromis lorsque le président est également le PDG de l'entreprise. Ce type de proposition reçoit généralement un soutien important de la part de la Commission européenne.

les taux d'approbation. En outre, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de superviser un audit afin d'analyser les impacts, tant négatifs que bénéfiques, des politiques de transition climatique de l'entreprise en ce qui concerne les effets économiques et humanitaires sur les pays émergents, qui dépendent fortement des combustibles fossiles et d'autres sources d'énergie non "renouvelables", telles que l'énergie nucléaire, mais qui n'y ont qu'un accès limité.

CONSEIL

✗

POLITIQUE

✗

Proposant : National Legal and Policy Center

Le promoteur affirme que la hausse des prix de l'énergie causée par les mesures climatiques compromet le potentiel de développement des pays émergents, plaçant ainsi les initiatives climatiques de l'entreprise en contradiction avec le principal objectif de développement durable des Nations unies, à savoir l'éradication de la pauvreté. Il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui s'engagent à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Dans le cas présent, sa proposition semble viser à contrecarrer les actions de l'entreprise en matière de changement climatique, plutôt que de l'encourager à accroître ses efforts dans ce . Dans ce contexte, nous ne pensons pas que la proposition soit dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration fournisse un rapport décrivant l'efficacité des politiques, des pratiques et des performances de l'entreprise des indicateurs relatifs au respect des normes internationalement reconnues en matière de droits fondamentaux des populations autochtones dans le cadre de ses financements généraux d'entreprises et de projets existants et proposés.
et de ses propositions de financement général d'entreprises et de projets.

CONSEIL

✗

POLITIQUE

✓

Proposant : The United Church Funds

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations reconnues des droits de l'homme, y compris des droits des populations autochtones, sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Il existe plusieurs exemples où l'absence de prise en compte des droits des populations autochtones a entraîné des retards et des perturbations dans les projets, quand ce n'est pas un échec pur et simple. Quant aux banques qui financent directement ou indirectement des projets susceptibles d'avoir de graves répercussions sur ces droits, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLE), elles sont de plus en plus critiquées sur la scène publique. Le projet Dakota Access a mis en lumière les risques financiers et de réputation auxquels elles sont exposées. Des investisseurs, des consommateurs et des organisations de défense des droits des peuples autochtones et de l'environnement ont dénoncé ces banques, y compris JPMorgan, et les ont accusées d'être complices de violations des droits de l'homme. Des appels au boycott ont été lancés et certaines banques, comme Wells Fargo, ont perdu des contrats avec des villes ou ont subi des désinvestissements. Depuis, JPMorgan a participé à d'autres projets controversés, critiqués pour ne pas avoir obtenu le consentement des communautés autochtones concernées, notamment le projet de remplacement de la ligne 3 d'Enbridge, qui a fait l'objet de protestations et de poursuites judiciaires. Ce projet a été vivement contesté par les groupes de défense de l'environnement et les communautés autochtones en raison de ses incidences potentielles sur l'eau, la flore, la faune, le climat et les droits des autochtones. Il convient de noter qu'Enbridge a financé ce projet par le biais d'un financement général de l'entreprise. JPMorgan était l'un de ses bailleurs de fonds et, à ce titre, a été la cible de campagnes publiques lui demandant de cesser de financer Enbridge. Nous noterons que différentes mesures peuvent aider les banques à atténuer les risques liés à de tels projets, notamment les suivantes

l'adoption d'une politique crédible, complète et internationalement reconnue en matière de droits de l'homme et de droits des autochtones. Le respect de ces droits permet également d'accroître la légitimité et l'acceptabilité sociale du projet et de réduire le risque de conflit. La prise en compte des impacts potentiels d'un projet sur ceux-ci et l'obligation de respecter le CLIP permettent aux banques d'anticiper, de limiter et de gérer les risques liés aux violations de ces droits, de protéger la valeur actionnariale et d'améliorer leur réputation. Dans sa déclaration sur les droits de l'homme, JPMorgan indique qu'elle prend en compte les principes de l'Équateur pour certaines transactions qui, par le biais des normes de performance de la Société financière internationale (SFI), traitent du traitement des peuples autochtones. Ces normes ont été critiquées pour leur définition étroite du CLIP et la limitation de son champ d'application. En outre, JPMorgan ne se réfère pas à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui est l'instrument des droits de l'homme le plus largement accepté pour définir le CLIP. Enfin, bien qu'elle affirme soutenir les principes fondamentaux des droits de l'homme, son financement de projets et d'entreprises accusées de violer ces droits contredit cet engagement et soulève de sérieux doutes quant à l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de droits de l'homme et de droits des peuples autochtones. Nous considérons donc que la proposition est raisonnable et justifiée. Il est important que la banque s'assure que son financement général d'entreprise n'ouvre pas la voie au financement indirect de projets présentant des risques élevés de violation des droits des peuples autochtones, qui ne sont pas alignés sur ses politiques et ses engagements et l'exposent ainsi à des risques financiers et de réputation significatifs. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne une révision du rapport de vote par procuration de l'entreprise pour 2023 et des politiques de vote par procuration relatives à la diversité et au changement climatique.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : [The Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc.](#)

La proposition demande que le conseil d'administration de JPMorgan Asset Management (JPMAM) évalue l'écart entre sa politique de vote et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Elle suggère également de comparer ses résultats de vote avec ceux d'autres grands investisseurs et fonds communs de placement, et de formuler des recommandations pour améliorer les directives de vote sur les questions climatiques. L'auteur de la proposition souligne une incohérence apparente entre les pratiques de vote par procuration de JPMAM et son adhésion à des initiatives telles que la Net Zero Banking Alliance. Il observe également que ses votes sur les questions de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ne sont pas alignés avec ses déclarations publiques sur la diversité, une question cruciale pour les entreprises et les actionnaires. En particulier, elle note une baisse marquée de son soutien aux propositions d'actionnaires sur les questions de risque climatique et de DEI, ce qui place JPMAM derrière d'autres gestionnaires d'actifs dans ces domaines. Selon l'auteur de la proposition, les votes par procuration qui semblent ignorer ces questions représentent un risque pour la réputation et les activités de l'entreprise. Le conseil d'administration affirme que JPMAM exerce ses droits d'actionnaire par le biais du vote par procuration uniquement dans le meilleur intérêt à long terme de ses clients, sans que ses décisions soient contraintes ou dictées par son appartenance à des organisations ou par d'autres initiatives ou objectifs sociaux. Elle souligne que JPMAM fournit des rapports et des informations accessibles au public détaillant son processus de gestion, y compris des informations sur la politique de vote par procuration et les résultats des votes. En outre, il insiste sur le fait que JPMAM, en tant que conseiller en investissement agréé, a des obligations fiduciaires envers ses clients, qui sont distinctes de celles du conseil d'administration envers les actionnaires. Le conseil d'administration considère donc que l'adoption de cette proposition pourrait compromettre les responsabilités fiduciaires de JPMAM. Selon un rapport de Morningstar daté de janvier 2024, le soutien des gestionnaires d'actifs américains à deux des cinq propositions environnementales et sociales, appelées propositions clés, est en baisse. Cette baisse du soutien aux propositions clés était visible chez 12 des 20 premiers gestionnaires aux États-Unis en 2023, dont JPMorgan, contre 6 en 2022. Des sociétés comme American Century, BlackRock, Capital Group, Goldman Sachs et Janus Henderson ont enregistré les baisses les plus importantes. Par ailleurs, la compréhension de la responsabilité fiduciaire évolue aux États-Unis, marquée par la publication d'une nouvelle réglementation du ministère du Travail sur les investissements ESG et le vote par procuration. Cette réglementation ESG confirme que les fiduciaires peuvent et doivent prendre en compte tous les éléments pertinents lors de l'évaluation du rapport risque/rendement d'un investissement, y compris le changement climatique et d'autres facteurs ESG. Ainsi, la divergence entre l'approche de JPMAM en matière de risques climatiques et sociaux et ses pratiques de vote par procuration pourrait attirer davantage l'attention des régulateurs et des investisseurs. Après examen, nous pensons qu'il est de la responsabilité de JPMAM de prendre en compte les impacts des risques liés au climat et à la diversité à la fois sur les sociétés du portefeuille et sur les portefeuilles dans leur ensemble, et de voter en conséquence. Améliorer le suivi des pratiques de vote par procuration de l'entreprise et

Ces politiques contribueraient à un meilleur respect des lignes directrices sur les questions ESG, ce qui serait bénéfique pour les actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande un rapport indépendant sur le processus de diligence raisonnable de l'entreprise afin de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière ses activités de prêt, de souscription ou d'autres services dans les zones de conflit et à haut risque l'exposent aux droits de l'homme et à d'autres risques importants.

✗

✓

Auteur de la proposition : [Les Sœurs de la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie](#)

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ

✗

✓

Proposant : [John Chevedden](#)

La loi Dodd Frank (2010) prévoit qu'en cas de changement de contrôle, les indemnités de départ dépassant trois fois la somme du salaire de base et du bonus annuel ne sont pas éligibles à la déduction fiscale pour la partie excédante. L'entreprise a par la suite adopté une politique plafonnant les indemnités de départ à 2,99 fois la somme du salaire de base et du bonus annuel. Toutefois, cette politique se limite aux paiements en espèces et n'inclut pas les attributions d'actions et d'options, qui constituent souvent l'élément le plus important. La présente proposition est donc toujours pertinente pour inclure toutes les composantes de l'indemnité de départ. un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue et rende compte de la manière dont les politiques et les pratiques de l'entreprise affectent les employés et les potentiels en raison de leur religion (y compris leurs opinions religieuses) ou de leurs opinions politiques, sociales et environnementales, et des risques que ces impacts font peser sur les activités de l'entreprise.

✗

✗

Proposant : [Bowyer Research Inc. pour le compte du Bahnsen Family Trust](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à sujet. Cependant, l'argumentation qui soutient la proposition soulève de sérieux doutes quant aux véritables intentions de l'auteur de la proposition, qui pourrait en fait viser à contrecarrer les pratiques sociales adoptées par l'entreprise, plutôt qu'à les améliorer. L'auteur de la proposition, Bowyer Research, fait partie d'un certain nombre d'organisations connues pour leurs pratiques sociales.

pour leur opposition à l'investissement responsable et leur utilisation de propositions d'actionnaires anti-ESG. Elle utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Iberdrola SA (IBE)	DATE DE RÉUNION 2024-05-17 ,
PAYS Espagne	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-05-10
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES E6165F166

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442088

Fonds Genus Global Alpha

97000

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

159000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes	✓	✓
02	Rapports de gestion	✓	✓
03	Rapport sur les informations non financières	✓	✗
04	Ratification des actes du Conseil	✓	✗
05	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✗
06	Modifications des statuts (société ou groupe)	✓	✓
07	Modification des statuts (actionnaires)	✓	✓
08	Modification du règlement de l'assemblée générale des actionnaires	✓	✓
09	Politique de rémunération	✓	✓
10	Dividende spécial (dividende d'engagement)	✓	✓
11	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
12	Premier dividende en actions	✓	✓
13	Deuxième dividende en actions	✓	✓
14	Autorisation d'annulation des actions propres et de réduction du capital	✓	✓
15	Rapport de rémunération	✓	✓
16	Élire Dame Nicola Mary Brewer	✓	✓
17	Élire Regina Helena Jorge Nunes	✓	✓

18	Élire Íñigo Víctor de Oriol Ibarra	✓	✗
19	Taille du conseil d'administration	✓	✓
20	Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption	✓	✓
21	Autorisation d'émettre des titres de créance convertibles	✓	✓
22	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Rapports de gestion

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

En décembre 2018, l'Espagne a intégré dans sa législation une directive de l'Union européenne sur la publication annuelle d'informations non financières et sur la diversité. Les grandes entreprises espagnoles doivent désormais présenter un rapport sur ces informations lors de leur assemblée générale annuelle. En décembre 2021, un décret royal précisant les modalités a été approuvé par le Conseil des ministres espagnol, mettant l'accent sur l'inclusion d'informations environnementales, sociales et anticorruption, ainsi que de détails spécifiques sur l'entreprise. Le conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver ce rapport. Iberdrola a fourni une analyse exhaustive des différents aspects requis par la loi et son rapport a fait l'objet d'une vérification indépendante. Sur le plan environnemental, l'entreprise s'est engagée à réduire à zéro les émissions des champs d'application 1, 2 et 3 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2039, par rapport à 2020. Cet objectif, bien qu'approuvé par l'initiative Science-Based Target (SBTi), ne répond pas aux exigences d'une trajectoire limitant le réchauffement à 1,5 °C, qui nécessiterait un solde net d'émissions nul d'ici à 2035. Elle vise également à réduire l'intensité des émissions des champs d'application 1 et 2 de 83 % d'ici à 2030 par rapport à 2020, un objectif conforme à la trajectoire 1,5 °C et validé par la SBTi. Depuis 2020, elle ne produit plus d'électricité à partir de charbon, mais en 2022, le gaz naturel représentait encore 30 % de sa capacité énergétique. Malgré une baisse de l'intensité des émissions depuis 2017, Iberdrola devrait dépasser significativement son budget carbone pour la trajectoire 1,5°C d'ici 2037, en raison de l'augmentation de la production d'électricité à partir de gaz. Pour respecter sa trajectoire, elle doit réduire ses émissions d'environ 13 % par an entre 2022 et 2027. Iberdrola suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), publie ses émissions totales des champs d'application 1 à 3 vérifiées par un indépendant, et a reçu la note A du CDP pour ses efforts de lutte contre le changement climatique en 2023. Elle dispose d'une politique et d'objectifs officiels en matière de biodiversité approuvés par le SBTN, analogue au SBTi, et suit les lignes directrices de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), anticipant ainsi les réglementations futures. Sur le social, Iberdrola a signé le Pacte mondial des Nations unies et s'est engagée à respecter les droits de l'homme et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Cependant, rien n'indique qu'elle exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent ces mêmes normes. Iberdrola a mis en place un processus de diligence raisonnable pour identifier et évaluer les principaux risques en matière de droits de l'homme, et prend des mesures pour atténuer ces risques dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Toutefois, les preuves concrètes de son engagement envers les parties prenantes concernées font défaut. Les travailleurs et les parties externes disposent d'un mécanisme de réclamation. Bien qu'Iberdrola attende de ses partenaires qu'ils garantissent la santé et la sécurité de leurs travailleurs, elle ne démontre pas clairement qu'elle applique les mêmes normes dans ses activités. Des informations sur la couverture syndicale de sa main-d'œuvre sont disponibles, mais il manque des détails sur les heures de travail obligatoires. L'entreprise publie certaines données sur la diversité de sa main-d'œuvre, telles que l'âge et le sexe, mais omet des détails sur la diversité ethnique, ce qui pourrait nuire à sa réputation. Malgré le respect de la législation espagnole, les pratiques d'Iberdrola présentent d'importantes lacunes environnementales et sociales, ce qui l'expose à des risques futurs. Nous recommandons donc de ne pas soutenir cette proposition afin d'encourager l'adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification des actes du Conseil



Proposant : Conseil

Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Modifications des statuts (société ou groupe)

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Modification des statuts (actionnaires)

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

La proposition vise à modifier les statuts de l'entreprise afin de refléter la législation applicable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Modification du règlement de l'assemblée générale des actionnaires

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Politique de rémunération

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Dividende spécial (dividende d'engagement)

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

La distribution d'un dividende excédentaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Affectation des bénéfices/dividendes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 12**

CONSEIL POLITIQUE

Premier dividende en actions

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Le dividende est remplacé par un remboursement de la valeur nominale, ce qui limite considérablement le droit des actionnaires d'ajouter des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La possibilité pour les investisseurs de recevoir des actions au lieu de dividendes n'entraîne pas la création d'une classe d'actions spéciale ni un conflit d'intérêts potentiel pour tous les actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 13**

CONSEIL POLITIQUE

Deuxième dividende en actions

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Le dividende est remplacé par un remboursement de la valeur nominale, ce qui limite considérablement le droit des actionnaires d'ajouter des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La possibilité pour les investisseurs de recevoir des actions au lieu de dividendes n'entraîne pas la création d'une classe d'actions spéciale ni un conflit d'intérêts potentiel pour tous les actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 14**

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'annulation des actions propres et de réduction du capital

**Proposant :** Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

Rapport de rémunération

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

Élire Dame Nicola Mary Brewer

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Élire Regina Helena Jorge Nunes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

Élire Íñigo Víctor de Oriol Ibarra

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

Taille du conseil d'administration

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

La taille proposée, qui se situe dans la fourchette de 5 à 17 membres du conseil stipulée dans la politique, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est systématiquement demandée à chaque assemblée annuelle. L'augmentation, sans droit de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Autorisation d'émettre des titres de créance convertibles

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission d'obligations est acceptable dans la mesure où elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle s'inscrit dans un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

Autorisation des formalités juridiques

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Linamar Corporation (LNR)	DATE DE RÉUNION 2024-05-16 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-05
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 53278L107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

8600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Linda S. Hasenfratz	✓	✗
01.02	Élire Jim Jarrell	✓	✗
01.03	Élire Mark Stoddart	✓	✗
01.04	Élection de Lisa Forwell	✓	✗
01.05	Élection de Terry Reidel	✓	✗
01.06	Élire Dennis Grimm	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Linda S. Hasenfratz

Proposant : Conseil

CONSEIL

✓

POLITIQUE

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Jim Jarrell

Proposant : Conseil

CONSEIL

✓

POLITIQUE

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur des opérations de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Mark Stoddart

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Lisa Forwell

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Terry Reidel

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Dennis Grimm

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Ingredion Inc. (NYSE:INGR)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 457187102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

21700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de David B. Fischer	✓	✗
01.02	Élire Rhonda L. Jordan	✓	✗
01.03	Élection de Gregory B. Kenny	✓	✗
01.04	Élire Charles V. Magro	✓	✗
01.05	Élire Victoria J. Reich	✓	✗
01.06	Élection de Catherine A. Suever	✓	✗
01.07	Élection de Stephan B. Tanda	✓	✗
01.08	Élire Jorge A. Uribe	✓	✗
01.09	Élire Patricia Verduin	✓	✗
01.10	Élire Dwayne A. Wilson	✓	✗
01.11	Élection de James Zallie	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗
04	Approbation d'une modification de notre certificat d'incorporation afin de refléter les nouvelles dispositions de la loi du Delaware relatives à l'exonération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de David B. Fischer	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rhonda L. Jordan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Gregory B. Kenny



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Charles V. Magro



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est PDG de Corteva inc et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Victoria J. Reich



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Catherine A. Suever



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Stephan B. Tanda



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jorge A. Uribe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Patricia Verduin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Dwayne A. Wilson

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de James Zallie

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Approbation d'une modification de notre certificat d'incorporation afin de refléter les nouvelles dispositions de la loi du Delaware relatives à l'exonération des dirigeants.



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre de décharger certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, s'il a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Reliance Industries Limited (NSE : RELIANCE)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS Inde	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-03-28
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 759470107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

3100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Lisa L. Baldwin	✓	✗
01.02	Élire Karen W. Colonias	✓	✓
01.03	Élection de Frank J. Dellaquila	✓	✓
01.04	Élire Mark V. Kaminski	✓	✗
01.05	Élire Karla R. Lewis	✓	✓
01.06	Élection de Robert A. McEvoy	✓	✓
01.07	Élection de David W. Seeger	✓	✗
01.08	Élire Douglas W. Stotlar	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Modification du plan d'intéressement 2015	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lisa L. Baldwin	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Karen W. Colonias

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Frank J. Dellaquila

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Mark V. Kaminski

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans.

Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Karla R. Lewis

Proposant : Conseil

CONSEIL **POLITIQUE**



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Robert A. McEvoy

Proposant : Conseil

CONSEIL **POLITIQUE**



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de David W. Seeger

Proposant : Conseil

CONSEIL **POLITIQUE**



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Douglas W. Stotlar

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Modification du plan d'intéressement 2015

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détenir des actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Valero Energy Corporation (VLO)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 91913Y100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

13700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Fred M. Diaz	✓	✓
01.02	Élection de H. Paulett Eberhart	✓	✓
01.03	Élection de Marie A. Ffolkes	✓	✗
01.04	Élection de Joseph W. Gorder	✓	✗
01.05	Élire Kimberly S. Greene	✓	✗
01.06	Élire Deborah P. Majoras	✓	✗
01.07	Élire Eric D. Mullins	✓	✓
01.08	Élection de Robert A. Profusek	✓	✗
01.09	Élire R. Lane Riggs	✓	✗
01.10	Élire Randall J. Weisenburger	✓	✗
01.11	Élire Rayford Wilkins Jr.	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Fred M. Diaz

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de H. Paulett Eberhart

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Marie A. Ffolkes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Joseph W. Gorder

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

**POINT 01.05
POLITIQUE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élire Kimberly S. Greene



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Deborah P. Majoras



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Eric D. Mullins



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert A. Profusek



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire R. Lane Riggs



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Randall J. Weisenburger



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rayford Wilkins Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne divulgue pas les critères (ou objectifs) spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des droits, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Groupe de services financiers Hartford (The) (HIG)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 416515104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

20200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Larry D. De Shon	✓	✗
01.02	Élire Carlos Dominguez	✓	✗
01.03	Élire Trevor Fetter	✓	✗
01.04	Élire Donna A. James	✓	✗
01.05	Élire Edmund Reese	✓	✓
01.06	Élire Teresa W. Roseborough	✓	✗
01.07	Élire Virginia P. Ruesterholz	✓	✗
01.08	Élire Christopher J. Swift	✓	✗
01.09	Élection de Matthew E. Winter	✓	✓
01.10	Élection de Greig Woodring	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation d'une modification de notre certificat d'incorporation afin de refléter les nouvelles dispositions de la loi du Delaware relatives à l'exonération des dirigeants.	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Larry D. De Shon	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Carlos Dominguez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Trevor Fetter



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Donna A. James



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Victoria Secret & Co. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Edmund Reese

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Teresa W. Roseborough

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le directeur général est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Virginia P. Ruesterholz

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Christopher J. Swift

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Matthew E. Winter

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Greig Woodring

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Approbation d'une modification de notre certificat d'incorporation afin de refléter les nouvelles dispositions de la loi du Delaware relatives à l'exonération des dirigeants.



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre de décharger certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, s'il a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Bayerische Motorenwerke AG (BMW)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS Allemagne	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-23
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES D12096109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

16900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
02	Affectation des dividendes	✓	✓
03	Ratification des actes du conseil d'administration	✓	✗
04.01	Ratifier Norbert Reithofer	✓	✗
04.02	Ratifier Martin Kimmich	✓	✗
04.03	Ratifier Stefan Quandt	✓	✗
04.04	Ratifier Stefan Schmid	✓	✗
04.05	Ratifier Kurt Bock	✓	✗
04.06	Ratifier Christiane Benner	✓	✗
04.07	Ratifier Marc Bitzer	✓	✗
04.08	Ratifier Bernhard Ebner	✓	✗
04.09	Ratifier Rachel Empey	✓	✗
04.10	Ratifier Heinrich Hiesinger	✓	✗
04.11	Ratifier Johann Horn	✓	✗
04.12	Ratifier Susanne Klatten	✓	✗
04.13	Ratifier Jens Köhler	✓	✗
04.14	Ratifier Gerhard Kurz	✓	✗
04.15	Ratifier André Mandl	✓	✗

04.16	Ratifier Dominique Mohabeer	✓	✗
04.17	Ratifier Anke Schäferkordt	✓	✗
04.18	Ratifier Christoph M. Schmidt	✓	✗
04.19	Ratifier Vishal Sikka	✓	✗
04.20	Ratifier Sibylle Wankel	✓	✗
05	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✗
06.01	Élire Susanne Klatten	✓	✗
06.02	Élection de Stefan Quandt	✓	✗
06.03	Élire Vishal Sikka	✓	✓
07	Rapport de rémunération	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 02

Affectation des dividendes

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification des actes du conseil d'administration



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du Comité exécutif et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.01

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Norbert Reithofer



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Martin Kimmich



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Stefan Quandt



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.04

Ratifier Stefan Schmid

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.05

Ratifier Kurt Bock

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.06

Ratifier Christiane Benner

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.07

Ratifier Marc Bitzer

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.08

Ratifier Bernhard Ebner

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.09

Ratifier Rachel Empey

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.10

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Heinrich Hiesinger



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.11

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Johann Horn



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.12

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Susanne Klatten



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.13

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Jens Köhler



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.14

Ratifier Gerhard Kurz

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.15

Ratifier André Mandl

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.16

Ratifier Dominique Mohabeer

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.17

Ratifier Anke Schäferkordt

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.18

Ratifier Christoph M. Schmidt

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.19

Ratifier Vishal Sikka

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.20

CONSEIL

POLITIQUE

Ratifier Sibylle Wankel



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Susanne Klatten



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par l'entreprise, siège au comité de nomination. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Stefan Quandt



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par l'entreprise, siège dans tous les comités clés. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.03

Élire Vishal Sikka

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Rapport de rémunération

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative des dirigeants est basée sur leurs performances sur une seule année. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Elevance Heath Inc (NYSE : ELV)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 036752103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

1400

000442088

Fonds Genus Global Alpha

1900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Lewis Hay III	✓	✗
01.02	Élire Antonio F. Neri	✓	✗
01.03	Élire Ramiro G. Peru	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant la déclaration des dépenses politiques effectuées par des tiers	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lewis Hay III	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Antonio F. Neri	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Ramiro G. Peru

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la déclaration des dépenses politiques effectuées par des tiers



Proposant : [Fondation Nathan Cummings](#)

La publication d'un rapport sur les contributions politiques serait utile. En plus de créer des risques juridiques liés à la complexité des lois applicables, les contributions politiques engendrent des problèmes importants qui peuvent avoir des répercussions sur la valeur ajoutée. Ces entreprises obtiennent des avantages au détriment de stratégies plus efficaces, telles que l'investissement dans la recherche et le développement. Les dons caritatifs peuvent également favoriser les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise ou de ses actionnaires. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de la manière dont ils affectent l'argent des actionnaires. La proposition est jugée raisonnable. Elle est dans l'intérêt des actionnaires et pourrait être produite à faible coût puisque le rapport ne serait publié que sur le site web de l'entreprise. Un vote faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Travelers Companies Inc. (The) (STA)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 89417E109/89417E113

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	5700
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	9000
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	10000

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Russell G. Golden	✓	✓
01.02	Élection de William J. Kane	✓	✗
01.03	Élection de Thomas B. Leonardi	✓	✗
01.04	Élire Clarence Otis, Jr.	✓	✗
01.05	Élection d'Elizabeth E. Robinson	✓	✗
01.06	Elire Rafael Santana	✓	✗
01.07	Élire Todd C. Schermerhorn	✓	✓
01.08	Élection d'Alan D. Schnitzer	✓	✗
01.09	Élire Laurie J. Thomsen	✓	✗
01.10	Élection de Bridget A. van Kralingen	✓	✓
01.11	Élection de David S. Williams	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur le méthane dans le secteur de l'énergie, y compris une évaluation de l'opportunité et de la manière dont l'entreprise pourrait soulever la question des émissions de méthane avec les clients de ce secteur.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport décrivant la manière dont les risques et les impacts en matière de droits de l'homme sont évalués et intégrés dans le processus de souscription.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport décrivant la manière dont les risques et les impacts en matière de droits de l'homme sont évalués et intégrés dans le processus de souscription.	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'améliorer le plan de rémunération des cadres en incluant le facteur du ratio de rémunération du PDG.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Russell G. Golden

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de William J. Kane

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Thomas B. Leonardi

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination

La commission des nominations est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Clarence Otis, Jr.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection d'Elizabeth E. Robinson

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Elire Rafael Santana



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Il est PDG de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Todd C. Schermerhorn



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Alan D. Schnitzer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Laurie J. Thomsen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège à ce comité. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Bridget A. van Kralingen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de David S. Williams



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même s'ils n'obtiennent pas de bons résultats. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur le méthane dans le secteur de l'énergie, y compris une évaluation de l'opportunité et de la manière dont l'entreprise pourrait soulever la question des émissions de méthane avec les clients de ce secteur.



Proposant : Green Century Capital Management, Inc. pour le compte du Green Century Balanced Fund

Selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), les réseaux de gaz naturel étaient la deuxième source anthropique d'émissions de méthane aux États-Unis en 2020, contribuant à 11 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES). Le méthane est responsable d'environ 30 % du réchauffement climatique depuis la révolution industrielle. Les Nations unies considèrent qu'il est le principal responsable de la formation d'ozone troposphérique et des risques sanitaires qui y sont associés. Le Global Methane Tracker 2022 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a révélé que les émissions mondiales de méthane provenant du secteur de l'énergie sont environ 70 % plus élevées que les chiffres officiellement déclarés par les gouvernements. Selon une analyse de l'AIE publiée en mars 2024, les émissions de méthane de l'industrie des combustibles fossiles, imputables principalement aux fuites, sont restées à des niveaux record en 2023, "sans raison" puisque des solutions existent et sont abordables. Ces émissions industrielles sont encore loin de la réduction de 75 % nécessaire d'ici 2030 pour atteindre l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. L'auteur de la proposition souligne qu'en tant que souscripteur 'assurances dommages pour le secteur de l'énergie, y compris les producteurs de pétrole et de gaz, l'entreprise risque d'être exposée à des pertes importantes si elle ne prend pas les mesures adéquates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

gérer les émissions de méthane de ses clients. Il souligne également que les actionnaires, les organisations non gouvernementales et les législateurs examinent de plus en plus attentivement les pratiques de souscription et d'investissement et exigent une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'assurance. Le promoteur suggère que l'entreprise peut aider ses clients à améliorer leur gestion des émissions de méthane, alignant ainsi ses activités sur son engagement en faveur de la durabilité environnementale. En outre, les entreprises qui réduisent leurs émissions fugitives de méthane bénéficient d'incitations financières substantielles. Une étude réalisée en mars 2014 à la demande de l'Environmental Defense Foundation montre que les entreprises pourraient économiser au moins 150 millions de dollars par an en réduisant leurs émissions de méthane de 40 % par rapport aux projections de 2018, avec des périodes de récupération des mesures de réduction suffisamment courtes pour attirer les investisseurs. La Commission s'oppose à la proposition, arguant qu'en général, les émissions de méthane ne sont pas pertinentes pour l'évaluation des risques d'assurance d'une entreprise, car elles ne sont presque jamais liées à des pertes futures anticipées. Par conséquent, il serait inefficace et inutile pour les actionnaires d'établir des rapports détaillés sur ce risque spécifique et mineur. Le Conseil souligne également que l'adoption de la proposition pourrait entraîner des risques juridiques et financiers, tout en ayant un impact négatif sur les clients, les communautés et la stabilité des marchés de l'assurance. Cependant, une gestion adéquate des émissions de méthane est essentielle pour les entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles. Il serait donc utile que l'entreprise améliore la divulgation des mesures prises pour limiter son impact sur le méthane, y compris dans ses interactions avec les clients. Cette initiative n'appelle pas à un changement des pratiques commerciales actuelles, mais vise à fournir une meilleure compréhension et une plus grande certitude quant aux actions de l'entreprise en ce qui concerne les émissions de méthane de ses clients. Les actionnaires devraient donc soutenir la proposition afin d'encourager l'entreprise à s'impliquer de manière plus proactive dans la lutte contre le changement climatique et à mieux informer les investisseurs sur les risques et les opportunités commerciales qui y sont associés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport décrivant la manière dont les risques et les impacts en matière de droits de l'homme sont évalués et intégrés dans le processus de souscription.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : [As You Sow](#), au nom du [Minnesota Valley National Wildlife Refuge Trust](#) et d'un co-filière

Les entreprises qui financent ou assurent des projets susceptibles d'avoir de graves répercussions sur l'environnement et les droits de l'homme sont de plus en plus critiquées sur la scène publique et subissent des pressions de la part de leurs opposants. En s'associant à des projets controversés, les assureurs s'exposent à tout le moins à un risque d'atteinte à leur réputation, voire à un boycott de la part des consommateurs. De plus, l'absence de prise en compte des impacts négatifs potentiels de ces projets sur l'environnement et les droits de l'homme, y compris ceux des populations autochtones, comme le droit au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), peut entraîner des retards, des perturbations, voire l'échec du projet. À l'inverse, le respect de ces droits permet également d'accroître la légitimité et l'acceptabilité sociale du projet et de réduire le risque de conflit. Il est donc important pour les assureurs d'évaluer et de prendre en compte les questions environnementales et sociales dans leur processus de souscription. En fait, le premier des quatre principes pour une assurance durable (PSI) de l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement implique l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) liées aux activités du secteur de l'assurance dans le processus de prise de décision. Cependant, contrairement à 162 des principaux assureurs mondiaux, dont Marsh & McLennan, Travelers n'a pas signé les PAR, qui fournissent un cadre pour traiter les risques et les opportunités ESG. Bien que l'assureur publie des informations sur les droits de l'homme, nous notons également que sa déclaration sur ces droits est très succincte et générale, et n'aborde pas la question des droits des peuples autochtones et de la CLPÉ, contrairement aux politiques de certains de ses pairs tels que Chubb. En outre, Travelers ne divulgue pas comment elle évalue les risques liés à ces droits dans son processus de souscription, ni si elle prend en compte la CLPÉ. En outre, dans son évaluation 2022 des principales institutions financières en fonction de leur contribution à une économie équitable et durable, la World Benchmarking Alliance (WBI) a relevé le manque de transparence de Travelers dans son processus d'identification des risques et des impacts en matière de droits de l'homme liés à ses activités de financement, indiquant que son processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pourrait être grandement amélioré. Travelers a reçu une note médiocre de 7,6 % de la part de la WBI, se classant 242e sur 395 (44e sur 63 assureurs). Enfin, Travelers déclare qu'étant donné les zones géographiques (principalement les États-Unis) dans lesquelles elle opère et son portefeuille d'activités, les menaces et les impacts en matière de droits de l'homme ne sont presque jamais pris en compte dans l'évaluation de ses risques de souscription. Pourtant, les États-Unis ne sont pas à l'abri des violations de ces droits, d'autant plus que leurs lois sont parfois en deçà des normes internationalement reconnues. L'assureur peut donc être exposé à des risques

qu'il semble sous-estimer. Travelers est déjà confronté à une controverse sur les droits de l'homme. Alors qu'au moins 14 assureurs, dont Chubb, et 29 banques ont restreint la souscription, l'assurance et la réassurance des forages pétroliers et gaziers dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique, en raison de leur impact potentiel sur les droits des autochtones, la faune et le climat, Travelers n'a pris aucun engagement de ce type, malgré les demandes répétées de la communauté autochtone des Gwich'in. Nous pensons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Le rapport demandé permettrait de mieux comprendre comment Travelers identifie, évalue et gère les risques et les impacts en matière de droits de l'homme liés à ses activités de souscription. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport décrivant la manière dont les risques et les impacts en matière de droits de l'homme sont évalués et intégrés dans le processus de souscription.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Trillium ESG Global Equity Fund

Les entreprises qui financent ou assurent des projets susceptibles d'avoir de graves répercussions sur l'environnement et les droits de l'homme sont de plus en plus critiquées sur la scène publique et subissent des pressions de la part de leurs opposants. En s'associant à des projets controversés, les assureurs s'exposent à tout le moins à un risque d'atteinte à leur réputation, voire à un boycott de la part des consommateurs. De plus, l'absence de prise en compte des impacts négatifs potentiels de ces projets sur l'environnement et les droits de l'homme, y compris ceux des populations autochtones, comme le droit au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), peut entraîner des retards, des perturbations, voire l'échec du projet. À l'inverse, le respect de ces droits permet également d'accroître la légitimité et l'acceptabilité sociale du projet et de réduire le risque de conflit. Il est donc important pour les assureurs d'évaluer et de prendre en compte les questions environnementales et sociales dans leur processus de souscription. En fait, le premier des quatre principes pour une assurance durable (PSI) de l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement implique l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) liées aux activités du secteur de l'assurance dans le processus de prise de décision. Cependant, contrairement à 162 des principaux assureurs mondiaux, dont Marsh & McLennan, Travelers n'a pas signé les PAR, qui fournissent un cadre pour traiter les risques et les opportunités ESG. Bien que l'assureur publie des informations sur les droits de l'homme, nous notons également que sa déclaration sur ces droits est très succincte et générale, et n'aborde pas la question des droits des peuples autochtones et de la CLPÉ, contrairement aux politiques de certains de ses pairs tels que Chubb. En outre, Travelers ne divulgue pas comment elle évalue les risques liés à ces droits dans son processus de souscription, ni si elle prend en compte la CLPÉ. En outre, dans son évaluation 2022 des principales institutions financières en fonction de leur contribution à une économie équitable et durable, la World Benchmarking Alliance (WBI) a relevé le manque de transparence de Travelers dans son processus d'identification des risques et des impacts en matière de droits de l'homme liés à ses activités de financement, indiquant que son processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pourrait être grandement amélioré. Travelers a reçu une note médiocre de 7,6 % de la part de la WBI, se classant 242e sur 395 (44e sur 63 assureurs). Enfin, Travelers déclare qu'étant donné les zones géographiques (principalement les États-Unis) dans lesquelles elle opère et son portefeuille d'activités, les menaces et les impacts en matière de droits de l'homme ne sont presque jamais pris en compte dans l'évaluation de ses risques de souscription. Pourtant, les États-Unis ne sont pas à l'abri des violations de ces droits, d'autant plus que leurs lois sont parfois en deçà des normes internationalement reconnues. L'assureur peut donc être exposé à des risques qu'il semble sous-estimer. Travelers est déjà confronté à une controverse sur les droits de l'homme. Alors qu'au moins 14 assureurs, dont Chubb, et 29 banques ont restreint la souscription, l'assurance et la réassurance des forages pétroliers et gaziers dans l'Arctic National Wildlife Refuge, en raison de leurs impacts potentiels sur les droits des autochtones, la faune et le climat, Travelers n'a pris aucun engagement de ce type, malgré les demandes répétées de la communauté autochtone des Gwich'in. Nous pensons donc que la proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Le rapport demandé permettrait de mieux comprendre comment Travelers identifie, évalue et gère les risques et les impacts en matière de droits de l'homme liés à ses activités de souscription. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'améliorer le plan de rémunération des cadres en incluant le facteur du ratio de rémunération du PDG.



Proposant : Jing Zhao

L'auteur de la proposition souligne que les récentes manifestations de mécontentement des employés dans divers secteurs mettent en évidence le fossé croissant entre les bénéfices des entreprises et les salaires des PDG, d'une part, et les salaires des travailleurs, d'autre part. Cette situation s'inscrit dans un contexte de stagnation des salaires et de hausse de l'inflation, en particulier pour les produits de première nécessité. Le promoteur cite un article de Politico datant de septembre 2023 qui met en lumière la grève historique de l'UAW, un syndicat américain de l'automobile, en soulignant les efforts déployés pendant plus d'une décennie pour réduire cet écart de rémunération. Selon l'article, entre 1978 et 2021, la rémunération des PDG aux États-Unis a augmenté de plus de 1 400 %. Par ailleurs, plusieurs études montrent que la satisfaction des employés est étroitement liée à la perception de l'équité des rémunérations. Un rapport de l'Economic Policy Institute 2022 révèle que la rémunération des PDG des grandes entreprises publiques américaines a augmenté de manière disproportionnée par rapport au marché boursier et aux salaires des travailleurs et des diplômés de l'enseignement supérieur (<https://shorturl.at/jkFS1>). En 2022, les PDG aux États-Unis gagnaient en moyenne 221 fois le salaire des travailleurs. Pendant la pandémie de 2019 à 2021, alors que des millions de personnes ont perdu leur emploi et que le pouvoir d'achat réel a baissé en raison de l'inflation, la rémunération des PDG a bondi de 30,3 %. Ces inégalités croissantes peuvent entraîner des risques financiers importants pour les entreprises en augmentant la rotation du personnel et l'absentéisme, et en diminuant le moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux. Travelers affirme que ses processus et programmes de rémunération actuels garantissent une rémunération juste et compétitive pour tous les employés, qu'ils sont conformes aux pratiques du marché et qu'ils favorisent une croissance responsable en reconnaissant et en récompensant les performances à tous les niveaux de l'organisation. Par conséquent, le conseil d'administration estime que le système actuel de rémunération des PDG aligne efficacement les intérêts des dirigeants et des actionnaires, et qu'un changement n'est pas nécessaire. Après examen, nous pensons que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet également une comparaison rapide avec les entreprises comparables. Enfin, le ratio peut fournir une évaluation de la performance relative de l'entreprise, qui devrait également être mesurée par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Phillips 66 (PSX)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 718546104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

11600

000442045

Fonds de dividendes Genus

19400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Julie L. Bushman	✓	✓
01.02	Élire Lisa A. Davis	✓	✓
01.03	Élire Mark E. Lashier	✓	✗
01.04	Élire Douglas T. Terreson	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport audité sur l'impact d'une réduction de la demande de plastique vierge sur sa situation financière.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Julie L. Bushman	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lisa A. Davis	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mark E. Lashier



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Douglas T. Terreson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport audité sur l'impact d'une réduction de la demande de plastique vierge sur sa situation financière.



Proposant : As You Sow, agissant en tant qu'agent du Warren Wilson College

L'impact catastrophique du plastique sur l'environnement n'est plus à . En 2022, les Nations unies ont déclaré que "les impacts de la production et de la pollution plastiques sur la triple crise mondiale du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution menacent le monde". Les plastiques à usage unique sont particulièrement préoccupants, car ils représentent la majeure partie des 11 millions de tonnes de déchets plastiques déversés chaque année dans les océans. En réponse à la crise de la pollution plastique, les pays et les grandes entreprises commencent à réduire l'utilisation de plastique vierge, car plusieurs études montrent qu'une diminution significative de la demande de plastique vierge est essentielle pour réduire le flux de plastique dans les océans. Le rapport Breaking the Plastic Wave, publié par le Pew Charitable Trusts en 2020, présente l'une des voies les plus solides pour réduire de manière significative la pollution plastique d'ici 2040, avec une diminution absolue significative des produits en plastique à usage unique dans son scénario de changement de système (SCS) qui pourrait réduire de 80 les fuites de plastique dans les océans. Dans ce contexte, As You Sow demande à l'entreprise un rapport sur l'impact d'une baisse significative de la demande de plastique vierge sur sa situation financière. Le conseil d'administration s'oppose à cette proposition, estimant que Phillips 66 a déjà réalisé une analyse de scénario présentée dans son rapport sur le développement durable et les risques climatiques, qui contient également ses engagements à augmenter la production circulaire de polymères et à collaborer avec l'Alliance to End Plastic Waste (Alliance pour mettre fin aux déchets plastiques). Elle affirme que le scénario demandé par As You Sow n'est pas pertinent pour les activités de l'entreprise et ne fournira pas d'informations utiles pour la prise de décision, car il implique une certitude sur l'avenir du marché des plastiques qui est improbable. Ce scepticisme place Phillips dans une position concurrentielle désavantageuse. Par exemple, BP a reconnu les perturbations potentielles associées à une réduction des produits en plastique à usage unique, une interdiction mondiale de ces produits d'ici 2040 réduisant la croissance de la demande de pétrole 60 %. Phillips 66 ne tient pas suffisamment compte de ces risques : plusieurs implications du SCS, y compris une réduction absolue d'un tiers de la demande (principalement pour les matières premières vierges), ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SCS.

) et une réduction immédiate des nouveaux investissements dans la production de plastique vierge, vont à l'encontre des investissements prévus par CPChem (une coentreprise de Phillips 66 et Chevron), qui est considéré comme le 16e producteur mondial de polymères à usage unique, avec une production de 1,8 million de tonnes métriques en 2019. En tant que propriétaire partiel de CPChem, Phillips 66 est confronté à un risque croissant lié à l'investissement continu de CPChem dans l'infrastructure de production de plastiques vierges. En outre, lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en 2022, les États ont approuvé une résolution visant à mettre fin à la pollution plastique et à élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024. Les réglementations qui résulteront du futur accord international représentent également des risques pour Phillips 66. Afin d'éviter les risques financiers et de réputation liés à un manque de préparation à une diminution de la demande de plastiques à usage unique auxquels l'entreprise est exposée, les actionnaires devraient soutenir cette proposition. Soulignons qu'elle a obtenu un taux d'approbation de 11,8% en 2023, ce qui démontre un intérêt notable des actionnaires pour cet enjeu. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Host Hotels & Resorts Inc. (HST)	DATE DE RÉUNION 2024-05-15 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 44107P104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	42000
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	80700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Mary L. Baglivo	✓	✗
01.02	Élire Herman E. Bulls	✓	✗
01.03	Élire Diana M. Laing	✓	✗
01.04	Élire Richard E. Marriott	✓	✗
01.05	Élection de Mary Hogan Preusse	✓	✗
01.06	Élection de Walter C. Rakowich	✓	✗
01.07	Élection de James F. Risoleo	✓	✗
01.08	Élection de Gordon H. Smith	✓	✗
01.09	Élection de A. William Stein	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation du plan global d'incitation en actions et en espèces 2024	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Mary L. Baglivo

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Herman E. Bulls



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président de Fleunce Energy inc. et siège à plus de deux conseils d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Diana M. Laing



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Care Trust REIT inc et siège à plus de deux conseils d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Richard E. Marriott



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il détient un pourcentage des actions avec droit de vote de la société, ce qui compromet son indépendance. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Mary Hogan Preusse



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Digital Realty Trust et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Walter C. Rakowich



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de James F. Risoleo



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Gordon H. Smith



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de A. William Stein



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Approbation du plan global d'incitation en actions et en espèces 2024



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER SUN Communities Inc. (NYSE : SUI)	DATE DE RÉUNION 2024-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 866674104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Genus Fossil Free CanGlobe Equity fund

7700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Gary A. Shiffman	✓	✗
01.02	Élire Tonya Allen	✓	✗
01.03	Élection de Meghan G. Baivier	✓	✗
01.04	Élection de Stephanie W. Bergeron	✓	✗
01.05	Élire Jeff T. Blau	✓	✓
01.06	Élire Jerome W. Ehlinger	✓	✓
01.07	Élection de Brian M. Hermelin	✓	✗
01.08	Élection de Craig A. Leupold	✓	✓
01.09	Élection de Clunet R. Lewis	✓	✗
01.10	Élection d'Arthur A. Weiss	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Gary A. Shiffman	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Tonya Allen

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Meghan G. Baivier

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Stephanie W. Bergeron

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jeff T. Blau

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Jerome W. Ehlinger

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Brian M. Hermelin

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Craig A. Leupold

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Clunet R. Lewis

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection d'Arthur A. Weiss

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. La rémunération du PDG est plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Allstate Corporation (The) (ALL)	DATE DE RÉUNION 2024-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 20002101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

15900

000442045

Fonds de dividendes Genus

18900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Donald E. Brown	✓	✗
01.02	Élire Kermit R. Crawford	✓	✗
01.03	Élection de Richard T. Hume	✓	✗
01.04	Élire Margaret M. Keane	✓	✗
01.05	Élection de Siddharth N. Mehta	✓	✗
01.06	Élection de Maria R. Morris	✓	✓
01.07	Élection de Jacques P. Perold	✓	✓
01.08	Élire Andrea Redmond	✓	✗
01.09	Élire Gregg M. Sherrill	✓	✗
01.10	Élection de Judith A. Sprieser	✓	✗
01.11	Élection de Perry M. Traquina	✓	✓
01.12	Élire Monica Turner	✓	✓
01.13	Élection de Thomas J. Wilson	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Donald E. Brown

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.02**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Kermit R. Crawford

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Richard T. Hume

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Margaret M. Keane

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

Élection de Siddharth N. Mehta

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.06**

Élection de Maria R. Morris

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07**

Élection de Jacques P. Perold

CONSEIL**POLITIQUE****Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

Élire Andrea Redmond

CONSEIL**POLITIQUE****Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

Élire Gregg M. Sherrill

CONSEIL**POLITIQUE****Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Judith A. Sprieser

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Perry M. Traquina

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Monica Turner

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Cependant, elle n'est membre de commission que depuis un an. Nous estimons que ce délai est trop court pour pouvoir mettre en œuvre des changements en matière de gouvernance. Un vote en faveur de la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élection de Thomas J. Wilson

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : [Kenneth Steiner](#)

La proposition demande que les fonctions de président et de directeur général soient séparées. Le PDG exerce également la fonction de président. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance du président par rapport à la direction sont compromis lorsque le président est également le PDG de l'entreprise. Ce type de proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Alexandria Real Estate Equities Inc. (ARE)	DATE DE RÉUNION 2024-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-28
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 15271109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

24100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Joel S. Marcus	✓	✗
01.02	Élire Steven R. Hash	✓	✗
01.03	Élire James P. Cain	✓	✗
01.04	Élire Cynthia L. Feldmann	✓	✓
01.05	Élection de Maria C. Freire	✓	✗
01.06	Élire Richard H. Klein	✓	✗
01.07	Élire Sheila K. McGrath	✓	✓
01.08	Élire Michael A. Woronoff	✓	✗
02	Modification du plan d'attribution d'actions et d'incitation de 1997	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Joel S. Marcus	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.02**

Élection de Steven R. Hash

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

Élire James P. Cain

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.04**

Élire Cynthia L. Feldmann

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Maria C. Freire

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Richard H. Klein

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Sheila K. McGrath

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du

a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Michael A. Woronoff



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'attribution d'actions et d'incitation de 1997



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Les performances de l'entreprise, par rapport à l'industrie, ne justifient pas l'augmentation du salaire. L'octroi de primes liées à la performance est à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Ratification de l'auditeur

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Motorola Solutions Inc (MSI)	DATE DE RÉUNION 2024-05-14 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 620076307

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	4600
000442045	Fonds de dividendes Genus	9500

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Gregory Q. Brown	✓	✗
01.02	Élection de Nicole Anasenes	✓	✓
01.03	Élire Kenneth D. Denman	✓	✗
01.04	Élire Ayanna M. Howard	✓	✓
01.05	Élire Clayton M. Jones	✓	✓
01.06	Élire Judy C. Lewent	✓	✗
01.07	Élection de Gregory K. Mondre	✓	✗
01.08	Élire Joseph M. Tucci	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Amendement relatif à la disculpation des agents	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Gregory Q. Brown

Proposant : Conseil

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Nicole Anasenes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Kenneth D. Denman

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Ayanna M. Howard

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Clayton M. Jones

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Judy C. Lewent

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme une partie liée en vertu de la politique, siège à ce comité. Elle fait partie du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Gregory K. Mondre

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Joseph M. Tucci

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération des dirigeants a augmenté alors que des salariés ont été licenciés. La rémunération du PDG est plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant nommé et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Amendement relatif à la disculpation des agents



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre de décharger certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant si celui-ci a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de violation du devoir fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Cummins Inc. (CMI)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 14 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-21
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 231021106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

16

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Jennifer W. Rumsey	✓	✗
01.02	Élection de Gary L. Belske	✓	✗
01.03	Élection de Robert J. Bernhard	✓	✗
01.04	Élire Bruno V. Di Leo Allen	✓	✗
01.05	Élection de Daniel W. Fisher	✓	✗
01.06	Élire Carla A. Harris	✓	✗
01.07	Élire Thomas J. Lynch	✓	✗
01.08	Élection de William I. Miller	✓	✗
01.09	Élire Kimberly A. Nelson	✓	✗
01.10	Élire Karen H. Quintos	✓	✗
01.11	Élection de John H. Stone	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le plan visant à lier la rémunération des cadres à des réductions de gaz à effet de serre alignées sur 1,5°C	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jennifer W. Rumsey



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Gary L. Belske



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert J. Bernhard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Bruno V. Di Leo Allen

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Daniel W. Fisher

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Il est PDG et président de Ball Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.06**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Carla A. Harris

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Thomas J. Lynch

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il préside le comité de nomination de ce conseil qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat. un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de William I. Miller

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Kimberly A. Nelson

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Karen H. Quintos

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de John H. Stone

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG d'Allegion plc et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant



Proposant : John Chevedden

Le PDG exerce également la fonction de président. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance du président par rapport à la direction sont compromis lorsque le président est également le PDG de l'entreprise. Ce type de proposition reçoit généralement un taux d'approbation significatif. De plus, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le plan visant à lier la rémunération des cadres à des réductions de gaz à effet de serre alignées sur 1,5°C



Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment lancé un avertissement clair sur les conséquences désastreuses des émissions de gaz à effet de serre sur les écosystèmes mondiaux et la société humaine. Il est essentiel de prendre des mesures immédiates pour réduire les émissions dans tous les secteurs économiques afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C et d'éviter les pires conséquences du changement climatique. En 2023, l'Organisation météorologique mondiale a annoncé qu'il y avait désormais 66 % de chances que nous dépassions le seuil de 1,5 °C d'ici à 2027. Un nombre croissant d'initiatives d'investisseurs visent donc à sensibiliser les dirigeants et à les encourager à agir sur les questions climatiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition d'As You Sow d'inclure les réductions d'émissions dans les plans de rémunération à long terme des dirigeants, de préférence sous la forme d'unités d'actions de performance, et de rendre compte chaque année des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction d'émissions liés à la rémunération. Le conseil d'administration s'oppose à cette proposition, arguant notamment du fait que l'entreprise a déjà pris un certain nombre de mesures pour créer un avenir plus durable. Il s'agit notamment de mieux comprendre et gérer les questions climatiques complexes, de fixer un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, d'établir des objectifs scientifiques pour ses émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3, et de rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Toutefois, Climate Action 100+, une initiative de 700 investisseurs institutionnels gérant plus de 68 000 milliards de dollars américains 'actifs, qui a établi un critère d'émissions nettes nulles et définit des indicateurs de responsabilité climatique des entreprises et de transparence pour les actionnaires, estime que Cummins n'est pas en phase avec ses indicateurs de mesures de rémunération des dirigeants liées au climat. Dans ses déclarations au CDP en 2023, l'entreprise indique que son PDG reçoit une incitation financière pour faire avancer les objectifs de son programme PLANET 2050, qui comprennent en partie la réduction des émissions. Cependant, il n'y a pas de mesure quantitative précise ni de pourcentage défini de paiement pour la réduction des émissions. En outre, la dernière circulaire de l'entreprise ne fait aucune référence aux objectifs de PLANET 2050. La structure de rémunération actuelle n'est pas liée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, le fait de lier les réductions d'émissions alignées sur l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C à la rémunération des dirigeants pourrait encourager ces derniers à donner la priorité à la performance climatique, tout en garantissant le contrôle du conseil d'administration sur cette question importante. En liant la rémunération du PDG à des objectifs de réduction des émissions alignés sur l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise, cette dernière peut garantir à ses actionnaires qu'elle planifie de manière adéquate la création de valeur à long terme et la gestion des risques climatiques. Bien que l'entreprise ait des objectifs de réduction des émissions de GES du champ d'application 3 liés à l'utilisation des produits, qui représentent 99 % des émissions de la chaîne de valeur, ceux-ci sont bien inférieurs à ceux nécessaires pour se conformer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement à 1,5 °C et au référentiel Climate Action 100+. Il convient de noter que lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, cette proposition a reçu un taux d'approbation de 15,1 %, ce qui démontre l'intérêt significatif des actionnaires pour cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Constellation Software Inc (CSU)	DATE DE RÉUNION 2024-05-13 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-03
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 21037X100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Fonds Genus Canadian Alpha	400
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	1300
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	1400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Jeff Bender	✓	✗
01.02	Élection de John Billowits	✓	✗
01.03	Élection de Lawrence Cunningham	✓	✗
01.04	Élection de Susan S. Gayner	✓	✗
01.05	Élire Claire Kennedy	✓	✗
01.06	Élection de Robert Kittel	✓	✗
01.07	Élire Mark Leonard	✓	✗
01.08	Élection de Mark Miller	✓	✗
01.09	Élire Lori O'Neill	✓	✗
01.10	Élire Donna Parr	✓	✓
01.11	Élection d'Andrew Pastor	✓	✗
01.12	Elire Dexter Salna	✓	✓
01.13	Élire Laurie Schultz	✓	✓
01.14	Élection de Barry Symons	✓	✗
01.15	Élection de Robin Van Poelje	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Jeff Bender

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de John Billowits

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. C'est ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Lawrence Cunningham

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Susan S. Gayner

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Claire Kennedy

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Neo Performance Materials Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Robert Kittel

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Il siège au comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mark Leonard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Mark Miller



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Il est président de Computer Modelling Group Ltd. et de Lumine Group Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Lori O'Neill



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Donna Parr

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection d'Andrew Pastor

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Elire Dexter Salna

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Laurie Schultz

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.14

Élection de Barry Symons

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.15

Élection de Robin Van Poelje

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Il est président de Topicus.com Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est le PDG de Topicus.com Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne publie pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Le comité de rémunération ne divulgue pas les objectifs des critères de performance de ses plans d'incitation. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une information adéquate. L'entreprise n'a pas de dispositions de recouvrement pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, à la suite d'un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER ARC Resources Ltd (ARX)	DATE DE RÉUNION 2024-05-10 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 00208D408

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

13900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Harold N. Kvisle	✓	✗
01.02	Élire Carol T. Banducci	✓	✗
01.03	Élire David R. Collyer	✓	✗
01.04	Élection de Hugh H. Connett	✓	✓
01.05	Élection de Michael R. Culbert	✓	✓
01.06	Élection de Michael G. McAllister	✓	✓
01.07	Élire Marty Proctor	✓	✗
01.08	Élection de M. Jacqueline Sheppard	✓	✗
01.09	Élire Leontine van Leeuwen-Atkins	✓	✓
01.10	Élection de Terry M. Anderson	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Harold N. Kvisle

Proposant : Conseil

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Carol T. Banducci



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de David R. Collyer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Hugh H. Connett



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Michael R. Culbert

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Michael G. McAllister

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Marty Proctor

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de M. Jacqueline Sheppard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Elle est la présidente de cette entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Leontine van Leeuwen-Atkins



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Terry M. Anderson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'octroi de primes liées aux performances est laissé à la discrétion des administrateurs. L'entreprise ne divulgue pas les critères (ou objectifs) spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Lundin Mining Corporation (LUN)	DATE DE RÉUNION 2024-05-10 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel et extraordinaire	TITRES 550372106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

50900

000442088

Fonds Genus Global Alpha

118000

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

344100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Adam I. Lundin	✓	✗
01.02	Élection de Charles Ashley Heppenstall	✓	✗
01.03	Élection de Donald K. Charter	✓	✗
01.04	Élire Juliana L. Lam	✓	✗
01.05	Élire Jack Lundin	✓	✗
01.06	Élire Dale C. Peniuk	✓	✗
01.07	Élire María Olivia Recart	✓	✓
01.08	Élire Natasha N.D. Vaz	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Changement de siège social	✓	✓
05	Modifications des statuts concernant la structure des actions	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Adam I. Lundin

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Charles Ashley Heppenstall



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président d'International Petroleum Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Donald K. Charter



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Juliana L. Lam



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jack Lundin

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Dale C. Peniuk

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire María Olivia Recart

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Natasha N.D. Vaz

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'octroi de primes liées à la performance est à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Changement de siège social

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'entreprise a décidé de transférer son siège social de Toronto (Ontario) à Vancouver (Colombie-Britannique). Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Modifications des statuts concernant la structure des actions

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

La société propose de retirer l'action spéciale du capital social autorisé. Cela n'aura aucun impact sur les actions ordinaires. Les modifications proposées ne sont pas préjudiciables aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Autoliv Inc (ALV)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 10 ,
PAYS Suède	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 52800109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

13800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Mikael Bratt	✓	✗
01.02	Élire Mary Lauren Brias	✓	✗
01.03	Élire Jan Carlson	✓	✗
01.04	Élire Hasse Johansson	✓	✓
01.05	Élire Leif Johansson	✓	✗
01.06	Élire Franz-Josef Kortüm	✓	✗
01.07	Élection de Frédéric B. Lissalde	✓	✗
01.08	Élire Xiaozhi Liu	✓	✗
01.09	Élire Gustav Lundgren	✓	✓
01.10	Élire Martin Lundstedt	✓	✗
01.11	Élection de Thaddeus J. Senko	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Mikael Bratt

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Mary Lauren Brlas

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Jan Carlson

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Hasse Johansson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Leif Johansson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Franz-Josef Kortüm



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la

Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Frédéric B. Lissalde



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de Borgwarner Inc et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Xiaozhi Liu



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Gustav Lundgren



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Martin Lundstedt

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de Volvo AB et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Thaddeus J. Senko

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Colgate-Palmolive Company (CL)	DATE DE RÉUNION 2024-05-10 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 194162103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

37200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de John P. Bilbrey	✓	✗
01.02	Élection de John T. Cahill	✓	✗
01.03	Élection de Steve A. Cahillane	✓	✗
01.04	Élire Lisa M. Edwards	✓	✓
01.05	Élire C. Martin Harris	✓	✗
01.06	Élire Martina Hund-Mejean	✓	✓
01.07	Élire Kimberly A. Nelson	✓	✗
01.08	Élire Brian Newman	✓	✓
01.09	Élire Lorrie M. Norrington	✓	✗
01.10	Élection de Noel R. Wallace	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de John P. Bilbrey

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président d'Olaplex Holdings, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de John T. Cahill

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Steve A. Cahillane

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG et président de Kellanova et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est PDG de Kellanova et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Lisa M. Edwards

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire C. Martin Harris



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Martina Hund-Mejean



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Kimberly A. Nelson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Brian Newman

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Lorrie M. Norrington

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Elle préside le comité de nomination de ce conseil qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat.un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Noel R. Wallace

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux maximal de dilution des actions est supérieur à 5 %. Le PDG reçoit une rémunération plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant



Proposant : Kenneth Steiner

La proposition demande que les fonctions de président et de directeur général soient séparées. Le PDG exerce également la fonction de président. Le rôle de supervision de la direction et l'indépendance du président par rapport à la direction sont compromis lorsque le président est également le PDG de l'entreprise. Ce type de proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Progressive Corporation (The) (PGR)	DATE DE RÉUNION 2024-05-10 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 743315103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	4500
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	8800
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	10100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Danelle M. Barrett	✓	✓
01.02	Élection de Philip F. Bleser	✓	✗
01.03	Élection de Stuart B. Burgdoerfer	✓	✗
01.04	Élection de Pamela J. Craig	✓	✓
01.05	Élection de Charles A. Davis	✓	✗
01.06	Élection de Roger N. Farah	✓	✗
01.07	Élire Lawton W. Fitt	✓	✗
01.08	Élire Susan Patricia Griffith	✓	✗
01.09	Élire Devin C. Johnson	✓	✓
01.10	Élire Jeffrey D. Kelly	✓	✗
01.11	Élire Barbara R. Snyder	✓	✗
01.12	Élire Kahina Van Dyke	✓	✓
02	Approbation du plan d'intéressement en actions 2024	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur la diversité et l'inclusion	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Danelle M. Barrett

CONSEIL

POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.02**

Élection de Philip F. Bleser

CONSEIL

POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

Élection de Stuart B. Burgdoerfer

CONSEIL

POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Pamela J. Craig

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

Élection de Charles A. Davis

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.06**

Élection de Roger N. Farah

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Lawton W. Fitt

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est également présidente du conseil d'administration, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est présidente de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Susan Patricia Griffith

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Devin C. Johnson

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Jeffrey D. Kelly

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Barbara R. Snyder

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Kahina Van Dyke

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Approbation du plan d'intéressement en actions 2024

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE



Auteur de la proposition : [The National Center for Public Policy Research](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, dans le cas présent, nous avons de sérieux doutes sur les intentions réelles du promoteur. En effet, le National Center for Public Policy Research (NCPFR) est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons qu'elles pourraient viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Il convient de noter que la NCPFR a souvent ciblé des entreprises qui soutiennent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables, ou qui ont mis en place des politiques et des programmes d'IED en matière d'emploi. En 2023, elle a soumis une proposition à Home Depot demandant l'annulation d'une proposition sociale d'actionnaire demandant une vérification indépendante de l'équité raciale, qui avait reçu le soutien de près de 63% des actionnaires en 2022. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Marriott International Inc (MAR)	DATE DE RÉUNION 2024-05-10 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 571903202

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglebe

7000

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection d'Anthony G. Capuano	✓	✗
01.02	Élire Isabella D. Goren	✓	✗
01.03	Élire Deborah Marriott Harrison	✓	✗
01.04	Élire Frederick A. Henderson	✓	✗
01.05	Élire Lauren R. Hobart	✓	✗
01.06	Élire Debra L. Lee	✓	✗
01.07	Élire Aylwin B. Lewis	✓	✗
01.08	Élection de David S. Marriott	✓	✗
01.09	Élire Margaret M. McCarthy	✓	✓
01.10	Élire Grant F. Reid	✓	✓
01.11	Élire Horacio D. Rozanski	✓	✗
01.12	Élire Susan C. Schwab	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de superviser un audit indépendant afin d'analyser l'impact des politiques, pratiques, produits et services de l'entreprise sur les droits civils de ses parties prenantes et de fournir des recommandations pour améliorer cet impact.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport annuel sur les écarts de salaires médians en fonction du sexe et de la race, y compris les liés à la politique publique, à la réputation, à la concurrence et aux opérations, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de talents divers.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection d'Anthony G. Capuano

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Isabella D. Goren

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Deborah Marriott Harrison

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par la société. Elle a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Frederick A. Henderson

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Lauren R. Hobart

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de DICK'S Sporting Goods, Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Debra L. Lee

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Aylwin B. Lewis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de David S. Marriott



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Margaret M. McCarthy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Grant F. Reid	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Horacio D. Rozanski	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de Booz Allen Hamilton, Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Susan C. Schwab	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de superviser un audit indépendant afin d'analyser l'impact des politiques, pratiques, produits et services de l'entreprise sur les droits civils de ses parties prenantes et de fournir des recommandations pour améliorer cet impact.



Proposant : Trillium ESG Global Equity Fund

Les événements de ces dernières années, notamment l'assassinat de George Floyd et les manifestations de soutien au mouvement Black Lives Matter, ainsi que l'impact disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur les communautés de minorités ethniques, ont contribué à attirer l'attention des médias, du public et des décideurs politiques sur le racisme systémique, la violence et l'inégalité raciale, y compris en matière d'emploi. Ce faisant, ils ont mis au premier plan les questions de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) aux États-Unis. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises identifient et traitent avec diligence les problèmes d'inégalité affectant leurs parties prenantes, d'autant plus que celles qui ne respectent pas les principes d'équité s'exposent à des risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation et de désinvestissement.

En outre, sur le lieu de travail, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié à tous les niveaux de l'organisation offrent de nombreux avantages, tels que l'apport d'une variété de perspectives, l'augmentation de la productivité et du moral des employés, l'élimination des limites de la pensée de groupe et la réduction des risques de discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Dans le cas de Marriott, nous constatons que l'entreprise publie des informations sur la diversité, ainsi que sur ses efforts, ses engagements et ses politiques en matière de droits civils. Elle a également lancé des initiatives d'IED à l'intention de diverses parties prenantes. Par exemple, elle vise à atteindre 3 000 hôtels appartenant à des femmes ou à des membres de groupes divers aux États-Unis et au Canada d'ici 2025. Ces actions et engagements méritent d'être soulignés. Cependant, malgré ces efforts, Marriott a été mêlé à plusieurs controverses récentes. Par exemple, en 2023, une ancienne employée a intenté une action en justice, affirmant qu'elle avait été harcelée et violée par un superviseur et que Marriott n'avait pas assuré la sécurité de son lieu de travail. Elle affirme que Marriott a fait preuve de négligence en recrutant, en formant et en employant une personne connue pour être un harceleur sexuel. Elle ajoute qu'elle a été licenciée après avoir signalé l'incident. Parallèlement, en 2022, le ministère du travail a établi qu'un centre de villégiature Marriott du Tennessee s'était rendu coupable de discrimination raciale et sexuelle lors de l'embauche de 250 personnes. Un règlement de 630 732 dollars a été conclu, sans que Marriott n'admette ou ne nie avoir commis des actes répréhensibles. Marriott a également accepté un règlement de 20 millions de dollars en 2023, après qu'un jury a estimé qu'elle n'avait pas pris en compte le handicap d'un employé. Dans ce contexte, la proposition semble être dans l'intérêt des actionnaires et de l'entreprise. Une analyse indépendante de son impact sur les droits civils lui permettrait d'évaluer objectivement si ses politiques et pratiques peuvent avoir des effets négatifs sur ses parties prenantes. En , il s'agit pour l'entreprise de faire preuve de diligence dans ce domaine, de s'assurer qu'elle ne contribue pas inconsciemment à la discrimination ou au racisme systémique et, le cas échéant, d'apporter les corrections appropriées. Elle pourrait ainsi identifier et atténuer de manière proactive le risque d'être associée à une controverse qui l'exposerait à d'importants risques juridiques, financiers, de réputation, voire de boycott de la part des consommateurs. La publication du rapport permettrait également aux investisseurs de mieux évaluer les risques encourus. D'ailleurs, un nombre croissant d'entreprises (dont Citigroup, State Street, BlackRock, Airbnb et Starbucks) ont commencé ou accepté de participer à ce type d'exercice, reconnaissant ainsi l'importance et l'intérêt de cet outil. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise prépare un rapport annuel sur les écarts de salaires médians en fonction du sexe et de la race, y compris les liés à la politique publique, à la réputation, à la concurrence et aux opérations, ainsi que les risques liés au recrutement et à la rétention de talents divers.

CONSEIL POLITIQUE



Auteur de la proposition : Myra K. Young

D'importantes disparités salariales fondées sur le sexe et la race persistent aux États-Unis, que des facteurs tels que l'expérience, la formation, le secteur ou les heures de travail soient pris en compte ou non. Par exemple, le salaire médian des employés noirs représentait 75,6 % de celui de leurs homologues blancs en 2019, selon l'Economic Policy Institute. Loin de se résorber, cet écart s'est creusé depuis 2000. Par ailleurs, le Pew Research Center rapporte que l'écart de salaire médian entre les sexes a stagné au cours des 20 dernières années : en 2022, les femmes gagneront 82 % de ce que gagnent les hommes, contre 80 % en 2002. Quant à l'écart de rémunération ajusté au sexe, il était de 4,9 , selon une étude de Glassdoor publiée en 2019. De nombreux chercheurs et économistes estiment que cet écart inexplicable pourrait être dû à la discrimination. Cela peut entraîner des poursuites judiciaires coûteuses et nuire à l'image des entreprises ainsi qu'à leur capacité à recruter et à conserver des employés talentueux. Toutefois, les risques juridiques se sont accrus ces dernières années. La Californie, le Massachusetts, New York et le Maryland ont renforcé leur législation en matière d'égalité salariale. En Islande, les entreprises employant au moins 25 personnes à temps plein doivent prouver que

qu'elles versent un salaire égal pour un travail égal, quel que soit le sexe de l'employé, sous peine d'amende. Des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande et Israël exigent désormais la divulgation des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. D'autres, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont renforcé leurs exigences en matière de communication d'informations relatives à l'équité entre les sexes, en particulier en termes de rémunération. D'autre part, des études montrent que les entreprises qui font preuve de transparence, qui traquent et mettent tout en œuvre pour éliminer les écarts salariaux favorisent une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, ce qui leur permet de bénéficier des nombreux avantages de la diversification de la main-d'œuvre, y compris au sein de l'encadrement supérieur. De plus, ces écarts salariaux ont un impact négatif sur l'économie. Par exemple, Citi a estimé en 2020 que l'élimination des disparités raciales, y compris celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des cinq prochaines années. Dans le cas de Marriott, nous constatons que l'entreprise ne publie que les écarts de salaires ajustés pour son personnel américain, ce qui est insuffisant. En effet, si l'existence d'écarts ajustés peut révéler la présence d'une discrimination salariale, consciente ou non, les écarts bruts peuvent témoigner d'une sous-représentation des femmes ou des membres des minorités dans les emplois bien rémunérés, voire d'un problème de discrimination systémique en matière de promotion, d'où l'importance de divulguer les deux types d'écarts. En fait, plus de 40 grandes entreprises, dont Citigroup, Adobe, American Express, Bank of New York Mellon, Home Depot, Lowes, MasterCard, Pfizer, Starbucks, Target et Visa, ont adopté la meilleure pratique en matière d'information sur l'équité salariale, qui consiste à communiquer à la fois les écarts bruts et les écarts corrigés. Nous pensons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise améliore sa transparence et publie les informations demandées. En luttant contre ces écarts et en divulguant plus d'informations sur cette question, elle atténuera le risque juridique, financier et de réputation associé aux pratiques discriminatoires, tout en augmentant sa capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée afin de constituer des équipes diversifiées et innovantes en démontrant que ses employés sont rémunérés de manière juste et équitable, indépendamment de leur sexe ou de origine ethnique ou raciale. Il convient de noter que la proposition a reçu un taux d'approbation de 23,9 % en 2023, ce qui démontre l'intérêt des actionnaires pour cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co.

Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Tractor Supply Company (TSCO)	DATE DE RÉUNION 2024-05-09 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 892356106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

2200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Joy Brown	✓	✗
01.02	Élire Ricardo Cardenas	✓	✗
01.03	Élire Meg Ham	✓	✓
01.04	Élire André J. Hawaux	✓	✗
01.05	Élire Denise L. Jackson	✓	✗
01.06	Élire Ramkumar Krishnan	✓	✓
01.07	Élire Edna K. Morris	✓	✗
01.08	Élire Mark J. Weikel	✓	✗
01.09	Élection de Harry A. Lawton III	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Joy Brown	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de l'évaluation du conseil d'administration.

Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ricardo Cardenas



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG de Darden Restaurants inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Meg Ham



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire André J. Hawaux



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation

crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Denise L. Jackson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Ramkumar Krishnan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Edna K. Morris

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est également la présidente, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Mark J. Weikel



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Harry A. Lawton III



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, qui sont moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Société ONEX (OCX)	DATE DE RÉUNION 2024-05- 09 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-25
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 68272K103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

7700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Lisa Carnoy	✓	✗
01.02	Élection de Robert Le Blanc	✓	✗
01.03	Élire Sarabjit S. Marwah	✓	✗
01.04	Élire Beth A. Wilkinson	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
05	Adoption du règlement n° 5	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lisa Carnoy	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
-------------	---------	-----------

Élection de Robert Le Blanc



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sarabjit S. Marwah



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il préside le comité de gouvernance, mais l'entreprise maintient une structure d'actionariat avec des droits de vote inégaux. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Beth A. Wilkinson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comprend un plan d'options sur actions qui ne répond pas aux critères de la politique. Le taux de dilution maximal des options sur actions est supérieur à 5 %. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et la performance sociale de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Adoption du règlement n° 5



La modification reflète les exigences établies par l'Office des transports du Canada dans le cadre de l'acquisition de Sunwing par WestJet Airlines, une société affiliée à la compagnie, en exigeant qu'une majorité des administrateurs qui votent ou signent une résolution écrite du conseil d'administration de la compagnie concernant toute question liée à Sunwing soient des Canadiens. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Magna International Inc (MGA)	DATE DE RÉUNION 2024-05-09 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 559222401

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	6300
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	28100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Mary S. Chan	✓	✗
01.02	Élection de V. Peter Harder	✓	✓
01.03	Élection de Jan R. Hauser	✓	✓
01.04	Élire Seetarama S. Kotagiri	✓	✓
01.05	Élire Jay K. Kunkel	✓	✓
01.06	Élire Robert F. MacLellan	✓	✗
01.07	Élire Mary Lou Maher	✓	✓
01.08	Élection de William A. Ruh	✓	✓
01.09	Élire Indira V. Samarasekera	✓	✗
01.10	Élire Matthew Tsien	✓	✓
01.11	Élection de Thomas Weber	✓	✓
01.12	Élire Lisa S. Westlake	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Mary S. Chan

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est COO de Nikola Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de V. Peter Harder	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Jan R. Hauser	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Seetarama S. Kotagiri	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Jay K. Kunkel	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Robert F. MacLellan	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président du conseil d'administration de cette société dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Mary Lou Maher	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de William A. Ruh	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Indira V. Samarasekera	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège à ce comité. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Matthew Tsien	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Thomas Weber	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lisa S. Westlake	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative à court terme dépasse 200 % du salaire de base. La rémunération ne comprend pas de critères de performance ESG. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Quebecor Inc. (QBR/QBR.A)	DATE DE RÉUNION 2024-05-09 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 748193208

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Chantal Bélanger	✓	✓
01.02	Élire Lise Croteau	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'examiner l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative afin de lier une prime d'intéressement à une prime de rendement. La Commission européenne a décidé de lier la part de la rémunération de tous les employés aux performances de l'organisation en ce qui concerne ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant les assemblées d'actionnaires en personne	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire concernant le Say on Climate	✗	

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Chantal Bélanger	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lise Croteau	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le système de rémunération ne comporte pas de composante à long terme. Cela encourage les cadres à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. La rémunération des dirigeants n'inclut aucun critère ESG. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'examiner l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative afin de lier une partie de la rémunération de tous les employés à la performance de l'organisation en ce qui concerne ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



De plus en plus d'entreprises mettent en place des plans de rémunération liés à la performance ESG. Selon une étude du cabinet d'avocats Fasken publiée en 2023, 68 % des entreprises de l'indice TSX 60 et 80 % des entreprises de la liste prioritaire d'Engagement climatique Canada (cette liste comprend 40 entreprises cotées à la Bourse de Toronto qui sont considérées comme de gros émetteurs de carbone ou qui pourraient jouer un rôle important dans la transition énergétique du Canada) établissent un lien entre les indicateurs de performance ESG et la rémunération des dirigeants. Ce lien se traduit par une plus grande attention portée aux performances ESG, ce qui peut avoir un impact financier positif. En effet, selon un rapport de Deloitte publié en 2022, "entre 2013 et 2020, les entreprises ayant une performance ESG élevée et constante ont eu tendance à obtenir un rendement total pour les actionnaires 2,6 fois plus élevé que les entreprises ayant une performance ESG moyenne". Certaines entreprises, dont MasterCard et Papa John's, vont plus loin en liant leurs efforts ESG à la rémunération des employés. Par exemple, MasterCard prend en compte la réalisation de ses objectifs ESG dans trois domaines (empreinte carbone, inclusion financière et écart de rémunération entre les hommes et les femmes) pour calculer les primes de ses employés, estimant que l'ensemble du personnel partage la responsabilité de ses engagements ESG. Tel est le contexte de la proposition. Comme MasterCard, l'auteur de la proposition estime "que la réalisation de nombreux objectifs ESG ne relève pas seulement de la responsabilité de la haute direction, mais de celle de tous les employés qui, dans leur travail quotidien, peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs prioritaires de l'organisation, à les dépasser et à suggérer des moyens novateurs pour les atteindre plus rapidement". En fait, un rapport du Conference Board publié en 2022 indique que l'inclusion des questions ESG dans la rémunération des employés reflète le fait que la réalisation des objectifs ESG nécessite un effort collectif. Dans le cas de Québec, l'entreprise examine actuellement la possibilité d'intégrer des considérations ESG dans la rémunération de certains cadres. Cependant, elle estime que "lier la rémunération incitative aux objectifs ESG pour l'ensemble des 11 417 employés de Québec n'est ni faisable ni approprié pour le ". Dans ce contexte, nous croyons qu'il serait avantageux d'adopter la proposition. Elle demande simplement au conseil d'administration d'examiner la possibilité de lier une partie de la rémunération des employés aux principaux objectifs ESG fixés par l'entreprise, sans exiger une approche " mur à mur " ou imposer des conditions. Il est à noter que le promoteur a retiré une proposition similaire soumise à Metro après que l'entreprise ait expliqué qu'elle ne pouvait pas lier une partie de la rémunération de tous ses employés à l'atteinte d'objectifs ESG, mais qu'elle le faisait pour ceux qui pouvaient avoir un effet sur l'atteinte des objectifs fixés dans son plan de responsabilité d'entreprise, tels que les directeurs de magasins et de centres de distribution, qui ont des objectifs en matière de santé et de sécurité. Étant donné le faible impact de la proposition, ainsi que l'impact négatif considérable qu'une mauvaise performance ESG peut avoir sur la performance financière, nous pensons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que le conseil d'administration examine si l'alignement d'une partie de la rémunération des non-dirigeants sur la performance de l'entreprise par rapport aux objectifs ESG qu'elle a fixés et qu'elle considère comme une priorité peut promouvoir, voire accélérer, leur réalisation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire concernant les assemblées d'actionnaires en personne

CONSEIL POLITIQUE



Pour les entreprises comptant de nombreux actionnaires, comme pour les petites, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de l'entreprise. Selon la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), "la participation aux assemblées générales est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter". Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. Preuve de popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'enquérir de la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles dans le futur. À noter que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé des changements législatifs qui feraient de l'assemblée générale annuelle virtuelle des actionnaires une option permanente. La présente proposition exprime une préoccupation à l'égard de cette tendance. Le promoteur, le MÉDAC, affirme que " les assemblées virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles

ne doit pas remplacer les réunions en face à face". En effet, les avantages de cette pratique ne sont pas à sous-estimer. Selon Broadridge, la tenue de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, l'auteur de la proposition fait valoir que le recours exclusif aux réunions virtuelles peut compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et au conseil d'administration et menacer leur droit d'être entendus. Il cite l'avis de l'OCDE selon lequel "il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas, par rapport aux réunions physiques, la possibilité pour les actionnaires de dialoguer avec les conseils d'administration et la direction et de leur poser des questions". Le conseil d'administration réaffirme les avantages des réunions à distance, ajoutant qu'elles permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur actionnariale. Néanmoins, nous pensons qu'il serait bénéfique d'adopter la proposition des actionnaires. Elle demande seulement au Conseil de ne pas remplacer les réunions en face à face par des réunions virtuelles, et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister à des réunions en face à face, comme c'était le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur permettant d'être entendus dans le contexte de leur choix et en évitant que la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. En outre, le manque d'interaction entre les actionnaires a été identifié comme une lacune des réunions virtuelles. C'est pourquoi des organisations telles que la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. Par ailleurs, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser exclusivement des réunions virtuelles. Compte tenu de l'impact négatif que les réunions virtuelles peuvent avoir sur les droits des actionnaires, et dans l'intérêt de la protection de ces droits, nous pensons qu'il serait dans le meilleur intérêt des actionnaires de se voir proposer des réunions à la fois en personne et virtuelles. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire concernant le Say on Climate

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : MÉDAC

L'auteur de la proposition demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies de l'entreprise en matière de climat. Nous convenons que la prise en compte et la divulgation des questions climatiques par l'entreprise pourraient être améliorées. Toutefois, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les questions climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme certaines entreprises l'ont déjà mis en place, qui ne serait pas organisé sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Mueller Industries inc. (NYSE : MLI)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-09 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-14
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 624756102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

39300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Gregory L. Christopher	✓	✗
01.02	Élection d'Elizabeth Donovan	✓	✗
01.03	Élection de William C. Drummond	✓	✓
01.04	Élire Gary S. Gladstein	✓	✗
01.05	Élire Scott J. Goldman	✓	✗
01.06	Élection de John B. Hansen	✓	✗
01.07	Élire Terry Hermanson	✓	✗
01.08	Élire Charles P. Herzog Jr.	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation du plan d'incitation 2024	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Gregory L. Christopher	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection d'Elizabeth Donovan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de William C. Drummond

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Gary S. Gladstein

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans

années. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Scott J. Goldman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de John B. Hansen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Terry Hermanson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Charles P. Herzog Jr.	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Ratification de l'auditeur	✓	✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03	CONSEIL	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Le PDG est payé plus de 3 fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Approbation du plan d'incitation 2024

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Le plan prévoit l'attribution d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Steel Dynamics Inc. (NASDAQ:STLD)	DATE DE RÉUNION 2024-05-09 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 858119100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

16600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Mark D. Millett	✓	✗
01.02	Élire Sheree L. Bargabos	✓	✓
01.03	Élire Kenneth W. Cornew	✓	✗
01.04	Élire Traci M. Dolan	✓	✗
01.05	Élire Jennifer L. Hamann	✓	✗
01.06	Élection de James C. Marcuccilli	✓	✗
01.07	Élection de Bradley S. Seaman	✓	✗
01.08	Élire Gabriel L. Shaheen	✓	✗
01.09	Élection de Luis M. Sierra	✓	✓
01.10	Élire Richard P. Teets, Jr.	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation du plan d'achat d'actions pour les salariés 2024	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer une assemblée extraordinaire	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Mark D. Millett

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Sheree L. Bargabos	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Kenneth W. Cornew	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Traci M. Dolan	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jennifer L. Hamann



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de James C. Marcuccilli



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Bradley S. Seaman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Gabriel L. Shaheen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Luis M. Sierra



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Richard P. Teets, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération ne comprend aucun critère de performance ESG. La rémunération incitative à court terme dépasse 200 % du salaire de base. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Approbation du plan d'achat d'actions pour les salariés 2024



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est inférieur ou égal à 5 %. La réduction du prix de l'action par rapport à la valeur de marché ne doit pas dépasser 20 %. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer une assemblée extraordinaire

✗

✓

Proposant : John Chevedden

Cette proposition permettrait aux actionnaires détenant un pourcentage raisonnable d'actions (par rapport à la taille de l'entreprise) de 10 % de convoquer des assemblées extraordinaires. Il est raisonnable de permettre aux actionnaires d'exiger la tenue d'une assemblée extraordinaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER BAE Systems PLC (BA)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-09 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-05-07
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G06940103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

122100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Rapport de rémunération	✓	✗
03	Dividende final	✓	✓
04	Élection de Nick Anderson	✓	✓
05	Élection de Thomas Arseneault	✓	✓
06	Élire Crystal E. Ashby	✓	✓
07	Élection d'Elizabeth Corley	✓	✓
08	Élection de Bradley Greve	✓	✓
09	Élire Jane Griffiths	✓	✗
10	Élire Cressida Hogg	✓	✓
11	Élire Ewan Kirk	✓	✓
12	Élection de Stephen T. Pearce	✓	✓
13	Élection de Nicole W. Piasecki	✓	✓
14	Élection de Mark Sedwill	✓	✓
15	Élection de Charles Woodburn	✓	✓
16	Élire Angus Cockburn	✓	✗
17	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓

18	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
19	Autorisation des dons politiques	✓	✗
20	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✓
21	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓
22	Autorisation de rachat d'actions	✓	✓
23	Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Rapport de rémunération

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative à court terme dépasse 200 % du salaire de base. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Dividende final

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Nick Anderson

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Thomas Arseneault

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 06**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Crystal E. Ashby



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Elizabeth Corley



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Bradley Greve



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jane Griffiths



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Redx Pharma plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Cressida Hogg



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Ewan Kirk



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Stephen T. Pearce



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Nicole W. Piasecki



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Mark Sedwill



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Charles Woodburn



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL POLITIQUE

Élire Angus Cockburn



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président de James Fisher and Sons plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL POLITIQUE

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

Autorisation des dons politiques

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour la réputation de l'entreprise. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de l'utilisation qu'ils font de l'argent provenant des actionnaires. Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons signifient également qu'il y a moins de fonds disponibles pour développer les projets de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

CONSEIL **POLITIQUE**

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de réduire le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER ACS / Actividades de Construcción y Servicios SA (ACS)	DATE DE RÉUNION 2024-05-09 ,
PAYS Espagne	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-05-03
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES E7813W163

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

49600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Comptes et rapports	✓	✓
01.02	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02	Rapport sur les informations non financières	✓	✗
03	Ratification des actes du Conseil	✓	✓
04.01	Élection de Javier Echenique Landiribar	✓	✗
04.02	Élire Mariano Hernández Herreros	✓	✗
04.03	Taille du conseil d'administration	✓	✓
05	Rapport de rémunération	✓	✗
06	Modifications de l'article 12 (compétences du conseil d'administration)	✓	✓
07	Modification de l'article 7 du règlement de l'assemblée générale (compétences de l'assemblée générale)	✓	✓
08	Dividende en actions ; autorisation d'annuler des actions et de réduire le capital social	✓	✓
09	Autorisation de rachat et de réémission d'actions	✓	✓
10	Autorisation d'émettre des titres de créance convertibles	✓	✓
11	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Comptes et rapports

CONSEIL POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Après avoir vérifié la durée de la relation entre la société et le cabinet d'audit, nous pouvons confirmer l'indépendance de ce dernier. Ces rapports ont été distribués à tous les actionnaires avant l'assemblée et le cabinet d'audit qui les a examinés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓

Proposant : Conseil

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de faire des recommandations sur la distribution des bénéfices. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Rapport sur les informations non financières	✓	✗

Proposant : Conseil

En décembre 2018, l'Espagne a intégré dans sa législation une directive de l'Union européenne sur la publication annuelle d'informations non financières et sur la diversité. Les grandes entreprises espagnoles doivent désormais présenter un rapport sur ces informations lors de leur assemblée générale annuelle. En décembre 2021, un décret royal précisant les modalités a été approuvé par le Conseil des ministres espagnol, mettant l'accent sur l'inclusion d'informations environnementales, sociales et anticorruption, ainsi que de détails spécifiques sur l'entreprise. Le conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver ce rapport. ACS a fourni une analyse exhaustive des différents aspects requis par la loi et son rapport a été vérifié de manière indépendante. En matière d'environnement, elle s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2045 pour les émissions liées à ses activités. Pour ce faire, elle prévoit de réduire ses émissions de scope 1 de 35% d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire de 15% d'ici 2025, et de 60% pour les émissions de scope 2, avec un objectif de 30% d'ici 2025. Ces objectifs n'ont pas été validés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) et ne sont pas conformes à une trajectoire limitant le réchauffement à 1,5°C. L'entreprise n'a pas défini d'objectifs pour les émissions du champ d'application 3, mais prévoit d'améliorer sa communication afin d'établir des objectifs de réduction pour 2025 et 2030. En 2023, ACS a obtenu la note B dans l'enquête CDP sur son programme de lutte contre le changement climatique, et elle suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) pour ses divulgations, qui comprennent les émissions de portée 1, 2 et 3, vérifiées par un indépendant. En 2023, ses émissions absolues des champs d'application 1 et 2 sont restées stables, avec une réduction d'intensité de 8,44 %. L'entreprise a également mis en place une politique officielle en matière de biodiversité, anticipant ainsi les futures réglementations. Sur le social, ACS a signé le Pacte mondial des Nations unies et affirme avoir mis en œuvre des politiques conformes aux normes de l'Organisation internationale du travail. L'entreprise présente son processus d'identification des risques en matière de droits de l'homme dans ses activités et relations commerciales, en décrivant trois étapes clés dans son processus de gestion des risques.

l'analyse des risques. Toutefois, elle ne détaille pas son processus spécifique d'évaluation des risques, ni ses principaux défis dans ce domaine. Aucun système intégré de traitement de ces questions n'est indiqué, et malgré 20 plaintes pour violation des droits de l'homme, aucune action concrète n'est signalée. Elle ne précise pas non plus l'impact potentiel de ses activités sur les droits des parties prenantes. En ce qui concerne la rémunération, ACS affirme payer un salaire décent à ses travailleurs, sans expliquer comment elle détermine ce salaire en fonction de la région.

Elle ne commente pas non plus ses efforts pour encourager les salaires décents chez ses fournisseurs, ni leurs pratiques en matière de liberté d'association et de négociation collective.

L'entreprise a également une politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et publie des données sur le recrutement, la rétention et la promotion par sexe, mais pas par race ou origine ethnique. En outre, elle publie les taux de représentation des femmes aux postes de direction et les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, révélant des déficits notables qui pourraient nuire à sa réputation.

Malgré une conformité satisfaisante avec la législation espagnole, les pratiques d'ACS présentent d'importantes faiblesses environnementales et sociales qui exposent l'entreprise à des risques majeurs à l'avenir. Nous recommandons donc aux actionnaires de ne pas soutenir cette proposition afin d'encourager l'adoption de politiques visant à atténuer ces risques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification des actes du Conseil



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Javier Echenique Landiribar



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par l'entreprise, siège au comité de nomination. Il représente la Corporación Financiera Alcor SA, actionnaire de la société, au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mariano Hernández Herreros



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par l'entreprise, siège au comité de nomination. Il représente Rosan Inversiones S.L.actionnaire de la société, au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.03

CONSEIL

POLITIQUE

Taille du conseil d'administration



Proposant : Conseil

La taille proposée, qui se situe dans la fourchette de 5 à 17 membres du conseil stipulée dans la politique, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Les performances de l'entreprise, par rapport à l'industrie, ne justifient pas l'augmentation du salaire. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Modifications de l'article 12 (compétences du conseil d'administration)



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Modification de l'article 7 du règlement de l'assemblée générale (compétences de l'assemblée générale)



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Dividende en actions ; autorisation d'annuler des actions et de réduire le capital social



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. La possibilité pour les investisseurs de recevoir des actions au lieu de dividendes n'entraîne pas la création d'une catégorie spéciale d'actions ni un conflit d'intérêts potentiel pour tous les actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat et de réémission d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat s'inscrit dans un calendrier bien structuré et le Conseil d'administration de l'Union européenne s'est engagé à le mettre en œuvre.

Le prix de l'action est raisonnablement limité. Le prix de l'action ne peut être réduit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Autorisation d'émettre des titres de créance convertibles

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission d'obligations est acceptable dans la mesure où elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle s'inscrit dans un calendrier précis. Cette émission est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Autorisation des formalités juridiques

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER United Rentals Inc. (NYSE:URI)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-09 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 911363109

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Marc A. Bruno	✓	✗
01.02	Élire Larry D. De Shon	✓	✗
01.03	Élire Matthew J. Flannery	✓	✗
01.04	Élire Bobby J. Griffin	✓	✗
01.05	Élire Kim Harris Jones	✓	✓
01.06	Élection de Terri L. Kelly	✓	✗
01.07	Élire Michael J. Kneeland	✓	✗
01.08	Élire Francisco J. Lopez-Balboa	✓	✗
01.09	Élire Gracia C. Martore	✓	✓
01.10	Élire Shiv Singh	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation d'une modification de notre certificat d'incorporation afin de refléter les nouvelles dispositions de la loi du Delaware relatives à l'exonération des dirigeants.	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire concernant la politique de démission des administrateurs	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Marc A. Bruno	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Larry D. De Shon

✓ ✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Matthew J. Flannery

✓ ✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Bobby J. Griffin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Kim Harris Jones



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Terri L. Kelly



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Michael J. Kneeland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Francisco J. Lopez-Balboa



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est directeur financier de Cumulus Media et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Gracia C. Martore



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Shiv Singh

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Approbation d'une modification de notre certificat d'incorporation afin de refléter les nouvelles dispositions de la loi du Delaware relatives à l'exonération des dirigeants.



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre de décharger certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, s'il a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la politique de démission des administrateurs



Proposant : Non divulgué

La proposition demande que les lignes directrices de la société stipulent qu'un administrateur qui n'obtient pas la majorité des voix lors d'une élection non contestée ne sera pas nommé par le conseil d'administration lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Il est dans l'intérêt des actionnaires de mettre en place un mécanisme qui leur permette d'exprimer leur opposition à un candidat et qui soit pris en considération. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Sempra Energy (SRE)	DATE DE RÉUNION 2024-05-09 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 816851109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

22400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Andrés Conesa Labastida	✓	✗
01.02	Élection de Pablo A. Ferrero	✓	✗
01.03	Élire Richard J. Mark	✓	✓
01.04	Élire Jeffrey W. Martin	✓	✗
01.05	Élire Bethany J. Mayer	✓	✗
01.06	Élection de Michael N. Mears	✓	✗
01.07	Élire Jack T. Taylor	✓	✗
01.08	Élire Cynthia J. Warner	✓	✗
01.09	Élection de James C. Yardley	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte aux actionnaires des mesures prises pour réduire le risque de dangers environnementaux importants ou d'incidents de sécurité mettant en danger la vie des personnes dans le cadre de ses activités et de celles de ses filiales.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Andrés Conesa Labastida	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de Grupo Aeromexico SAB de CV et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. En outre, il siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de Pablo A. Ferrero



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Richard J. Mark



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Jeffrey W. Martin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Bethany J. Mayer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente de Lam Research Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Michael N. Mears



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Jack T. Taylor

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Cynthia J. Warner

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de James C. Yardley

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : John Chevedden

La loi Dodd Frank (2010) prévoit qu'en cas de changement de contrôle, les indemnités de départ dépassant trois fois la somme du salaire de base et du bonus annuel ne sont pas éligibles à la déduction fiscale pour la partie excédante. L'entreprise a par la suite adopté une politique plafonnant les indemnités de départ à 2,99 fois la somme du salaire de base et du bonus annuel. Toutefois, cette politique se limite aux paiements en espèces et n'inclut pas les attributions d'actions et d'options, qui constituent souvent l'élément le plus important. La présente proposition reste donc pertinente afin d'inclure toutes les composantes de l'indemnité de départ. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 05

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte aux actionnaires des mesures prises pour réduire le risque de dangers environnementaux importants ou d'incidents de sécurité mettant en danger la vie des personnes dans le cadre de ses activités et de celles de ses filiales.

CONSEIL



POLITIQUE



Auteur de la proposition : [The Utility Workers Union of America](#)

Ces dernières années, Sempra a été impliquée dans plusieurs incidents catastrophiques qui ont soulevé des préoccupations majeures en matière de sécurité publique et de gestion de l'environnement. L'un des incidents les plus graves s'est produit en octobre 2015, lorsqu'un puits de gaz naturel à Aliso Canyon a connu une fuite massive due à la corrosion du tubage. La fuite a libéré 109 000 tonnes de méthane et a nécessité l'évacuation de près de 20 000 résidents locaux pendant plusieurs mois. Le coût financier de cet incident pour sa filiale Southern California Gas (SoCalGas) s'est élevé à plus de 3,5 milliards de dollars, dont un règlement de 1,8 milliard de dollars pour mettre fin à 390 poursuites judiciaires et plus de 200 millions de dollars de pénalités et de mesures correctives imposées par les régulateurs. En 2019, une analyse indépendante commandée par la California Public Utilities Commission (CPUC) a révélé que SoCalGas avait omis d'effectuer des analyses de défaillance sur plus de 60 fuites antérieures remontant aux années 1970, et que la fuite de 2015 aurait pu être contenue bien plus tôt si l'entreprise avait appliqué les meilleures pratiques du secteur. Cette révélation met en lumière d'importantes lacunes dans la gestion des risques et l'entretien des infrastructures de l'entreprise. En outre, en 2021, la CPUC a découvert que SoCalGas n'avait pas correctement évalué la concentration et l'étendue de la migration du gaz lors d'une rupture de gazoduc en 2019, qui a conduit à une explosion qui a tué un employé, blessé des pompiers et des citoyens, en plus de causer d'importants dégâts matériels. Face à ces défis, le conseil d'administration de Sempra maintient que l'entreprise a déjà pris des mesures adéquates pour améliorer ses performances en matière de surveillance, de sécurité et d'environnement. Toutefois, les événements susmentionnés et les rapports réglementaires font état de lacunes persistantes en matière de sécurité. Après examen, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que le conseil d'administration assure une surveillance rigoureuse des questions de sécurité et d'environnement. Un soutien à la proposition indiquerait à l'entreprise que la sécurité et l'environnement sont des questions essentielles et qu'elle a le devoir de protéger les intérêts de ses actionnaires en surveillant et en contrôlant son exposition aux risques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Kinross Gold Corporation (K)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-08 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 496902404

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	115900
160717012	Genus Canadian Alpha Fund	131900
000442088	Fonds Genus Global Alpha	192300
000442045	Fonds de dividendes Genus	345100
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	528600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Kerry D. Dyte	✓	✗
01.02	Élire Glenn A. Ives	✓	✓
01.03	Elect Ave G. Lethbridge	✓	✗
01.04	Élection de Michael A. Lewis	✓	✗
01.05	Élection d'Elizabeth McGregor	✓	✓
01.06	Élire Catherine McLeod-Seltzer	✓	✗
01.07	Élire Kelly J. Osborne	✓	✗
01.08	Élection de George Paspalas	✓	✗
01.09	Élire J. Paul Rollinson	✓	✓
01.10	Élection de David A. Scott	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Renouvellement du régime des droits des actionnaires	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Kerry D. Dyte

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Glenn A. Ives



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL **POLITIQUE**

Elect Ave G. Lethbridge



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de Michael A. Lewis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection d'Elizabeth McGregor

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Catherine McLeod-Seltzer

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est la présidente de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également le président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Kelly J. Osborne



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire George Paspalas



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire J. Paul Rollinson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de David A. Scott	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03	CONSEIL	POLITIQUE
Renouvellement du régime des droits des actionnaires	✓	✓

Proposant : Conseil

Le plan répond à tous les critères politiques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04	CONSEIL	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER GSK PLC (LON : GSK)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-08 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-14
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G3910J179

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Rapport de rémunération	✓	✗
03	Élire Wendy Becker	✓	✗
04	Élire Jeannie Lee	✓	✓
05	Élire Sir Jonathan R. Symonds	✓	✓
06	Élire Emma N. Walmsley	✓	✓
07	Élire Julie Brown	✓	✓
08	Élection d'Elizabeth McKee Anderson	✓	✓
09	Élection de Charles A. Bancroft	✓	✓
10	Élire Hal V. Barron	✓	✓
11	Élire Anne Beal	✓	✓
12	Élire Harry Dietz	✓	✓
13	Élire Jesse Goodman	✓	✓
14	Élire Vishal Sikka	✓	✓
15	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
16	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
17	Autorisation des dons politiques	✓	✗

18	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✓
19	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓
20	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)	✓	✓
21	Autorisation de rachat d'actions	✓	✓
22	Approuver l'exemption de la mention du nom du contrôleur légal principal dans les rapports des contrôleurs publiés	✓	✗
23	Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Rapport de rémunération

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération à court terme dépasse 200 % du salaire de base. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Wendy Becker

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jeannie Lee

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sir Jonathan R. Symonds

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Élire Emma N. Walmsley

CONSEIL

POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 07**

Élire Julie Brown

CONSEIL

POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement directrice financière de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 08**

Élection d'Elizabeth McKee Anderson

CONSEIL

POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 09**

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Charles A. Bancroft



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Hal V. Barron



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Élire Anne Beal



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL POLITIQUE

Élire Harry Dietz



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jesse Goodman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL POLITIQUE

Élire Vishal Sikka



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL POLITIQUE

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation des dons politiques



Proposant : Conseil

Les dons caritatifs pourraient favoriser les intérêts des dirigeants et non ceux de l'entreprise et des autres parties prenantes. Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons signifient également qu'il y a moins de fonds disponibles pour développer les projets de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

CONSEIL **POLITIQUE**

Approuver l'exemption de la mention du nom du contrôleur légal principal dans les rapports des contrôleurs publiés



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du contrôleur légal des comptes, le déchargeant ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

CONSEIL **POLITIQUE**

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de réduire le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Stella-Jones Inc. (SJ)	DATE DE RÉUNION 2024-05-08 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-14
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel et extraordinaire	TITRES 85853F105

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Fonds en gestion commune Genus - Fossil Free Dividend Fund -	6700
160717012	000442096 Genus Canadian Alpha Fund	7600
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	29600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Michelle A. Banik	✓	✓
01.02	Élection de Robert Coallier	✓	✓
01.03	Élire Anne Giardini	✓	✗
01.04	Élection de Rhodri J Harries	✓	✓
01.05	Élire Karen Laflamme	✓	✓
01.06	Élire Katherine A. Lehman	✓	✓
01.07	Élire James A. Manzi, Jr.	✓	✓
01.08	Élire Douglas W. Muzyka	✓	✗
01.09	Élection de Simon Pelletier	✓	✗
01.10	Élire Éric Vachon	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Approbation du plan d'unités d'actions propres	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Michelle A. Banik

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Robert Coallier

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Anne Giardini

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est présidente d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Rhodri J Harries

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Karen Laflamme

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Katherine A. Lehman

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire James A. Manzi, Jr.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Douglas W. Muzyka

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Simon Pelletier

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme apparenté par la politique, siège au comité des nominations. Il est membre du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre ce candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Éric Vachon

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Approbation du plan d'unités d'actions propres



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'établissement d'un lien entre la rémunération et la performance ESG de l'entreprise est souhaitable. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Primerica Inc. (NYSE:PRI)	DATE DE RÉUNION 2024-05-08 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 74164M108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442088

Fonds Genus Global Alpha

4700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de John A. Addison, Jr.	✓	✗
01.02	Élection de Joel M. Babbit	✓	✗
01.03	Élire Amber L. Cottle	✓	✗
01.04	Élire Gary L. Crittenden	✓	✗
01.05	Élire Cynthia N. Day	✓	✗
01.06	Élection de Sanjeev Dheer	✓	✓
01.07	Élire Beatriz R. Perez	✓	✗
01.08	Élire D. Richard Williams	✓	✗
01.09	Élire Glenn J. Williams	✓	✗
01.10	Élire Darryl L. Wilson	✓	✓
01.11	Élection de Barbara A. Yastine	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de John A. Addison, Jr.

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Joel M. Babbit

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Amber L. Cottle

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Gary L. Crittenden

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Cynthia N. Day

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Sanjeev Dheer

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Beatriz R. Perez

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire D. Richard Williams



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Glenn J. Williams



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Darryl L. Wilson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Barbara A. Yastine

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le comité de rémunération ne divulgue pas les objectifs des critères de performance de ses plans d'incitation. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une information adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Gilead Sciences Inc (GILD)	DATE DE RÉUNION 2024-05-08 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 375558103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	6600
000442100	Fonds d'actions à impact élevé Genus	21200

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Jacqueline K. Barton	✓	✓
01.02	Élection de Jeffrey A. Bluestone	✓	✓
01.03	Élire Sandra J. Horning	✓	✗
01.04	Élection de Kelly A. Kramer	✓	✓
01.05	Élire Ted W. Love	✓	✓
01.06	Élire Harish Manwani	✓	✗
01.07	Élection de Daniel P. O'Day	✓	✗
01.08	Élire Javier J. Rodriguez	✓	✗
01.09	Élection d'Anthony Welters	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Modification du certificat d'incorporation concernant la dispulcation des agents	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire visant à ce que l'entreprise réforme la structure de son conseil d'administration afin d'y inclure un membre issu des employés non exécutifs de l'entreprise.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant la publication d'un rapport détaillant les risques et les coûts connus pour l'entreprise résultant de l'opposition ou de la modification de sa politique en réponse aux politiques publiques adoptées ou proposées par les États réglementant l'avortement.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique selon laquelle les cadres s'engagent à conserver 25 % des actions acquises dans le cadre des programmes de rémunération en actions jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge normal de la retraite.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Jacqueline K. Barton



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Jeffrey A. Bluestone



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Sandra J. Horning



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Kelly A. Kramer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ted W. Love



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Harish Manwani



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Daniel P. O'Day



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Javier J. Rodriguez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de DaVita et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Anthony Welters



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Canadiens. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long terme. Les indemnités de départ dépassent deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Modification du certificat d'incorporation concernant la disculpation des agents

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'État du Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre d'exonérer certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de manquement au devoir de diligence de la part d'un dirigeant, si celui-ci a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à ce que l'entreprise réforme la structure de son conseil d'administration afin d'y inclure un membre issu des employés non exécutifs de l'entreprise.



Proposant : Jing Zhao

La demande de l'actionnaire permettrait d'élargir le groupe de candidats potentiels et donc d'élire les administrateurs les plus qualifiés et les plus diversifiés au sein du conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant la publication d'un rapport détaillant les risques et les coûts connus pour l'entreprise résultant de l'opposition ou de la modification de sa politique en réponse aux politiques publiques adoptées ou proposées par les États réglementant l'avortement.



Proposant : Bowyer Research, Inc / David Bahnsen, administrateur du Bahnsen Family Trust

L'accès aux soins de santé reproductive, en particulier à la contraception et à l'avortement, est un enjeu majeur aux États-Unis. Depuis l'abrogation de l'arrêt Roe v. Wade en juin 2022, 24 États ont interdit l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ou s'apprêtent à le faire, selon le Guttmacher Institute, une organisation pro-choix. La bataille pour le droit à l'avortement se poursuit dans les rues, les tribunaux et les assemblées législatives des États. Bien que l'avortement soit un sujet de discorde aux États-Unis, de nombreuses entreprises ont publiquement soutenu le droit des femmes à l'avortement et pris des mesures pour que leurs employés aient accès, où qu'ils travaillent. En particulier, le promoteur critique la décision de l'entreprise de contester la décision d'un tribunal du Texas de restreindre l'accès à la mifépristone, un médicament fréquemment utilisé dans les procédures d'avortement, en affirmant que cette mesure représente un obstacle injustifié et non scientifique à la pratique médicale. Elle affirme que cette contestation constitue un risque juridique, financier et de réputation pour l'entreprise. Elle souligne également que son opposition aux lois limitant l'avortement va à l'encontre de son engagement à promouvoir la diversité et l'inclusion. L'auteur de la proposition, Bowyer Research, fait partie d'un certain nombre d'organisations connues pour leur opposition à l'investissement responsable et leur recours à des propositions d'actionnaires anti-ESG. Elle utilise également le système de propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique selon laquelle les cadres s'engagent à conserver 25 % des actions acquises dans le cadre des programmes de rémunération en actions jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge normal de la retraite.



Proposant : John Chevedden

La proposition prévoit que les cadres conservent 25 % de leurs actions acquises jusqu'à l'âge normal de la retraite afin de promouvoir les intérêts à long terme de l'entreprise et de ses actionnaires. L'entreprise indique qu'elle dispose d'une politique d'actionnariat. Toutefois, cette politique n'exige pas que les dirigeants conservent leurs actions lorsqu'ils quittent leurs fonctions.

Cette proposition peut sembler excessive, mais elle est dans l'intérêt des actionnaires, car elle réduit le risque financier d'une rémunération excessive ou faiblement liée aux performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Packaging Corporation Of America (NYSE:PKG)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-08 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 695156109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Genus Fossil Free CanGlobe Equity fund

9400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Cheryl K. Beebe	✓	✗
01.02	Élection de Duane C. Farrington	✓	✓
01.03	Élire Karen Gowland	✓	✗
01.04	Élire Donna A. Harman	✓	✓
01.05	Élire Mark W. Kowlzan	✓	✗
01.06	Élection de Robert C. Lyons	✓	✗
01.07	Élection de Thomas P. Maurer	✓	✗
01.08	Élection de Samuel M. Mencoff	✓	✗
01.09	Élection de Roger B. Porter	✓	✗
01.10	Élection de Thomas S. Souleles	✓	✗
01.11	Élire Paul T. Stecko	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Modification du plan d'incitation à long terme en actions de 1999	✓	✗
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire concernant la politique de démission obligatoire des administrateurs	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Cheryl K. Beebe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est présidente d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Duane C. Farrington



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Karen Gowland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Donna A. Harman

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Mark W. Kowlzan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Robert C. Lyons

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Thomas P. Maurer

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Samuel M. Menco

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Roger B. Porter

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il est

siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Thomas S. Souleles

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Paul T. Stecko

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'incitation à long terme en actions de 1999



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détenir des actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la politique de démission obligatoire des administrateurs



Proposant : Conseil

Selon le principe du vote majoritaire, les candidats doivent obtenir au moins la moitié plus une des voix exprimées par les actionnaires pour être élus. Ce mécanisme garantit que la volonté des actionnaires est réellement exprimée en ce qui concerne la gestion de la société. Cependant, ces dernières années, de nombreuses entreprises ont mis en place des politiques de démission des administrateurs. Selon ces politiques, lorsque les administrateurs n'obtiennent pas le soutien d'une majorité d'actionnaires, ils sont tenus de présenter leur démission au comité du conseil d'administration chargé de superviser les nominations et la gouvernance ou directement au conseil d'administration. Ce dernier décide alors d'accepter ou non la démission. Si un administrateur ne reçoit pas le soutien d'une majorité d'actionnaires, la décision finale le conserver ou non revient toujours au conseil d'administration, ce qui diminue considérablement l'importance de la voix des actionnaires. Selon une étude de Glass Lewis réalisée en 2023, sur les 93 administrateurs de leur échantillon qui n'ont pas obtenu la majorité aux élections, seuls 17 % des administrateurs des entreprises ayant une politique de démission ont effectivement quitté le conseil d'administration. Il en ressort qu'un nombre considérable de ces entreprises n'ont pas pris de mesures significatives à l'égard de ces administrateurs. L'auteur de la proposition fait valoir que celle-ci établirait une norme plus rigoureuse en exigeant des administrateurs chargés de l'examen qu'ils fournissent une ou plusieurs justifications substantielles pour refuser une démission. Elle permettrait également à un administrateur qui n'a pas été réélu de poursuivre son mandat en tant qu'administrateur "en attente". En outre, elle garantirait que la démission de tout administrateur "en attente" non réélu lors d'une élection ultérieure prendrait automatiquement effet 30 jours après la validation des résultats de l'élection. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, estimant qu'elle n'est pas nécessaire. Il maintient que les règlements existants lui donnent la latitude nécessaire pour décider d'accepter ou non la démission des administrateurs qui n'ont pas obtenu la majorité des voix lors d'élections non contestées. Il ajoute que ces règlements l'obligent également à communiquer publiquement sa décision, ce qui lui permet de rendre compte aux actionnaires. Il souligne l'importance de pouvoir évaluer si l'acceptation ou le refus d'une démission est dans le meilleur intérêt de la société et de ses actionnaires, une responsabilité clé de son rôle de fiduciaire. Cependant, selon le promoteur, le nouveau règlement donnerait aux actionnaires le pouvoir ultime de décider si un administrateur non réélu doit, tout en préservant la possibilité pour le conseil d'administration refuser dans un premier temps la démission d'un administrateur en place qui n'a pas obtenu la majorité des voix. Après examen, nous pensons que dans les rares cas où un administrateur n'obtient pas la majorité des voix, la société doit se préparer à la possibilité que cet administrateur quitte le conseil d'administration, tout en veillant à ce que les actionnaires conservent une voix importante dans le processus d'élection. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER CSX Corporation (CSX)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-08 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 126408103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

168405

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Donna M. Alvarado	✓	✗
01.02	Élection de Thomas P. Bostick	✓	✓
01.03	Élire Anne H. Chow	✓	✓
01.04	Élection de Steven T. Halverson	✓	✗
01.05	Élire Paul C. Hilal	✓	✓
01.06	Élection de Joseph R. Hinrichs	✓	✓
01.07	Élection de David M. Moffett	✓	✓
01.08	Élire Linda H. Riefler	✓	✓
01.09	Élection de Suzanne M. Vautrinot	✓	✓
01.10	Élection de James L. Wainscott	✓	✓
01.11	Élire J. Steven Whisler	✓	✗
01.12	Élire John J. Zillmer	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de former un comité de sécurité ferroviaire composé d'administrateurs indépendants ayant le pouvoir et le devoir d'examiner les niveaux de personnel et leur impact sur la sécurité au sein de la filiale ferroviaire de l'entreprise.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Donna M. Alvarado



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Thomas P. Bostick



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Anne H. Chow



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Steven T. Halverson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Paul C. Hilal



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Joseph R. Hinrichs



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de David M. Moffett



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Linda H. Riefler



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Suzanne M. Vautrinot



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élection de James L. Wainscott



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL POLITIQUE

Élire J. Steven Whisler



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL POLITIQUE

Élire John J. Zillmer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG d'Aramark et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'indemnité de départ est supérieure à deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de former un comité de sécurité ferroviaire composé d'administrateurs indépendants ayant le pouvoir et le devoir d'examiner les niveaux de personnel et leur impact sur la sécurité au sein de la filiale ferroviaire de l'entreprise.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Segal Marco Advisors au nom de AFL-CIO Equity Index Funds

En 2023, un train de marchandises de la Norfolk Southern transportant des matières dangereuses a déraillé dans l'Ohio, provoquant un gigantesque incendie et l'évacuation de la moitié des habitants de la ville d'East Palestine. Cette catastrophe a mis en évidence la nécessité de renforcer la sécurité ferroviaire aux États-Unis. Selon le secrétaire américain aux transports, plus de 1 000 déraillements de trains se produisent chaque année dans ce pays. Le promoteur souligne que ces incidents ont attiré l'attention sur les risques liés aux activités ferroviaires. Il rappelle que selon un article de CNN publié en juillet 2023, le déraillement d'East Palestine a coûté près d'un milliard de dollars à Norfolk Southern, et qu'un déraillement similaire d'un train de CSX pourrait présenter un risque financier important pour l'entreprise. Elle ajoute que depuis cet incident, le modèle de transport ferroviaire à temps défini a fait l'objet d'un examen minutieux. Cette norme est utilisée par les trains de marchandises pour accroître l'efficacité opérationnelle et réduire les coûts. Le promoteur souligne qu'elle a toutefois entraîné une baisse considérable des effectifs, une réduction du matériel et un allongement des trains, autant de facteurs qui ont contribué aux problèmes de sécurité. Il souligne qu'au cours des 6 dernières années, les chemins de fer de classe I ont collectivement réduit leurs effectifs de 29 %, soit environ 45 000 employés, ce qui aurait entraîné une détérioration du service ferroviaire pour les usagers. En avril 2024, nous avons appris que la Federal Railroad Administration (FRA) des États-Unis avait publié de nouvelles règles visant à renforcer la sécurité, notamment l'obligation de maintenir des équipes de deux personnes à bord des trains sur la plupart des itinéraires, ce qui est déjà exigé par une douzaine d'États américains. Le conseil d'administration estime que la proposition n'est pas nécessaire, car la supervision de la sécurité au sein de l'entreprise est une responsabilité essentielle de l'ensemble du conseil d'administration, et que le fait de déléguer l'examen et la discussion d'une question aussi cruciale que la sécurité à un conseil d'administration ne devrait pas avoir d'incidence sur les décisions de la Commission.

ne reflèterait pas l'importance primordiale de la sécurité dans les activités de l'entreprise. Elle ajoute que l'entreprise prend des mesures proactives pour protéger ses employés, ses clients et les communautés, et a annoncé qu'elle rejoindrait le système confidentiel de signalement des accidents évités de justesse de la FRA. Néanmoins, nous notons que CSX a été impliqué dans un certain nombre d'incidents récemment. En juillet 2023, un train CSX transportant un produit chimique a déraillé, provoquant des évacuations dans la banlieue de Philadelphie. En août 2023, un autre train de marchandises de la CSX circulant vers l'ouest, de Selkirk à Buffalo, et contenant des résidus de xylène et de propane, a également déraillé. En effet, une large coalition syndicat représentant les employés des transports a demandé à la FRA d'intensifier les inspections, craignant que les réductions de personnel ne rendent encore plus difficile les cheminots d'effectuer les réparations et les inspections requises sur les locomotives et les wagons. À la lumière de ces incidents, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que conseil d'administration assure un contrôle rigoureux des questions de sécurité. Un soutien à la proposition enverrait un message clair à l'entreprise : la sécurité est une question essentielle et il est de son devoir de protéger les intérêts de ses actionnaires en surveillant et en contrôlant son exposition aux risques liés à la sécurité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Meg Energy Corporation (MEG)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-07 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 552704108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

32100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Gary A. Bosgoed	✓	✗
01.02	Élire Darlene M. Gates	✓	✗
01.03	Élection de Robert B. Hodgins	✓	✗
01.04	Élection de Kim Lynch Proctor	✓	✓
01.05	Élire Susan M. MacKenzie	✓	✓
01.06	Élire Jeffrey J. McCaig	✓	✗
01.07	Élection de James D. McFarland	✓	✗
01.08	Élire Diana J. McQueen	✓	✗
01.09	Élection de Robert G. Rooney	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Gary A. Bosgoed

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Darlene M. Gates	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Robert B. Hodgins	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme apparenté en vertu de la politique, siège au comité d'audit et au comité des nominations. Il est membre du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Kim Lynch Proctor	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Susan M. MacKenzie

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Jeffrey J. McCaig

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme apparenté en vertu de la politique, siège au comité des rémunérations. Il fait partie du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre ce candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de James D. McFarland

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Diana J. McQueen

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Robert G. Rooney

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les critères spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Mullen Group Ltd (MLLGF)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-07 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-21
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 625284104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

45300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Taille du conseil d'administration	✓	✓
02.01	Élection de Christine McGinley	✓	✗
02.02	Élire Stephen Lockwood	✓	✓
02.03	Élire Laura Hartwell	✓	✓
02.04	Élire Murray Mullen	✓	✗
02.05	Élire Sonia Tibbatts	✓	✗
02.06	Élire Jamil Murji	✓	✗
02.07	Élire Richard Whitley	✓	✗
02.08	Élire Benoit Durand	✓	✗
03	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
04	Dites-le sur les rémunérations	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Taille du conseil d'administration	✓	✓

Proposant : Conseil

La taille proposée, comprise entre cinq et dix-sept membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

Élection de Christine McGinley

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

Élire Stephen Lockwood

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

Élire Laura Hartwell

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

Élire Murray Mullen

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 02.05**

Élire Sonia Tibbatts

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 02.06**

Élire Jamil Murji

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Richard Whitley

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Benoit Durand

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Dites-le sur les rémunérations

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de recouvrement pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Suncor Energy Inc. (SU)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-07 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-14
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 867229106/867224107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Genus Canadian Alpha Fund

31600

000442045

Fonds de dividendes Genus

85000

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Ian R. Ashby	✓	✓
01.02	Élire Patricia M. Bedient	✓	✗
01.03	Élection de Russell K. Girling	✓	✓
01.04	Élire Jean Paul Gladu	✓	✓
01.05	Élire Richard M. Kruger	✓	✓
01.06	Élection de Brian P. MacDonald	✓	✗
01.07	Élire Lorraine Mitchelmore	✓	✓
01.08	Élire Jane L. Peverett	✓	✓
01.09	Élection de Daniel Romasko	✓	✓
01.10	Élection de Christopher R. Seasons	✓	✓
01.11	Élection de M. Jacqueline Sheppard	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise mette un terme à son engagement pour une consommation nette zéro à l'horizon 2050.	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie les résultats audités de l'évaluation d'une série de scénarios de transition climatique sur le site internet de l'entreprise. les hypothèses, les coûts, les estimations et les évaluations qui sous-tendent ses états financiers, y compris ceux liés aux prix à long terme des matières premières et du carbone, à la durée de vie restante des actifs, aux obligations futures de mise hors service des actifs, aux dépenses d'investissement et aux dépréciations d'actifs.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Ian R. Ashby

| ✓ | ✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Patricia M. Bedient

| ✓ | ✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle est présidente d'Alaska Air Group, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Russell K. Girling

| ✓ | ✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jean Paul Gladu



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Richard M. Kruger



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Brian P. MacDonald



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il préside le comité de nomination de ce conseil d'administration qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lorraine Mitchelmore



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jane L. Peverett



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Daniel Romasko



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Christopher R. Seasons



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL POLITIQUE

Élection de M. Jacqueline Sheppard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est présidente d'Emera Incorporated et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise mette un terme à son engagement pour une consommation nette zéro à l'horizon 2050.



Proposant : InvestNow Inc.

Les questions liées au développement durable, telles que le changement climatique, sont importantes pour les entreprises. L'entreprise reconnaît depuis longtemps que les émissions de gaz à effet de serre représentent un risque majeur pour ses activités. Elle s'est donc engagée à décarboner ses activités et à participer à la transition énergétique. Cependant, le promoteur se dit préoccupé par la baisse des investissements dans le secteur pétrolier et gazier canadien, soulignant son rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada. Il évoque l'importance de ce secteur pour l'économie, notamment en termes d'emploi, d'innovation et de contribution à la réduction des émissions mondiales. Il affirme que si les besoins ne sont pas satisfaits par les entreprises énergétiques canadiennes, cela pourrait conduire à "davantage d'investissements dans l'exploitation du pétrole et du gaz dans d'autres régions du monde où les performances environnementales et la gouvernance d'entreprise sont moins bonnes et où les droits de l'homme sont gravement bafoués". Il adopte donc une position climato-sceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, notamment celui de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050 afin d'éviter une catastrophe climatique sans précédent, qui aura un impact social et économique catastrophique. Le promoteur, qui défend ouvertement le secteur pétrolier et gazier canadien, va à l'encontre de la transition vers un monde neutre en carbone et ignore les nombreux risques importants liés au changement climatique auxquels les entreprises sont confrontées, notamment les risques financiers, juridiques, réglementaires, opérationnels et d'atteinte à la réputation. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit approprié de soutenir la proposition et que celle-ci soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie les résultats audités de l'évaluation d'une série de scénarios de transition climatique sur les hypothèses, coûts, estimations et évaluations qui sous-tendent ses états financiers, y compris ceux liés aux prix à long terme des matières premières et du carbone, à la durée de vie restante des actifs, aux obligations futures de mise hors service des actifs, aux dépenses en capital et aux dépréciations d'actifs, obligations futures de mise hors service d'actifs, les dépenses d'investissement et les dépréciations.



Proposant : Fondation Salal / Investors for Paris Compliance

Selon la dernière édition du World Energy Outlook (<https://bit.ly/44eAyN8>), la référence mondiale en matière d'analyse et de prévisions énergétiques, le paysage énergétique de 2030 sera marqué par l'importance croissante des technologies énergétiques propres. L'adoption accélérée de ces technologies, combinée à des changements structurels dans les économies mondiales, aura un impact majeur sur les combustibles fossiles. La demande mondiale de charbon, de pétrole et de gaz naturel devrait atteindre son maximum au cours de cette décennie. La part des combustibles fossiles dans l'approvisionnement énergétique mondial, stable depuis des décennies autour de 80 %, devrait tomber à 73 % d'ici 2030, avec un pic des émissions mondiales de dioxyde de carbone liées à l'énergie prévu pour 2025. Par conséquent, Suncor est plus que jamais confrontée à l'incertitude et au risque dans le cadre de la transition énergétique. Ces prévisions révisées de la demande mondiale de pétrole révèlent à la fois des risques commerciaux et des opportunités pour Suncor. Le promoteur affirme que les investisseurs s'attendent désormais à ce que Suncor fournisse des rapports financiers plus détaillés qui reflètent les risques, les défis et les opportunités de ce marché en évolution rapide. Il affirme que Suncor dispose d'une marge de manœuvre importante pour améliorer sa divulgation des impacts financiers de la transition climatique. En outre, le Climate Action 100+ Climate Accounting and Verification Assessment (<https://bit.ly/4aLbf7M>) montre que Suncor ne répond que partiellement aux critères de divulgation financière qui documentent les impacts financiers des risques climatiques et la transition vers des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici 2050 (ou plus tôt), conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Il est important de noter que Suncor n'a pas l'intention de se retirer du secteur du pétrole et du gaz, et qu'elle a récemment vendu ses actifs éoliens et acquis de nouvelles capacités de production de sables bitumineux. Le promoteur critique la décision de Suncor de privilégier les sables bitumineux, un secteur soumis à des risques de coûts et d'émissions plus importants que le pétrole conventionnel. Suncor envisage également le captage et le stockage du carbone comme solution, sans donner plus de détails. Enfin, selon son rapport CDP 2023, Suncor reconnaît un risque financier à moyen terme "plus probable qu'improbable" de 1,89 milliard de dollars, soit une réduction de 33 % de son chiffre d'affaires, principalement attribuable à son activité de raffinage. Les transformations actuelles dans le secteur de l'énergie présentent des risques opérationnels et financiers considérables pour les entreprises dans les années à venir, susceptibles de redéfinir l'industrie. Les actionnaires auraient intérêt à ce que Suncor améliore la transparence de ses informations financières en incluant dans ses états financiers des données détaillées sur les hypothèses, les coûts, les estimations et les évaluations associés aux différents scénarios de transition énergétique envisagés à court et à moyen terme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Expeditors International of Washington Inc. (EXPD)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-07 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 302130109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

15100

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Glenn M. Alger	✓	✗
01.02	Élire Robert P. Carlile	✓	✓
01.03	Élection de James M. DuBois	✓	✓
01.04	Élection de Mark A. Emmert	✓	✗
01.05	Élection de Diane H. Gulyas	✓	✓
01.06	Élire Jeffrey S. Musser	✓	✗
01.07	Élire Brandon S. Pedersen	✓	✓
01.08	Élire Liane J. Pelletier	✓	✗
01.09	Élection d'Olivia D. Polius	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés	✓	✓
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport évaluant l'efficacité de ses efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ; ce rapport devrait inclure des données quantitatives sur les taux de recrutement, de rétention et de promotion des employés en fonction de leur race, de leur appartenance ethnique et de leur sexe.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire concernant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'alignement sur l'accord de Paris	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Glenn M. Alger	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Robert P. Carlile	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de James M. DuBois	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Mark A. Emmert	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Diane H. Gulyas	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Jeffrey S. Musser	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Brandon S. Pedersen	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Liane J. Pelletier	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élection d'Olivia D. Polius	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne divulgue pas les critères (ou objectifs) spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur les performances. De larges pouvoirs discrétionnaires sont accordés aux administrateurs pour la mise en œuvre du plan à court terme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL **POLITIQUE**

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport évaluant l'efficacité de ses efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ; ce rapport devrait inclure des données quantitatives sur les taux de recrutement, de rétention et de promotion des employés en fonction de leur race, de leur appartenance ethnique et de leur sexe.



Proposant : As You Sow, co-déposé par LongView LargeCap 500 Index Fund et Clean Yield Asset Management

Les entreprises qui ne respectent pas le principe de l'équité en matière d'emploi sont exposées à des risques financiers, juridiques, de réputation et de désinvestissement. Au contraire, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié, à tous les niveaux de l'organisation, offrent de nombreux avantages aux entreprises, par exemple en offrant des perspectives différentes, en augmentant la productivité et le moral des employés, en éliminant les limites de la pensée de groupe et en réduisant les risques associés à la discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Ainsi, selon un rapport publié par McKinsey & Company en mai 2023, les entreprises dont les équipes de direction sont les plus diversifiées sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats que leurs homologues. Cette étude indique que les entreprises qui se situent dans le quartile supérieur en matière de diversité ethnique et culturelle sont désormais 39 % plus susceptibles d'avoir une rentabilité supérieure à la moyenne que celles qui se situent dans le quatrième quartile. Cette probabilité atteint 25 % pour celles qui comptent davantage de femmes parmi leurs cadres. Néanmoins, la progression des femmes et des membres des minorités aux postes de direction reste très lente. Selon un rapport McKinsey de 2022 sur les femmes dans le monde du travail américain, les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de la hiérarchie et les femmes de couleur ont perdu encore plus de terrain à tous les niveaux. McKinsey explique que le plus grand obstacle auquel sont confrontées les femmes est le premier pas vers un poste de direction ou "l'échelon brisé". Cela signifie que davantage de femmes sont bloquées au niveau d'entrée et qu'elles sont moins nombreuses à devenir cadres. Par conséquent, il y a beaucoup moins de femmes qui peuvent accéder à des niveaux plus élevés. Il convient également de noter que cette sous-représentation des femmes et des minorités dans les postes de direction bien rémunérés a un impact direct sur l'écart salarial brut. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise fournisse des données quantitatives détaillées et comparables sur la diversité à tous les niveaux de l'organisation, qu'elle divulgue les mesures et les programmes mis en place pour accroître la diversité et l'inclusion, ainsi que le processus suivi par le conseil d'administration pour évaluer leur efficacité. Dans le cas d'Expeditors, nous notons que l'entreprise a publié son rapport EEO-1 sur la diversité de la main-d'œuvre, ce qui représente un grand pas en avant. En effet, ce rapport ne fait que donner un aperçu de la main-d'œuvre actuelle d'une entreprise dans différentes catégories d'emploi, il ne montre pas sa progression dans le temps ni le caractère inclusif de ses pratiques. Ainsi, une entreprise peut disposer d'un solide programme de recrutement, mais avoir du mal à conserver des employés diversifiés. Il serait donc important que l'entreprise publie des données quantitatives sur les taux de recrutement, de rétention et de promotion en fonction de la race, de l'origine ethnique et du sexe. En outre, selon les données d'As You Sow au 10 mars 2024, plusieurs pairs d'Expeditors ont publié ou se sont engagés à divulguer des données sur le taux de recrutement en fonction du sexe (231) ou de la race et de l'ethnicité (107), le taux de promotion en fonction du sexe (87) ou de la race et de l'ethnicité (46), ainsi que le taux de maintien en poste en fonction du sexe (127) ou la race et l'ethnicité (57). Notons qu'une information complète permettrait aux investisseurs de mieux évaluer les risques auxquels l'entreprise est exposée, d'apprécier l'efficacité de ses efforts et la pertinence de ses actions et programmes, et de mesurer ses progrès. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'alignement sur l'accord de Paris



Auteur de la proposition : Boston Trust Walden, et quatre coauteurs

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment lancé un avertissement clair sur les conséquences désastreuses des émissions de gaz à effet de serre sur les écosystèmes de la planète et la société humaine. Il est essentiel de prendre des mesures immédiates pour réduire les émissions dans tous les secteurs économiques afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C et d'éviter les pires conséquences du changement climatique. Selon la World Benchmarking Alliance, le secteur des transports génère 37 % des émissions de GES des secteurs d'utilisation finale. Aux États-Unis, il est même le premier contributeur, représentant près de 25 % des émissions de dioxyde de carbone. Cette situation souligne l'urgence de la décarbonisation du secteur. Toutefois, l'absence de plans détaillés, d'objectifs précis, d'engagements financiers solides et de transparence sur les progrès réalisés entrave ses efforts pour atteindre ses objectifs climatiques. Dans ce contexte, le promoteur demande à l'entreprise de fixer des objectifs de réduction des émissions de GES à moyen et long terme fondés sur des données scientifiques, alignés sur l'ambition de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale à 1,5 °C, et de résumer les plans pour les atteindre. Bien qu'Expeditors reconnaisse les risques liés au climat et s'engage à réduire l'intensité de ses émissions des champs d'application 1 et 2 de 20 % et 15 % respectivement d'ici 2025, elle n'a pas élaboré de plan de transition ni fixé d'objectifs de réduction des émissions à moyen ou long terme fondés sur des données scientifiques. L'entreprise ne mesure pas et n'a pas fixé d'objectifs de réduction des émissions du champ d'application 3, qui représentent la majorité de ses émissions globales. De plus, Expeditors n'a pas de plan concret pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

ni aucun programme visant à promouvoir les options de transport à faibles émissions auprès de ses transporteurs. Expeditors suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et publie ses émissions des catégories 1 et 2. Elle publie également ses émissions de portée 3, mais cette divulgation se limite aux émissions de catégorie 6 provenant des voyages d'affaires. Il convient de noter que ces données n'ont pas été vérifiées par un indépendant, contrairement à celles de notre concurrent J.B. Hunt Transport Services Inc., ce qui renforce leur crédibilité et leur fiabilité. Notez que les émissions absolues des champs d'application 1 et 2 d'Expeditors ont augmenté d'environ 22 % entre 2020 et 2022. Le changement climatique présente des risques systémiques pour l'économie et nécessite une réduction rapide et significative des émissions de GES. Les entreprises qui ne se fixent pas d'objectifs ambitieux de réduction des émissions risquent de compromettre la valeur actionnariale, car les risques associés au changement climatique sont à la fois systématiques et impossibles à couvrir.

Expeditors est donc exposée à des risques opérationnels, financiers, réglementaires et de réputation. En renforçant ses initiatives en matière de climat, l'entreprise pourrait mieux gérer les risques réglementaires futurs, accroître sa résilience aux impacts physiques du changement climatique et saisir les nouvelles opportunités commerciales liées à la décarbonisation exigée par les clients. Après examen, nous pensons qu'Expeditors doit redoubler d'efforts pour atténuer ses impacts liés au climat. Sa stratégie lutte contre le changement climatique présente des lacunes majeures, telles qu'un manque d'ambition, de transparence et de crédibilité. Par conséquent, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition afin d'encourager le conseil d'administration à redoubler d'efforts pour réduire l'empreinte carbone d'Expeditors, ainsi que son exposition aux risques associés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Intel Corporation (INTC)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-07 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 458140100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	19000
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	61500
000442100	Fonds d'actions à fort impact Genus	91800

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Patrick P. Gelsinger	✓	✗
01.02	Élection de James J. Goetz	✓	✗
01.03	Élire Andrea J. Goldsmith	✓	✗
01.04	Élire Alyssa H. Henry	✓	✗
01.05	Elire S. Omar Ishrak	✓	✗
01.06	Élection de Risa Lavizzo-Mourey	✓	✗
01.07	Élire Tsu-Jae King Liu	✓	✗
01.08	Élire Barbara G. Novick	✓	✗
01.09	Élection de Gregory D. Smith	✓	✗
01.10	Élire Stacy J. Smith	✓	✓
01.11	Elect Lip-Bu Tan	✓	✗
01.12	Élire Dion J. Weisler	✓	✗
01.13	Élire Frank D. Yeary	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant la création d'un comité sur la viabilité financière de l'entreprise et la publication d'un rapport	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant la publication d'un rapport détaillant les risques et les coûts connus pour l'entreprise résultant de l'opposition ou de la modification de sa politique en réponse aux politiques publiques adoptées ou proposées par les États réglementant l'avortement.	✗	✗

06

Proposition d'actionnaire visant à ce que l'entreprise demande l'approbation des actionnaires pour les indemnités de départ dont la valeur est supérieure à 2,99 fois la somme du salaire et de la prime à court terme.

✗

✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Patrick P. Gelsinger

✓

✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration a modifié les statuts de la société sans l'approbation des actionnaires afin de désigner les tribunaux fédéraux de district des États-Unis forum exclusif pour certaines actions en justice. Cette disposition limite la possibilité pour les actionnaires de demander réparation en cas de manquement d'un dirigeant à ses obligations fiduciaires. Dans de tels cas, les lignes directrices de vote recommandent de s'opposer à la réélection de tous les administrateurs qui ont permis cette modification sans l'approbation des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de James J. Goetz

✓

✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Andrea J. Goldsmith

✓

✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Alyssa H. Henry		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05	CONSEIL	POLITIQUE
Elire S. Omar Ishrak		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Risa Lavizzo-Mourey		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Tsu-Jae King Liu

✓ ✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Barbara G. Novick

✓ ✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Gregory D. Smith

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.10**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Stacy J. Smith

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.11**

CONSEIL POLITIQUE

Elect Lip-Bu Tan

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il a fourni des services professionnels (juridiques, financiers, médicaux ou autres) à la société avant de rejoindre le conseil d'administration. Il est président de Credo Technology Group Holding Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Dion J. Weisler

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Au cours de son mandat, le candidat a approuvé un changement majeur dans la structure de l'entreprise qui n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Frank D. Yeary

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège à ce comité. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative à court terme dépasse 200 % du salaire de base. Le PDG a été payé plus de 200 fois le salaire moyen des travailleurs américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long terme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la création d'un comité sur la viabilité financière de l'entreprise et la publication d'un rapport



Auteur de la proposition : The National Center for Public Policy Research

Le promoteur accuse l'entreprise d'avoir des positions politiques, un activisme, des partenariats et des contributions caritatives sur d'importantes questions sociales et politiques aliéneraient les consommateurs, réduiraient les ventes ou diminueraient la valeur actionnariale. Il mentionne notamment le partenariat de l'entreprise avec la Human Rights Campaign, son soutien à la loi sur l'égalité et sa contribution de 7,8 millions de dollars au mouvement Black Lives Matter et à des causes connexes depuis 2020. Le promoteur, le National Center for Public Policy Research, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant la publication d'un rapport détaillant les risques et les coûts connus pour l'entreprise résultant de l'opposition ou de la modification de sa politique en réponse aux politiques publiques adoptées ou proposées par les États réglementant l'avortement.



Proposant : Bowyer Research Inc. /American Family Association

L'accès aux soins de santé reproductive, en particulier à la contraception et à l'avortement, est un enjeu majeur aux États-Unis. Depuis l'abrogation de l'arrêt Roe v. Wade en juin 2022, 24 États ont interdit l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ou s'apprêtent à le faire, selon le Guttmacher Institute, une organisation pro-choix.

La bataille pour le droit à l'avortement se poursuit dans les rues, les tribunaux et les assemblées législatives des États. Bien que l'avortement soit un sujet de discorde aux États-Unis, de nombreuses entreprises ont publiquement soutenu le droit des femmes à l'avortement et pris des mesures pour que leurs employés aient accès, quel que soit leur lieu de travail. L'auteur de la proposition, Bowyer Research, qui représente l'American Family Association, reproche à l'entreprise, entre autres, de reconnaître le droit des femmes à l'avortement, de couvrir les traitements médicaux liés à l'avortement là où ils sont autorisés aux États-Unis dans le cadre de ses prestations de planification familiale, et de faire des dons à Planned Parenthood. Le Southern Poverty Law Center classe l'American Family Association parmi les groupes haineux qui s'attaquent aux droits des femmes et des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer (LGBTQ). L'American Family Association est l'auteur de certaines propositions anti-ESG déposées en 2024. Nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire visant à ce que l'entreprise demande l'approbation des actionnaires pour les indemnités de départ dont la valeur est supérieure à 2,99 fois la somme du salaire et de la prime à court terme.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : [John Chevedden](#)

La loi Dodd Frank (2010) prévoit qu'en cas de changement de contrôle, les indemnités de départ dépassant trois fois la somme du salaire de base et du bonus annuel ne sont pas éligibles à la déduction fiscale pour la partie excédante. L'entreprise a par la suite adopté une politique plafonnant les indemnités de départ à 2,99 fois la somme du salaire de base et du bonus annuel. Toutefois, cette politique se limite aux paiements en espèces et n'inclut pas les attributions d'actions et d'options, qui constituent souvent l'élément le plus important. La présente proposition reste donc pertinente afin d'inclure toutes les composantes de l'indemnité de départ. un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Edwards Lifesciences Corporation (NYSE:EW)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-07 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-08
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 28176E108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	34700
000442100	Fonds d'actions à fort impact Genus	47400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Leslie C. Davis	✓	✓
01.02	Élire Kieran T. Gallahue	✓	✗
01.03	Élection de Leslie Stone Heisz	✓	✗
01.04	Élection de Paul A. LaViolette	✓	✗
01.05	Élection de Steven R. Loranger	✓	✗
01.06	Élire Ramona Sequeira	✓	✗
01.07	Élection de Nicholas J. Valeriani	✓	✗
01.08	Élire Bernard J. Zovighian	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✗
04	Modification du plan d'incitation à long terme par actions	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Leslie C. Davis	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Kieran T. Gallahue

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Leslie Stone Heisz

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Paul A. LaViolette

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Steven R. Loranger



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ramona Sequeira



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Nicholas J. Valeriani



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Bernard J. Zovighian	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
Proposant : Conseil		

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre dirigeant nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03	CONSEIL	POLITIQUE
Ratification de l'auditeur	✓	✗
Proposant : Conseil		

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04	CONSEIL	POLITIQUE
----------	---------	-----------

Modification du plan d'incitation à long terme par actions



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Le plan prévoit l'attribution d'actions aux employés contractuels. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER PulteGroup Inc (PHM)	DATE DE RÉUNION 2024-05-06 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 745867101

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Kristen Actis-Grande	✓	✓
01.02	Élection de Brian P. Anderson	✓	✗
01.03	Élire Bryce Blair	✓	✗
01.04	Élection de Thomas J. Folliard	✓	✗
01.05	Élection de Cheryl W. Grisé	✓	✗
01.06	Élire André J. Hawaux	✓	✗
01.07	Élire J. Phillip Holloman	✓	✓
01.08	Élire Ryan R. Marshall	✓	✗
01.09	Élection de John R. Peshkin	✓	✓
01.10	Élire Scott F. Powers	✓	✗
01.11	Élire Lila Snyder	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Kristen Actis-Grande

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Brian P. Anderson	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Bryce Blair	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
-------------	---------	-----------

Élection de Thomas J. Folliard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est également président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Cheryl W. Grisé



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire André J. Hawaux



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire J. Phillip Holloman

CONSEIL POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

Élire Ryan R. Marshall

CONSEIL POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

Élection de John R. Peshkin

CONSEIL POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.10**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Scott F. Powers



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Lila Snyder



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les objectifs spécifiques des critères qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est dans l'intérêt des actionnaires de pouvoir voter sur les fusions et les consolidations. Toutefois, une majorité simple suffit pour ratifier ce type de décision. Il n'est pas nécessaire d'exiger une majorité qualifiée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Eli Lilly and Company Ltd (LLY)	DATE DE RÉUNION 2024-05-06 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-02-28
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 532457108

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Katherine Baicker	✓	✗
01.02	Élire J. Erik Fyrwald	✓	✗
01.03	Élire Jamere Jackson	✓	✗
01.04	Élire Gabrielle Sulzberger	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Abrogation de la commission classée	✓	✓
05	Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée	✓	✓
06	Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying	✗	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur l'efficacité de ses efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ; ce rapport devrait inclure des données quantitatives sur la diversité de la main-d'œuvre, le recrutement, les taux de rétention et de promotion des employés sur la base de la race, de l'ethnicité et du sexe.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration établisse et rende compte d'un processus visant à garantir que l'impact de l'extension des exclusivités des brevets sur l'accès à leurs produits est pris en compte lors de la décision de demander ou non des brevets secondaires et tertiaires.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique globale en matière de droits de l'homme se référant aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme. Cette politique devrait inclure le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible et établir un processus de diligence raisonnable pour identifier les impacts négatifs sur ces droits, les atténuer et y remédier. Cette politique devrait inclure le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible et établir un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de corriger les impacts négatifs sur ces droits.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Katherine Baicker	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire J. Erik Fyrwald		
Proposant : Conseil		

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est PDG d'International Flavors & Fragrances et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. En outre, il siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Jamere Jackson		
Proposant : Conseil		

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Gabrielle Sulzberger		

Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

✓ ✗

Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. Le PDG a reçu une rémunération plus de 200 fois supérieure à la rémunération moyenne des travailleurs américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégalitaires, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur

✓ ✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Abrogation de la commission classée



Proposant : Conseil

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs dont les mandats sont échelonnés, ce qui est connu pour avoir un impact négatif important sur la valeur des participations des actionnaires. Il est dans l'intérêt des actionnaires que les administrateurs soient tenus de renouveler leur mandat chaque année. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée



Proposant : Conseil

Cette proposition demande que le nombre de votes requis pour l'adoption d'une proposition soit ramené aux deux tiers ou à la majorité simple, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. La majorité des deux tiers n'est pas requise pour les décisions autres que celles concernant une offre publique d'achat ou une réorganisation de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying



Proposant : The Service Employees International Union Pension Plans Master Trust

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et a peu de coût supplémentaire puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur l'efficacité de ses efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ; ce rapport devrait inclure des données quantitatives sur la diversité de la main-d'œuvre, le recrutement, les taux de rétention et de promotion des employés sur la base de la race, de l'ethnicité et du sexe.



Proposant : As You Sow

Les entreprises qui ne respectent pas le principe de l'équité en matière d'emploi sont exposées à des risques financiers, juridiques, de réputation et de désinvestissement. Au contraire, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié, à tous les niveaux de l'organisation, offrent de nombreux avantages aux entreprises, par exemple en offrant des perspectives différentes, en augmentant la productivité et le moral des employés, en éliminant les limites de la pensée de groupe et en réduisant les risques associés à la discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Ainsi, selon un rapport publié par McKinsey & Company en mai 2023, les entreprises dont les équipes de direction sont les plus diversifiées sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats que leurs homologues. Cette étude indique que les entreprises qui se situent dans le quartile supérieur en matière de diversité ethnique et culturelle sont désormais 39 % plus susceptibles d'avoir une rentabilité supérieure à la moyenne que celles qui se situent dans le quatrième quartile. Cette probabilité atteint 25 % pour celles qui comptent davantage de femmes parmi leurs cadres. Néanmoins, la progression des femmes et des membres des minorités aux postes de direction reste très lente. Selon un rapport McKinsey de 2022 sur les femmes dans le monde du travail américain, les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de la hiérarchie et les femmes de couleur ont perdu encore plus de terrain à tous les niveaux. McKinsey explique que le plus grand obstacle auquel sont confrontées les femmes est le premier pas vers un poste de direction ou "l'échelon brisé". Cela signifie que davantage de femmes sont bloquées au niveau d'entrée et qu'elles sont moins nombreuses à devenir cadres. Par conséquent, il y a beaucoup moins de femmes qui peuvent accéder à des niveaux plus élevés. Il convient également de noter que cette sous-représentation des femmes et des minorités dans les postes de direction bien rémunérés a un impact direct sur l'écart salarial brut. Il est donc dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise fournisse des données quantitatives détaillées et comparables sur la diversité à tous les niveaux de l'organisation, qu'elle divulgue les mesures et les programmes mis en place pour accroître la diversité et l'inclusion, ainsi que le processus suivi par le conseil d'administration pour évaluer leur efficacité. Dans le cas d'Elly Lilly, nous constatons que l'entreprise a publié son rapport EEO-1 sur la diversité de la main-d'œuvre, ce qui représente un grand pas en avant.

En outre, cette seule information est insuffisante, car ce rapport ne fait que donner un aperçu de la main-d'œuvre actuelle d'une entreprise dans différentes catégories d'emploi, il ne montre pas sa progression dans le temps ni le caractère inclusif de ses pratiques. Ainsi, une entreprise peut disposer d'un solide programme de recrutement, mais avoir du mal à conserver des employés diversifiés. Il serait donc important que l'entreprise publie des données quantitatives sur les taux de recrutement, de rétention et de promotion en fonction de la race, de l'origine ethnique et du sexe. En outre, selon les données d'As You Sow au 10 mars 2024, plusieurs pairs d'Elly Lilly ont publié ou se sont engagés à publier des données sur le taux de recrutement en fonction du sexe (231) ou de la race et de l'origine ethnique (107), le taux de promotion en fonction du sexe (87) ou de la race et de l'origine ethnique (46), ainsi que le taux de rétention en fonction du sexe (127) ou de la race et de l'origine ethnique (57). Notons qu'une information complète permettrait aux investisseurs de mieux évaluer les risques auxquels l'entreprise est exposée, d'apprécier l'efficacité de ses efforts et la pertinence de ses actions et programmes, et de mesurer ses progrès. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration établisse et rende compte d'un processus visant à garantir que l'impact de l'extension des exclusivités des brevets sur l'accès à leurs produits est pris en compte lors de la décision de demander ou non des brevets secondaires et tertiaires.



Proposant : Trinity Health

Les brevets jouent un rôle crucial dans l'industrie pharmaceutique. Ils protègent la propriété intellectuelle des nouveaux médicaments, encouragent l'innovation et permettent aux fabricants de récupérer des coûts de R&D substantiels. Toutefois, certaines pratiques américaines en matière de brevets sont vivement critiquées par leurs opposants, qui les considèrent comme des stratégies néfastes exploitant le système des brevets d'une manière que le Congrès américain n'avait pas prévue. Elles contribuent aux prix astronomiques des médicaments de marque en dissuadant ou en retardant la concurrence des médicaments génériques et biosimilaires. En fait, malgré les efforts déployés pour réduire les prix des médicaments d'origine, ceux-ci restent beaucoup plus élevés aux États-Unis que dans d'autres pays développés.

pays. Pourtant, ces prix exorbitants peuvent avoir des effets désastreux sur les patients. Selon une enquête menée par la Kaiser Family Foundation en 2023, environ 30 % des Américains prenant un médicament sur ordonnance ne l'ont pas utilisé comme prescrit en raison de son coût ; 21 % ont déclaré ne pas avoir rempli d'ordonnance ou avoir pris un médicament en vente libre à la place, tandis que 12 % ont déclaré avoir réduit leurs pilules de moitié ou avoir sauté des doses. Pour lutter contre la flambée des prix des médicaments, les législateurs américains ont commencé à examiner les pratiques de l'industrie pharmaceutique en matière de brevets, qui pourraient prolonger indûment la période d'exclusivité d'un médicament et maintenir son prix à un niveau élevé, sans aucun avantage pour les patients ou l'innovation. L'une de ces pratiques est le "maquis de brevets". Ces derniers consistent en plusieurs brevets secondaires couvrant des formulations, des dosages ou des méthodes d'utilisation, d'administration ou de fabrication d'un médicament et qui sont accordés après l'octroi du brevet principal du médicament couvrant son ingrédient actif ou sa molécule principale. En effet, en juin 2022, un groupe bipartisan de sénateurs américains a exhorté l'Office américain des brevets et des marques à prendre des mesures réglementaires pour éliminer les grandes collections de brevets pour une seule invention, en raison de l'impact des réseaux de brevets sur l'accès aux médicaments. À cet égard, l'auteur de la proposition a noté qu'en 2023, Eli Lilly a augmenté le prix du flacon de 10 ml de Humalog de 1 219 % depuis son lancement sur le marché, alors que les brevets secondaires sur cette insuline ont prolongé la période d'exclusivité de l'entreprise de 17 ans. Il convient de noter que les risques réglementaires augmentent pour les entreprises pharmaceutiques aux États-Unis. Plusieurs projets de loi bipartisans sur l'accès aux médicaments génériques ont été présentés au Sénat en 2023, tandis que la loi sur la réduction de l'inflation, adoptée par le Congrès en 2022, pourrait entraîner des changements dans le système des brevets, en plus d'exercer une pression à la baisse sur les prix des médicaments d'origine. Cette loi permet au gouvernement fédéral de négocier directement les prix de certains médicaments coûteux couverts par Medicare, plutôt que de laisser cette tâche aux compagnies d'assurance. Toutefois, seuls les produits qui ne sont pas concurrencés par des versions génériques peuvent être sélectionnés pour faire l'objet d'une négociation de prix. Certains pensent que cette disposition pourrait déclencher une grande réforme des brevets, puisqu'il serait moins avantageux pour les grands laboratoires de chercher à obtenir des exclusivités de brevets prolongées. Nous verrons dans quelques années quel sera l'effet de cette loi sur les brevets. En attendant, les entreprises pharmaceutiques feraient bien de mettre en place un processus crédible pour prendre en compte l'impact des périodes d'exclusivité prolongées sur l'accès aux médicaments essentiels. Cela permettrait d'atténuer les risques réglementaires et d'améliorer leur réputation, en montrant que les patients sont effectivement au cœur de leurs activités. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique globale en matière de droits de l'homme se référant aux normes internationalement reconnues, qui s'appliquerait à ses activités et à celles de ses fournisseurs. Cette politique devrait inclure le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible, et établir un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de remédier aux impacts négatifs sur ces droits.



Proposant : CommonSpirit Health

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations reconnues des droits de l'homme sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. L'adoption d'une politique en matière de droits de l'homme et d'un code de conduite pour ses fournisseurs qui soit crédible, complet et conforme aux normes internationalement reconnues, permet à l'entreprise d'atténuer ces risques, dans la mesure où l'entreprise s'assure du respect de ses politiques par le biais d'auditeurs indépendants reconnus. Elles doivent également mettre en place un processus de diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de l'homme qu'elles peuvent avoir ou auxquels elles peuvent contribuer par le biais de leurs activités ou de leur chaîne d'approvisionnement, comme l'exigent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En outre, des pays comme la France et l'Allemagne exigent désormais des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable pour éviter de porter atteinte aux droits de l'homme, tandis que d'autres, dont l'Union européenne, étudient des projets de législation sur le sujet. Le droit au meilleur état de santé possible est reconnu comme un droit fondamental dans les conventions internationales, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme l'associe à l'accès à des médicaments et à des soins abordables. La responsabilité d'améliorer l'accessibilité et le caractère abordable des médicaments incombe aux gouvernements qu'à l'industrie pharmaceutique, selon le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Ce dernier a établi que les entreprises pharmaceutiques devraient adopter une déclaration de politique générale sur les droits de l'homme, reconnaissant l'importance des droits de l'homme en général et du droit au meilleur état de santé possible en . Eli Lilly n'a pas de politique formelle en matière de droits de l'homme, ni de processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, ni de politique l'engageant à respecter le droit fondamental à la santé dans le cadre de ses activités. De plus, le code de conduite de ses fournisseurs est profondément défectueux,

Elle s'appuie principalement sur le respect des lois existantes plutôt que sur les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et de droits du travail, et ne fait aucune mention de la manière dont Eli Lilly assure le respect de ces droits, hormis l'existence d'une ligne téléphonique d'urgence permettant de signaler les infractions. En comparaison, Pfizer a une politique en matière de droits de l'homme qui reconnaît l'importance du droit à la santé et sa responsabilité en matière d'accessibilité et d'abordabilité. Bristol-Myers Squibb a également pris des engagements dans ce domaine, qui ont conduit au retrait de sa proposition d'actionnaire. Enfin, Eli Lilly, comme d'autres grands laboratoires, a été impliqué dans des controverses liées aux prix élevés de ses médicaments. Par exemple, Eli Lilly et d'autres fabricants d'insuline ont été critiqués pour avoir maintenu le prix de ce produit à un niveau trop élevé, portant ainsi atteinte au droit à la santé et au droit à la vie d'innombrables personnes dans le monde. Nous considérons donc que la proposition est dans l'intérêt des investisseurs. Un processus de diligence raisonnable efficace et solide permettrait, entre autres, à Eli Lilly de s'assurer de manière proactive que ses politiques et pratiques ne présentent pas de risques pour les droits de l'homme, en plus de la protéger raisonnablement contre les risques associés aux violations des droits de l'homme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Home Depot Inc. (The) (HD)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-06 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 437076102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

8300

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Gerard J. Arpey	✓	✗
01.02	Élection d'Ari Bousbib	✓	✗
01.03	Élection de Jeffery H. Boyd	✓	✗
01.04	Élection de Gregory D. Brenneman	✓	✗
01.05	Élire J. Frank Brown	✓	✗
01.06	Élire Edward P. Decker	✓	✗
01.07	Élire Wayne M. Hewett	✓	✗
01.08	Élire Manuel Kadre	✓	✗
01.09	Élire Stephanie C. Linnartz	✓	✓
01.10	Élire Paula Santilli	✓	✗
01.11	Élire Caryn Seidman-Becker	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les candidats à l'élection au conseil d'administration fournissent à l'entreprise des informations sur leurs engagements politiques et partisans.	✗	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte de l'adéquation de ses contributions politiques avec ses valeurs.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant la divulgation des contributions caritatives de l'entreprise.	✗	✗
07	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue et rende compte de la manière dont les politiques et les pratiques de l'entreprise affectent les employés et les employés potentiels en raison de leur religion (y compris leurs opinions religieuses) ou de leurs opinions politiques, sociales et environnementales, ainsi que des risques que les politiques et les pratiques de l'entreprise font peser sur les employés et les employés potentiels en raison de leur religion.	✗	✗

	de ces impacts sur les activités de l'entreprise.		
08	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise réalise et publie une évaluation de sa dépendance et de son impact sur la biodiversité.	✗	✓
09	Proposition d'actionnaire concernant la modification de la politique de récupération	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Gerard J. Arpey	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection d'Ari Bousbib	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est PDG et président d'IQVIA Holdings Inc et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
-------------	---------	-----------

Élection de Jeffery H. Boyd



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Gregory D. Brenneman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire J. Frank Brown



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Edward P. Decker

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07**

Élire Wayne M. Hewett

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

Élire Manuel Kadre

CONSEIL



POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président de Republic Services, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Stephanie C. Linnartz	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Paula Santilli	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de nomination. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Caryn Seidman-Becker	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Elle est PDG de Clear Secure, Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas

dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette . Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il existe un plan omnibus et la politique s'y oppose. Ce type de programme comprend au moins trois types d'attributions. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration adopte une politique exigeant que les candidats à l'élection au conseil d'administration fournissent à l'entreprise des informations sur leurs engagements politiques et partisans.



Proposant : National Legal and Policy Center

Il est dans l'intérêt des actionnaires d'avoir des informations sur les candidats au conseil d'administration. Néanmoins, il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique opposé au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise rende compte de l'adéquation de ses contributions politiques avec ses valeurs.

✗

✓

Auteur de la proposition : [Tara Health Foundation](#)

Le promoteur souhaite s'assurer que les dépenses en faveur des partis politiques sont conformes aux valeurs de l'entreprise. Les données publiques montrent que l'entreprise et son comité d'action politique se classent parmi les 0,5 % de donateurs politiques les plus importants. L'entreprise publie sa politique en matière de dépenses politiques et de contributions directes aux candidats, partis et comités, mais ne divulgue pas d'informations sur l'inadéquation entre ses dépenses politiques et les valeurs et la vision qu'elle affiche publiquement. Par conséquent, les investisseurs ne sont pas en mesure de déterminer si certaines sommes versées par l'entreprise vont à l'encontre de ses engagements en matière d'ESG. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant la divulgation des contributions caritatives de l'entreprise.

✗

✗

Auteur de la proposition : [National Center for Public Policy Research](#)

Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses contributions caritatives, car il existe des risques pour sa réputation. Cependant, l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique opposé à l'investissement responsable classique. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui s'engagent à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue et rende compte de la manière dont les politiques et les pratiques de l'entreprise affectent les employés et les travailleurs potentiels des employés en raison de leur religion (y compris leurs opinions religieuses) ou de leurs opinions politiques, sociales et environnementales, et sur les risques que ces impacts font peser sur les activités de l'entreprise. l'activité de l'entreprise.

✗

✗

Auteur de la proposition : [American Family Association, représentée par Bowyer Research](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à sujet. Cependant, nous avons de sérieux doutes sur les intentions réelles de l'auteur de la proposition, qui semble faire partie du mouvement anti-ESG. La famille américaine

L'American Family Association, une organisation conservatrice qui vise à motiver et à équiper les citoyens pour changer la culture afin qu'elle reflète la vérité biblique et les valeurs familiales traditionnelles, figure en effet sur la liste des groupes qui soutiennent la croisade des sénateurs républicains contre une règle de l'administration Biden permettant aux gestionnaires de fonds de pension de prendre en compte les critères ESG dans leurs décisions financières, une règle très importante pour le mouvement de l'investissement responsable aux États-Unis. Par ailleurs, le Southern Poverty Law Center classe l'American Family Association comme un groupe haineux qui attaque les droits des personnes de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer (LGBTQ). L'American Family Association est l'auteur de certaines propositions anti-ESG déposées en 2024. Nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise réalise et publie une évaluation de sa dépendance et de son impact sur la biodiversité.



Proposant : Domini Impact Equity Fund

Selon les Nations unies, la perte de biodiversité est, avec le changement climatique et la crise mondiale de la pollution, l'une des trois urgences mondiales. En 2023, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ) a indiqué que les changements dans l'utilisation des terres et des mers, le changement climatique, la pollution (notamment par les produits chimiques), l'exploitation directe des ressources naturelles et les espèces envahissantes étaient les cinq principaux facteurs de perte de la nature. Il a notamment noté que depuis 1990, quelque 420 millions d'hectares de forêts ont été perdus en raison du changement d'affectation des terres (<https://bit.ly/3vYmfzw>). C'est dans ce contexte que s'inscrit la proposition. Le promoteur critique l'absence de stratégie globale et de processus d'évaluation de la biodiversité chez Home Depot, malgré ses initiatives en matière de circularité et d'approvisionnement responsable. Il souligne que les produits vendus par l'entreprise peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, notamment la pollution de l'eau et de l'air, et la propagation d'espèces envahissantes. Il souligne que son approvisionnement mondial, notamment en bois, pourrait être lié à l'exploitation illégale des forêts, contribuant ainsi à la déforestation et à des impacts négatifs sur les communautés indigènes et les défenseurs de l'environnement. En outre, les normes européennes d'information sur le développement durable récemment adoptées prévoient l'obligation de rendre compte des impacts et des risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes, tandis que l'obligation de rendre compte de la biodiversité conformément aux recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) fait actuellement l'objet d'un débat au Royaume-Uni. En outre, un nombre croissant de gestionnaires d'actifs intègrent les risques liés à la nature dans leurs décisions d'investissement, de sorte que l'entreprise doit évaluer et limiter les activités entraînant une perte de biodiversité dans sa chaîne d'approvisionnement, sous peine d'être exclue de leur univers d'investissement. Ainsi, sans une évaluation complète pour guider ses politiques, elle pourrait être confrontée à des risques systémiques, financiers et réglementaires évitables. Home Depot a une politique officielle de préservation de la biodiversité, mais elle ne couvre pas explicitement l'élimination de la déforestation. En outre, elle n'a pas suffisamment évalué ou divulgué les risques, les impacts et les dépendances associés à ces questions environnementales. En outre, elle ne fournit pas suffisamment de preuves que la biodiversité fait l'objet d'un suivi adéquat de la part de son conseil d'administration. De même, Home Depot ne suit pas les recommandations du TNFD, qui aident les entreprises et la communauté financière à rassembler des informations de haute qualité sur la nature afin d'éclairer la planification stratégique, la gestion des risques et l'allocation des actifs. A cet égard, Home Depot est en retard par rapport à d'autres entreprises de son secteur qui s'approvisionnent en grandes quantités de bois et de pâte à papier. Lowe's, par exemple, a réalisé une évaluation approfondie de la dégradation des forêts dans sa chaîne d'approvisionnement et a évalué l'impact de ses activités sur la biodiversité et les droits des communautés indigènes, faisant preuve d'une approche plus proactive et transparente dans la gestion de ses risques environnementaux. Bien que Home Depot ait pris un certain nombre d'initiatives pour protéger la biodiversité, une analyse et une divulgation plus systématiques de ses impacts et dépendances sur la biodiversité et le capital naturel renforceraient la crédibilité de ses engagements. Cela permettrait également d'améliorer la gestion des risques environnementaux, ce qui serait bénéfique pour les actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la modification de la politique de récupération



Proposant : John Chevedden

Cette proposition demande à l'entreprise de modifier sa politique de récupération des primes des dirigeants afin d'indiquer qu'un "comportement" (et non une "faute intentionnelle") peut déclencher l'application de la politique. Actuellement, la politique permet à l'entreprise d'annuler ou de récupérer les rémunérations en espèces et en actions des dirigeants qui commettent une faute intentionnelle entraînant un préjudice important pour sa réputation et ses finances, ainsi qu'une récupération pour "négligence grave" lorsque cela entraîne un retraitement des résultats financiers qui aurait réduit la rémunération du dirigeant. L'auteur de la proposition estime que la politique est trop limitée et trop vague et qu'elle ne tient pas compte des situations dans lesquelles un dirigeant n'exerce pas ses responsabilités de surveillance, ce qui entraîne un préjudice financier ou de réputation important pour l'entreprise. Il explique qu'une politique de récupération basée sur la "conduite" et non sur la "faute intentionnelle" serait conforme aux exigences de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, qui exige la récupération des rémunérations incitatives attribuées par erreur, même sans faute de leur part, si une société restaure ses états financiers en raison d'erreurs matérielles. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Illinois Tool Works Inc. (ITW)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-03 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 452308109

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Daniel J. Brutto	✓	✗
01.02	Élire Susan Crown	✓	✗
01.03	Élire Darrell L. Ford	✓	✗
01.04	Élire Kelly J. Grier	✓	✓
01.05	Élection de James W. Griffith	✓	✗
01.06	Élire Jay L. Henderson	✓	✓
01.07	Élire Jaime Irick	✓	✓
01.08	Élire Richard H. Lenny	✓	✗
01.09	Élection de Christopher A. O'Herlihy	✓	✗
01.10	Élire E. Scott Santi	✓	✗
01.11	Élire David H. B. Smith, Jr.	✓	✗
01.12	Élection de Pamela B. Strobel	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Approbation du plan d'incitation à long terme 2024	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Daniel J. Brutto

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.02**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Susan Crown

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Darrell L. Ford

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est membre de la commission des nominations et

siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Kelly J. Grier

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de James W. Griffith

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Jay L. Henderson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Jaime Irick	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Richard H. Lenny	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Christopher A. O'Herlihy	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élire E. Scott Santi	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11	CONSEIL	POLITIQUE
Élire David H. B. Smith, Jr.	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Pamela B. Strobel	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances, ce qui limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même s'ils n'obtiennent pas de bons résultats. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à l'émergence de sociétés de plus en plus inégales, qui sont moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long terme. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Approbation du plan d'incitation à long terme 2024



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ



Proposant : John Chevedden

La loi Dodd Frank (2010) prévoit qu'en cas de changement de contrôle, les indemnités de départ dépassant trois fois la somme du salaire de base et du bonus annuel ne sont pas éligibles à la déduction fiscale pour la partie excédante. L'entreprise a par la suite adopté une politique plafonnant les indemnités de départ à 2,99 fois la somme du salaire de base et du bonus annuel. Toutefois, cette politique se limite aux paiements en espèces et n'inclut pas les attributions d'actions et d'options, qui constituent souvent l'élément le plus important. La présente proposition reste donc pertinente afin d'inclure toutes les composantes de l'indemnité de départ. un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Société financière IGM Inc.	DATE DE RÉUNION 2024-05-03 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 449586106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096

Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096

28300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Marc A. Bibeau	✓	✗
01.02	Élire Marcel R. Coutu	✓	✗
01.03	Élire André Desmarais	✓	✗
01.04	Élire Paul Desmarais, Jr.	✓	✗
01.05	Élection de Gary A. Doer	✓	✗
01.06	Élire Susan Doniz	✓	✗
01.07	Élection de Claude Généreux	✓	✗
01.08	Élire Sharon L. Hodgson	✓	✓
01.09	Élire Jake P. Lawrence	✓	✗
01.10	Élire Sharon MacLeod	✓	✓
01.11	Élire Susan J. McArthur	✓	✗
01.12	Élire John McCallum	✓	✗
01.13	Élire R. Jeffrey Orr	✓	✗
01.14	Élire James O' Sullivan	✓	✗
01.15	Élire Beth Wilson	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

	CONSEIL	POLITIQUE
POINT 01.01		
Élection de Marc A. Bibeau	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

	CONSEIL	POLITIQUE
POINT 01.02		
Élire Marcel R. Coutu	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

	CONSEIL	POLITIQUE
POINT 01.03		
Élire André Desmarais	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Paul Desmarais, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Gary A. Doer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Susan Doniz



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est directrice informatique de Boeing Company et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Claude Généreux



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité de rémunération. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Sharon L. Hodgson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jake P. Lawrence



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il a d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il est le directeur financier de Power Corporation du Canada et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sharon MacLeod



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Susan J. McArthur



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL

POLITIQUE

Élire John McCallum



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13	CONSEIL	POLITIQUE
Élire R. Jeffrey Orr		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il a d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il est le président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.14	CONSEIL	POLITIQUE
Élire James O' Sullivan		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.15	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Beth Wilson		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les objectifs spécifiques des critères qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Boise Cascade Co (NYSE:BCC)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-02 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 09739D100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

7400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Thomas Carlile	✓	✗
01.02	Élire Steven Cooper	✓	✓
01.03	Élire Craig Dawson	✓	✓
01.04	Élire Karen Gowland	✓	✗
01.05	Élire David Hannah	✓	✗
01.06	Élire Amy Humphreys	✓	✓
01.07	Élire Nate Jorgensen	✓	✗
01.08	Élire Kristopher Matula	✓	✗
01.09	Élection de Duane McDougall	✓	✗
01.10	Élire Christopher McGowan	✓	✗
01.11	Élire Sue Taylor	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Thomas Carlile

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Steven Cooper



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Craig Dawson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Karen Gowland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire David Hannah



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Amy Humphreys



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Nate Jorgensen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Kristopher Matula



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Duane McDougall



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Christopher McGowan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Sue Taylor

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comprend un plan de rémunération fondé sur des actions qui ne répond pas aux critères de la politique. La rémunération incitative des dirigeants est basée sur leurs performances sur une année seulement. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme,

au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Canadian Natural Resources Ltd (CNQ)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-02 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel et extraordinaire	TITRES 136385101

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Catherine M. Best	✓	✗
01.02	Élire M. Elizabeth Cannon	✓	✓
01.03	Élire N. Murray Edwards	✓	✗
01.04	Élection de Christopher L. Fong	✓	✗
01.05	Élection de Gordon D. Giffin	✓	✗
01.06	Élection de Wilfred A. Gobert	✓	✗
01.07	Élection de Christine M. Healy	✓	✓
01.08	Élection de Steve W. Laut	✓	✗
01.09	Élection de Francis J. McKenna	✓	✗
01.10	Élire Scott G. Stauth	✓	✗
01.11	Élection de David A. Tuer	✓	✗
01.12	Élection d'Annette Verschuren	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Fractionnement d'actions	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Catherine M. Best



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire M. Elizabeth Cannon



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire N. Murray Edwards



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de Magellan Aerospace Corporation et d'Ensign Energy Services Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Christopher L. Fong



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Gordon D. Giffin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Wilfred A. Gobert



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Christine M. Healy

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Steve W. Laut

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Francis J. McKenna

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté

contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est président de Brookfield Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Scott G. Stauth

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de David A. Tuer

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection d'Annette Verschuren

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans

années. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Fractionnement des actions



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la division des actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. La proposition vise à remplacer toutes les actions en circulation par deux nouvelles actions de la même catégorie, augmentant ainsi le nombre d'actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux maximal de dilution des actions est supérieur à 5 %. Cette société utilise le rendement total pour l'actionnaire (RTA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le rendement total pour l'actionnaire est facilement augmenté par le rachat d'actions. Ainsi, cette autorisation pourrait gonfler artificiellement le rendement total pour l'actionnaire de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Cadence Design Systems Inc. (NASDAQ:CDNS)	DATE DE RÉUNION 2024-05-02 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 127387108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	3200
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	9100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Mark W. Adams	✓	✗
01.02	Élire Ita M. Brennan	✓	✓
01.03	Élire Lewis Chew	✓	✓
01.04	Élire Anirudh Devgan	✓	✗
01.05	Élire Mary L. Krakauer	✓	✓
01.06	Élire Julia Liuson	✓	✓
01.07	Élection de James D. Plummer	✓	✗
01.08	Élection d'Alberto Sangiovanni Vincentelli	✓	✗
01.09	Élection de Young K. Sohn	✓	✗
02	Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés	✓	✓
03	Modification des statuts pour limiter la responsabilité de certains dirigeants	✓	✗
04	Adoption du droit d'agir par consentement écrit	✓	✓
05	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
06	Ratification de l'auditeur	✓	✓
07	Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mark W. Adams



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de SMART Global Holdings et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. En outre, il siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ita M. Brennan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lewis Chew



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Anirudh Devgan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Mary L. Krakauer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Julia Liuson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de James D. Plummer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Alberto Sangiovanni Vincentelli



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Young K. Sohn



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Modification des statuts pour limiter la responsabilité de certains dirigeants



Proposant : Conseil

En 2022, le Delaware a modifié son droit des sociétés pour permettre aux entreprises d'exonérer certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à l'obligation fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, s'il a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Adoption du droit d'agir par consentement écrit



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a été payé plus de 200 fois le salaire américain moyen. De grandes disparités salariales contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. À long terme, cela peut avoir des conséquences négatives pour l'entreprise et ses parties prenantes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL **POLITIQUE**

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire concernant la politique d'approbation des indemnités de départ



Proposant : John R. Chevedden

Il est dans l'intérêt des actionnaires de connaître les montants des indemnités de départ qui doivent être accordées aux administrateurs ou aux dirigeants en cas d'acquisition ou de fusion entraînant un changement de contrôle. Les indemnités de départ sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent 2,99 fois le salaire et les primes. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Kimberly-Clark Corporation (KMB)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-02 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 494368103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	7900
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	17400
000442100	Fonds d'actions à fort impact Genus	25900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Sylvia M. Burwell	✓	✓
01.02	Élection de John W. Culver	✓	✓
01.03	Élection de Michael D. Hsu	✓	✗
01.04	Élire Mae C. Jemison	✓	✗
01.05	Élection de Deeptha Khanna	✓	✓
01.06	Élire S. Todd Maclin	✓	✗
01.07	Élire Deirdre Mahlan	✓	✗
01.08	Élire Sherilyn S. McCoy	✓	✓
01.09	Élire Christa Quarles	✓	✗
01.10	Élection de Jaime A. Ramirez	✓	✓
01.11	Élection de Dunia A. Shive	✓	✓
01.12	Élection de Mark T. Smucker	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Adoption d'un certificat d'incorporation modifié et reformulé visant à limiter la responsabilité de certains dirigeants	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sylvia M. Burwell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élection de John W. Culver



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Michael D. Hsu



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette société dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Mae C. Jemison



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Deeptha Khanna



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire S. Todd Maclin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Deirdre Mahlan	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est présidente de The Duckhorn Portfolio, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Sherilyn S. McCoy	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Christa Quarles	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination

La commission des nominations est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Jaime A. Ramirez	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Dunia A. Shive	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Mark T. Smucker	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de The

J. M. Smucker Company et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL **POLITIQUE**

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative à court terme dépasse 200 % du salaire de base. Le PDG reçoit une rémunération plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL **POLITIQUE**

Adoption d'un certificat d'incorporation modifié et reformulé visant à limiter la responsabilité de certains dirigeants



Proposant : Conseil

En 2022, le Delaware a modifié son droit des sociétés pour permettre aux entreprises d'exonérer certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à l'obligation fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, s'il a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Les Compagnies Loblaw Ltée (L)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-02 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 539481101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Genus Canadian Alpha Fund

7200

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

28300

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Scott B. Bonham	✓	✓
01.02	Élection de Shelley G. Broader	✓	✓
01.03	Élire Christie J.B. Clark	✓	✗
01.04	Élection de Daniel Debow	✓	✗
01.05	Élection de William A. Downe	✓	✗
01.06	Élire Janice Fukakusa	✓	✓
01.07	Élire M. Marianne Harris	✓	✗
01.08	Élection de Kevin Holt	✓	✓
01.09	Élire Claudia Kotchka	✓	✗
01.10	Élire Sarah E. Raiss	✓	✗
01.11	Élire Galen G. Weston	✓	✗
01.12	Élire Cornell Wright	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant les assemblées d'actionnaires en personne	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Scott B. Bonham



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Shelley G. Broader



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Christie J.B. Clark



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Daniel Debow



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de William A. Downe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Janice Fukakusa



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire M. Marianne Harris



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Kevin Holt



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Claudia Kotchka



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sarah E. Raiss



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Galen G. Weston



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Il est le PDG de George Weston Limited et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Cornell Wright



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le comité de rémunération ne divulgue pas les objectifs des critères de performance de ses plans d'incitation. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une information adéquate. La rémunération comprend un plan d'options sur actions qui ne répond pas aux critères de la politique. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des droits, ce qui va à l'encontre de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Canadiens. D'importantes disparités salariales contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant les assemblées d'actionnaires en personne



Proposant : Le Conseil de responsabilité

Pour les entreprises comptant de nombreux actionnaires, comme pour les petites, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de l'entreprise. Selon la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), "la participation aux assemblées générales est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter". Dans le contexte de la pandémie de COVID-19,

et alors que les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures visant à limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs réunions annuelles. Preuve de popularité croissante, les entreprises ont même commencé à s'interroger sur la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles dans le futur. Notons que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé des modifications législatives qui feraient de l'assemblée générale annuelle virtuelle des actionnaires une option permanente. Le promoteur demande à Loblaw de suivre l'exemple de Metro Inc. qui a adopté une politique faisant des assemblées annuelles virtuelles un complément aux assemblées en personne et non un substitut. Selon Broadridge, les assemblées virtuelles réduisent le coût des assemblées annuelles en personne, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le promoteur affirme que le recours exclusif aux assemblées virtuelles peut compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et au conseil d'administration, et menacer leur droit d'être entendus. Il critique Loblaw pour son manque de canaux d'engagement, malgré l'importance de l'interaction avec les parties prenantes soulignée dans son rapport ESG. Elle souligne que Loblaw a continué à tenir des réunions uniquement virtuelles en 2022 et 2023 sans justifier cette décision. Elle soulève également les préoccupations de certains actionnaires, comme le fonds de pension des enseignants de l'Ontario, qui déclarent préférer les réunions hybrides aux exclusivement virtuelles. Le conseil d'administration souligne les avantages des réunions virtuelles, notamment en termes d'accessibilité pour les actionnaires internationaux, et affirme avoir amélioré ces pratiques pour accroître la valeur actionnariale. Néanmoins, nous pensons qu'il serait bénéfique d'adopter la proposition pour les actionnaires. Elle demande seulement au Conseil de ne pas remplacer les réunions en face à face par des réunions virtuelles, et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister à des réunions en face à face, comme c'était le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur permettant d'être entendus dans le contexte de leur choix et en évitant que la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. En outre, le manque d'interaction entre les actionnaires a été identifié comme une lacune des réunions virtuelles. C'est pourquoi des organisations telles que la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. Par ailleurs, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser exclusivement des réunions virtuelles. Compte tenu de l'impact négatif que les réunions virtuelles peuvent avoir sur les droits des actionnaires, et dans l'intérêt de la protection de ces droits, nous pensons qu'il serait dans le meilleur intérêt des actionnaires de se voir proposer des réunions à la fois en personne et virtuelles. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Fortis Inc (FTS)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-02 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 349553107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

36600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Tracey C. Ball	✓	✗
01.02	Élection de Pierre Blouin	✓	✗
01.03	Élection de Lawrence T. Borgard	✓	✓
01.04	Élire Maura J. Clark	✓	✓
01.05	Élire Lisa Crutchfield	✓	✓
01.06	Élire Margarita K. Dilley	✓	✓
01.07	Élire Julie A. Dobson	✓	✓
01.08	Élection de Lisa L. Durocher	✓	✓
01.09	Élection de David G. Hutchens	✓	✓
01.10	Élire Gianna M. Manes	✓	✓
01.11	Élection de Donald R. Marchand	✓	✓
01.12	Élire Jo Mark Zurel	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approbation du plan Omnibus d'actions	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Tracey C. Ball



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Pierre Blouin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il préside le comité de nomination de ce conseil d'administration qui n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Lawrence T. Borgard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Maura J. Clark



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lisa Crutchfield



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Margarita K. Dilley



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Julie A. Dobson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Lisa L. Durocher



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élection de David G. Hutchens



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Gianna M. Manes



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Donald R. Marchand



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jo Mark Zurel



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est le président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette société utilise le rendement total pour l'actionnaire (RTA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le rendement total pour l'actionnaire peut être facilement augmenté par le rachat d'actions. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 5. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail du dirigeant prévoit une indemnité de départ qui n'est pas liée à la perte de son poste. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Approbation du plan Omnibus d'actions

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan d'action fait partie d'un plan global de rémunération à base d'actions, ce qui va à l'encontre de la politique. Il existe un plan omnibus et la politique s'oppose. Ce type programme comprend au moins trois types d'attributions. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Russel Metals Inc. (RUS)	DATE DE RÉUNION 2024- 05-02 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 781903604

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire M. Elyse Allan	✓	✓
01.02	Élire Stewart C. Burton	✓	✓
01.03	Élire John M. Clark	✓	✗
01.04	Élire James F. Dinning	✓	✗
01.05	Élection de Brian R. Hedges	✓	✗
01.06	Élire Cynthia Johnston	✓	✓
01.07	Élire Alice D. Laberge	✓	✗
01.08	Élection de Roger D. Paiva	✓	✓
01.09	Élection de John G. Reid	✓	✗
01.10	Élection d'Annie Thabet	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Pouvoir discrétionnaire de voter sur des propositions modifiées	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire M. Elyse Allan

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓

✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Stewart C. Burton	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire John M. Clark	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire James F. Dinning	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Brian R. Hedges

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Cynthia Johnston

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Alice D. Laberge

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Roger D. Paiva



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élection de John G. Reid



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Annie Thabet



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type de attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. La rémunération à court terme de plusieurs dirigeants dépasse 200 % de leur salaire de base. Cette société utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le BPA peut facilement être augmenté par le rachat d'actions. La société a racheté une partie de ses actions en 2023, ce qui pourrait gonfler artificiellement le bénéfice par action de la société et donner aux dirigeants une prime non méritée. La rémunération incitative des dirigeants est basée sur leurs performances sur une seule année. Cela encourage les dirigeants à se concentrer sur les résultats à court terme, au détriment potentiel des performances à long terme de l'entreprise. L'entreprise ne dispose pas de dispositions de récupération pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Pouvoir discrétionnaire de voter sur des propositions modifiées



Proposant : Conseil

Cette proposition est vague et ses détails ne sont pas connus. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Molina Healthcare Inc. (NYSE : MOH)	DATE DE RÉUNION 2024-05-01 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-08
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 60855R100

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTAGE DES STOCKS
000442088	Fonds Genus Global Alpha	2740
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	8200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Barbara L. Brasier	✓	✓
01.02	Élection de Daniel Cooperman	✓	✗
01.03	Élection de Stephen H. Lockhart	✓	✓
01.04	Élire Steven J. Orlando	✓	✗
01.05	Élire Ronna E. Romney	✓	✗
01.06	Élire Richard M. Schapiro	✓	✓
01.07	Élection de Dale B. Wolf	✓	✗
01.08	Élire Richard C. Zoretic	✓	✓
01.09	Élection de Joseph M. Zubretsky	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Barbara L. Brasier

Proposant : Conseil

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Daniel Cooperman

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Stephen H. Lockhart

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Steven J. Orlando

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Ronna E. Romney



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Richard M. Schapiro



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Dale B. Wolf



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Richard C. Zoretic



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Joseph M. Zubretsky



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances, ce qui limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Le PDG a reçu une rémunération plus de 200 fois supérieure à la rémunération moyenne des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégalitaires, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple



Proposant : Conseil

Cette proposition demande que le nombre de votes requis pour l'adoption d'une proposition soit ramené aux deux tiers ou à la majorité simple, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. La majorité des deux tiers n'est pas requise pour les décisions autres que celles concernant une offre publique d'achat ou une réorganisation de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Imperial Oil Ltd (IMO)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-30 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 453038408

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de D.W. (David) Cornhill	✓	✗
01.02	Élection de B.W. (Bradley) Corson	✓	✗
01.03	Élire S.R. (Sharon) Driscoll	✓	✗
01.04	Élection de J.N (John) Floren	✓	✗
01.05	Élection de G.J. (Gary) Goldberg	✓	✗
01.06	Élection de N.A. (Neil) Hansen	✓	✓
01.07	Élire M.C. (Miranda) Hubbs	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✗
03	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de fournir un rapport audité estimant les impacts quantitatifs du scénario de transition climatique sur toutes les obligations de mise hors service d'actifs.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de D.W. (David) Cornhill	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élection de B.W. (Bradley) Corson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire S.R. (Sharon) Driscoll



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de J.N (John) Floren



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège au conseil d'administration.

avec moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de G.J. (Gary) Goldberg



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de N.A. (Neil) Hansen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire M.C. (Miranda) Hubbs



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Cependant, l'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans les états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de fournir un rapport audité estimant les impacts quantitatifs du scénario de transition climatique sur toutes les obligations de mise hors service d'actifs.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Leanne Baer

La proposition met en évidence les préoccupations relatives aux obligations de mise hors service d'actifs à long terme dans le secteur du pétrole et du gaz, en soulignant le manque de transparence et de confiance dans protection des ressources environnementales et des communautés en aval. L'auteur de la proposition critique le manque de clarté entourant l'étendue des obligations de démantèlement et demande la divulgation des coûts non actualisés afin d'améliorer la transparence et la compréhension des actionnaires, des régulateurs et des communautés concernées. Il propose également d'établir une distinction entre les montants comptabilisés et non comptabilisés. Il souligne que les mesures de lutte contre le changement climatique, qui réduisent la demande de pétrole et de gaz, pourraient accélérer la nécessité de respecter ces obligations, ce qui accroîtrait les défis financiers et opérationnels. Il souligne également les défaillances qui ont conduit à la contamination de l'eau par les résidus de Kear, illustrant ainsi les risques environnementaux et financiers. Il note que les résidus des sables bitumineux, pour lesquels il n'existe pas de méthode d'élimination éprouvée, posent d'importants problèmes de gestion et de durabilité. Le conseil d'administration défend les mesures adoptées par l'entreprise pour gérer les risques liés à la mise hors service des actifs, affirmant qu'elles sont conformes à son engagement "net zéro". Le conseil d'administration maintient que cet engagement est soutenu par des stratégies solides, y compris des plans détaillés de réduction des émissions, basés sur des scénarios de transition énergétique reconnus. L'Office réitère son engagement à réduire les émissions liées aux sables bitumineux et veille à ce que les opérations de mise hors service des installations soient menées de manière efficace et efficiente.

sont comptabilisées dès que la fin de vie des actifs peut être estimée et que les exigences en matière de remise en état sont clairement définies. Il ajoute que ces obligations sont régulièrement intégrées dans les états financiers audités de l'entreprise, conformément aux normes légales, et qu'elles sont mises à jour pour refléter les changements réglementaires et technologiques. En outre, la Commission critique la proposition de divulguer les coûts non actualisés et de séparer les montants comptabilisés et non comptabilisés, estimant qu'il s'agit d'une source de projections incertaines et hypothétiques. Il estime que l'approche actuelle, fondée sur des faits et conforme aux normes juridiques, est préférable pour évaluer ces obligations. La Compagnie pétrolière impériale, acteur majeur de la pétrolière canadienne, intervient à tous les stades de l'activité, de la prospection à la vente de pétrole et de gaz naturel. Son large éventail d'activités l'expose à des risques importants liés au changement climatique, aux nouvelles réglementations et à la pression des investisseurs. Ces risques incluent la gestion des obligations de démantèlement d'actifs tels que les raffineries, les pipelines et les puits, potentiellement affectés plus tôt que prévu par le climat. Face à ces défis, il est suggéré qu'une divulgation claire de ces risques aux actionnaires serait bénéfique, permettant une meilleure gestion des risques financiers. À titre de comparaison, des sociétés telles qu'Enbridge Inc. ont déjà adopté cette approche, en évaluant leurs obligations de mise à la retraite à leur juste valeur et en les reportant en tant que passif, ce qui montre à l'Impériale un moyen possible d'améliorer sa transparence et sa gestion des risques environnementaux. Après examen, nous constatons que la proposition permettrait aux actionnaires de mieux comprendre la position de la société, étant donné que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent un risque important. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER International Business Machines Corporation (IBM)	DATE DE RÉUNION 2024-04-30 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 459200101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

18400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Marianne C. Brown	✓	✗
01.02	Élection de Thomas Buberl	✓	✗
01.03	Élection de David N. Farr	✓	✗
01.04	Élire Alex Gorsky	✓	✗
01.05	Élire Michelle Howard	✓	✓
01.06	Élire Arvind Krishna	✓	✗
01.07	Élection d'Andrew N. Liveris	✓	✗
01.08	Élire F. William McNabb, III	✓	✓
01.09	Élection de Michael Miebach	✓	▲
01.10	Élire Martha E. Pollack	✓	✓
01.11	Élection de Peter R. Voser	✓	✓
01.12	Élection de Frederick H. Waddell	✓	✓
01.13	Élection d'Alfred W. Zollar	✓	▲
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	▲
04	Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying	▲	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et publie un audit indépendant analysant si les activités et les dépenses de l'entreprise liées à ses opérations en Chine sont conformes à ses engagements ESG, y compris sa déclaration de politique générale sur les droits de l'homme.	▼	▼

06	Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit		
07	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration procède à une évaluation annuelle et publie un rapport indiquant comment il aligne ses activités directes et indirectes de lobbying et de défense des politiques publiques sur son objectif d'émissions nettes nulles.		
08	Proposition d'actionnaire demandant à IBM d'adopter des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme, vérifiés de manière indépendante et fondés sur des données scientifiques, incluant les émissions de l'ensemble de sa chaîne de valeur, afin de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Marianne C. Brown

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Elle est

membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Thomas Buberl

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG d'AXA et siège au comité de nomination et au comité d'audit.

Comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est directeur général d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de David N. Farr

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il est siége au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.04**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Alex Gorsky

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Michelle Howard

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.06**

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Arvind Krishna



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élection d'Andrew N. Liveris



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit sont indépendants.

Le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élire F. William McNabb, III



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Michael Miebach

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Martha E. Pollack

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Peter R. Voser

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'y opposer

l'élection du candidat. Un vote faveur candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de Frederick H. Waddell

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élection d'Alfred W. Zollar

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit sont indépendants. Les comités d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégales, qui sont moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Le plan de rémunération est excessif par rapport à celui de ses pairs aux États-Unis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying



Proposée par John Chevedden et soutenue par Reynders McVeigh Capital Management.

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et a peu de coût supplémentaire puisque la publication se ferait sur le site internet de l'entreprise.

l'Internet. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et publie un audit indépendant analysant si les activités et les dépenses de l'entreprise liées à ses opérations en Chine sont conformes à ses engagements ESG, y compris sa déclaration de politique générale sur les droits de l'homme.



Auteur de la proposition : National Center for Public Policy Research

Le fait d'opérer dans des pays où les violations des droits de l'homme sont bien documentées est une question sociale majeure, et il est dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Toutefois, dans le présent, nous avons de sérieux doutes quant aux intentions réelles du promoteur. En effet, le National Center for Public Policy Research (NCPFR) a depuis longtemps déposé des propositions anti-ESG qui servent davantage son agenda politique que les intérêts des actionnaires et de l'entreprise. Le NCPFR est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au courant dominant de l'investissement responsable et qui utilise le système des propositions d'actionnaires pour saper les intérêts légitimes des actionnaires et de l'entreprise.

Les propositions d'actionnaires de l'entreprise ont donc souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables demandant des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises. Ainsi, ses propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables demandant des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons qu'elles peuvent être destinées à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Il convient de noter que la NCPFR a souvent ciblé des entreprises qui soutiennent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables, ou qui ont mis en place des politiques et des programmes d'IED en matière d'emploi. En 2023, elle a soumis une proposition à Home Depot demandant l'annulation d'une proposition sociale d'actionnaire demandant une vérification indépendante de l'équité raciale, qui avait reçu le soutien de près de 63% des actionnaires de Home Depot.

actionnaires en 2022. Dans ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit



Proposant : Kenneth Steiner

Pour restreindre le consentement écrit d'une majorité d'actionnaires, il faut que ceux-ci assistent à l'assemblée annuelle pour exprimer leur opinion sur une question telle que la révocation d'un administrateur ou la clôture d'un régime de droits des actionnaires. Cette exigence du conseil d'administration freine considérablement les actionnaires qui souhaitent un changement, en particulier lorsque cette pratique est combinée à un niveau élevé de participation des actionnaires afin de convoquer une assemblée générale extraordinaire.
enregistrée.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration effectue une évaluation annuelle et publie un rapport indiquant comment il aligne ses activités directes et indirectes de lobbying et de défense des politiques publiques sur son objectif d'émissions nettes nulles.



Proposant : James McRitchie

Dans cette proposition, les actionnaires demandent au conseil d'administration de procéder à une évaluation et de publier un rapport décrivant dans quelle mesure et de quelle manière les activités de lobbying d'IBM ont été menées.

Les activités de la Commission s'alignent sur ses objectifs en matière de climat, y compris l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2030. Le rapport devrait également être publié périodiquement et indiquer les critères d'évaluation et les parties prenantes externes qui ont été consultées, le cas échéant. Les investisseurs et les entreprises reconnaissent de plus en plus qu'il est important de veiller à l'adéquation entre leurs déclarations de valeur et leurs dépenses de lobbying, y compris pour les associations commerciales. Ces dernières années, un certain nombre d'entreprises européennes et australiennes ont commencé à fournir des informations supplémentaires sur la manière dont elles s'assurent que leurs fonds sont dépensés de manière à promouvoir leurs objectifs en matière de politique climatique. IBM s'est engagée à atteindre la neutralité carbone pour ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, avec une réduction des émissions à court terme de

de 65 % d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2010, ajustée en fonction des acquisitions et des cessions et couvrant l'ensemble de ses émissions des champs d'application 1 et 2, ainsi que les émissions du champ d'application 3 associées à sa consommation d'électricité dans les centres de données de colocation, bien que ces objectifs n'aient pas été approuvés par le Science-Based

Targets (SBTi). Cependant, la manière dont elle prend en compte ses associations d'entreprises ou d'autres formes d'influence politique n'est pas claire. Bien qu'elle ait déclaré avoir dépensé plus de 25 millions de dollars depuis 2018 en lobbying au fédéral, ce montant n'inclut pas toutes les dépenses de lobbying effectuées au niveau des États.

En outre, selon LobbyMap, IBM n'a pas rendu public un audit de son alignement sur les intérêts industriels (<https://shorturl.at/jhRSW>). De plus, la liste des membres de ses associations exclut la Chambre de commerce de Californie, qui s'est activement opposée à la politique climatique de la Californie. IBM est également membre de la Chambre de commerce des États-Unis, du Business Council of Australia et de BusinessEurope, qui sont tous opposés à la politique climatique dans leurs juridictions respectives. En outre, IBM est membre de la Chambre de commerce des États-Unis, du Business Council of Australia et de BusinessEurope,

plusieurs groupes auxquels IBM appartient, tels que la Business Roundtable et l'Edison Electric Institute, ont des positions divergentes sur le climat. L'auteur de la proposition fait valoir que des entreprises comme IBM ont un rôle clé à jouer pour permettre aux décideurs politiques de combler les écarts qui subsistent entre les contributions déterminées au niveau national des États-Unis et les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique, compte tenu des risques croissants auxquels elles sont confrontées en cas de retard dans les réductions d'émissions. Bien qu'IBM déclare partager publiquement ses opinions divergentes avec les associations commerciales lorsque cela contribue au débat politique, ces informations ne sont pas mises à la disposition des actionnaires. Nous pensons qu'une entreprise qui exerce un lobbying actif, directement ou indirectement, d'une manière qui semble en contradiction avec ses priorités et ses positions, risque d'utiliser ses ressources de manière inefficace, de brouiller ses messages et de s'exposer à des risques importants pour sa réputation. C'est pourquoi nous soutenons la proposition actuelle. Nous pensons que le rapport demandé

assurer la transparence de l'entreprise en ce qui concerne ses objectifs politiques, réduire les risques de réputation et donner aux actionnaires l'assurance que les fonds de l'entreprise sont dépensés d'une manière cohérente avec ses objectifs déclarés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à IBM d'adopter des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme, vérifiés de manière indépendante et fondés sur des données scientifiques, incluant les émissions de l'ensemble de sa chaîne de valeur, afin de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.



Proposant : Green Century Capital Management, Inc. pour le compte du Green Century Equity Fund

La matérialité de la question du changement climatique n'est plus à démontrer. Ses conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques dévastatrices se font déjà sentir et ne sont qu'un avant-goût d'un monde où l'augmentation de la température moyenne de la Terre dépasserait 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Le Pacte de Glasgow, adopté à l'issue de la COP26 en novembre 2021, a reconfirmé la nécessité de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici 2030 afin de maintenir le réchauffement en deçà de 1,5°C. Dans ce contexte, la contribution des entreprises à l'atténuation du changement climatique est essentielle. Lancée en décembre 2017, l'action climatique 100+, une initiative de l'Union européenne, a pour objectif d'encourager les entreprises à contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Cette initiative, qui regroupe 700 investisseurs institutionnels gérant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs, invite les entreprises à améliorer leur gouvernance climatique, à réduire à zéro leurs émissions nettes de gaz à effet de serre (scope 1, scope 2 et scope 3), à renforcer les actions liées au climat et à fournir des informations financières sur le climat. Dans le cas d'IBM, nous notons que l'entreprise s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030, principalement dans le cadre de ses activités opérationnelles et en ce qui concerne une seule catégorie d'émissions du champ d'application 3. Cependant, IBM n'a pas annoncé d'objectifs de réduction spécifiques pour les émissions des catégories 1, 2 et 3, basés sur des données scientifiques et approuvés par le comité scientifique.

à court ou à long, l'initiative SBTi (Based Targets). IBM est également en retard sur certains concurrents. Par exemple, Hewlett Packard a établi des objectifs à court et à long terme.

HP s'est fixé des objectifs à long terme, certifiés par le SBTi, afin de réduire ses émissions absolues de GES des champs 1 et 2 de 70 % d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020, et de réduire ses émissions des champs 1, 2 et 3 de 90 % d'ici à 2040 par rapport à 2020. En outre, HP a pour objectif de réduire à zéro ses émissions de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2040. En ce qui concerne la divulgation d'informations sur le climat, IBM ne suit pas les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), qui a été créée pour améliorer et étendre la divulgation d'informations financières liées au climat, contrairement à Hewlett Packard. Il convient de noter qu'IBM publie ses émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3, vérifiées par des indépendants, bien que certains types d'émissions du champ d'application 3 ne soient pas divulgués, ce qui laisse supposer un manque de données fiables. Les émissions de type 3 représentent la grande majorité de la contribution des entreprises au changement climatique. Après examen, nous constatons qu'IBM n'a pas pris de mesures suffisantes pour atténuer ses émissions de gaz à effet de serre.

les impacts liés au climat. Sa stratégie de lutte contre le changement climatique présente d'importantes lacunes, notamment l'absence d'objectifs à court et à long terme pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le changement climatique.

la réduction absolue des émissions des champs d'application 1, 2 et 3, ainsi que leur intensité en carbone. Son approche semble moins ambitieuse que celle de certains de ses concurrents, et ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont moins ambitieux.

Les pratiques d'information d'IBM ne sont pas satisfaisantes. Par conséquent, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des investisseurs de soutenir la proposition afin d'encourager le conseil d'administration à faire davantage d'efforts pour réduire les émissions globales d'IBM, ainsi que son exposition aux risques climatiques. Il est dans l'intérêt des actionnaires de savoir comment l'entreprise entend évoluer et progresser. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Paccar Inc. (PCAR)	DATE DE RÉUNION 2024-04-30 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-05
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 693718108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

30200

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Mark C. Pigott	✓	✗
01.02	Élire Dame Alison J. Carnwath	✓	✗
01.03	Élection de Franklin Lee Feder	✓	✓
01.04	Élection de R. Preston Feight	✓	✗
01.05	Élire Kirk S. Hachigian	✓	✗
01.06	Élection de Barbara B. Hulit	✓	✓
01.07	Élire Roderick C. McGeary	✓	✗
01.08	Élection de Cynthia A. Niekamp	✓	✓
01.09	Élection de John M. Pigott	✓	✗
01.10	Élire Ganesh Ramaswamy	✓	✓
01.11	Élection de Mark A. Schulz	✓	✗
01.12	Élire Gregory M. Spierkel	✓	✗
02	Approbation du plan d'actions restreintes et de rémunération différée	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Ratification de l'auditeur	✓	✓
05	Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres	3	1
06	Proposition d'actionnaire demandant une évaluation et un rapport sur l'alignement des activités de lobbying et d'influence politique directes et indirectes sur les objectifs de l'accord de Paris.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Mark C. Pigott

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Dame Alison J. Carnwath

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes.

En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Franklin Lee Feder

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du

a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de R. Preston Feight



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Kirk S. Hachigian



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est président d'Allegion plc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre son indépendance. La capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Barbara B. Hult



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du

a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Roderick C. McGeary

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette . Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes.

En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Cynthia A. Niekamp

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de John M. Pigott

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Ganesh Ramaswamy

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Mark A. Schulz

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Il est membre du comité de nomination et siège au conseil d'administration.

avec moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Gregory M. Spierkel

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Approbation du plan d'actions restreintes et de rémunération différée



Proposant : Conseil

Le plan ne répond pas aux critères de la politique car il contient des options d'achat d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail du dirigeant prévoit une indemnité de départ qui n'est pas liée à la perte de son poste. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des droits, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE

3

1

Proposant : Conseil

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant une évaluation et un rapport sur l'alignement des activités de lobbying et d'influence politique directes et indirectes sur les objectifs de l'accord de Paris.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Calvert Research and Management et le contrôleur de la ville de New York

Les investisseurs et les entreprises reconnaissent de plus en plus l'importance d'assurer l'adéquation entre leurs déclarations de valeur et leurs dépenses de lobbying, y compris pour les associations commerciales. Récemment, un certain nombre d'entreprises européennes et australiennes ont commencé à fournir des informations supplémentaires sur la façon dont elles s'assurent que leurs fonds sont dépensés de manière à promouvoir leurs objectifs, en particulier en termes de politique climatique. Paccar affiche un soutien public aux objectifs de l'Accord de Paris, en s'engageant à réduire ses émissions de portée 1 et 2 de 35 %, ainsi que l'intensité des émissions de portée 3 de 25 % d'ici 2030, par rapport à 2018. Les

L'entreprise déclare également qu'elle aligne ses activités et ses déclarations publiques sur les objectifs de l'Accord de Paris. L'entreprise fournit des informations sur ses interactions avec les décideurs politiques et une liste d'associations commerciales concernées par le changement climatique. Cependant, selon LobbyMap (<https://bit.ly/4aXS5Lt>), qui sert de référence à Climate Action 100+ pour les questions de lobbying, Paccar fait preuve d'un engagement de plus en plus obstructif en matière de politique climatique, en particulier entre 2022 et 2024. L'entreprise a notamment été critiquée pour avoir soutenu des organisations qui tentaient de bloquer les réglementations sur les camions propres en 2022, alors que ses concurrents soutenaient des initiatives visant à développer le marché des camions moyens et lourds moins polluants dans des États comme la Californie. En outre, le rapport ESG 2023 de Paccar

contient une liste incomplète de ses affiliations industrielles, omettant certaines adhésions clés. Paccar appartient également à des groupes tels que la Chambre de commerce des États-Unis et l'Association des fabricants de camions et de moteurs, connus pour leur lobbying actif contre les mesures climatiques telles que l'Accord de Paris, ainsi que l'Association des constructeurs européens d'automobiles, dont l'engagement en faveur du climat est mitigé. Par conséquent, nous ne pensons pas que les informations actuellement divulguées par l'entreprise soient suffisantes pour permettre aux actionnaires de comprendre pleinement comment elle s'engage avec ses associations professionnelles sur ces questions. Les entreprises qui soutiennent publiquement les objectifs de l'Accord de Paris, mais dont les activités de lobbying sont incompatibles avec leur réalisation, sont exposées à des risques de réputation à tout le moins. En outre, l'entreprise semble être à la traîne par rapport à certains de ses pairs. Le rapport 2023 CPA-Zicklin Index (<https://bit.ly/3Jm5jpt>), publié par le Center for Political

Responsibility, classe Paccar au dernier rang en matière de divulgation d'informations et de responsabilité politique, tandis que Caterpillar se classe au premier rang. Caterpillar prend également des mesures pour atténuer les risques.

de tout décalage entre ses pratiques et les attentes en termes de responsabilité. Paccar ne semble pas prendre de mesures correctives similaires. Compte tenu de la

Si des entreprises comme Paccar ont une influence sur les politiques publiques grâce à leur appartenance à des associations professionnelles, il est essentiel qu'elles exercent cette influence de manière transparente et responsable pour garantir leur viabilité à long terme. Lorsqu'une entreprise fait du lobbying d'une manière qui semble contredire ses positions déclarées, cela peut conduire à une utilisation inefficace de ses ressources, brouiller ses messages et l'exposer à des risques de réputation importants. C'est pourquoi nous soutenons la proposition exigeant un rapport pour garantir transparence des objectifs politiques de Paccar, atténuer les risques de réputation et rassurer les actionnaires sur le fait que leurs fonds sont utilisés de manière appropriée, conformément aux objectifs de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Wells Fargo & Company (WFC)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-30 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 949746101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442088

Fonds Genus Global Alpha

16900

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

29400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Steven D. Black	✓	✗
01.02	Élection de Mark A. Chancy	✓	✓
01.03	Élire Celeste A. Clark	✓	✓
01.04	Élire Theodore F. Craver, Jr.	✓	✓
01.05	Élire Richard K. Davis	✓	✓
01.06	Élire Fabian T. Garcia	✓	✗
01.07	Élire Wayne M. Hewett	✓	✗
01.08	Élire CeCelia Morken	✓	✓
01.09	Élection de Maria R. Morris	✓	✓
01.10	Élire Felicia F. Norwood	✓	✓
01.11	Élection de Ronald L. Sargent	✓	✓
01.12	Élection de Charles W. Scharf	✓	✓
01.13	Élire Suzanne M. Vautrinot	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Modifier le certificat d'incorporation pour se soustraire à l'article 203 de la DGCL	✓	✓
05	Modifier les statuts pour supprimer l'exigence de la majorité qualifiée	✓	✓

	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration supervise la publication d'un rapport public annuel décrivant et quantifiant l'efficacité et les résultats des efforts de l'entreprise en matière de prévention du harcèlement et de la discrimination sur le lieu de travail	▲	✓
	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et supervise une évaluation indépendante du respect par l'entreprise de la liberté d'association et le droit à la négociation collective, qui devrait évaluer l'ingérence de la direction lorsque les employés cherchent à former un syndicat ou à y adhérer, ainsi que les mesures prises par l'entreprise pour protéger les droits des travailleurs.	✗	✓
08	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de fournir un rapport décrivant l'efficacité des politiques, des pratiques et des indicateurs de performance en ce qui concerne le respect des normes internationalement reconnues en matière de droits fondamentaux des populations autochtones dans les pays de l'Union européenne.	✗	✓
	dans le cadre de son financement général de projets et d'entreprises, existant ou proposé.		
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration supervise un audit visant à analyser les impacts, tant négatifs que bénéfiques, des activités de l'entreprise. les politiques de transition climatique au regard des effets économiques et humanitaires sur les pays émergents, qui sont fortement dépendants de l'énergie nucléaire, mais dont les moyens sont limités.	▲	▲
	l'accès aux combustibles fossiles et à d'autres sources d'énergie non "renouvelables", telles que l'énergie nucléaire.		
10	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration procède à une évaluation et publie un rapport décrivant la manière dont il identifie et résout les problèmes de santé publique.	✗	✓
	des divergences entre les activités de lobbying de l'entreprise et ses engagements à atténuer l'impact sur le climat et à soutenir l'Accord de Paris, qui vise à... pour limiter le réchauffement moyen de la planète à 1,5°C d'ici à 2050.		
11	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les dépenses politiques et la congruence des valeurs	✗	✓
12	Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying	✗	✗
13	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur le contrôle de la discrimination par le conseil d'administration		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Steven D. Black	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est président du conseil d'administration de cette société dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
-------------	---------	-----------

Élection de Mark A. Chancy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Celeste A. Clark



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Theodore F. Craver, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Richard K. Davis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Fabian T. Garcia



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est dirigeant d'Unilever et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Wayne M. Hewett



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Lors de l'assemblée générale 2023, la proposition déposée par le contrôleur de l'État de New York Thomas P. Di Napoli, qui demandait que l'entreprise rende compte annuellement de ses efforts pour prévenir le harcèlement et la discrimination dans l'emploi, a reçu un taux d'approbation de 55,03 %. La société a consulté plusieurs actionnaires et a procédé à une évaluation de l'équité raciale. Compte tenu des récentes controverses entourant Wells

Fargo (voir l'analyse de la proposition 06), nous considérons que l'entreprise n'a pas répondu de manière adéquate à la proposition des actionnaires de l'année dernière. Dans ce , les lignes directrices de la politique de vote recommandent de s'opposer à la réélection de tous les administrateurs présents lors de la dernière assemblée. Étant donné que la société n'a pas complètement ignoré la proposition des actionnaires, nous ne nous opposerons qu'à la réélection du président du comité de gouvernance, M. Hewett. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire CeCelia Morken



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Maria R. Morris



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Felicia F. Norwood



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Ronald L. Sargent

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de Charles W. Scharf

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Suzanne M. Vautrinot

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a reçu une rémunération plus de 200 fois supérieure à la rémunération moyenne des employés de l'entreprise.

Américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégalitaires, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Modifier le certificat d'incorporation pour se soustraire à l'article 203 de la DGCL



Proposant : Conseil

Cette disposition interdit à une société du Delaware cotée en bourse de procéder à une fusion sans l'approbation du conseil d'administration et d'au moins deux tiers des actions votantes en circulation. Il est dans l'intérêt des actionnaires de pouvoir voter sur les fusions et les consolidations. Toutefois, une majorité simple suffit pour ratifier ce type de décision. Il n'est pas nécessaire d'exiger une majorité qualifiée. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 05

Modifier les statuts pour supprimer l'exigence de la majorité qualifiée

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande que le nombre de votes requis pour l'adoption d'une proposition soit ramené aux deux tiers ou à la majorité simple, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. La majorité des deux tiers n'est pas requise pour les décisions autres que celles concernant une offre publique d'achat ou une réorganisation de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration supervise la publication d'un rapport public annuel décrivant et quantifiant l'efficacité et les résultats des efforts de l'entreprise pour prévenir le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Le contrôleur de l'État de New York

Les conséquences négatives du harcèlement et de la discrimination au travail sont nombreuses, tant pour les victimes que pour les entreprises. Il s'agit notamment d'une baisse de productivité, d'une perte d'intérêt et d'engagement des employés pour leur travail, d'une baisse du moral du personnel, d'une diminution de la qualité du service, d'une augmentation du risque d'erreur, d'une augmentation de l'absentéisme ou de la rotation du personnel, d'une diminution de la capacité à attirer et à retenir les employés, d'une augmentation des coûts des soins de santé et des frais juridiques. Bref, outre les risques évidents d'atteinte à la réputation,

Les entreprises associées au harcèlement ou à la discrimination sont exposées à des risques financiers, juridiques et opérationnels, voire à des boycotts et à des désinvestissements. Au contraire, la prévention de la discrimination et la création d'un environnement de travail ouvert et diversifié, à tous les niveaux de l'organisation, offrent de nombreux avantages aux entreprises, par exemple en offrant des perspectives différentes, en augmentant la productivité et le moral des employés, en éliminant les limites de la pensée de groupe et en réduisant les risques associés à la discrimination. Des études ont également montré que la diversité a un effet positif sur les performances financières. Ainsi, selon un rapport publié par McKinsey & Company en mai 2023, les entreprises dont les équipes de direction sont les plus diversifiées sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats que leurs homologues. Dans le cas de Wells Fargo, nous constatons que

que ses politiques interdisent la discrimination et le harcèlement sur la base de divers indicateurs de diversité, et qu'elle a pris des mesures pour améliorer la diversité et l'inclusion au sein de sa main-d'œuvre et pour investir dans des entreprises appartenant à des Noirs. Elle publie également des informations sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), y compris les données de son rapport EEO-1 sur la diversité de la main-d'œuvre. Cependant, nous constatons que ces dernières années, Wells Fargo s'est très souvent retrouvée au cœur de controverses relatives à l'équité raciale et de genre, et a fait l'objet de poursuites judiciaires à cet égard. Par exemple, en février 2023, une ancienne cadre de l'entreprise a accusé un collègue de l'avoir violée, et affirme que lorsqu'elle a soulevé la question auprès des responsables de l'entreprise, ceux-ci n'ont pas enquêté rapidement sur les allégations. Autre exemple, en août 2020, Wells Fargo

a accepté de payer 7,8 millions de dollars pour mettre fin aux accusations de discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes et des travailleurs noirs portées par le ministère américain du travail. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de soutenir la proposition. Il convient de noter que cette proposition a été approuvée à 55,03 % lors de l'assemblée de Wells Fargo en 2023. Depuis lors, la société a publié les résultats d'une évaluation de l'équité raciale qui, entre autres, a évalué ses efforts pour prévenir le harcèlement et la discrimination fondés sur la race. Toutefois, cette publication ne constitue pas une mise en œuvre suffisante de la proposition, qui couvre toutes les caractéristiques personnelles qui sont des motifs interdits de discrimination et de harcèlement. Nous pensons donc que les informations supplémentaires demandées permettraient aux actionnaires de mieux comprendre la proposition.

évaluer les risques auxquels l'entreprise est exposée, ainsi que ses efforts pour protéger ses employés contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et supervise une évaluation indépendante du respect par l'entreprise de la liberté d'expression. Le Comité des droits de l'homme de l'Union européenne a mis en place un comité d'experts sur le droit d'association et le droit à la négociation collective, qui doit évaluer l'ingérence de la direction lorsque les employés cherchent à former un syndicat ou à y adhérer et recommander des mesures pour remédier aux pratiques incompatibles avec les obligations internationales de l'entreprise en matière de droits humains. des mesures pour remédier à toute pratique incompatible avec les obligations internationales de l'entreprise en matière de droits de l'homme.



Proposant : Segal Marco Advisors / AFL-CIO Equity Index Funds

La découverte de violations graves des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans le cadre des activités d'une entreprise peut exposer celle-ci à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation importants, voire à un boycott et à un désinvestissement. Parmi ces droits fondamentaux figurent la liberté d'association et le droit à la négociation collective, qui sont protégés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, deux des conventions fondamentales de l'OIT et de nombreuses lois nationales. Il convient également de noter que, selon des études présentées par Trillium Asset Management, la syndicalisation peut avoir des effets positifs sur les entreprises, notamment sur la productivité des travailleurs, la santé et la sécurité au travail, la satisfaction des employés et la protection de l'environnement.

Le code de conduite et d'éthique de Wells Fargo, la déclaration des droits de l'homme et le code de conduite des fournisseurs ne traitent pas de ces droits fondamentaux. Le code de conduite et d'éthique de Wells Fargo, sa déclaration sur les droits de l'homme et son code de conduite des fournisseurs n'abordent pas ces droits fondamentaux. De plus, la banque est accusée de violer ces droits aux États-Unis en utilisant des tactiques antisyndicales pour saper les tentatives de ses employés de se syndiquer. Par exemple, en novembre 2022, Bloomberg Law a rapporté que le syndicat Communications Workers of America (CWA) avait déposé deux plaintes pour pratiques déloyales de travail contre Wells Fargo auprès du National Labor Relations Board (NLRB) des États-Unis, l'accusant d'avoir tenté d'intimider et de contraindre les travailleurs soutenant les efforts de syndicalisation. Ces accusations font suite à une plainte déposée en juin, qui accusait Wells Fargo d'avoir licencié un employé en représailles pour avoir exercé son droit à la syndicalisation.

la liberté d'association. Bloomberg Law rapporte également qu'interrogé en septembre 2022 par des membres du Congrès américain, le PDG de l'entreprise a refusé de s'engager à rester neutre si les employés cherchaient à se syndiquer, tout en assurant que la banque respecterait la loi. En outre, entre décembre 2022 et janvier 2024, au moins huit plaintes pour pratiques déloyales ont été déposées auprès du NLRB contre la banque et font l'objet d'une enquête. Il est à noter que ces accusations d'ingérence syndicale ont entraîné une couverture médiatique négative de Wells Fargo, ce qui peut nuire à sa réputation et à sa valeur à long terme, d'autant plus que le syndicalisme bénéficie d'un fort soutien au sein de la population américaine (71% en août 2022, selon un sondage Gallup). Elles soulèvent également des inquiétudes quant à sa gestion des ressources humaines.

capital, une ressource précieuse pour une société financière. De plus, bien que Wells Fargo ait déclaré qu'en 2024, elle modifierait sa déclaration sur les droits de l'homme pour affirmer son engagement à respecter les lois locales applicables en matière de liberté d'association et d'action collective des employés, un tel engagement ne répond pas aux normes internationalement reconnues, telles que définies dans les deux conventions fondamentales de l'OIT relatives à ces droits. Au vu des récents scandales concernant les activités antisyndicales de l'entreprise et de la faiblesse de ses engagements en matière de droits syndicaux fondamentaux, nous estimons qu'il est raisonnable, justifié et dans l'intérêt des actionnaires de à une évaluation indépendante de son respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective. Le soutien à la proposition pourrait également encourager l'entreprise à modifier ses pratiques en matière de liberté d'association et de droit à la négociation collective.

sa déclaration sur les droits de l'homme dans le respect des conventions de l'OIT sur les droits syndicaux. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de fournir un rapport décrivant l'efficacité des politiques, des pratiques et des indicateurs de performance de la société de l'entreprise en ce qui concerne le respect des normes internationalement reconnues en matière de droits fondamentaux des populations autochtones dans le contexte de ses activités existantes et de ses activités en cours.



proposer un financement général des entreprises et des projets.

Auteur de la proposition : American Baptist Home Mission Societies

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations reconnues des droits de l'homme, y compris des droits des populations autochtones, sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Il existe plusieurs exemples où l'absence de prise en compte des droits des populations autochtones a entraîné des retards et des perturbations dans les projets, quand ce n'est pas un échec pur et simple. Quant aux banques qui financent directement ou indirectement des projets susceptibles d'avoir de graves répercussions sur ces droits, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ), elles sont de plus en plus critiquées sur la scène publique. Le projet Dakota Access a mis en lumière les risques financiers et de réputation auxquels elles sont exposées. Les investisseurs, les consommateurs et les organisations de défense des droits des peuples autochtones et de l'environnement ont dénoncé ces banques, et les banques ont fait l'objet de nombreuses critiques.

elles a accusées d'être complices de violations des droits de l'homme. Des appels au boycott ont été lancés et certaines banques, dont Wells Fargo, ont perdu des contrats avec des villes ou ont fait l'objet de désinvestissements. Depuis, la banque a participé à d'autres projets controversés, critiqués pour ne pas avoir obtenu le consentement des communautés autochtones concernées, notamment le projet de remplacement de la ligne 3 d'Enbridge, qui a fait l'objet de protestations et de poursuites judiciaires. Ce projet, aujourd'hui achevé, a été vivement contesté par les groupes de défense de l'environnement et les communautés autochtones en raison de ses incidences potentielles sur l'eau, la flore, la faune, le climat et les droits des autochtones. Il est à noter qu'Enbridge n'a pas cherché de financement pour ce projet et l'a financé avec le financement général de l'entreprise. Nous noterons que différentes mesures peuvent aider les banques à atténuer les effets du projet.

les risques liés à de tels projets, notamment l'adoption d'une politique crédible, complète et internationalement reconnue en matière de droits de l'homme et de droits des autochtones. Le respect de ces droits permet également d'accroître la légitimité et l'acceptabilité sociale du projet et de réduire le risque de conflit. La prise en compte impacts potentiels d'un projet sur ceux-ci et l'obligation de respecter le CLIP permettent aux banques d'anticiper, de limiter et de gérer les risques liés aux violations de ces droits, de protéger la valeur actionnariale et d'améliorer leur réputation. Wells Fargo dispose d'une déclaration sur les peuples autochtones, mais elle ne fait pas référence à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui est l'instrument des droits de l'homme le plus largement accepté pour définir le CLIP, et elle se limite aux éléments suivants

le financement des projets, ce qui est insuffisant, comme le montre le cas de la ligne 3 d'Enbridge. En outre, sa politique s'appuie sur les normes de la Société financière internationale (SFI) relatives aux peuples autochtones, mais celles-ci sont critiquées pour leur définition étroite de la CLPÉ et la limitation de son champ d'application. Enfin, bien que la banque reconnaisse sa responsabilité de respecter ces droits, son financement de projets et d'entreprises accusées de violations notoires des droits de l'homme contredit ses engagements et ses déclarations, tout en soulevant de sérieux doutes quant à l'efficacité de ses politiques et de ses pratiques en matière de droits de l'homme et de droits des populations autochtones. Dans ce contexte, nous considérons qu'il est raisonnable et justifié que la banque fournisse le rapport demandé. Il est important qu'elle s'assure que son financement général d'entreprise n'ouvre pas la voie à des violations des droits de l'homme et des peuples autochtones.

La Commission européenne a décidé d'ouvrir la voie au financement indirect de projets présentant des risques élevés d'atteinte aux droits des populations autochtones, qui ne sont pas conformes à ses politiques et à ses engagements et qui l'exposent donc à des risques financiers et de réputation importants. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de superviser un audit afin d'analyser les impacts, tant négatifs que bénéfiques, des politiques de transition climatique de l'entreprise en ce qui concerne les effets économiques et humanitaires sur les pays émergents, qui dépendent fortement des combustibles fossiles et d'autres sources d'énergie non "renouvelables", telles que l'énergie nucléaire, mais qui n'y ont qu'un accès limité.

X

X

Proposant : National Legal and Policy Center

L'auteur de la proposition fait valoir que la hausse des prix de l'énergie due aux mesures climatiques compromet le potentiel de développement des pays émergents, plaçant ainsi l'Union européenne en position de force dans la lutte contre la pauvreté.

Les initiatives de l'entreprise en matière de climat sont en contradiction avec le principal objectif de développement durable des Nations unies, à savoir l'éradication de la pauvreté. Elle souligne que les pays en développement sont des acteurs clés qui peuvent soit stimuler, soit entraver la croissance de l'entreprise et de l'économie mondiale. Dans ce contexte, elle recommande un audit pour évaluer les effets des politiques de transition climatique de Wells Fargo. Elle précise que cet audit devrait intégrer les points de vue d'un éventail d'économistes renommés, d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et d'organisations de la société civile.

d'organisations, de cabinets d'études et de groupes d'intérêt public, tout en évitant les partis pris politiques ou les points de vue unilatéraux, et en incluant des experts ayant des opinions diverses, y compris ceux qui remettent en question les discours prédominants des médias et des gouvernements sur les questions de climat et d'énergie. Il convient de noter que l'auteur de la proposition, le National Legal and Policy Center, est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui s'engagent à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Comme nous ne souhaitons pas soutenir les propositions de cette organisation, nous recommandons de voter contre cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration procède à une évaluation et publie un rapport décrivant la manière dont il identifie et résout les divergences entre les activités de lobbying de l'entreprise et ses engagements à atténuer l'impact sur le climat et à soutenir l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement moyen de la planète à 1,5 °C d'ici à 2050. à 1,5 °C d'ici à 2050.



Proposant : [The Sisters of St. Francis Dubuque Charitable Trust](#)

Dans cette proposition, les actionnaires demandent au conseil d'administration d'évaluer et de publier un rapport décrivant dans quelle mesure et de quelle manière l'entreprise aligne ses activités et ses efforts de lobbying et d'influence politique, y compris ceux des associations commerciales et d'autres groupes, sur son engagement public de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050.

Les investisseurs et les entreprises reconnaissent de plus en plus qu'il est important de veiller à l'adéquation entre leurs déclarations de valeur et leurs dépenses de lobbying, y compris pour les associations commerciales. Ces dernières années, un certain nombre d'entreprises européennes et australiennes ont commencé à fournir des informations supplémentaires sur les éléments suivants

comment ils s'assurent que leurs fonds sont dépensés de manière à promouvoir leurs objectifs en matière de politique climatique. Wells Fargo, membre de l'alliance Net Zero Banking, a pour objectif de neutraliser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, y compris celles liées à ses activités de financement. D'ici à 2030, l'entreprise prévoit de réduire les émissions des champs d'application 1 et 2 de 70 % par rapport à 2019, et les émissions absolues des champs d'application 1, 2 et 3 des activités pétrolières et gazières de 26 %. Elle prévoit également une réduction de l'intensité des émissions de près de 50 % pour certains produits vendus d'ici 2030. Il convient de noter que ces objectifs n'ont pas été approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi).

Selon le promoteur, la manière dont Wells Fargo rend compte de ses associations commerciales ou d'autres formes d'influence politique n'est pas claire. Le promoteur affirme que sa

la divulgation actuelle ne fournit pas aux actionnaires les détails nécessaires pour comprendre et évaluer l'alignement entre ses activités de lobbying, son objectif d'émissions nettes zéro et l'Accord de Paris. De plus, elle estime que les positions et les interactions de l'entreprise avec les décideurs politiques ne sont pas très transparentes. En 2023, selon les déclarations de lobbying de la Californie, Wells Fargo a fait du lobbying sur les projets de loi californiens SB 253 et SB 261 concernant les émissions et la divulgation des risques climatiques.

En outre, selon LobbyMap (<https://shorturl.at/detWZ>), bien que Wells Fargo ait publié une liste de ses principales associations sectorielles, elle omet de mentionner plusieurs associations engagées dans des politiques de finance durable. Il s'agit notamment de l'Association des marchés financiers en Europe et de l'Association internationale des swaps et des pensions.

Derivatives Association, qui s'opposent aux politiques climatiques, ainsi que les associations de banquiers canadiens et japonais, qui ont des positions mitigées sur le rôle de la finance dans la transition énergétique et les politiques de divulgation. En outre, Wells Fargo n'a pas rendu compte des positions et des activités d'engagement de ses associations sectorielles. Le promoteur souligne que le lobbying et les initiatives de politique publique contraires à l'Accord de Paris pourraient représenter une menace croissante pour les entreprises. Cela expose Wells Fargo à un risque de réputation et à un risque systémique en finançant des entités opposées à la législation sur le climat, ce qui pourrait contredire ses engagements publics et compromettre son objectif de neutralité carbone. Ces pratiques pourraient également conduire à une utilisation inefficace des ressources, créer de la confusion dans ses communications et augmenter le risque de...

des dommages à sa réputation. En conséquence, nous pensons que le rapport demandé par les actionnaires vise à assurer la transparence des positions politiques de la Wells Fargo, à minimiser les risques de réputation et à garantir que les investissements sont conformes à ses objectifs déclarés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les dépenses politiques et la congruence des valeurs



Proposant : [Harrington Investments, Inc.](#)

La publication d'un rapport sur les contributions politiques serait utile. En plus de créer des risques juridiques liés à la complexité des lois applicables, les contributions politiques engendrent des problèmes importants qui peuvent avoir des répercussions sur la valeur ajoutée. Ces entreprises obtiennent des avantages au détriment de stratégies plus efficaces, telles que investir dans la recherche et le développement. Les dons caritatifs peuvent également favoriser les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise ou de ses actionnaires. La divulgation des contributions politiques encourage les administrateurs à rendre compte de la manière dont ils affectent l'argent des actionnaires. La proposition est jugée raisonnable. Elle est dans l'intérêt des actionnaires et pourrait être produite à faible coût puisque le rapport ne serait publié que sur le site web de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying



Proposant : [John Chevedden](#)

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et a peu de coût supplémentaire puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur le contrôle de la discrimination par le conseil d'administration



Proposant : [American Conservative Values ETF](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans l'intérêt des actionnaires que les entreprises publient des informations à ce sujet.

La question de la responsabilité sociale de l'entreprise n'a pas été abordée dans le présent rapport. Cependant, l'argumentation qui soutient la proposition soulève de sérieux doutes quant aux véritables intentions de son auteur, qui pourraient en fait viser à contrecarrer les pratiques sociales adoptées par l'entreprise, plutôt qu'à les améliorer. Son argumentation est d'ailleurs basée sur une déclaration sur la culture de l'information et de la liberté d'expression dans le secteur financier, signée par plusieurs organisations connues pour leur opposition à l'investissement responsable et leur utilisation d'outils anti-ESG.

des propositions d'actionnaires, dont le National Center for Public Policy Research et le National Legal and Policy Center. Il est à noter que, bien que la proposition fasse référence à la race, à la couleur, au sexe et à l'origine nationale, son argumentation ne comporte aucune discussion sur la discrimination fondée sur ces motifs. L'auteur de la proposition critique également de nombreuses entreprises du secteur financier pour avoir inclus ce qu'il appelle des normes "vagues et subjectives" dans leurs politiques, en citant comme exemples le "discours de haine" ou la "promotion de l'intolérance", qui, selon lui, permettraient aux employés de refuser ou de restreindre un service pour des raisons "arbitraires ou discriminatoires". Dans ce contexte, nous ne pensons pas que le soutien de l'UE soit nécessaire.

pour la proposition est appropriée, et que la proposition est dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Citigroup Inc. (C)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-30 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 172967101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	15200
000442045	Fonds de dividendes Genus	43200
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	61000

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Ellen M. Costello		
01.02	Élection de Grace E. Dailey		
01.03	Élire Barbara J. Desoer		
01.04	Élection de John C. Dugan		
01.05	Élire Jane N. Fraser		
01.06	Élection de Duncan P. Hennes		
01.07	Élection de Peter B. Henry		
01.08	Élection de S. Leslie Ireland		
01.09	Élection de Renée J. James		
01.10	Élection de Gary M. Reiner		
01.11	Élire Diana L. Taylor		
01.12	Élection de James S. Turley		
01.13	Élire Casper W. von Koskull		
02	Ratification de l'auditeur		
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres		
04	Amendement au plan d'incitation à l'achat d'actions 2019		
05	Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant		

	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de fournir un rapport décrivant l'efficacité des politiques, des pratiques et des indicateurs de performance de l'entreprise en ce qui concerne le respect des normes internationalement reconnues sur les droits fondamentaux des peuples autochtones dans le monde. de l'entreprise en matière de respect des normes internationalement reconnues sur les droits fondamentaux des populations autochtones dans les pays de l'Union européenne. dans le cadre de son financement général de projets et d'entreprises, existant ou proposé.		
07	Proposition d'actionnaire concernant la politique de démission obligatoire des administrateurs (retirée)		
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et publie un rapport pour vérifier si l'entreprise s'engage dans des pratiques directement ou indirectement associées à des initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) qui peuvent créer des risques de discrimination à l'encontre de personnes qui pourraient poursuivre l'entreprise pour discrimination illégale sur la base de catégories protégées telles que la race et le sexe.		
09	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue la manière dont il supervise les risques liés à la discrimination à l'encontre des personnes en raison de race, de leur couleur, de leur religion (y compris leurs opinions religieuses), de leur sexe, de leur origine nationale ou de leurs opinions politiques, et si une telle discrimination peut affecter l'exercice par les personnes de leurs droits civils protégés par la Constitution, et qu'il publie un rapport à ce sujet.		
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur l'étendue et la manière dont le conseil d'administration supervise les risques importants liés au bien-être des animaux.		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Ellen M. Costello

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Grace E. Dailey

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du

a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Barbara J. Desoer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Il s'agit d'une ancienne dirigeante de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de John C. Dugan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président du conseil d'administration de cette société dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Jane N. Fraser



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Un vote contre le a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Duncan P. Hennes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Peter B. Henry

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de S. Leslie Ireland

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Renée J. James

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Gary M. Reiner

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il est siége au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Diana L. Taylor

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de James S. Turley

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Casper W. von Koskull

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

**Proposant** : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'attribution des primes et autres avantages n'est pas liée aux performances de l'entreprise (primes garanties, augmentations pour couvrir les impôts, etc.) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

CONSEIL

POLITIQUE

Amendement au plan d'incitation à l'achat d'actions 2019

**Proposant** : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant le président indépendant

**Proposant** : Kenneth Steiner

La proposition demande que les fonctions de président et de directeur général soient séparées. Ce type de proposition reçoit généralement un taux d'approbation important. De plus, cette séparation est une excellente pratique de gouvernance. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 06**

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration de fournir un rapport décrivant l'efficacité des politiques, des pratiques et des indicateurs de performance de l'entreprise en ce qui concerne le respect des normes internationalement reconnues en matière de droits fondamentaux des populations autochtones dans le contexte de ses activités actuelles et futures. proposer un financement général des entreprises et des projets.



Proposant : Les Sœurs de Saint-Joseph de la Paix

Les entreprises directement ou indirectement liées à des violations reconnues des droits de l'homme, y compris des droits des populations autochtones, sont exposées à des risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation, voire à des risques de boycott et de désinvestissement. Il existe plusieurs exemples où l'absence de prise en compte des droits des populations autochtones a entraîné des retards et des perturbations dans les projets, quand ce n'est pas un échec pur et simple. Quant aux banques qui financent directement ou indirectement des projets susceptibles d'avoir de graves répercussions sur ces droits, notamment

Bien qu'elles ne respectent pas le droit au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), elles sont de plus en plus critiquées dans l'arène publique. Le projet Dakota Access a mis en lumière les risques financiers et de réputation auxquels elles sont exposées. Des investisseurs, des consommateurs et des organisations de défense des droits des peuples autochtones et de l'environnement ont dénoncé ces banques, y compris Citigroup, et les ont accusées d'être complices de violations des droits de l'homme. Des appels au boycott ont été lancés et certaines banques, comme Wells Fargo, ont perdu des contrats avec des villes ou ont subi des désinvestissements. Depuis, Citigroup a été impliqué dans d'autres projets controversés qui ont été critiqués pour ne pas avoir obtenu le FPLC de l'Union européenne.

Les communautés autochtones touchées, y compris le projet de remplacement de la ligne 3 d'Enbridge, qui a fait l'objet de protestations et de poursuites judiciaires. Le projet, aujourd'hui achevé, a été vivement contesté par les groupes de défense de l'environnement et les communautés autochtones en raison de son impact potentiel sur l'eau, la flore, la faune, le climat et les droits des autochtones. Bien que Citigroup affirme ne pas avoir fourni de fonds liés au projet, cet argument n'a que peu de valeur puisque Enbridge n'a pas cherché à financer le projet et l'a financé par le biais d'un financement général de l'entreprise. Citigroup était l'un de ses principaux bailleurs de fonds et, à ce titre, a été la cible de campagnes publiques lui demandant de cesser de financer Enbridge. Nous noterons que différentes mesures peuvent aider les banques à atténuer les risques liés à de tels projets, notamment l'adoption d'un plan d'action crédible, complet et efficace.

la politique des droits de l'homme internationalement reconnue et la politique des droits des autochtones. Le respect de ces droits permet également d'accroître la légitimité et l'acceptabilité sociale du projet et de réduire le risque de conflit. La prise en compte des impacts potentiels d'un projet sur ceux-ci et l'exigence du respect du CLIP permettent aux banques d'anticiper, de limiter et de gérer les risques liés aux violations de ces droits, de protéger la valeur actionnariale et d'améliorer leur réputation. Citigroup dispose d'une politique de gestion des risques sociaux et environnementaux, ainsi que d'une déclaration sur les droits de l'homme qui aborde les droits des peuples autochtones. La banque reconnaît également qu'il lui incombe de respecter ces droits, mais le fait qu'elle finance des projets et des entreprises accusés de violations notoires des droits de l'homme est en contradiction avec sa politique de gestion des risques sociaux et environnementaux, ainsi qu'avec sa déclaration sur les droits de l'homme.

La banque n'a pas respecté ses engagements et ses déclarations et soulève de sérieuses questions quant à l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de droits de l'homme et de droits des populations autochtones. Dans ce contexte, nous considérons qu'il est raisonnable et justifié que la banque fournisse le rapport demandé. Il est important qu'elle s'assure que son financement général d'entreprise n'ouvre pas la voie au financement indirect de projets présentant des risques élevés d'atteinte aux droits des populations autochtones, qui ne sont pas conformes à ses politiques et à ses engagements et qui l'exposent donc à des risques financiers et de réputation importants. Une proposition similaire a reçu un taux d'approbation de 31,5 % en 2023. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire concernant la politique de démission obligatoire des administrateurs (retirée)



Proposant : New York City Carpenters Pension Fund

Cette proposition est retirée. Aucun vote n'a été enregistré.

**Vote non enregistré
- Proposition retirée**

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration commande et publie un rapport pour vérifier si l'entreprise s'engage dans des pratiques directement ou indirectement associées à des initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) qui peuvent créer des risques de discrimination à l'encontre de personnes qui pourraient poursuivre l'entreprise pour discrimination illégale sur la base de catégories protégées telles que la race et le sexe.



Auteur de la proposition : [National Center for Public Policy Research](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, dans le cas présent, nous avons de sérieux doutes sur les intentions réelles du promoteur. En effet, le National Center for Public Policy Research (NCPPr) est reconnu comme un groupe idéologique qui s'oppose au mouvement de l'investissement responsable. Il utilise également le système des propositions d'actionnaires pour saper les efforts légitimes de nombreux investisseurs qui se sont engagés à faire progresser la gouvernance des entreprises publiques. Leurs propositions d'actionnaires ont souvent l'apparence de propositions d'investisseurs responsables qui demandent des informations ou des actions pour améliorer les performances sociales ou environnementales des entreprises, mais après examen, nous constatons que

Elles pourraient viser à contrecarrer les actions de l'entreprise dans ces domaines. Il convient de noter que la NCPPr a souvent ciblé des entreprises qui soutiennent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables, ou qui ont mis en place des politiques et des programmes d'IED dans le domaine de l'emploi. En 2023, elle a soumis une proposition à Home Depot demandant l'annulation d'une proposition sociale d'actionnaire demandant une vérification indépendante de l'équité raciale, qui avait reçu le soutien près de 63% des actionnaires en 2022. ce contexte, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de soutenir la proposition.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration évalue la manière dont il supervise les risques liés à la discrimination à l'encontre des personnes en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion (y compris leurs opinions religieuses), de leur sexe, de leur origine nationale ou de leurs opinions politiques, et si une telle discrimination peut affecter l'exercice par les personnes de leurs droits civils protégés par la Constitution, et qu'il publie un rapport à ce sujet.



Auteur de la proposition : [American Family Association](#)

La question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un enjeu social majeur. Par conséquent, il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les entreprises divulguent des informations à ce sujet. Cependant, l'argumentation qui soutient la proposition soulève de sérieux doutes quant aux intentions réelles de l'auteur de la proposition, qui pourrait en fait viser à contrecarrer les pratiques sociales adoptées par l'entreprise, plutôt qu'à les améliorer. En outre, son argumentation se fonde sur une déclaration relative à la culture de l'information et de la communication, ainsi que sur une déclaration relative à la culture de l'entreprise et à la culture de l'entreprise.

la liberté d'expression dans le secteur financier, qui est signée par plusieurs organisations connues pour leur opposition à l'investissement responsable et leur utilisation de propositions d'actionnaires anti-ESG, notamment le National Center for Public Policy Research (Centre national de recherche sur les politiques publiques) et le National Legal and Policy Center (Centre national des affaires juridiques et politiques). Il est à noter que, bien que la proposition fasse référence à la race, à la couleur, au sexe et à l'origine nationale, son argumentation ne comporte aucune discussion sur la discrimination fondée sur ces motifs. L'auteur de la proposition critique également de nombreuses entreprises du secteur financier pour avoir inclus ce qu'il appelle des normes "vagues et subjectives" dans leurs politiques, en citant comme exemples le "discours de haine" ou la "promotion de l'intolérance", qui, selon lui, permettraient aux employés de refuser ou de restreindre un service pour des raisons "arbitraires ou discriminatoires". Dans ce contexte, nous ne pensons pas que le soutien de l'UE soit nécessaire.

pour la proposition est appropriée et que la proposition est dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

POINT 10

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie un rapport sur l'étendue et la manière dont le conseil d'administration supervise les risques importants liés au bien-être des animaux.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Harrington Investments, Inc.

L'auteur de la proposition estime que les questions relatives au bien-être des animaux représentent des risques financiers, opérationnels et de réputation importants pour les entreprises qui reçoivent un financement de Citigroup, ainsi que pour la société elle-même en tant que prêteur, y compris des risques de perturbation commerciale ou de perte de réputation associés au traitement inhumain des animaux de compagnie et des animaux de compagnie.

Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, estimant qu'elle permet une surveillance suffisante des risques et des opportunités en matière de développement durable. Le conseil d'administration s'oppose à la proposition, estimant qu'il assure une surveillance suffisante des risques et des opportunités liés au développement durable. Il affirme que le cadre de gestion des risques de la société intègre les principes d'une gestion cohérente des risques dans l'ensemble de l'organisation. Il souligne que les risques liés au bien-être des animaux, tels que les menaces pesant sur la biodiversité, la flore et la faune, sont pris en compte, le cas échéant, dans la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux. Le conseil d'administration souligne également la participation de l'entreprise au groupe de travail financier United for Wildlife, qui lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages, et note que certains clients de l'entreprise

s'engagent volontairement à respecter les "cinq libertés" du bien-être animal. Elle ajoute que l'entreprise soutient l'agriculture durable et la gestion des terres par le biais de son activité de financement durable et publie des rapports annuels détaillés sur ces initiatives. OpenInvest, une plateforme de gestion d'actifs qui promeut l'investissement socialement responsable, a publié une analyse de ces questions avant son acquisition par JP Morgan, indiquant qu'une entreprise qui ne divulgue pas ou ne hiérarchise pas ses processus ou son impact sur le bien-être des animaux soulève des questions pour les investisseurs quant à son efficacité dans la gestion des risques ou des opportunités futurs. Après avoir examiné les informations communiquées par Citigroup, le promoteur affirme que son engagement en faveur du bien-être des animaux est insuffisant et que ses efforts de diligence raisonnable dans ce domaine sont trop limités, négligeant ainsi la question du bien-être des animaux.

des intérêts des animaux concernés. Il note également que Citigroup se situe derrière des concurrents tels que Wells Fargo et Goldman Sachs, avec un score de "0" selon l'échelle Banks for Animals (<https://shorturl.at/bclM5>). En outre, le promoteur note qu'il n'y a aucune mention du bien-être des animaux dans les rapports, les politiques ou les documents de gouvernance de Citigroup. Toutefois, le fait de ne pas inclure les questions relatives au bien-être des animaux est susceptible de constituer un défaut de suivi de questions importantes. En soutenant la proposition, la société renforcerait sa gestion des risques liés au bien-être des animaux et assurerait sa responsabilité vis-à-vis de ses parties prenantes. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER CapitaLand Integrated Commercial Trust (C38U)	DATE DE RÉUNION 2024-04-29 ,
PAYS Singapour	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-27
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES Y1100L160

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Pouvoir d'émettre des parts avec ou sans droit de préemption	✓	✓
04	Autorisation de racheter et de réémettre des parts	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Comptes et rapports	✓	✓
Proposant : Conseil		

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
Proposant : Conseil		

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03	CONSEIL	POLITIQUE
----------	---------	-----------

Pouvoir d'émettre des parts avec ou sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable, étant donné que l'émission d'actions avec droit de préemption ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation. L'émission de capital est acceptable, étant donné que l'émission d'actions sans droit de préemption ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation. Cette émission de capital est acceptable, étant donné que l'émission d'actions sans droit de préemption ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation.

L'émission d'actions s'inscrit dans un calendrier bien structuré. Un vote en faveur de proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de racheter et de réémettre des parts



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Secure Energy Services Inc (SES)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-26 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-11
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 81373C102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Fonds canadien Alpha Genus	93700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire René Amirault	✓	▼
01.02	Élire Mark R. Bly	✓	✓
01.03	Élection de Michael H. Dilger	✓	✓
01.04	Élire Allen Gransch	✓	✓
01.05	Élire Wendy L. Hanrahan	✓	✓
01.06	Élection de Joseph Lenz	✓	▼
01.07	Élire Susan L. Riddell Rose	✓	▼
01.08	Élire Deanna Zumwalt	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire René Amirault

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Mark R. Bly

CONSEIL **POLITIQUE****Proposant : Conseil**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'y opposer

l'élection de ce candidat. Un vote en candidat est enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.03**

Élection de Michael H. Dilger

CONSEIL **POLITIQUE****Proposant : Conseil**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.04**

Élire Allen Gransch

CONSEIL **POLITIQUE****Proposant : Conseil**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05****CONSEIL** **POLITIQUE**

Élire Wendy L. Hanrahan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Joseph Lenz

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans ces comités.

Il a d'autres types de relations économiques importantes avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Susan L. Riddell Rose

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est PDG d'une autre société et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires.

d'intérêt. Elle est présidente d'une autre société et siège dans plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Deanna Zumwalt

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 02**

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires

**Proposant :** Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 03**

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas les critères spécifiques (ou les objectifs) qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Kingspan Group PLC (LON:KGP)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-26 ,
PAYS Irlande	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G52654103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442100

Fonds d'actions à fort impact Genus

13900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Dividende final	/	/
03.01	Élire Jost Massenberg	✓	✓
03.02	Élire Gene M. Murtagh	/	▼
03.03	Élection de Geoff P. Doherty	✓	✗
03.04	Élection de Russell Shiels	✓	✗
03.05	Élection de Gilbert McCarthy	✓	✗
03.06	Élire Linda Hickey	✓	✗
03.07	Élire Anne Heraty	✓	✓
03.08	Élire Éimear Moloney	✓	✓
03.09	Élire Paul Murtagh	/	▼
03.10	Élire Senan Murphy	✓	✓
03.11	Élection de Louise Phelan	/	/
04	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓
05	Rapport de rémunération	/	▼
06	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✓
07	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	/	/

08 Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital



spécifié) 09 Autorisation de rachat d'actions



10 Pouvoir de fixer une fourchette de prix pour la réémission d'actions propres



11 Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours



ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Dividende final

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.01

Élire Jost Massenberg

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.02

Élire Gene M. Murtagh

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.03

Élection de Geoff P. Doherty

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.04

Élection de Russell Shiels

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 03.05	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Gilbert McCarthy		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 03.06	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Linda Hickey		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Cette candidate non indépendante est administrateur principal et ce poste n'est pas temporaire. Un vote contre la candidate a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 03.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Anne Heraty		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Éimear Moloney



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.09

BOARD POLITIQUE

Élire Paul Murtagh



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Senan Murphy



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03.11

Élection de Louise Phelan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Rapport de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et d'une analyse stratégique.

opportunités. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et d'une analyse stratégique.

opportunités. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

**POINT 10
D'ADMINISTRATION**

POLITIQUE

CONSEIL

Autorisation de fixer une fourchette de prix pour la réémission d'actions propres



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de recommander l'émission, la scission, le rachat ou l'annulation de certaines catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Le prix d'émission n'est pas fixé à 100 %, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de réduire le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Diamondback Energy Inc. (NASDAQ:FANG)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-26 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Spécial	TITRES 25278X109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

10200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition d'Endeavor	✓	✓
02	Augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées	✓	✓
03	Droit d'ajourner la réunion	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition d'Endeavor

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✓

Proposant : Conseil

Le 10 février 2024, Diamondback Energy a annoncé l'acquisition d'Endeavor Energy Partners. La transaction, estimée à 25,79 milliards d'USD, permettra à Diamondback de poursuivre sa consolidation dans le plus grand champ de pétrole de schiste des États-Unis. Les investisseurs ont réagi positivement depuis le titre de Diamondback Energy

a gagné 9 % le jour de l'annonce et plus de 33 % depuis. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires d'Endeavor Energy Partners recevront collectivement 8 milliards USD en espèces et 117 267 069 actions Diamondback. Étant donné que la composante en actions de la contrepartie proposée est fixe, la valeur en actions de la transaction est sujette aux fluctuations du prix de l'action ordinaire de Diamondback. La valeur prise en compte sera celle du jour de la fusion. Une fois la transaction réalisée, Endeavor Energy Partners cessera d'être une société cotée en bourse et deviendra une filiale à 100 % de Diamondback Energy. Les actionnaires actuels de Diamondback conserveront 60,5 % de la nouvelle entité, tandis que les actionnaires d'Endeavor détiendront les 39,5 % restants. Le conseil d'administration recommande à l'unanimité une

ont voté en faveur de la transaction. En outre, les conseillers financiers, Jefferies LLC, ont déclaré que la transaction était équitable pour les actionnaires d'un point de vue financier. Les break fees, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont estimées à 1,4 milliard d'USD et pourraient inclure jusqu'à 260 millions d'USD pour les dépenses encourues par Diamondback Energy dans le cadre de la transaction. Le total des break fees peut atteindre 1,6 milliard d'USD, soit environ 5 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction finalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de Diamondback resteront en place. Les questions soulevées ci-dessus ne justifient pas que l'on s'oppose à la transaction, car elle est globalement dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✓

Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée lors de chaque assemblée annuelle. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Droit d'ajourner la réunion

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition ne respecte pas les délais ni les exigences de transparence en ce qui concerne les questions à soumettre au vote des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Pearson PLC (PSON)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-26 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G69651100

POLITIQUE - Partager -

Genus

ACCOUNT NUMBER

0044210

ACCOUNTNAME

Genus High Impact Equ Fnd

S3T3O7C4K0C0OUNT

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Dividendes	✓	✓
03	Élection d'Omar Abbosh	✓	✓
04	Élire Alison Dolan	✓	✗
05	Élection d'Alex Hardiman	✓	✓
06	Élire Sherry Coutu	✓	✓
07	Élire Sally Johnson	✓	✓
08	Élire Omid Kordestani	✓	✓
09	Élection d'Esther Lee	✓	✓
10	Élire Graeme Pitkethly	✓	✓
11	Élire Annette Thomas	✓	✓
12	Élire Lincoln Wallen	✓	✓
13	Rapport de rémunération	✓	✗
14	Règles du plan "Save for Shares"	✓	✓
15	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
16	Honoraires du commissaire aux comptes	✓	✓
17	Émission d'actions	✓	✗

18	Renonciation aux droits de préemption		
19	Renonciation aux droits de préemption - Pourcentage supplémentaire		
20	Rachat d'actions		
21	Convocation aux réunions		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Dividendes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Élection d'Omar Abbosh

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Alison Dolan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est directrice financière d'une autre société et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des porteurs de parts. Un vote contre candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Alex Hardiman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Sherry Coutu



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'administrateurs indépendants.

d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Sally Johnson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice financière de l'entreprise.

Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Omid Kordestani



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

**POINT 09
D'ADMINISTRATION POLITIQUE**

CONSEIL

Élection d'Esther Lee



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Élire Graeme Pitkethly

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'administrateurs indépendants.

d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Élire Annette Thomas

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 12

Élire Lincoln Wallen

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

**POINT 13
D'ADMINISTRATION POLITIQUE**

CONSEIL

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL

POLITIQUE

Règles du plan "Save for Shares"



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernent des services d'audit financier. La durée de la relation entre l'entreprise et le cabinet d'audit répond aux critères de la politique. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL

POLITIQUE

Honoraires du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL

POLITIQUE

Émission d'actions



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. Cette émission d'actions à but spécial est supérieure à 50 % des actions. Cette émission n'est pas justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL

POLITIQUE

Renonciation aux droits de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de recommander des droits de préemption pour certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire à des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires

L'exercice des droits de souscription empêche la dilution de leur participation dans l'entreprise. La levée des droits de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL

POLITIQUE

Renonciation aux droits de préemption - Pourcentage supplémentaire



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de recommander des droits de préemption pour certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire à des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires

L'exercice des droits de souscription empêche la dilution de leur participation dans l'entreprise. La levée des droits de préemption est limitée à 20 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL

POLITIQUE

Rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat s'inscrit dans un calendrier bien structuré et le Conseil d'administration de l'Union européenne s'est engagé à le mettre en œuvre.

est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

CONSEIL

POLITIQUE

Convocation aux réunions



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CNR)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-26
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT ENT 2024-03-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 136375102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	8600
160717012	Genus Canadian Alpha Fund	13600
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	32500
000442045	Fonds de dividendes Genus	42300

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Shauneen Bruder	✓	✓
01.02	Élire Jo-ann dePass Olsovsky	✓	✓
01.03	Élection de David Freeman	✓	✓
01.04	Élire Denise Gray	✓	✓
01.05	Élire Justin M. Howell	✓	✓
01.06	Élire Susan C. Jones	✓	✓
01.07	Élire Robert M. Knight, Jr.	✓	✓
01.08	Élection de Michel Letellier	✓	✗
01.09	Élire Margaret A. McKenzie	✓	✓
01.10	Élection d'Al Monaco	✓	✓
01.11	Élire Tracy Robinson	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Adoption du règlement sur la notification préalable	✓	✓
04	Modification du plan d'incitation à long terme de la direction	✓	✗
05	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	▲
06	Vote consultatif sur le plan d'action pour le climat	✓	✓
07	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration négocie des politiques de congés de maladie payés avec tous les syndicats représentant les employés de l'entreprise aux États-Unis. Conformément à ces politiques, tous les employés de l'entreprise devraient pouvoir bénéficier d'un congé de maladie rémunéré sans être soumis à des restrictions.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Shauneen Bruder		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Jo-ann dePass Olsovsky		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de David Freeman		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du

a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Denise Gray



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Justin M. Howell



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Susan C. Jones



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Robert M. Knight, Jr.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Michel Letellier



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est le chef de la direction d'Innergex énergie renouvelable inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Margaret A. McKenzie



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection d'Al Monaco

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Tracy Robinson

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la société. Elle est actuellement directrice générale de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Adoption du règlement sur la notification préalable

**Proposant :** Conseil

La politique de notification fixera à 30 jours le délai dans lequel les détenteurs d'actions ordinaires doivent soumettre à la société les candidatures à l'élection du conseil d'administration avant toute assemblée annuelle, ou à 15 jours pour une assemblée extraordinaire des actionnaires, et définira les informations qu'un actionnaire doit inclure dans la notification

à la société pour qu'elle soit en bonne et due forme. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'incitation à long terme de la direction

**Proposant :** Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le comité de rémunération ne divulgue pas les objectifs des critères de performance de ses plans d'incitation. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il s'agit d'une

n'est pas une divulgation adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le comité de rémunération ne divulgue pas les objectifs des critères de performance de ses plans d'incitation. Il est donc impossible pour les actionnaires de comprendre comment la société a déterminé les montants versés aux dirigeants. Il ne s'agit pas d'une information adéquate. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06**CONSEIL POLITIQUE**

Vote consultatif sur le plan d'action pour le climat

**Proposant :** Conseil

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'est engagée à réduire l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2 de 43 % par année.

L'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % par tonne brute-mille (unité de mesure ferroviaire qui représente le déplacement d'une tonne de train, à l'exclusion du poids du véhicule moteur, sur une distance d'un mille) d'ici à 2030, par rapport à 2019. L'entreprise s'est également engagée à réduire l'intensité de ses émissions de GES du champ d'application 3 de 40 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à 2019 pour les activités liées au carburant et à l'énergie. Ces objectifs sont fondés sur des données scientifiques et ont été approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Il est important de noter que l'entreprise n'a pas défini d'objectifs absolus pour la réduction de ses émissions des champs d'application 1 à 3. À l'inverse, certains de nos concurrents ont pris des engagements plus marqués. Par exemple, Union Pacific vise une réduction de 26 % des émissions de GES des champs d'application 1 et 2, ainsi que des émissions du champ d'application 3 de

l'utilisation de locomotives, d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2018. En termes de divulgation, l'entreprise suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et publie annuellement ses émissions Scope 1, 2 et 3, qui sont également vérifiées par des indépendants. outre, l'entreprise travaille avec Progress Rail et Renewable Energy Group (REG) pour tester des mélanges de haut niveau de carburants renouvelables, contenant à la fois du biodiesel et du diesel renouvelable, qui devraient à terme réduire l'utilisation de carburants conventionnels. Depuis 2021, l'entreprise a investi dans l'acquisition de nouvelles locomotives moins gourmandes en énergie. Dans le même temps, elle prévoit

d'investir dans des technologies qui améliorent l'efficacité énergétique de ses opérations, comme les grues électriques et les systèmes automatisés qui optimisent la circulation des trains. Enfin, nous constatons que ses préoccupations environnementales vont au-delà du changement climatique. L'entreprise aborde également des questions telles que la gestion des émissions atmosphériques, des déchets et de la biodiversité, sur lesquelles elle a déjà réalisé des progrès. Malgré certaines faiblesses, notamment l'absence d'objectifs absolus de réduction des émissions, le plan d'action climatique de l'entreprise semble valable et cohérent avec ses activités et ses ambitions. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 07****CONSEIL POLITIQUE**

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration négocie des politiques de congés de maladie payés avec tous les syndicats représentant les employés de l'entreprise aux États-Unis ; en Conformément à ces politiques, tous les salariés de l'entreprise devraient pouvoir bénéficier de congés de maladie rémunérés sans faire l'objet de mesures disciplinaires, conformément aux lignes directrices de l'entreprise en matière d'assiduité des salariés. les directives de l'entreprise en matière d'assiduité des employés.

**Proposant :** Vancity Investment Management Ltd

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec le promoteur de cette proposition. Nous ne pensons en aucun cas que cette relation altère notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, n' pas à nous contacter. La possibilité pour les travailleurs de bénéficier de congés de maladie rémunérés représente un enjeu social important aux États-Unis. C'est le seul pays industrialisé qui ne dispose pas d'une loi nationale garantissant l'accès à ces congés, bien que plusieurs villes et une vingtaine d'États et le district de Columbia disposent de telles lois. En 2023, 22% des

des travailleurs du secteur privé n'avaient droit à aucun jour payé pour s'occuper d'eux-mêmes, selon le Bureau of Labor Statistics (BLS) des États-Unis. Les données du BLS montrent également qu'en 2017-2018, 42,1 % des travailleurs dont les revenus étaient égaux ou inférieurs au 25e centile n'ont déclaré aucun congé payé d'aucune , contre moins de 19,2 % de ceux dont les revenus étaient supérieurs au 25e centile. Il en va de même pour 48,4 % des travailleurs d'origine hispanique ou latino-américaine et 36,3 % des travailleurs noirs, contre 32,6 % des travailleurs blancs. Cependant, lorsqu'ils sont malades, les salariés qui ne peuvent pas bénéficier de congés payés ont le choix de rester à la maison sans être payés, ce qui a pour effet de réduire la durée de leurs congés.

compromettre leur stabilité financière, ou se rendre au travail et prendre le risque d'infecter d'autres personnes, collègues ou clients, s'ils sont contagieux. Ils risquent également des représailles de la part de leur employeur, y compris le licenciement, s'ils ne se présentent pas au travail. Cependant, il est dans l'intérêt des entreprises d'offrir un tel congé à leur personnel. Parmi les avantages les plus évidents, on peut citer la réduction du risque d'épidémie qui pourrait perturber leurs activités dans le cas de maladies infectieuses, et le risque d'accidents du travail lié à la présence d'un plus grand nombre d'employés fatigués et malades. Le fait d'offrir des congés payés permet également aux entreprises de démontrer leur engagement à l'égard de l'environnement.

protéger la santé et le bien-être de leurs employés et de leurs clients, deux groupes de parties prenantes importantes. Enfin, de façon plus générale, en améliorant les conditions de travail de leurs employés, les entreprises peuvent rehausser leur réputation et leur capacité d'attirer et de retenir des employés qualifiés, tout en stimulant le moral et la productivité sur le lieu de travail. Dans le cas du CN, il a signé des ententes sur les congés de maladie payés avec tous les syndicats représentant son personnel non itinérant aux États-Unis, sauf un, à qui il continue d'offrir les mêmes conditions qu'aux autres. Quant aux mécaniciens de locomotive et aux chefs de train, le CN leur assure que la prévisibilité des horaires de travail leur permet de

pour planifier leurs rendez-vous médicaux réguliers, et qu'ils aient accès à un congé général rémunéré. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, le manque d'accès aux congés de maladie payés peut encourager les employés à se rendre au travail même lorsqu'ils sont malades, ce qui peut avoir des effets négatifs sur la qualité de leur travail. Ces effets seront encore plus importants s'ils sont atteints d'une maladie contagieuse, menaçant ainsi la sécurité du personnel et des clients, ainsi que la productivité et le moral des employés. En outre, le promoteur souligne qu'il existe une disparité entre la main-d'œuvre canadienne du CN, qui a accès à ces congés sans délai, et sa main-d'œuvre américaine, qui n'a droit aux prestations qu'après 7 jours. Il souligne également que les cheminots et leurs syndicats craignent que les employés ne fassent l'objet de mesures disciplinaires en cas d'absence imprévue

pour des raisons de santé. Compte tenu des nombreux avantages que présente l'offre de congés de maladie payés aux employés, nous considérons que la proposition est justifiée, raisonnable et qu'elle sert au mieux les intérêts des actionnaires. Il serait également plus équitable pour le CN de mettre fin à la disparité entre ses employés canadiens et américains, ce qui atténuerait les risques de réputation et . Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Mines Agnico-Eagle Ltd (AEM)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-26 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 8474108

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Leona Aglukkaq	▲✓	▲✓
01.02	Élire Ammar Al-Joundi	▲✓	▲
01.03	Élire Sean Boyd	▲✓	✗
01.04	Élire Martine A. Celej	▲✓	▲
01.05	Élire Jonathan Gill	▲✓	▲✓
01.06	Élire Peter Grosskopf	▲✓	▲
01.07	Élire Elizabeth Lewis-Gray	▲✓	▲✓
01.08	Élire Deborah McCombe	▲✓	▲
01.09	Élire Jeffrey Parr	▲✓	✗
01.10	Élire J. Merfyn Roberts	▲✓	✗
01.11	Élire Jamie C. Sokalsky	▲✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	▲✓	▲✓
03	Modification du plan d'achat d'actions incitatif	▲✓	▲✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	▲✓	▲✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Leona Aglukkaq

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Ammar Al-Joundi		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Sean Boyd		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Martine A. Celej		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération.

Comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jonathan Gill

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de

s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Peter Grosskopf

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Elizabeth Lewis-Gray



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Deborah McCombe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jeffrey Parr



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire J. Merfyn Roberts



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le conseil d'administration de la Le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Jamie C. Sokalsky



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité d'audit et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Le président du n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est président de Prob Gold Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Modification du plan d'achat d'actions incitatif



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL **POLITIQUE**

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER BE Semiconductor Industries NV (AMS : BESI)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-28
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N13107144

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	3200
00442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	9200
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	10700

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
03	Comptes et rapports	✓	✓
04.02	Dividendes	✓	✓
05.01	Décharge au conseil d'administration	✓	✗
05.02	Décharge des directeurs	✓	✗
06	Rémunération	✓	✗
07	Honoraires des directeurs	✓	✓
08.01	Émission d'actions	✓	✓
08.02	Exclure les droits de préemption	✓	✓
09	Rachat d'actions	✓	✓
10	Annulation des actions	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 03

Comptes et rapports

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.02

CONSEIL POLITIQUE

Dividendes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.01

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge au conseil d'administration



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions des membres du Comité exécutif et de les exonérer ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.02

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge des directeurs



Proposant : Conseil

Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. De larges pouvoirs discrétionnaires sont accordés aux administrateurs pour mise en œuvre du plan d'options sur actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Honoraires des directeurs



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.01

CONSEIL POLITIQUE

Émission d'actions



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02

CONSEIL POLITIQUE

Exclure les droits de préemption



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de recommander l'octroi d'un droit de préemption pour certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. La levée du droit de préemption est limitée et encourage la vente d'actions au moment de l'émission. La levée du droit de préemption est limitée à 10 % des actions en circulation.

actions. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Annulation des actions



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation d'actions a généralement un effet relatif qui augmente le bénéfice par action de l'entreprise. L'annulation viserait un maximum de 10 % du capital social de l'entreprise. L'annulation est justifiée par des raisons commerciales adéquates. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Snap-on Incorporated (NYSE:SNA)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 833034101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442096 Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096 3500

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de David C. Adams	✓	✗
01.02	Élire Karen L. Daniel	✓	✗
01.03	Élire Ruth Ann M. Gillis	✓	✗
01.04	Élection de James P. Holden	✓	✗
01.05	Élire Nathan J. Jones	✓	✗
01.06	Élection de Henry W. Knueppel	✓	✗
01.07	Élire W. Dudley Lehman	✓	✗
01.08	Élection de Nicholas T. Pinchuk	✓	✗
01.09	Élire Gregg M. Sherrill	✓	✗
01.10	Élection de Donald J. Stebbins	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de David C. Adams	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Karen L. Daniel



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Ruth Ann M. Gillis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de James P. Holden



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cet arrangement crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise.

l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Nathan J. Jones

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du conseil d'administration depuis plus de 10 ans.

siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Henry W. Knueppel

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans

Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le PDG est également président du conseil d'administration. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire W. Dudley Lehman

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Nicholas T. Pinchuk

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Ce candidat est à la fois directeur général et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Gregg M. Sherrill

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans années. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Donald J. Stebbins



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances, ce qui limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. La rémunération comprend un plan de rémunération fondé sur des actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux global de dilution des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DU PROXY

ISSUER Celestica Inc. (CLS)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-08
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel et extraordinaire	TITRES 15101Q108

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Genus Canadian Alpha Fund	31200
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	75900
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	105200

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Kulvinder (Kelly) Ahuja	✓	▲
01.02	Élection de Robert A. Cascella	✓	▲
01.03	Élire Deepak Chopra	✓	▲
01.04	Élection de Françoise Colpron	✓	▲
01.05	Élire Jill Kale	✓	▲
01.06	Élection de Laurette T. Koellner	✓	▲
01.07	Élection de Robert A. Mionis	✓	✓
01.08	Élection de Luis A. Müller	✓	▲
01.09	Élire Michael M. Wilson	✓	▲
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Pouvoir de fixer les honoraires des auditeurs	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	▲
05	Modifications des statuts	✓	✓
06	Approbation du règlement modifié et reformulé 1	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Kulvinder (Kelly) Ahuja	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation des membres du conseil d'administration.

assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Robert A. Cascella

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il est président d'une autre société et siège dans un total de

plus de deux conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Deepak Chopra

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants.

membres. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Françoise Colpron

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Jill Kale

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.06**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Laurette T. Koellner

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège dans tous les comités clés. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du

conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation de son président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination.

Elle est présidente d'une autre société et siège dans plus de deux conseils d'administration au total. Elle est présidente d'une autre société et siège dans plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Robert A. Mionis

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'y opposer

l'élection de ce candidat. Un vote en candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Luis A. Müller

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation des membres du conseil d'administration.

assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette . Il est PDG d'une autre société et siège à conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Michael M. Wilson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Pouvoir de fixer les honoraires des auditeurs

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération incitative à court terme dépasse 200 % du salaire de base. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Modifications des statuts

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

La proposition abolit une structure qui comprend des actions avec des droits de vote inégaux. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Approbation du règlement modifié et reformulé 1

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est proposé de supprimer l'exigence selon laquelle 25 % des administrateurs doivent être des "résidents canadiens" au sens de la loi sur les sociétés commerciales de l'Ontario. Les modifications proposées ne sont pas préjudiciables aux intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER TFI International Inc. (TSE:TFII)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 87241L109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

160717012

Genus Canadian Alpha Fund

3800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Leslie Abi-Karam	✓	✗
01.02	Élection d'Alain Bédard	✓	✗
01.03	Élection d'André Bérard	✓	✗
01.04	Élection de William T. England	✓	✓
01.05	Élire Diane Giard	✓	✓
01.06	Élire Debra J. Kelly-Ennis	✓	✓
01.07	Élection de Neil D. Manning	✓	✗
01.08	Élire Sébastien Martel	✓	✓
01.09	Élire John Pratt	✓	✓
01.10	Élire Joey Saputo	✓	✗
01.11	Élire Rosemary Turner	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Leslie Abi-Karam

Proposant : Conseil

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✗

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection d'Alain Bédard

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Ce candidat est à la fois directeur général et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection d'André Bérard

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans.

Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de William T. England

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Diane Giard



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Debra J. Kelly-Ennis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Neil D. Manning



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Sébastien Martel

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire John Pratt

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Joey Saputo



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans années. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rosemary Turner



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du vérificateur des comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et la performance ESG de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Sekisui House Ltd (TYO:1928)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS Japon	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-01-31
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES J70746136

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTAGE DES STOCKS
000442045	Fonds de dividendes Genus	143100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
02.01	Élire Yoshihiro Nakai	✓	✗
02.02	Élire Yosuke Horiuchi	✓	✗
02.03	Élire Satoshi Tanaka	✓	✗
02.04	Élire Toru Ishii	✓	✗
02.05	Élire Hiroshi Shinozaki	✓	✗
02.06	Élire Yukiko Yoshimaru	✓	✓
02.07	Élire Toshifumi Kitazawa	✓	✗
02.08	Élire Yoshimi Nakajima	✓	✓
02.09	Élire Keiko Takegawa	✓	✓
02.10	Élire Shinichi Abe	✓	✓
03	Élection de Yoritomo Wada en tant qu'auditeur statutaire	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
Proposant : Conseil		

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Yoshihiro Nakai



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le Conseil d'administration de l'Union européenne doit être indépendant.

Le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des réviseurs d'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Yosuke Horiuchi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Conformément à la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant

selon l'entreprise. Il est actuellement cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Satoshi Tanaka



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Conformément à la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant

selon l'entreprise. Il est actuellement cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Toru Ishii



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le Conseil d'administration de l'Union européenne doit être indépendant.

Le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des réviseurs d'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Hiroshi Shinozaki



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration de l'Union européenne doit être indépendant.

Le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité des réviseurs d'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement un cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Yukiko Yoshimaru



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Toshifumi Kitazawa

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Yoshimi Nakajima

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un conseil des auditeurs de l'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Keiko Takegawa

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration de l'Union européenne doit être indépendant.

Le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'audit. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.10

Élire Shinichi Abe

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme le stipule la législation japonaise, le conseil d'administration n'est composé d'aucun des trois comités clés, puisqu'il existe un comité d'auditeurs d'entreprise. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Élection de Yoritomo Wada en tant qu'auditeur statutaire

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que le conseil des réviseurs d'entreprise n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Edison International (EIX)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 281020107

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Jeanne Beliveau-Dunn	✓	✗
01.02	Élection de Michael C. Camuñez	✓	✗
01.03	Élection de Vanessa C.L. Chang	✓	✗
01.04	Élire James T. Morris	✓	✓
01.05	Élection de Timothy T. O'Toole	✓	✓
01.06	Élire Pedro J. Pizarro	✓	✓
01.07	Élire Marcy L. Reed	✓	✓
01.08	Élection de Carey A. Smith	✓	✗
01.09	Élire Linda G. Stuntz	✓	✗
01.10	Élire Peter J. Taylor	✓	✗
01.11	Élection de Keith Trent	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Jeanne Beliveau-Dunn

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Michael C. Camuñez



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Vanessa C.L. Chang



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination et au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire James T. Morris

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Timothy T. O'Toole

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Pedro J. Pizarro

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07****CONSEIL** **POLITIQUE**

Élire Marcy L. Reed

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08****CONSEIL** **POLITIQUE**

Élection de Carey A. Smith

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de Parsons Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. En outre, elle siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09****CONSEIL** **POLITIQUE**

Élire Linda G. Stuntz

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Peter J. Taylor

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Il est président de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Keith Trent

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire concernant le rapport de lobbying

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : John Chevedden

Il s'agit d'une proposition d'actionnaire courante qui devrait recevoir un taux d'approbation élevé. Il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise divulgue toutes les informations relatives à ses activités de lobbying, car il existe des risques pour sa réputation. Les ressources financières allouées aux activités de lobbying de l'entreprise représentent moins d'argent pour les actionnaires.

le développement de ses différents projets. La proposition est raisonnable car elle est dans l'intérêt des actionnaires et n'entraîne que peu de coûts supplémentaires puisque la publication se ferait sur Internet. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Fastenal Company (FAST)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 311900104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

44400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Scott A. Satterlee	✓	✗
01.02	Élection de Michael J. Ancius	✓	✗
01.03	Élire Stephen L. Eastman	✓	✗
01.04	Élection de Daniel L. Florness	✓	✗
01.05	Élire Rita J. Heise	✓	✗
01.06	Élire Hsenghung Sam Hsu	✓	✗
01.07	Élection de Daniel L. Johnson	✓	✗
01.08	Élection de Nicholas J. Lundquist	✓	✗
01.09	Élire Sarah N. Nielsen	✓	✓
01.10	Élire Irene A. Quarshie	✓	✓
01.11	Élire Reyne K. Wisecup	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur KPMG	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Scott A. Satterlee



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Michael J. Ancius



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Stephen L. Eastman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Daniel L. Florness



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Rita J. Heise



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Hsenghung Sam Hsu



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Daniel L. Johnson

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Nicholas J. Lundquist

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il s'agit d'un ancien cadre de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Sarah N. Nielsen

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Irene A. Quarshie

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.11**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Reyne K. Wisecup

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par l'entreprise. Il s'agit d'une ancienne dirigeante de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 02**

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur KPMG

**Proposant :** Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 03**

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération n'est pas basée sur les performances de l'entreprise. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande que le nombre de votes requis pour l'adoption d'une proposition soit ramené à deux tiers ou à une majorité simple, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : John Chevedden

La proposition demande qu'une majorité de votes soit requise pour légitimer la nomination des membres du conseil d'administration. Le vote à la majorité est l'un des seuls moyens pour les actionnaires de manifester leur opposition. Il améliore donc les pratiques de gouvernance. On ne peut enregistrer qu'un vote en faveur de l'élection des administrateurs et des auditeurs, ou une abstention de vote. Par conséquent, un candidat n'a besoin que d'un seul vote en sa faveur pour être élu. Il est dans l'intérêt des actionnaires de mettre en place un système de vote par correspondance.

qui leur permettra d'exprimer leur opposition à un candidat et qui sera prise en considération. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Intuitive Surgical Inc. (ISRG)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-25 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-29
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 46120E602

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	4800
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	6000
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	7800

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Craig H. Barratt	✓	✗
01.02	Élection de Joseph C. Beery	/	/
01.03	Élire Lewis Chew	✓	✓
01.04	Élection de Gary S. Guthart	/	▼
01.05	Élire Amal M. Johnson	✓	✗
01.06	Élire Sreelakshmi Kolli	/	▼
01.07	Élection d'Amy L. Ladd	✓	✓
01.08	Élire Keith R. Leonard, Jr.	/	▼
01.09	Élire Jami Dover Nachtsheim	✓	✗
01.10	Élire Monica P. Reed	/	/
01.11	Élection de Mark J. Rubash	✓	✗
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	/	▼
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Modification du plan d'intéressement 2010	✓	✗
05	Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés de 2000	✓	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie chaque année les écarts de rémunération médians et ajustés en fonction du sexe et de la race, y compris les risques liés à la réputation, à la concurrence et aux opérations, les risques liés aux politiques publiques, ainsi que les risques liés au recrutement et à la conservation d'une main-d'œuvre diversifiée. talent.	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Craig H. Barratt

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Joseph C. Beery

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Lewis Chew

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Gary S. Guthart



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Amal M. Johnson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Sreelakshmi Kolli



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est Chief Digital Officer d'Align Technology et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection d'Amy L. Ladd

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Keith R. Leonard, Jr.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président de Unity Biotechnology, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Jami Dover Nachtsheim

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration,

et compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Monica P. Reed

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Mark J. Rubash

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La politique s'oppose à l'utilisation de plans de rémunération basés sur des options d'achat d'actions pour les administrateurs. Des droits d'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'octroi s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détenir des actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Ratification de l'auditeur

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Modification du plan d'intéressement 2010

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fictives. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Modification du plan d'achat d'actions pour les salariés de 2000

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie chaque année les écarts de rémunération médians et ajustés en fonction du sexe et de la race, y compris les risques liés à la réputation, à la concurrence et aux opérations, les risques liés aux politiques publiques, ainsi que les risques liés au recrutement et à la conservation de talents diversifiés.



Proposants : John Chevedden et James McRitchie

D'importantes disparités salariales fondées sur le sexe et la race persistent aux États-Unis, que des facteurs tels que l'expérience, la formation, le secteur ou les heures de travail soient pris en compte ou non. Par exemple, le salaire médian des employés noirs représentait 75,6 % de celui de leurs homologues blancs en 2019, selon l'Economic Policy Institute. Loin de se résorber, cet écart s'est creusé depuis 2000. En outre, le Pew Research Center rapporte que l'écart de salaire médian entre les sexes a stagné au cours des 20 dernières années.

années : en 2022, les femmes gagneront 82 % du salaire des hommes, contre 80 % en 2002. Quant à l'écart de rémunération ajusté au sexe, il était de 4,9 , selon une étude de Glassdoor publiée en 2019. De nombreux chercheurs et économistes estiment que cet écart inexplicable pourrait être dû à la discrimination. Cela peut entraîner des poursuites judiciaires coûteuses et nuire à l'image des entreprises ainsi qu'à leur capacité à recruter et à conserver des employés talentueux. Toutefois, les risques juridiques se sont accrus ces dernières années. La Californie, le Massachusetts, New York et le Maryland ont renforcé leur législation en matière d'égalité salariale. En Islande, les entreprises employant au moins 25 personnes à temps plein doivent prouver que

qu'elles versent un salaire égal pour un travail égal, quel que soit le sexe de l'employé, sous peine d'amende. Des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande et Israël exigent désormais la divulgation des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. D'autres, dont la France, l'Italie et l'Espagne, ont renforcé leurs exigences en matière de communication d'informations relatives à l'équité entre les sexes, en particulier en termes de rémunération. D'autre part, des études montrent que les entreprises qui font preuve de transparence, qui traquent et mettent tout en œuvre pour éliminer les écarts salariaux favorisent une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, ce qui leur permet de bénéficier des nombreux avantages de la diversification de la main-d'œuvre, y compris au sein de l'encadrement supérieur. De plus, ces écarts salariaux ont un impact négatif sur l'économie. Par exemple, Citi

a estimé en 2020 que l'élimination des disparités raciales, y compris celles liées aux salaires, ajouterait 5 000 milliards de dollars à l'économie américaine au cours des cinq prochaines années. Dans le cas d'Intuitive Surgical, l'entreprise publie son écart de rémunération ajusté pour ses employés américains, mais refuse de faire de même pour sa main-d'œuvre mondiale et de divulguer ses écarts médians. Or, si l'existence d'écarts ajustés peut révéler la présence d'une discrimination salariale, consciente ou non, les écarts bruts peuvent témoigner d'une sous-représentation des femmes ou des minorités dans des emplois bien rémunérés, voire d'un problème de discrimination systémique en matière de promotion, d'où l'importance de divulguer les deux types d'écarts de rémunération. Par ailleurs, plus de 40 grandes entreprises telles que Citigroup, Adobe, American Express, Bank of New York Mellon, Home Depot, Lowes, MasterCard,

Pfizer, Starbucks, Target, Visa et Wyndham Hotels and Resorts ont adopté la meilleure pratique consistant à publier à la fois l'équité salariale brute et l'équité salariale ajustée. Nous pensons donc qu'il est dans l'intérêt des actionnaires que l'entreprise améliore sa transparence et publie les informations demandées. En comblant ces lacunes et en divulguant davantage d'informations sur cette question, atténuera le risque juridique, financier et de réputation associé aux pratiques discriminatoires, tout en augmentant sa capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée afin de constituer des équipes diversifiées et innovantes en démontrant que ses employés sont rémunérés de manière juste et équitable, indépendamment de leur sexe ou de leur origine ethnique ou raciale. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Intesa Sanpaolo SPA (ISP)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-24 ,
PAYS Italie	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-15
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES T55067101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	222900
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	587300
000442045	Fonds de dividendes Genus	831400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Bilan de la société mère	/	/
02	Dividendes	✓	✓
03	Politique de rémunération	/	▼
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
05	2024 Système d'incitation annuel	/	/
06	Rachat d'actions suivi d'une annulation	✓	✓
07	Rachat d'actions et transfert au plan d'incitation	✓	✗
08	Rachat d'actions pour des opérations de marché	✓	✗
09	Annulation des actions	/	/

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Bilan de la société mère

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE

/

/

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Dividendes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Politique de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. Des actions fictives sont incluses dans le plan. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des actions fictives sont incluses dans le plan. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

2024 Système d'incitation annuel

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Rachat d'actions suivi d'une annulation

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Lorsqu'un rachat d'actions est associé à une annulation de ces actions, il en résulte une réduction du capital social. C'est un moyen de restituer des actifs aux actionnaires, lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Rachat d'actions et transfert au plan d'incitation

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Toutefois, cette autorisation s'ajoute aux autres, de sorte qu'ensemble, elles pourraient dépasser la limite de 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Rachat d'actions pour des opérations de marché

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Toutefois, cette autorisation s'ajoute aux autres, de sorte qu'ensemble, elles pourraient dépasser la limite de 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Annulation des actions

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation d'actions a généralement un effet relatif qui augmente le bénéfice par action de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER West Fraser Timber Co. Ltd (WFT)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-24 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-29
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 952845105

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Taille du conseil d'administration	▲✓	▲✓
02.01	Élire Henry H. (Hank) Ketcham	▲✓	✗
02.02	Élection de Doyle N. Beneby	▲✓	▲✓
02.03	Élection d'Eric L. Butler	▲✓	▲✓
02.04	Élire Reid E. Carter	▲✓	▲
02.05	Élection de John N. Floren	▲✓	✗
02.06	Élire Ellis Ketcham Johnson	▲✓	▲
02.07	Élire Brian G. Kenning	▲✓	✗
02.08	Élire Marian Lawson	▲✓	▲✓
02.09	Élire Sean McLaren	▲✓	▲✓
02.10	Élire Colleen M. McMorrow	▲✓	▲✓
02.11	Élire Janice G. Rennie	▲✓	✗
02.12	Élection de Gillian D. Winckler	▲✓	▲✓
03	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	▲✓	▲✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	▲✓	▲

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

CONSEIL

POLITIQUE

Taille du conseil d'administration



Proposant : Conseil

La taille proposée, comprise entre cinq et dix-sept membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.01

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Henry H. (Hank) Ketcham



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.02

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de Doyle N. Beneby



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.03

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection d'Eric L. Butler



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Reid E. Carter



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination

La commission des nominations est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la désignation du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de John N. Floren



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la

Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Ellis Ketcham Johnson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Élire Brian G. Kenning

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Vote enregistré

POINT 02.08

Élire Marian Lawson

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Vote enregistré

POINT 02.09

Élire Sean McLaren

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 02.10

Élire Colleen M. McMorrow

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 02.11

Élire Janice G. Rennie

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité des rémunérations n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme une partie liée en vertu de la politique, siège au comité des rémunérations et au comité des nominations. Elle fait partie du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 02.12

Élection de Gillian D. Winckler

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il est souhaitable qu'un lien soit établi entre la rémunération et les performances sociales de l'entreprise. La rémunération comprend un plan d'options sur actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER WW Grainger Inc. (GWW)	DATE DE RÉUNION 2024-04-24 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-04
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 384802104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442010

Fonds d'actions Genus Canglobe

3100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Rodney C. Adkins	✓	✗
01.02	Élection de George Davis	✓	✗
01.03	Élire Katherine D. Jaspon	✓	✗
01.04	Élire Christopher J. Klein	✓	✗
01.05	Élire Stuart L. Levenick	✓	✗
01.06	Élire D. G. Macpherson	✓	✗
01.07	Élire Cindy J. Miller	✓	✗
01.08	Élire Neil S. Novich	✓	✗
01.09	Élire Beatriz R. Perez	✓	✗
01.10	Élire E. Scott Santi	✓	✗
01.11	Élire Susan Slavik Williams	✓	✗
01.12	Élection de Lucas E. Watson	✓	✗
01.13	Élection de Steven A. White	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Rodney C. Adkins



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de George Davis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration,

y compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Katherine D. Jaspon



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration,

y compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Christopher J. Klein

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Stuart L. Levenick

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire D. G. Macpherson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique.

Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Cindy J. Miller



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de Stericycle, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels elle siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Neil S. Novich



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre le membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Beatriz R. Perez



Proposant : Conseil

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL POLITIQUE

Élire E. Scott Santi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'organisation.

de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL POLITIQUE

Élire Susan Slavik Williams



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Lucas E. Watson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élection de Steven A. White

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les performances. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même s'ils sont performants.

médiocre. L'entreprise ne divulgue pas les critères spécifiques (ou les objectifs) qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un large pouvoir discrétionnaire est accordé aux administrateurs en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action. Un vote contre la proposition a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Atlas Copco AB (ATCO-A)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-24 ,
PAYS Suède	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-16
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES W10020118

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029

Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe

61200

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Ouverture et élection du président de l'assemblée	✓	✓
02	Liste de vote	✓	✓
03	Ordre du jour	✓	✓
04	Procès-verbal	✓	✓
05	Convocation correcte de la réunion	✓	✓
08.01	Comptes et rapports	✓	✓
08.02.01	Décharge de Jumana Al Sibai	✓	✗
08.02.02	Décharge de Staffan Bohman	✓	✗
08.02.03	Décharge de Johan Forssell	✓	✗
08.02.04	Décharge de Helene Mellquist	✓	✗
08.02.05	Décharge de Anna Ohlsson-Leijon	✓	✗
08.02.06	Décharge de Mats Rahmstrom	✓	✗
08.02.07	Décharge de Gordon Riske	✓	✗
08.02.08	Décharge de Hans Straberg	✓	✗
08.02.09	Décharge de Peter Wallenberg Jr	✓	✗
08.02.10	Décharge de Mikael Bergstedt	✓	✗
08.02.11	Décharge de Benny Larsson	✓	✗

08.02.12	Décharge du directeur général Mats Rahmstrom	✓	✗
08.03	Dividendes	✓	✓
08.04	Date des dividendes	✓	✓
09.01	Taille du conseil d'administration	✓	✗
09.02	Proposition de fixer à 1 le nombre de cabinets d'audit.	✓	✓
10.01.01	Élection de Jumana Al Sibai	✓	✓
10.01.02	Élire Johan Forssel	✓	✗
10.01.03	Élire Helene Mellquist	✓	✓
10.01.04	Élire Anna Ohlsson-Leijon	✓	✓
10.01.05	Élection de Gordon Riske	✓	✓
10.01.06	Élire Hans Straberg	✓	✗
10.01.07	Élection de Peter Wallenberg Jr	✓	✗
10.02.01	Élection de Vagner Rego	✓	✗
10.02.02	Élire Karin Radstrom	✓	✓
10.03	Élection de Hans Straberg en tant que président	✓	✗
10.04	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
11.01	Honoraires des directeurs	✓	✓
11.02	Honoraires d'audit	✓	✓

12.01	Rapport de rémunération	▲✓	▲✓
12.02	Politique de rémunération	▲✓	▲✓
12.03	Plan d'options sur actions 2024 pour les employés clés	▲✓	▲✓
13.01	Rachat d'actions dans le cadre du plan d'options sur actions	▲✓	▲✓
13.02	Approuver le rachat d'actions dans le but d'offrir des actions aux administrateurs.	▲✓	▲✓
13.03	Transférer des actions de classe A au plan d'options du personnel pour 2024.	▲✓	▲✓
13.04	Vente d'actions de catégorie A pour couvrir les coûts liés aux actions synthétiques au conseil d'administration	▲✓	▲✓
13.05	Vendre la classe A pour couvrir les coûts liés aux plans d'options du personnel pour 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.	▲✓	▲✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Ouverture et élection du président de l'assemblée

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Liste de vote

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ordre du jour



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Procès-verbal



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Convocation correcte de la réunion



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.01

CONSEIL

POLITIQUE

Comptes et rapports



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge de Jumana Al Sibai



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.02

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge de Staffan Bohman



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.03

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge de Johan Forssell



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.04

Décharge de Helene Mellquist

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.05

Décharge de Anna Ohlsson-Leijon

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette exonération de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires de l'obtention d'une indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.06

Décharge de Mats Rahmstrom

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.07

Décharge de Gordon Riske

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.08

Décharge de Hans Straberg

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.09

Décharge de Peter Wallenberg Jr

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette exonération de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires de l'obtention d'une indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.10

Décharge de Mikael Bergstedt

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette exonération de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires de l'obtention d'une indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.11

Décharge de Benny Larsson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil de surveillance et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.02.12

Décharge du directeur général Mats Rahmstrom

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du directeur général et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette exonération de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque compensation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.03

Dividendes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08.04

Date des dividendes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.01

Taille du conseil d'administration

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

La taille proposée, qui se situe dans la fourchette de 5 à 17 membres du conseil stipulée dans la politique, permettra au conseil d'être efficace. Cette proposition demande que le nombre d'administrateurs soit fixé, alors que les deux tiers du conseil ne sont pas composés d'administrateurs indépendants. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09.02

CONSEIL POLITIQUE

Proposition de fixer à 1 le nombre de cabinets d'audit.



Proposant : Conseil

Il est proposé de nommer une société d'audit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.01

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Jumana Al Sibai



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Johan Forssel



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité d'audit. Il représente Investor AB, un actionnaire de la société, au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.03

CONSEIL POLITIQUE

Élire Helene Mellquist



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élire Anna Ohlsson-Leijon



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Gordon Riske



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Hans Straberg



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par l'entreprise, siège dans tous les comités clés. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Peter Wallenberg Jr



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la société, siège au comité de rémunération. Il possède d'autres types d'intérêts économiques importants. les relations avec un actionnaire principal. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.02.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Vagner Rego



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il entretient d'autres types de relations économiques importantes avec l'un des clients, fournisseurs ou consultants de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.02.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Karin Radstrom



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.03

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Hans Straberg en tant que président



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par l'entreprise, siège dans tous les comités clés. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10.04

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.01

CONSEIL POLITIQUE

Honoraires des directeurs



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11.02

Honoraires d'audit

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12.01

Rapport de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de compensation montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12.02

Politique de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12.03

Plan d'options sur actions 2024 pour les employés clés

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan d'options sur actions des cadres montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13.01

Rachat d'actions dans le cadre du plan d'options sur actions

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13.02

Approuver le rachat d'actions dans le but d'offrir des actions aux administrateurs.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13.03

CONSEIL

POLITIQUE

Transférer des actions de classe A au plan d'options du personnel pour 2024.



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'attribution de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. L'attribution de titres est acceptable dans la mesure où elle s'inscrit dans un calendrier précis et qu'elle est justifiée par des raisons commerciales valables. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13.04

CONSEIL POLITIQUE

Vente d'actions de catégorie A pour couvrir les coûts liés aux actions synthétiques au conseil d'administration



Proposant : Conseil

Il appartient au Conseil d'administration de recommander l'émission, la scission, le rachat ou l'annulation de certaines catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13.05

CONSEIL POLITIQUE

Vendre la classe A pour couvrir les coûts liés aux plans d'options du personnel pour 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.



Proposant : Conseil

Il appartient au Conseil d'administration de recommander l'émission, la scission, le rachat ou l'annulation de certaines catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Eiffage SA (EPA:FGR)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-24 ,
PAYS France	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-19
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Mélange	TITRES F2924U106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	4400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	/	/
02	Comptes et rapports consolidés	/	/
03	Affectation des bénéfices/dividendes	/	/
04	Approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38.	/	/
05	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (KPMG)	/	/
06	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (Mazars)	/	/
07	Élection de Méka Brunel	/	/
08	2024 Politique de rémunération (Conseil d'administration)	/	/
09	2024 Politique de rémunération (président et directeur général)	/	▼
10	2023 Rapport de rémunération	/	▼
11	2023 Rémunération de Benoît de Ruffray, président et CEO	/	▼
12	Autorisation de rachat et de réémission d'actions	/	▼
13	Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital	/	/
14	Autorisation d'augmenter le capital par capitalisation	/	/
15	Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles avec droit de préemption	/	/
16	Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles sans droit de préemption et d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'échange	/	/
17	Autorisation d'émettre des actions et/ou de la dette convertible par le biais d'un placement privé	/	/

18	La patte d'oie	✓	✓
19	Autorisation d'augmenter le capital en contrepartie d'apports en nature	✓	✓
20	Plafond global pour les augmentations de capital et les émissions de dette	✓	✓
21	Plan d'achat d'actions pour les salariés	✓	✗
22	Approuver l'octroi de droits de performance au directeur général.	✓	✗
23	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Comptes et rapports consolidés

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Affectation des bénéfices/dividendes

**Proposant :** Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 04**

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38.

**Proposant :** Conseil

Ce rapport spécial vérifie les relations entre les parties liées et les éventuels conflits d'intérêts qui en découlent. Cette démarche est conseillée pour mieux gérer le risque de réputation de l'entreprise et toute perte éventuelle de réputation. Les transactions couvertes par le rapport spécial répondent aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 05**

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (KPMG)

**Proposant :** Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 06**

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (Mazars)



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Méka Brunel



Proposant : Conseil

Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. La présente

Le candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

2024 Politique de rémunération (Conseil d'administration)



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

2024 Politique de rémunération (président et directeur général)



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

2023 Rapport de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de recouvrement pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

2023 Rémunération de Benoît de Ruffray, président et CEO

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de recouvrement pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Autorisation de rachat et de réémission d'actions

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse de la situation de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. La prime de rachat peut dépasser 10 , ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont insuffisantes. supérieure aux besoins d'investissement. Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

Autorisation d'augmenter le capital par capitalisation

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le capital par l'émission d'actions privilégiées de type "chèque en blanc", c'est-à-dire des actions aux caractéristiques non spécifiées. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est systématiquement demandée lors de chaque assemblée annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles avec droit de préemption

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL **POLITIQUE**

Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles sans droit de préemption et d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'échange



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL **POLITIQUE**

Autorisation d'émettre des actions et/ou de la dette convertible par le biais d'un placement privé



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL **POLITIQUE**

La patte d'oie



Proposant : Conseil

Il appartient au Conseil d'administration de recommander l'émission, la scission, le rachat ou l'annulation de certaines catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

Autorisation d'augmenter le capital en contrepartie d'apports en nature

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est systématiquement demandée à chaque assemblée annuelle. L'augmentation, sans droit de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

Plafond global pour les augmentations de capital et les émissions de dette

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de recommander l'émission, la scission, le rachat ou l'annulation de certaines catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Plan d'achat d'actions pour les salariés

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. La réduction du prix de l'action par rapport à la valeur de marché est supérieure à 20 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

Approuver l'octroi de droits de performance au directeur général.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération en actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La société n'a pas de dispositions de recouvrement pour faire rembourser aux dirigeants les sommes attribuées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

Autorisation des formalités juridiques

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Marathon Petroleum Corporation (MPC)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-24 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 56585A102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	9800
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	14100
000442045	Fonds de dividendes Genus	21800

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Abdulaziz F. Alkhayyal	✓	✓
01.02	Élire Jonathan Z. Cohen	✓	✗
01.03	Élection de Michael J. Hennigan	✓	✓
01.04	Élection de Frank M. Semple	✓	✓
02	Ratification de l'auditeur	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres	1	1
05	Modification des statuts concernant la disculpation des agents	✓	✗
06	Abrogation de la commission classée	✓	✓
07	Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée	✓	✓
08	Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Abdulaziz F. Alkhayyal	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants.

membres. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Jonathan Z. Cohen

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants.

membres. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Michael J. Hennigan

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas à la Commission d'évaluer l'indépendance des candidats.

aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. Nous constatons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de Frank M. Semple

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Nous notons que le comité de nomination n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'auditeur n'a pas intégré les effets financiers des risques liés au climat dans états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous critères de la politique. Des actions fictives sont incluses dans le plan. Intérêts de la direction ne sont pas alignés sur celles des actionnaires, car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. La rémunération comprend des indemnités de départ qui ne répondent pas aux critères de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des cadres

1

1

Proposant : Conseil

La proposition vise à fixer, de manière non restrictive, la fréquence à laquelle les actionnaires auront l'occasion d'approuver un programme de rémunération des dirigeants. Il est pertinent de donner aux actionnaires une occasion annuelle d'exprimer leurs préoccupations. Une fréquence annuelle est dans l'intérêt des actionnaires et a été choisie.

Vote enregistré

POINT 05

Modification des statuts concernant la disculpation des agents

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Le conseil d'administration demande que les statuts soient modifiés afin que les administrateurs puissent être révoqués avec ou sans motif. Cette modification fait suite à la décision de la Cour de chancellerie du Delaware de décembre 2015. Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre d'exonérer certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de manquement à l'obligation de diligence par un dirigeant, s'il a été mis en demeure par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Abrogation de la commission classée

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs dont les mandats sont échelonnés, ce qui est connu pour avoir un impact négatif significatif sur la valeur des participations des actionnaires. Il est dans l'intérêt des actionnaires que les administrateurs soient tenus de renouveler leur mandat chaque année. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Suppression de l'exigence de la majorité qualifiée

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Cette proposition demande que le nombre de votes requis pour l'adoption d'une proposition soit ramené à deux tiers ou à une majorité simple, ce qui est raisonnable et conforme à l'esprit de la proposition.

Il est dans l'intérêt des actionnaires. La majorité des deux tiers n'est pas requise pour les décisions autres que celles concernant une offre publique d'achat ou une réorganisation de la société. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Proposition d'actionnaire concernant le vote à la majorité simple

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : John Chevedden

Il est dans l'intérêt des actionnaires que toute modification du plan de droits des actionnaires, ainsi que son renouvellement, soient soumis aux actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER AXA SA (AXA)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-23 ,
PAYS France	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-18
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Extraordinaire	TITRES 054536107/F06106102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

74300

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports ; dépenses non déductibles fiscalement	✓	✓
02	Comptes et rapports consolidés	✓	✓
03	Affectation des bénéfices/dividendes	✓	✓
04	2023 Rapport de rémunération	✓	✓
05	2023 Rémunération d'Antoine Gosset-Grainville, président	✓	✓
06	2023 Rémunération de Thomas Buberl, CEO	✓	✓
07	2024 Politique de rémunération (président)	✓	✓
08	2024 Politique de rémunération (CEO)	✓	✓
09	2024 Politique de rémunération (Conseil d'administration)	✓	✓
10	Rapport spécial des auditeurs sur les accords réglementés	✓	✓
11	Élection d'Antoine Gosset-Grainville	✓	✓
12	Élire Clotilde Delbos	✓	✓
13	Élire Isabel Hudson	✓	✓
14	Élection d'Angélien Kemna	✓	✓
15	Élire Marie-France Tschudin	✓	✓
16	Élire Helen Browne (Représentants des actionnaires salariés)	✓	✓
17	Nomination de l'auditeur (KPMG)	✓	✓

18	Non-renouvellement de l'auditeur suppléant (Patrice Morot)	✓	✓
19	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (Ernst & Young)	✓	✓
20	Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (KPMG)	✓	✓
21	Autorisation de rachat et de réémission d'actions	✓	✗
22	Plan d'achat d'actions pour les salariés	✓	✗
23	Plan d'achat d'actions pour les salariés d'outre-mer	✓	✗
24	Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital	✓	✓
25	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓
26.A	Approuver l'élection contestée de l'administrateur : Stéphane Bolliger	✗	✗
26.B	Approuver l'élection contestée de l'administrateur : Olivier Eugène	✗	✗
26.C	Approuver l'élection contestée de l'administrateur : Benjamin Saunier	✗	✗
26.D	Approuver l'élection contestée du directeur : Mark Sundrakes	✗	✗
26.E	Approuver l'élection contestée du directeur : Detlef Thedieck	✗	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports ; dépenses non déductibles fiscalement

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Comptes et rapports consolidés



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Affectation des bénéfices/dividendes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

2023 Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de compensation montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

2023 Rémunération d'Antoine Gosset-Grainville, président

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

2023 Rémunération de Thomas Buberl, CEO

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

2024 Politique de rémunération (président)

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

2024 Politique de rémunération (CEO)

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. La rémunération est basée sur les performances de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

2024 Politique de rémunération (Conseil d'administration)

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Rapport spécial des auditeurs sur les accords réglementés

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Le cabinet d'audit qui les a révisés est indépendant. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Élection d'Antoine Gosset-Grainville

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération

Les comités d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Clotilde Delbos



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'opinion des candidats sur les membres du conseil d'administration n'est pas prise en compte.

L'indépendance des membres du comité de nomination et du comité de rémunération a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Isabel Hudson



Proposant : Conseil

L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. L'opinion des candidats sur les membres du conseil d'administration n'est pas prise en compte.

L'indépendance des membres du comité de nomination et du comité de rémunération a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection d'Angelien Kemna



Proposant : Conseil

Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'y opposer

l'élection du candidat. Un vote faveur candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

Élire Marie-France Tschudin

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération

Les comités d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

Élire Helen Browne (Représentants des actionnaires salariés)

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Les élections au conseil d'administration étant échelonnées, cela ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration lors d'un vote annuel. L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération

Les comités d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Nomination de l'auditeur (KPMG)

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Le cabinet d'audit KPMG va remplacer PricewaterhouseCoopers après 35 ans de service. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL POLITIQUE

Non-renouvellement de l'auditeur suppléant (Patrice Morot)

✓ ✓

Proposant : Conseil

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL POLITIQUE

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (Ernst & Young)

✓ ✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL POLITIQUE

Nomination de l'auditeur pour les rapports sur le développement durable (KPMG)

✓ ✓

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Autorisation de rachat et de réémission d'actions

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. La prime de rachat peut dépasser 10 %, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

Plan d'achat d'actions pour les salariés

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. La réduction du prix de l'action par rapport à la valeur de marché est supérieure à 20 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

Plan d'achat d'actions pour les salariés d'outre-mer

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Bien que l'achat d'actions par les employés aligne leurs intérêts sur ceux des actionnaires, certains critères de la politique ne sont pas respectés. La réduction du prix de l'action par rapport à la valeur de marché est supérieure à 20 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 24

CONSEIL

POLITIQUE

Pouvoir d'annulation des actions et de réduction du capital



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et d'une analyse stratégique.

des opportunités. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Les actions rachetées et non annulées représentent plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 25

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation des formalités juridiques



Proposant : Conseil

Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

POINT 26.A

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver l'élection contestée de l'administrateur : Stéphane Bolliger



Proposant : Conseil

Les candidats suivants sont des représentants des travailleurs. Il n'y a qu'un seul poste d'administrateur représentant les travailleurs à pourvoir cette année et six candidats. Nous avons décidé de soutenir la candidature de Helen Browne. Par conséquent, nous devons voter contre les 5 autres candidats. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 26.B

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver l'élection contestée de l'administrateur : Olivier Eugène

| X | X

Proposant : Conseil

Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 26.C

CONSEIL POLITIQUE

Approuver l'élection contestée de l'administrateur : Benjamin Sauniere

| ▲ | ▲

Proposant : Conseil

Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 26.D

CONSEIL POLITIQUE

Approuver l'élection contestée du directeur : Mark Sundrakes

| ✗ | ✗

Proposant : Conseil

Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 26.E

CONSEIL POLITIQUE

Approuver l'élection contestée du directeur : Detlef Thedieck

| ✗ | ✗

Proposant : Conseil

Un vote contre le candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Broadcom Inc. (NASDAQ : AVGO)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-22 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-22
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES NASDAQ : AVGO

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	1100
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	2100
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	2300
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	3100
000442045	Fonds de dividendes Genus	6000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Diane M. Bryant	✓	✓
01.02	Élire Gayla J. Delly	✓	✗
01.03	Élire Kenneth Y. Hao	✓	✓
01.04	Élire Eddy W. Hartenstein	✓	✗
01.05	Contrôle électoral Kian Low	✓	✗
01.06	Élection de Justine F. Page	✓	✗
01.07	Élection de Henry S. Samueli	✓	✗
01.08	Élection de Hock E. Tan	✓	✗
01.09	Élection de Harry L. You	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Diane M. Bryant

Proposant : Conseil

CONSEIL	POLITIQUE
✓	✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Gayla J. Delly

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Kenneth Y. Hao

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote favorable du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Eddy W. Hartenstein

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise.

des intérêts de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Contrôle électoral Kian Low

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Justine F. Page

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Henry S. Samuelli

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Il est président du conseil d'administration de cette entreprise dont la divulgation sur le climat est jugée insuffisante. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Hock E. Tan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Harry L. You



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux comités clés au total. conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il n'existe aucun lien entre la rémunération du PDG et les performances sociales et environnementales de l'entreprise. La rémunération du PDG est plus de trois fois supérieure à celle d'un autre dirigeant nommé et le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane de l'entreprise est plus élevé que celui d'un autre dirigeant nommé.

le ratio de rémunération des employés est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Lincoln Electric Holdings Inc. (LECO)	DATE DE RÉUNION 2024-04-19 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-02-29
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 533900106

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Brian D. Chambers	✓	✗
01.02	Élire Curtis E. Espeland	✓	✗
01.03	Élire Bonnie J. Fetch	✓	✓
01.04	Élection de Patrick P. Goris	✓	✗
01.05	Élection de Steven B. Hedlund	✓	✗
01.06	Élire Michael F. Hilton	✓	✗
01.07	Élection de Marc A. Howze	✓	✓
01.08	Élire Kathryn Jo Lincoln	✓	✗
01.09	Élection de Christopher L. Mapes	✓	✗
01.10	Élire Phillip J. Mason	✓	✗
01.11	Élire Ben Patel	✓	✗
01.12	Élection de Kellye L. Walker	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Brian D. Chambers

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG d'Owens Corning et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 01.02

Élire Curtis E. Espeland

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 01.03

Élire Bonnie J. Fetch

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 01.04

Élection de Patrick P. Goris

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration comptant moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élection de Steven B. Hedlund

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection de Michael F. Hilton

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Marc A. Howze

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Kathryn Jo Lincoln

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Christopher L. Mapes

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il est

siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Phillip J. Mason

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Ben Patel

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège au conseil d'administration. avec moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de Kellye L. Walker

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Elle est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous la considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Le taux de dilution des plans d'incitation est supérieur à 5 % enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Banque nationale du Canada (NA)	DATE DE RÉUNION 2024-04-19 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-02-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 633067103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Genus Canadian Alpha Fund	14800
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	33800
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	45400
000442045	Fonds de dividendes Genus	57500

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Pierre Blouin	✓	✓
01.02	Élection de Pierre Boivin	✓	✗
01.03	Élire Yvon Charest	✓	✓
01.04	Élire Patricia Curadeau-Grou	✓	✓
01.05	Elire Laurent Ferreira	✓	✓
01.06	Élire Annick Guérard	✓	✗
01.07	Élire Karen Kinsley	✓	✗
01.08	Élire Lynn Loewen	✓	✓
01.09	Élire Rebecca McKillican	✓	✓
01.10	Élection d'Arielle Meloul-Wechsler	✓	✗
01.11	Élection de Robert Paré	✓	✓
01.12	Élection de Pierre Pomerleau	✓	✓
01.13	Élire Macky Tall	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
04	Approuver l'augmentation du montant global de la rémunération des administrateurs	✓	✓
05	Augmentation du plafond de la contrepartie globale des actions privilégiées de premier rang	✓	✓

06	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue chaque année des informations non confidentielles relatives à ses rapports pays par pays, pour le compte de l'Union européenne. aux fins d'un calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoire, et aux fins de contribuer à l'élaboration de la stratégie de l'Union européenne en matière d'emploi. de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en termes de transparence.	 	 
07	Proposition d'actionnaire concernant le Say on Climate		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
<p>Élection de Pierre Blouin</p> <p>Proposant : Conseil</p>		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
<p>Élection de Pierre Boivin</p> <p>Proposant : Conseil</p>		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
<p>Élire Yvon Charest</p>		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Patricia Curadeau-Grou		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05	CONSEIL	POLITIQUE
Elire Laurent Ferreira		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Annick Guérard		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est PDG de

Transat A.T. Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Karen Kinsley

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination et au comité de rémunération.

Comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Lynn Loewen

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Rebecca McKillican

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection d'Arielle Meloul-Wechsler

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est le chef

Il est responsable des ressources humaines et des affaires publiques d'Air Canada et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de Robert Paré

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de

s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de Pierre Pomerleau

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Macky Tall		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des cadres		

Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les éléments suivants Les programmes de rémunération basés sur la performance ne sont pas axés sur des objectifs spécifiques des critères qui les sous-tendent. En cas de changement de contrôle, le contrat de travail des administrateurs prévoit une acquisition accélérée des attributions, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03	CONSEIL	POLITIQUE
Nomination du commissaire aux comptes		

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Approuver l'augmentation du montant global de la rémunération des administrateurs



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Augmentation du plafond de la contrepartie globale des actions privilégiées de premier rang



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le plan de rémunération à base d'actions. L'augmentation proposée est suffisamment limitée pour éviter une dilution excessive des positions actuelles des actionnaires. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement des informations non confidentielles relatives à son reporting pays par pays, aux fins d'un calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoire, et aux fins de contribuer à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en termes de transparence.



Proposant : MÉDAC

Le promoteur s'inquiète du fait que l'entreprise ne divulgue pas son ratio de distribution. Le promoteur, le MÉDAC, demande à l'entreprise de publier des rapports détaillés sur le ratio de distribution de l'entreprise.

des informations sur sa divulgation par pays sur une base annuelle, permettant un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire, comme cela se pratique dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne notamment qu'il s'agirait d'un exercice de transparence, démontrant la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, le promoteur affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, les "paradis fiscaux" et autres "législations de complaisance". Le conseil d'administration considère que la banque respecte toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsqu'elles sont requises dans certains pays. Il indique que les pratiques de la société sont alignées sur les normes réglementaires et d'information prescrites par chaque juridiction dans laquelle elle est présente.

Il souligne que la Banque nationale se conforme aux lois fiscales en déposant la déclaration annuelle pays par pays requise par la législation fiscale canadienne, et note qu'à ce jour, aucune loi applicable n'exige la publication de cette déclaration. En outre, le Conseil veille à ce que la Banque nationale suive activement l'évolution du droit fiscal national, étranger et international, notamment au sein de l'OCDE, et s'engage à continuer de se conformer à ses obligations actuelles et futures en matière de déclaration pays par pays. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale soient des aspects clés des questions de gouvernance, l'auteur de la demande n'a pas réussi à démontrer le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble, et non pas spécifiquement le ratio de rémunération

entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, nous notons que l'entreprise divulgue des informations sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux lignes directrices de l'OCDE sur les rapports pays par pays. En outre, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que ceux-ci n'incluent pas spécifiquement le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés. Après examen, nous constatons que l'auteur de la proposition n'a pas expliqué en quoi la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire concernant le Say on Climate

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : MÉDAC

Le proposant demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte et la divulgation des questions climatiques par l'entreprise pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les questions climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme certaines entreprises l'ont déjà introduit, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER La Banque Toronto-Dominion (TD)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-18 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 891160509

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Fonds canadien Alpha Genus	14200

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Ayman Antoun	✓	✓
01.02	Élection de Cherie L. Brant	✓	✓
01.03	Élection d'Amy W. Brinkley	✓	✗
01.04	Élire Brian C. Ferguson	✓	✓
01.05	Élire Colleen A. Goggins	✓	✓
01.06	Élection d'Alan N. MacGibbon	✓	✗
01.07	Élection de John B. Macintyre	✓	✓
01.08	Élire Karen E. Maidment	✓	✗
01.09	Élection de Keith G. Martell	✓	✓
01.10	Élection de Bharat B. Masrani	✓	✓
01.11	Élection de Claude Mongeau	✓	✓
01.12	Élire S. Jane Rowe	✓	✓
01.13	Élire Nancy G. Tower	✓	✗
01.14	Élire Ajay K. Virmani	✓	✗
01.15	Élection de Mary A. Winston	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

04	Amendements au règlement n° 1	/	/
05	Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur relatifs aux droits des actionnaires.	/	/
	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et 06 de publier chaque année le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération moyenne des employés.	✗	✓
	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie des activités de transition décrivant comment elle alignera son financement sur ses objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, y compris les mesures et politiques spécifiques à mettre en œuvre, les réductions à réaliser grâce à ces mesures et les objectifs de réduction des émissions de CO ₂ 2030, y compris les mesures et politiques spécifiques à mettre en œuvre, les réductions qu'elles permettront d'atteindre et le calendrier de mise en œuvre.	✗	✓
	les calendriers de mise en œuvre et les réductions d'émissions associées.		
08	Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'examiner l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative afin de lier une prime d'intéressement à une prime de rendement.	▲	▲
	la part de la rémunération de tous les employés en fonction de la performance de l'organisation en ce qui concerne ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).		
	objectifs.		
09	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue chaque année des informations non confidentielles relatives à sa déclaration pays par pays, pour le compte de l'Union européenne.	✗	✗
	à des fins de calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, ventilés par territoire, et à des fins de contribution à l'effort de lutte contre l'impôt paradis, notamment en termes de transparence.	✗	
10	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise organise un vote consultatif annuel sur ses objectifs et son plan d'action en matière d'environnement et de climat.	✗	✗
11	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques de désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs d'émissions nettes nulles qu'elle prévoit d'atteindre.	✗	✗
12	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise inclue tous les accords extrajudiciaires conclus au cours de l'année dans une annexe à son rapport annuel. Chaque accord doit être énuméré et détaillé, y compris la cause et le montant.	✗	✗
13	Proposition d'actionnaire demandant la création d'un comité de 5 personnes pour ratifier tout accord amiable. Il doit comprendre un salarié actif non cadre, un salarié retraité, deux représentants des actionnaires et un représentant des clients ou du public.	✗	✗
14	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise accorde à tous ses employés le même montant en crédits d'avantages sociaux.		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Ayman Antoun	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination n'est pas composé d'une majorité de membres indépendants et que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme

indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de Cherie L. Brant

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection d'Amy W. Brinkley

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Brian C. Ferguson

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Colleen A. Goggins

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon la politique. Elle a siégé au depuis plus de 10 ans. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élection d'Alan N. MacGibbon

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination et au comité de rémunération. Comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de John B. Macintyre

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Karen E. Maidment

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège dans ces comités. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Keith G. Martell

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Bharat B. Masrani

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de Claude Mongeau



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire S. Jane Rowe



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Nancy G. Tower



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.14

Élire Ajay K. Virmani

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Cargojet et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.15

Élection de Mary A. Winston

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Des droits à l'appréciation des actions sont inclus dans le plan. Ce type d'attribution s'apparente à des actions fantômes. Les intérêts de la direction ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires car le risque lié à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre le a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Amendements au règlement n° 1



Proposant : Conseil

Il est proposé de relever le plafond de la rémunération des administrateurs de 5 à 7 millions de dollars canadiens. Il est également proposé de réduire le nombre minimum d'administrateurs de 12 à 7, conformément à la loi sur les banques du Canada. Ce type de "propositions liées" oblige les actionnaires à prendre position sur un certain nombre de questions à l'échelle mondiale. Toutefois, l'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur relatifs aux droits des actionnaires.



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les statuts actuels et sont d'ordre administratif. Ce type de "propositions liées" oblige les actionnaires à prendre position sur un certain nombre de questions à l'échelle mondiale. Toutefois, l'impact sur les droits et les intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et qu'il publie chaque année le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération moyenne des employés.



Proposant : Vancity Investment Management Ltd.

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne pensons en aucun cas que cette relation altère notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, n'hésitez pas à nous contacter. L'auteur de la proposition souligne qu'en 2023, de nombreuses manifestations de mécontentement des salariés ont eu lieu dans différents secteurs, mettant en évidence l'écart entre

les bénéfices des entreprises et la hausse des rémunérations des dirigeants, d'une part, et les salaires des travailleurs, d'autre part, le tout dans un contexte de stagnation des salaires et de hausse de l'inflation, qui touche en particulier les produits de première nécessité. En outre, plusieurs études montrent que la satisfaction des employés dépend fortement de l'équité perçue en matière de rémunération. Par exemple, un rapport publié le 2 janvier 2024 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), un groupe de réflexion basé à Ottawa qui se concentre sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé que les 100 PDG les mieux payés du Canada gagnent maintenant 246 fois le salaire du travailleur typique, dépassant le record de l'année précédente de 243 fois le salaire du travailleur moyen. Selon le rapport, l'inflation est considérée comme l'un des principaux facteurs contribuant à l'élargissement de l'écart de rémunération entre les travailleurs et les chefs d'entreprise.

des cadres. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à un risque financier considérable, car elles se traduisent souvent par un taux de rotation du personnel plus élevé, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. La Banque TD croit que ses politiques de rémunération à tous les niveaux de l'organisation sont conçues et gérées de manière à offrir une rémunération concurrentielle par rapport au marché et conforme aux intérêts des actionnaires. Le conseil d'administration déclare qu'il surveille les résultats de la rémunération afin de concilier son approche à l'égard des cadres et des employés non cadres, et qu'il a intégré l'engagement des employés aux facteurs ESG pris en compte dans l'établissement de la rémunération du chef de la direction et des autres cadres. En outre, il affirme que la comparaison des ratios entre la rémunération du PDG et celle des employés serait

ne permettrait pas aux actionnaires d'évaluer efficacement l'approche de la banque en matière de rémunération. Selon elle, comparaison ne contribuerait pas à améliorer la transparence des rémunérations, les pratiques du comité des ressources humaines ou l'engagement des employés. Elle estime que les résultats des ratios peuvent varier considérablement en fonction de divers facteurs, tels que la structure commerciale d'une organisation donnée, la composition de ses effectifs et ses zones géographiques d'activité. Elle considère donc que cette mesure est problématique, non pertinente et insignifiante lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de rémunération. Notons que cette proposition a également été déposée en 2023 et qu'elle a reçu l'appui de 13 % des actionnaires, ce qui démontre leur intérêt pour cette information. Enfin, il faut noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que le Global Reporting

Initiative (GRI), déjà utilisée par la TD, offre une méthode de calcul reconnue. Nous tenons à souligner que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet également une comparaison rapide avec les entreprises comparables. Enfin, le ratio peut fournir une évaluation de la performance relative de l'entreprise, qui devrait également être mesurée par le salaire offert aux employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise publie des activités de transition décrivant comment elle alignera son financement sur ses objectifs de réduction des émissions sectorielles pour 2030, y compris les mesures et politiques spécifiques à mettre en œuvre, les réductions à réaliser grâce à elles et la mise en œuvre associée.



et les réductions d'émissions.

Proposant : Vancity Investment Management Ltd. / Investors for Paris Compliance / Salal Foundation

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il a une relation d'affaires avec le promoteur de cette proposition. Dans tous les cas, nous croyons que cette relation affecte notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, n'hésitez pas à nous contacter. L'auteur de la proposition critique le manque de clarté de la TD quant aux mesures qu'elle prendra pour respecter son engagement d'atteindre des émissions nettes nulles, étant donné qu'elle dispose de moins d'un million d'euros par an.

Il lui reste plus de six ans pour atteindre ses objectifs d'ici à 2030. Plus précisément, elle souligne son manque de précision quant aux actions concrètes qu'elle prévoit de mettre en œuvre ou à la manière dont elle ajustera ses pratiques commerciales quotidiennes pour parvenir à des réductions d'émissions d'ici à 2030. Selon l'édition 2023 du rapport "Banking on Climate Chaos" du Rainforest Action Network, entre 2021 et 2022, TD Bank a enregistré la plus forte augmentation du financement des combustibles fossiles de toutes les banques mondiales, soit une hausse de 7,3 milliards de dollars américains (34 %), ce qui porte le total à 29 milliards de dollars américains. Selon l'édition 2023 du rapport "Banking on Climate Chaos" du Rainforest Action Network, entre 2021 et 2022, la TD a enregistré la plus forte augmentation du financement des combustibles fossiles de toutes les banques mondiales, soit une hausse de 7,3 milliards de dollars américains (34 %), ce qui porte le total à 29 milliards de dollars américains. De plus, plusieurs banques ont

se sont déjà engagées à cesser progressivement de financer des projets liés aux combustibles fossiles, notamment Swiss Re, Generali, la Banque Postale et le Crédit Mutuel. Au Canada, la plupart des autres banques communiquent plus précisément sur la manière dont elles prévoient d'atteindre la neutralité carbone, notamment en fixant des objectifs de prêts pour les renouvelables, en produisant des rapports quantitatifs sur l'évaluation des plans de transition des clients, en créant un fonds pour les solutions durables et en alignant leur politique de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris. En outre, une étude menée par des investisseurs en septembre 2023 par la Transition Pathway Initiative a mis en évidence des lacunes dans les efforts de transition de la TD. La banque a obtenu un piètre score de 4 % pour sa stratégie de décarbonisation et de 33 % pour les solutions climatiques. Le bulletin canadien d'Investors for Paris Compliance, Net Zero 2023, a également relevé des lacunes dans le plan de transition de la TD. L'année dernière, cette proposition a reçu le soutien de 28,9 % des actionnaires, ce qui témoigne d'un intérêt significatif pour la question du changement climatique.

Nous sommes d'avis que la Banque TD doit jouer son rôle dans l'amélioration de la transparence dans ce domaine. Après examen, nous estimons que la divulgation par la TD de ses pratiques et l'alignement de son financement sur ses objectifs manquent de précision. Compte tenu des lacunes importantes au sein de l'entreprise, il devient de plus en plus urgent de mettre en œuvre des activités de transition clairement définies. Par conséquent, nous considérons que cette proposition devrait être adoptée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'examiner l'opportunité d'introduire une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative afin de lier une partie de la rémunération de tous les employés à la performance de l'organisation en ce qui concerne ses principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : MÉDAC

De plus en plus d'entreprises mettent en place des plans de rémunération liés à la performance ESG. Selon une étude du cabinet d'avocats Fasken publiée en 2023, 68 % des entreprises de l'indice TSX 60 et 80 % des entreprises de la liste prioritaire d'Engagement Climatique Canada (comprenant 40 entreprises cotées à la Bourse de Toronto qui sont considérées comme de gros émetteurs de carbone ou qui pourraient jouer un rôle important dans la transition énergétique du Canada) lient les indicateurs de performance ESG à la rémunération des dirigeants. Ce lien se traduit par

une plus grande attention à la performance ESG, qui peut avoir un impact financier positif. En effet, selon un rapport Deloitte de 2022, "entre 2013 et 2020, les entreprises dont les performances ESG sont constamment élevées ont eu tendance à obtenir un rendement total pour les actionnaires 2,6 fois plus élevé que les entreprises dont les performances ESG sont moyennes". Certaines entreprises, dont MasterCard et Papa John's, vont plus loin en liant leurs efforts en matière d'ESG à la rémunération de leurs employés. Par exemple, MasterCard prend en compte la réalisation de ses objectifs ESG dans trois domaines (empreinte carbone, inclusion financière et écart de rémunération entre les hommes et les femmes) pour calculer les primes de ses employés, estimant que l'ensemble du personnel partage la responsabilité de ses engagements ESG. Tel est le contexte de la proposition. À l'instar de MasterCard, l'auteur de la proposition estime "que la réalisation de

La réalisation de nombreux objectifs ESG relève non seulement de la responsabilité de la direction, mais aussi de celle de tous les employés qui, dans leur travail quotidien, peuvent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs ESG.

les objectifs prioritaires de l'organisation, de les dépasser et de suggérer des moyens novateurs pour les atteindre plus rapidement". En fait, un rapport du Conference Board de 2022 indique que l'inclusion des questions ESG dans la rémunération des employés reflète le fait que la réalisation des objectifs ESG nécessite un effort collectif. Dans le cas de la Banque TD, les mesures ESG sont incluses dans le plan de rémunération incitative pour les cadres qui sont en position de prendre des décisions concernant les politiques qui ont un impact sur les questions ESG. La Commission déclare que pour les autres employés, les objectifs de performance individuels [...] sont alignés sur les objectifs ESG de la banque en fonction de leurs fonctions, et estime que la proposition est indûment prescriptive en ce qu'elle cherche à dicter les structures de rémunération pour tous les employés sans tenir compte de leurs fonctions. Néanmoins, nous estimons qu'il serait bénéfique d'adopter la proposition. Elle demande simplement au Conseil d'examiner la possibilité de lier une partie de la rémunération des employés aux principaux objectifs ESG fixés par l'entreprise, sans exiger une approche "mur à mur" ni imposer de conditions. Le promoteur a retiré une proposition similaire soumise à Métro après que l'entreprise a expliqué qu'elle ne pouvait pas lier une partie de la rémunération de tous ses employés à l'atteinte d'objectifs ESG, mais qu'elle le faisait pour ceux qui pouvaient avoir un effet sur l'atteinte des objectifs énoncés dans son plan de responsabilité d'entreprise, comme les directeurs de magasins et de centres de distribution, qui ont des objectifs en matière de santé et de sécurité. Compte tenu du faible impact de la proposition et de l'impact négatif considérable qu'une mauvaise performance ESG peut avoir sur les résultats financiers de l'entreprise, la Commission a décidé d'adopter une proposition de loi sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

Nous pensons qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires que le conseil d'administration examine si l'alignement d'une partie de la rémunération des non-dirigeants sur les performances de l'entreprise par rapport aux objectifs ESG qu'il a fixés et qu'il considère comme prioritaires peut favoriser, voire accélérer, leur réalisation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement des informations non confidentielles relatives à sa déclaration pays par pays, aux fins de un calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, ventilés par territoire, et pour contribuer à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en termes de transparence.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : MÉDAC

L'initiateur se dit préoccupé par le fait que l'entreprise ne divulgue pas son ratio de distribution. Le promoteur, le MÉDAC, demande que l'entreprise publie annuellement des informations détaillées sur sa divulgation par pays, ce qui permettrait un calcul rigoureux et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire, comme cela se fait dans plusieurs autres pays, dont l'Europe. Il souligne notamment qu'il s'agirait d'un exercice de transparence, démontrant la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, le promoteur affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, les "paradis fiscaux" et autres "législations du crime organisé".

commodité". Le conseil d'administration affirme que la banque s'engage à travailler de manière transparente et coopérative avec les autorités fiscales, et rend publique son approche de la gouvernance fiscale. Il ajoute qu'elle prévoit déjà de se conformer à la directive européenne sur le reporting pays par pays à partir du 1er novembre 2024, dès que la loi applicable dans les États membres où elle opère entrera en vigueur. Elle s'est également engagée à se conformer à la législation sur le reporting pays par pays dans les autres juridictions où elle opère, au fur et à mesure de son adoption. Le conseil d'administration souligne que la majorité des employés de la société se trouvent au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, il se concentre sur la publication des ratios de rémunération pour cette population plus large, pour laquelle des normes de publication sont établies afin de permettre des comparaisons avec les références de l'industrie. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale soient des aspects clés des questions de gouvernance, le promoteur a

n'a pas démontré le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble, et non pas spécifiquement le ratio de rémunération entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, nous notons que l'entreprise divulgue des informations sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux lignes directrices de l'OCDE sur la déclaration pays par pays. En outre, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que ceux-ci n'incluent pas spécifiquement le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés. Il convient de noter qu'une proposition d'actionnaire directement liée à la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que l'auteur de la proposition n'a pas expliqué comment la

La mise en œuvre de sa proposition permettrait d'éclairer davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise organise un vote consultatif annuel sur ses objectifs et son plan d'action en matière d'environnement et de climat.

X

||

Proposant : MÉDAC

Le proposant demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte et la divulgation des questions climatiques par l'entreprise pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les questions climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas.

dans le cas de la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme certaines entreprises l'ont déjà introduit, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques de désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs d'émissions nettes nulles qu'elle prévoit d'atteindre.

X

X

Proposant : InvestNow Inc. (Gina Pappano)

Les questions liées au développement durable, telles que le changement climatique, sont importantes pour les entreprises. L'entreprise vise à soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions en matière de climat. Cependant, le promoteur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'importance critique par le biais de ses plans de désinvestissement. Il estime que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada, et qu'il doit soutenir le secteur pétrolier et gazier, qui est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Elle affirme que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels en faveur de la neutralité carbone. Elle s'inquiète notamment de la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins sont susceptibles d'être satisfaits par "des régimes autoritaires dans des pays mal réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement". Il s'agit d'une approche climato-sceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, au lieu de l'encourager à accroître ses efforts dans ce . Par conséquent, nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise inclue tous les accords extrajudiciaires conclus au cours de l'année dans une annexe à son rapport annuel. Chaque accord doit être énuméré et détaillé, y compris la cause et le montant.

X

X

Le promoteur soutient que l'adoption de cette initiative permettra aux actionnaires et au public en général de mieux évaluer la pertinence des choix faits par les dirigeants de TD Bank. Il souligne qu'elle exercera une pression sur la direction pour qu'elle s'assure que ses décisions sont prises dans l'intérêt des employés, des actionnaires et du public, tout en respectant les lois et règlements qui régissent les institutions financières canadiennes. Pour sa , le Conseil d'administration justifie le recours régulier à

des accords de règlement en raison de l'implication de l'entreprise et de ses filiales dans divers litiges ou contentieux. Elle souligne que ces accords sont destinés à conclure efficacement les procédures, à réduire les coûts permanents de la défense des litiges et à éviter l'incertitude quant à leur issue. En outre, elle souligne que l'autre partie à l'accord de règlement peut être motivée par des objectifs similaires. Il est souvent convenu que les termes de la transaction et les détails de l'accord restent confidentiels, une pratique que la proposition actuelle remettrait en cause. Elle souligne également que les règlements procéduraux potentiellement importants pour l'entreprise sont déjà résumés dans les notes aux états financiers, et elle estime qu'une divulgation supplémentaire ne serait pas nécessairement bénéfique pour les actionnaires. Sur

au contraire, ils pourraient compromettre la capacité de l'entreprise à conclure des accords de règlement, ce qui pourrait augmenter les risques et les coûts liés à la défense des procédures. Au Canada et aux États-Unis, la réglementation impose aux entreprises de divulguer les détails de certaines procédures judiciaires dans leurs rapports annuels. Selon les normes de divulgation (Politique nationale 51-201 : Normes de divulgation (lautorite.qc.ca)), la réglementation canadienne exige que les entreprises divulguent des informations sur l'engagement ou l'évolution de litiges importants ou de questions réglementaires, à titre d'exemples d'informations potentiellement importantes. Par exemple, l'entreprise est déjà

de déclarer les litiges importants, y compris ceux qui peuvent être réglés à l'amiable. Si la transparence peut être bénéfique pour les actionnaires, elle peut dans certains cas empêcher la conclusion d'accords amiables contenant une clause de confidentialité, même si les deux parties y consentent. De plus, cela conduirait à une augmentation des litiges et des risques associés, ce qui ne profiterait ni à l'entreprise ni à ses actionnaires. Il convient d'ajouter qu'en cas de recours collectif, il appartient aux tribunaux et autres autorités judiciaires d'approuver les règlements extrajudiciaires afin de garantir que les intérêts du groupe de plaignants sont préservés. Après analyse, nous pensons que la divulgation de tous les règlements extrajudiciaires limiterait considérablement la capacité de l'entreprise à conclure, même s'ils peuvent être avantageux pour les parties

Ils sont souvent moins coûteux qu'un procès à l'issue incertaine. Par conséquent, nous recommandons de soutenir cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Proposition d'actionnaire demandant la création d'un comité de 5 personnes pour ratifier tout accord amiable. Il doit comprendre un salarié actif non cadre, un salarié retraité, deux représentants des actionnaires et un représentant des clients ou du public.

CONSEIL **POLITIQUE**

X

X

La loi sur les banques canadiennes de 1991 impose aux administrateurs et aux dirigeants de superviser les activités de la banque, notamment en désignant un comité au sein du conseil d'administration.

L'auteur de la proposition fait valoir que la création d'un comité chargé d'approuver les règlements à l'amiable garantirait que ces accords sont conformes aux objectifs et au code de déontologie de la Banque TD. L'auteur de la proposition fait valoir que la création d'un comité chargé d'approuver les règlements à l'amiable garantirait que ces accords sont conformes aux objectifs et au code de déontologie de la Banque TD. De plus, il affirme que cela exercerait une pression sur les décideurs pour qu'ils s'assurent que les décisions sont prises dans l'intérêt des employés, des actionnaires et du public. Le conseil d'administration estime qu'en l'absence d'une modification de la loi sur les banques, il est peu probable que la mise en œuvre de cette proposition par le conseil d'administration soit conforme à son obligation fiduciaire et à son devoir de diligence. En outre, il considère que cette proposition est indûment

Il souligne que les administrateurs et les dirigeants de la banque sont soumis à l'obligation, en vertu de la loi sur les banques et de la common law, d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt de la banque. Il souligne que les administrateurs et les dirigeants de la banque sont soumis à l'obligation, en vertu de la loi sur les banques et de la common law, d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la banque, et qu'un comité spécialisé ne modifierait pas sensiblement la manière dont ces préoccupations sont traitées. Après examen de la proposition, nous pensons qu'il appartient à l'autorité de contrôle de la banque de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des intérêts de la banque.

Les tribunaux et autres autorités judiciaires doivent approuver les règlements extrajudiciaires visant à résoudre les recours collectifs afin de vérifier que les intérêts du groupe plaignants sont préservés. Au Canada, tout règlement de recours collectif doit être approuvé par un juge, qui doit évaluer s'il est juste et raisonnable, et s'il sert réellement les intérêts des plaignants. Bien que cela ne s'applique pas à tous les accords amiables, cela couvre au moins certains d'entre eux. En outre, il convient de noter que, sans formation juridique, les membres de la commission ne seraient pas en mesure de s'assurer que l'accord est conforme aux lois et règlements. Enfin, nous constatons que le promoteur n'a pas réussi à démontrer le lien entre sa demande et ses objectifs, ni à prouver que son adoption serait réellement bénéfique pour les actionnaires. Par conséquent, nous recommandons de soutenir cette proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise accorde à tous ses employés le même montant en crédits d'avantages sociaux.



Auteur de la proposition : Josée Des Croisselles

Le promoteur indique qu'à l'heure actuelle, le programme d'avantages sociaux de la Banque TD prévoit qu'un employé célibataire et un employé ayant une personne à charge reçoivent un montant moins élevé en crédits d'avantages sociaux que ceux qui ont deux personnes à charge ou plus. Il conclut que la Banque TD pratique une discrimination salariale fondée sur la situation de famille, qui est l'un des motifs de discrimination protégés par la loi canadienne sur les droits de la personne. Elle estime donc que l'entreprise doit remédier à cette situation, faute de quoi elle s'expose à

action collective. Il convient de noter que l'auteur de la proposition n'a pas présenté de jurisprudence à l'appui de son argument. Le conseil d'administration a répondu que la proposition était fondée sur une prémisse erronée, à savoir que le programme d'avantages sociaux de la TD n'était pas conforme à la législation applicable, y compris la Loi canadienne sur les droits de la personne et ses règlements, qui, selon lui, "permettent certaines différences dans la fourniture d'avantages sociaux aux employés". Elle ajoute que son programme est conforme à la culture dentraide de la TD, à sa philosophie de soutien à tous les collègues et à leurs familles, en ce sens qu'elle reconnaît que les collègues qui ont une famille ont des frais médicaux relativement plus élevés. C'est pourquoi l'entreprise accorde davantage de crédits d'avantages aux employés ayant deux personnes à charge ou plus. Le conseil affirme que si ces avantages étaient supprimés, comme il est demandé

dans la proposition, ces employés auraient moins de flexibilité dans l'attribution des crédits d'avantages que les employés sans personne à charge ou avec une seule personne à charge". Enfin, elle considère que la proposition est indûment prescriptive, dans la mesure où elle prétend dicter la conception du programme d'avantages sociaux de la banque. Après analyse, nous notons tout d'abord que la proposition cherche à faire valoir le jugement des actionnaires sur une question qui relève de la responsabilité de la direction et des administrateurs, à savoir la conception du régime d'avantages sociaux des employés.

Cependant, nous considérons que l'auteur de la proposition n'a pas démontré que le jugement des administrateurs est incorrect, qu'ils ont pris de mauvaises décisions et qu'il serait justifié de remplacer leur jugement par celui des actionnaires. Enfin, nous estimons que l'auteur de la proposition n'a pas davantage démontré le caractère discriminatoire de la pratique consistant à offrir aux employés des montants différents de crédits de prestations en fonction du nombre de personnes à charge, ce qui est motivé par la simple reconnaissance

que les employés ayant deux personnes à charge ou plus ont généralement des coûts de prestations plus élevés, tels que les frais dentaires et médicaux. Nous considérons donc que la proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Aena SA (BME:AENA)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-18 ,
PAYS Espagne	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES E526K0106

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports individuels	▲✓	▲✓
02	Comptes et rapports consolidés	▲✓	▲✓
03	Affectation des bénéfices/dividendes	▲✓	▲✓
04	Approuver les dépenses pour l'exercice financier en cours.	▲✓	▲✓
05	Rapport sur les informations non financières	▲✓	▲✓
06	Décharge de responsabilité	▲✓	▲
07.01	Ratifier la cooptation et élire Ángel Faus Alcaraz	▲✓	▲
07.02	Ratifier la cooptation et élire Ainhoa Morondo Quintano	▲✓	▲
07.03	Rapport de rémunération	▲✓	▲
08	Approbation du plan d'action pour le climat	▲✓	▲✓
09	Autorisation des formalités juridiques	▲✓	▲✓
10	Autorisation des formalités juridiques	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports individuels

CONSEIL

POLITIQUE

✓

✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Comptes et rapports consolidés

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Affectation des bénéfices/dividendes

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Approuver les dépenses pour l'exercice financier en cours.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 05

Rapport sur les informations non financières

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

En décembre 2018, l'Espagne a intégré dans sa législation une directive de l'Union européenne sur la publication annuelle d'informations non financières et sur la diversité. Les grandes entreprises espagnoles doivent désormais présenter un rapport sur ces informations lors de leur assemblée générale annuelle. En décembre 2021, un décret royal précisant les modalités a été approuvé par le Conseil des ministres espagnol, mettant l'accent sur l'inclusion d'informations environnementales, sociales et anticorruption, ainsi que de détails spécifiques sur l'entreprise. Le conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver ce rapport. Aena a fourni une analyse exhaustive des aspects environnementaux, sociaux et autres requis par la loi, qui a fait l'objet d'une vérification indépendante. Sur le plan environnemental, Aena s'est engagée à atteindre un niveau d'émissions nettes nulles d'ici 2040 pour le champ d'application 1, 2 et 3. Elle a également des objectifs intermédiaires, l'entreprise souhaitant devenir un opérateur aéroportuaire neutre en carbone d'ici 2026, ce qui aura une incidence sur toutes ses émissions des champs d'application 1 et 2. Elle vise également à réduire les émissions du champ d'application 3 dans le secteur de l'aviation et dans sa chaîne de valeur. Toutefois, ces objectifs ne sont pas divulgués de manière adéquate, car Aena ne fournit pas d'objectif quantifié pour ce champ d'application. Ces objectifs ont été soumis à l'initiative Science Based Targets (SBTi) et sont en attente d'approbation. Aena suit également les recommandations de la TCFD et publie des données sur l'intensité des émissions vérifiées par des tiers. Toutefois, ces données ne permettent pas aux actionnaires de savoir si les émissions totales de l'entreprise ont réellement diminué. Néanmoins, en 2023, Aena a obtenu la note A- dans l'enquête du CDP sur son programme de lutte contre le changement climatique

(<https://shorturl.at/aKLN7>). L'entreprise dispose également d'une politique officielle en matière de biodiversité, ce qui lui permet d'anticiper les futures exigences réglementaires. Sur le social, Aena a signé le Pacte mondial des Nations unies et d'autres accords multipartites sur les droits de l'homme. Elle a mis en place des politiques conformes aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et dispose de mécanismes solides pour prévenir, détecter et traiter les problèmes conformément aux réglementations en vigueur. Ses engagements comprennent la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, ainsi que la lutte contre le travail forcé, le trafic illégal, la traite des êtres humains et le travail des enfants. En outre, elle a mis en place une procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, avec un processus de vérification indépendant. L'entreprise encourage également ses fournisseurs à

et d'autres partenaires à respecter ses engagements en matière de responsabilité sociale. Elle a développé un code de conduite spécifique pour les tiers afin de garantir le respect de ces engagements. En matière de gestion du capital humain, elle se distingue notamment par une importante représentation féminine au sommet de sa hiérarchie, supérieure à celle de ses homologues européens. Après examen, nous estimons qu'Aena a pris des mesures satisfaisantes pour se conformer aux exigences légales en matière de divulgation d'informations non financières, bien que des lacunes persistent, telles que la divulgation d'objectifs numériques pour les émissions du champ d'application 3 et la publication des émissions absolues plutôt que de leur intensité, ce qui soulève des inquiétudes quant à la transparence liée à son empreinte carbone réelle. Malgré ,

ses objectifs et ses performances, tant sur le plan environnemental que social, restent notables. Nous recommandons aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 06

Décharge de responsabilité

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil d'administration et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.01

Ratifier la cooptation et élire Ángel Faus Alcaraz

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il s'est avéré que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme les élections au conseil d'administration sont échelonnées, cela n'a pas d'incidence sur l'indépendance des membres du conseil d'administration.

ne permettent pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration dans le cadre d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par l'entreprise. Elle représente Enaire, un actionnaire de la société, au sein du conseil d'administration. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.02

Ratifier la cooptation et élire Ainhoa Morondo Quintano

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme les élections au conseil d'administration sont échelonnées, cela n'a pas d'incidence sur l'indépendance des membres du conseil d'administration.

ne permettent pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration dans le cadre d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il représente Enaire, un actionnaire de la société, au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.03

Rapport de rémunération

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par l'entreprise. Elle représente Enaire, actionnaire de l'entreprise, au sein du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Approbation du plan d'action pour le climat



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de compensation montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation des formalités juridiques



Proposant : Conseil

Dans son plan d'action pour le climat mis à jour en 2023, Aena a réitéré son engagement à devenir un opérateur aéroportuaire neutre en carbone d'ici 2026. Elle a également avancé son objectif à long terme de 10 ans, visant désormais à atteindre la neutralité carbone nette d'ici 2030 pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1 et 2. Ce changement intervient après qu'elle ait

a dépassé son objectif de réduction des émissions de plus de 9 % pour ces champs d'application. Plus précisément, Aena a fixé des étapes intermédiaires sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, avec pour objectif de réduire ses émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 93 % d'ici 2030 par rapport à 2019. Bien qu'initialement préparée à compenser les émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone, cette mesure n'a pas été nécessaire car l'entreprise a dépassé son objectif pour 2023. En outre, Aena a fixé des objectifs de réduction absolue des émissions de GES du champ d'application 3, visant une diminution de 36 % d'ici 2030. Ces émissions comprennent celles liées aux biens achetés, aux combustibles et à l'énergie, ainsi que le transport et la distribution en aval. Ces objectifs à court et long terme, alignés sur le scénario 1,5°C, ont été soumis à la Science Based Targets Initiative (SBTi) en 2023 et sont toujours en attente de validation. Aena s'est fixé pour objectif d'encourager 60 % de ses fournisseurs et 67 % de ses clients à fixer des objectifs fondés sur la science d'ici 2028. En ce qui concerne la divulgation, l'entreprise publie chaque année l'intensité de ses émissions Scope 1, 2 et 3, vérifiées par des indépendants. Elle suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). En outre, les informations et politiques climatiques de l'entreprise sont comparables, voire supérieures, à celles de ses concurrents. Après examen, nous considérons que le plan d'action climatique d'Aena, les informations communiquées et les politiques de l'entreprise en matière de climat sont comparables, voire supérieurs à ceux de ses concurrents.

Les performances des entreprises sont satisfaisantes. Ils fournissent des informations pertinentes et utiles aux actionnaires. Par conséquent, nous recommandons aux actionnaires de soutenir cette proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Autorisation des formalités juridiques

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



Il s'agit d'une formalité. Un vote en faveur de la proposition est enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Koninklijke KPN NV (KPN)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-17 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N4297B146

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442045

Fonds de dividendes Genus

534500

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
03	États financiers	✓	✓
04	Rapport de rémunération	✓	✗
06	Dividendes	✓	✓
07	Décharge de responsabilité au conseil d'administration	✓	✗
08	Décharge de responsabilité au conseil de surveillance	✓	✗
10	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
11	Politique de rémunération	✓	✗
12	Politique de rémunération des administrateurs	✓	✓
15	Achat d'actions propres	✓	✓
16	Réduction du capital par annulation d'actions propres	✓	✓
17	Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption	✓	✓
18	Limiter les droits de préemption.	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 03	CONSEIL	POLITIQUE
États financiers	✓	✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de recouvrement pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Dividendes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL

POLITIQUE

Décharge de responsabilité au conseil d'administration



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du conseil d'administration et de le décharger ainsi de toute responsabilité. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Décharge de responsabilité au conseil de surveillance

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Politique de rémunération

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL

POLITIQUE

Politique de rémunération des administrateurs



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL POLITIQUE

Achat d'actions propres



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL POLITIQUE

Réduction du capital par annulation d'actions propres



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de faire des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont supérieures aux besoins d'investissement. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée à chaque réunion du Conseil d'administration.

l'assemblée annuelle. L'augmentation, avec ou sans droit de préemption, est inférieure 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

limiter les droits de préemption.

CONSEIL **POLITIQUE**

/	/
---	---

Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de recommander la suppression des droits de préemption qui s'appliquent à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. La levée des droits de préemption est limitée et encourage la vente d'actions au moment de l'émission. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Adobe Inc. (NASDAQ : ADBE)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-17 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 00724F101

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

000442029 Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe 2800

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Cristiano R. Amon	✓	✗
01.02	Élection d'Amy L. Banse	✓	✗
01.03	Élire Brett Biggs	✓	✓
01.04	Élire Melanie Boulden	✓	✗
01.05	Élection de Frank A. Calderoni	✓	✗
01.06	Élection de Laura B. Desmond	✓	✗
01.07	Élire Shantanu Narayen	✓	✗
01.08	Élire Spencer Neumann	✓	✓
01.09	Élire Kathleen Oberg	✓	✗
01.10	Élire Dheeraj Pandey	✓	✓
01.11	Élection de David A. Ricks	✓	✗
01.12	Élection de Daniel Rosensweig	✓	✗
02	Amendement au plan d'incitation en actions 2019	✓	✗
03	Ratification de l'auditeur	✓	✓
04	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
05	Proposition d'actionnaire demandant l'adoption d'une politique exigeant qu'un administrateur qui n'obtient pas la majorité des votes démissionne.	✗	✓
06	Proposition d'actionnaire demandant un rapport analysant si les pratiques d'embauche de l'entreprise concernant les personnes ayant des antécédents d'arrestation ou de condamnation sont conformes à la législation européenne.	✗	✓

Les pratiques en matière d'incarcération sont conformes à ses engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et si ces pratiques l'exposent à des risques juridiques ou de réputation.
en raison d'allégations potentielles de discrimination (y compris de discrimination raciale).

ANALYSE DE PROXY

	CONSEIL	POLITIQUE
POINT 01.01		
Élire Cristiano R. Amon	✓	✗
Proposant : Conseil		
<p>L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est le PDG d'une autre</p> <p>et siège dans plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Il est PDG de Qualcomm et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.</p> <p>Vote enregistré</p>		
POINT 01.02		
Élection d'Amy L. Banse	✓	✗
Proposant : Conseil		
<p>L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité d'audit.</p> <p>Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. La présidente du conseil d'administration n'est pas indépendante. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.</p> <p>Vote enregistré</p>		
POINT 01.03		
Élire Brett Biggs	✓	✓
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 01.04

Élire Melanie Boulden

CONSEIL



POLITIQUE



[Proposant : Conseil](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle est Chief Growth Officer de Tyson Foods et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 01.05

Élection de Frank A. Calderoni

CONSEIL



POLITIQUE



[Proposant : Conseil](#)

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il fait partie du conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et son poste n'est pas temporaire. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

[Vote enregistré](#)

POINT 01.06

Élection de Laura B. Desmond

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Shantanu Narayen		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Spencer Neumann		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Kathleen Oberg		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Dheeraj Pandey

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que le comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de David A. Ricks

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité d'audit n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il est PDG d'Eli Lilly et siège au comité des rémunérations, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Daniel Rosensweig



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous constatons que comité de nomination et le comité d'audit ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est PDG d'une autre société et siège à plusieurs conseils d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Amendement au plan d'incitation en actions 2019



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Les droits à l'appréciation des actions s'apparentent à des actions fantômes. Ce type d'attribution n'aligne pas les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires car le risque de détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Ratification de l'auditeur



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Les indemnités de départ dépassent deux fois le salaire du dirigeant. Le PDG était payé plus de 200 fois le salaire moyen des travailleurs américains. Les disparités salariales importantes contribuent à créer des sociétés de plus en plus inégalitaires, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas bon pour l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant l'adoption d'une politique exigeant qu'un administrateur qui n'obtient pas la majorité des votes démissionne.



Proposant : John Chevedden

Selon le principe du vote majoritaire, les candidats doivent obtenir au moins la moitié plus une des voix exprimées par les actionnaires pour être élus. Ce mécanisme garantit que la volonté des actionnaires est réellement exprimée en ce qui concerne la gestion de la société. Cependant, ces dernières années, de nombreuses entreprises ont mis en place des politiques de démission des administrateurs. Selon ces politiques, lorsque les administrateurs n'obtiennent pas le soutien d'une majorité d'actionnaires, ils sont tenus de présenter leur démission au comité du conseil d'administration chargé de superviser les nominations et la gouvernance ou directement au conseil d'administration. Ce dernier

décide d'accepter ou non la démission. Si un administrateur ne reçoit pas le soutien d'une majorité d'actionnaires, la décision finale de le conserver ou non revient toujours au conseil d'administration, ce qui diminue considérablement l'importance de la voix des actionnaires. Selon une étude de Glass Lewis réalisée en 2023, sur les 93 administrateurs de leur échantillon qui n'ont pas obtenu la majorité aux élections, seuls 17 % des administrateurs des entreprises ayant une politique de démission ont effectivement quitté le conseil d'administration. Il en ressort qu'un nombre considérable de ces entreprises n'ont pas pris de mesures significatives à l'égard de ces administrateurs. L'auteur de la proposition fait valoir que si un administrateur n'obtient pas la majorité des voix, il pourrait néanmoins être maintenu en tant qu'administrateur principal de la société, voire même être réélu.

présider un comité clé du conseil d'administration. Il serait encore plus irrespectueux pour les actionnaires que le conseil permette à un tel administrateur de rester en fonction après une élection non concluante. Le Conseil précise que, dans de telles situations, le comité chargé de ces questions examine rigoureusement toute offre de démission et fait une recommandation au Conseil quant à son acceptation ou son rejet. Il souligne également qu'il existe d'autres solutions à envisager avant de décider de révoquer un administrateur. En outre, le Conseil estime que l'identification et la nomination d'un remplaçant ayant les compétences et l'expérience requises peuvent prendre un certain temps. Il rappelle que la loi du Delaware sur laquelle se fonde son approche prévoit que chaque administrateur reste en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu et qualifié, ou jusqu'à ce qu'il démissionne ou révoqué avant la fin de son mandat. Or, selon l'auteur de la proposition, les lignes directrices de l'entreprise en matière de gouvernance prévoient déjà que le conseil d'administration a

ils autorisent également le conseil d'administration à réduire sa taille si nécessaire. Après examen, nous pensons que dans les rares cas où un administrateur ne remporte pas la majorité des voix, la société devrait se préparer à l'éventualité que cet administrateur quitte le conseil d'administration, tout en veillant à ce que les actionnaires conservent une voix importante dans le processus d'élection. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant un rapport analysant si les pratiques de recrutement de l'entreprise concernant les personnes ayant un passé d'arrestation ou d'incarcération sont conformes à ses engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et si ces pratiques l'exposent à des risques juridiques ou de réputation en raison d'allégations potentielles de discrimination (y compris la discrimination raciale).



Proposant : NorthStar Asset Management, Inc.

La surreprésentation des minorités raciales et ethniques dans le système de justice pénale est, aux États-Unis, un sujet de préoccupation étroitement lié à la question de l'équité raciale. En fait, le président Biden a inscrit la question des taux élevés d'incarcération et de la surreprésentation des minorités dans les prisons dans son programme de promotion de l'équité raciale et de lutte contre le racisme systémique. En outre, on observe que les personnes de couleur ayant des antécédents criminels sont davantage victimes de discrimination dans le monde du travail.

marché. Il a été démontré que ces vérifications d'antécédents, effectuées dès le début du processus d'embauche, éliminent injustement les candidats de couleur. La Commission américaine pour l'égalité des chances en matière d'emploi (EEOC) identifie l'exclusion qui en résulte comme l'un des obstacles à l'emploi liés à la discrimination raciale. Pour être légale, l'exclusion doit être liée à l'emploi et correspondre à la nécessité professionnelle du poste en question. Bien que les employeurs puissent poser des questions à ce sujet, la loi leur interdit de traiter les informations relatives aux antécédents criminels des candidats ou des employés différemment en fonction de la race ou de l'origine nationale. Les entreprises doivent également veiller à ce que leurs politiques et pratiques n'excluent pas de manière disproportionnée un groupe protégé. Par conséquent, les personnes qui utilisent ces contrôles de manière inappropriée, que ce soit sciemment ou non, s'exposent à ce qui suit

à des risques juridiques, en plus de se priver de candidats qualifiés, lorsque les condamnations sont sans rapport avec les qualifications professionnelles requises pour le poste. Il existe également un risque d'atteinte à la réputation pour les entreprises qui ont pris des engagements publics en matière d'IED. Dans le cas d'Adobe, nous notons que la société publie des informations démographiques sur son personnel et qu'elle s'est fixé pour objectif d'augmenter la représentation des membres de minorités au sein de son personnel, y compris dans les postes à responsabilité. En ce qui concerne son processus de vérification des antécédents criminels, Adobe assure qu'il suit les meilleures pratiques et qu'il est conçu pour empêcher la disqualification automatique des candidats à l'emploi sur la base d'un casier judiciaire ou d'une incarcération antérieure. Adobe affirme qu'en 2023, seulement 0,1 % des candidats signalés comme ayant un casier judiciaire seront disqualifiés.

n'ont pas été retenus. En outre, Adobe semble avoir adopté certaines bonnes pratiques pour éviter toute discrimination à l'égard des personnes ayant un casier judiciaire. Par exemple, elle a pris des mesures pour informer son personnel sur l'incarcération de masse et déclare qu'il n'y a pas d'exclusion automatique et générale pour des crimes spécifiques. Elle a également établi des partenariats avec des organisations à but non lucratif qui travaillent avec des communautés touchées de manière disproportionnée par l'incarcération massive. Nous constatons qu'Adobe est sensible à cette question et qu'elle a pris des mesures pour y remédier. Néanmoins, le promoteur a présenté plusieurs bonnes pratiques qu'il n'a pas commentées, notamment l'élimination des obstacles techniques, comme l'élimination algorithmique des candidats présentant des lacunes dans leur parcours professionnel, ou l'examen régulier des données anonymes relatives à l'équité en matière d'embauche pour s'assurer que les critères de race et de sexe sont respectés dans les processus de recrutement.

l'équité. Il semble donc qu'il soit dans l'intérêt des investisseurs d'avoir plus d'informations sur l'adéquation entre les pratiques d'embauche d'Adobe et ses engagements en matière d'IED. L'analyse demandée permettrait de déterminer si ces pratiques sont réellement équitables et conformes à ses engagements. Elle permettrait également à Adobe d'identifier et d'atténuer de manière proactive les risques juridiques et de réputation liés à cette question. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Stellantis NV (BIT : STLA)	DATE DE RÉUNION 2024-04-16 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-03-19
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N82405106

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	47000
000442010	Fonds Genus Canglobe Equity	81200
000442045	Fonds de dividendes Genus	174900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
02.04	Rapport de rémunération	✓	✗
02.05	Comptes annuels	✓	✓
02.06	Distribution de dividendes	✓	✓
02.07	Décharge de responsabilité au Conseil d'administration	✓	✗
03	Élire Claudia Parzani	✓	✓
04.01	Émission d'actions sans droit de préemption.	✓	✓
04.02	Limiter ou annuler les droits de préemption.	✓	✓
05	Autoriser le rachat d'actions.	✓	✓
06.01	Annulation des actions ordinaires.	✓	✓
06.02	Annulation des actions de catégorie B	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 02.04

Rapport de rémunération

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE



Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG est rémunéré plus de trois fois la rémunération d'un autre cadre nommé et le ratio de rémunération entre le PDG et l'employé médian est supérieur à 170:1. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

CONSEIL POLITIQUE

Comptes annuels



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.06

Distribution de dividendes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.07

Décharge de responsabilité au Conseil d'administration

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Élire Claudia Parzani

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.01

CONSEIL

POLITIQUE

Émission d'actions sans droit de préemption.



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.02

CONSEIL

POLITIQUE

Limiter ou annuler les droits de préemption.



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de recommander la suppression des droits de préemption qui s'appliquent à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. La levée des droits de préemption est limitée et encourage la vente d'actions au moment de l'émission. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Autoriser le rachat d'actions.



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat s'inscrit dans un calendrier bien structuré et le Conseil d'administration de l'Union européenne s'est engagé à le mettre en œuvre.

est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.01

Annulation des actions ordinaires.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation d'actions a généralement un effet relatif qui augmente le bénéfice par action de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06.02

Annulation des actions de catégorie B

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation d'actions a généralement un effet relatif qui augmente le bénéfice par action de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Moody's Corporation (MCO)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-16 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-20
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 615369105

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	6200
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	8000

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Jorge A. Bermudez	✓	✗
01.02	Élection de Thérèse Esperdy	✓	✓
01.03	Élection de Robert Fauber	✓	✗
01.04	Élection de Vincent A. Forlenza	✓	✓
01.05	Élire Kathryn M. Hill	✓	✗
01.06	Élire Lloyd W. Howell, Jr.	✓	✓
01.07	Élire Jose M. Minaya	✓	✓
01.08	Élire Leslie Seidman	✓	✗
01.09	Élire Zig Serafin	✓	✓
01.10	Élire Bruce Van Saun	✓	✗
02	Ratification de l'auditeur	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Adoption du droit de convoquer une assemblée extraordinaire	✓	✓
05	Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer des assemblées extraordinaires	✗	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de Jorge A. Bermudez

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Thérèse Esperdy	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Robert Fauber	✓	✗

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Vincent A. Forlenza	✓	✓

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Kathryn M. Hill		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Lloyd W. Howell, Jr.		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Jose M. Minaya		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Leslie Seidman

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle a été au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Zig Serafin

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Bruce Van Saun

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Citizens Financial Group, Inc et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est PDG de Citizens Financial Group et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Ratification de l'auditeur

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Une part trop faible de la prime d'incitation des dirigeants est basée sur les éléments suivants

performance. Cela limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les dirigeants recevront une partie de la prime même si leurs performances sont médiocres. Les indemnités de départ dépassent deux fois le salaire du dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Adoption du droit de convoquer une assemblée extraordinaire

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Jusqu'à présent, la société n'a pas offert aux actionnaires la possibilité de convoquer une assemblée extraordinaire. En ce sens, cette proposition est dans l'attente des actionnaires. Toutefois, la société propose un seuil de 25 % de détention des actions de la société pour avoir le droit de convoquer une assemblée extraordinaire. Un seuil de 15% serait préférable. Cette proposition améliore les pratiques de gouvernance de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer des assemblées extraordinaires

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : James McRitchie

Cette proposition permettrait aux actionnaires détenant un pourcentage raisonnable de 15 % des actions (par rapport à la taille de l'entreprise) de convoquer des assemblées extraordinaires. Il est raisonnable de permettre aux actionnaires d'exiger la tenue d'une assemblée extraordinaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Banque de Montréal (BMO)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-16 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-02-16
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 063671101/ 063671762

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Janice M. Babiak	/	▼
01.02	Élection de Craig W. Broderick	✓	✗
01.03	Élire Hazel Claxton	/	/
01.04	Élection de George A. Cope	✓	✗
01.05	Élire Stephen Dent	/	/
01.06	Élection de Christine A. Edwards	✓	✗
01.07	Élire Martin S. Eichenbaum	/	/
01.08	Élection de David Harquail	✓	✓
01.09	Élire Linda S. Huber	/	/
01.10	Élection d'Eric R. La Flèche	✓	✗
01.11	Élire Lorraine Mitchelmore	/	▼
01.12	Élire Madhu Ranganathan	✓	✗
01.13	Élire Darryl White	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de l'entreprise se tiennent en personne, les réunions virtuelles complétant et ne remplaçant pas les réunions en personne.	✗	✓
05	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue chaque année des informations non confidentielles relatives à sa déclaration pays par pays, pour le compte de l'Union européenne. à des fins de calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, ventilés par territoire, et à des fins de contribution à l'effort de lutte contre l'impôt	✗	✗

	paradis, notamment en termes de transparence.		
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif annuel.		
07	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques de désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs d'émissions nettes nulles qu'elle prévoit d'atteindre.		
08	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et, à un coût raisonnable et en omettant les informations exclusives, qu'il publie chaque année le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des travailleurs.		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Janice M. Babiak		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité d'audit et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre le membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Craig W. Broderick		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration,

y compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Hazel Claxton

CONSEIL POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.04**

Élection de George A. Cope

CONSEIL POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il est

siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.05**

Élire Stephen Dent

CONSEIL POLITIQUE

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Christine A. Edwards

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté

contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.07**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Martin S. Eichenbaum

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de David Harquail

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élire Linda S. Huber

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection d'Eric R. La Flèche

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans années. Il est PDG de Métro inc. et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils sur lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire Lorraine Mitchelmore

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Madhu Ranganathan

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est la directrice financière d'OpenText et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire Darryl White

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la politique. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les objectifs spécifiques des critères qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de l'entreprise se tiennent en personne, les réunions virtuelles complétant et ne remplaçant pas les réunions en personne.



Proposant : MÉDAC

Pour les entreprises comptant de nombreux actionnaires, comme pour les petites, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de l'entreprise. Selon la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), "la participation aux assemblées générales est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter". Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. La preuve de leur

En raison de la popularité croissante de ces réunions, les entreprises ont même commencé à s'interroger sur la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Il est à noter que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé des modifications législatives qui feraient de l'assemblée générale annuelle virtuelle des actionnaires une option permanente. La présente proposition exprime une préoccupation à l'égard de cette tendance. L'auteur de la proposition, le MÉDAC, affirme que "les assemblées virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les assemblées en personne". En effet, les avantages de cette pratique ne sont pas à sous-estimer. Selon Broadridge, la tenue de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des réunions annuelles présentielle, qui sont généralement peu fréquentées. Cependant, le promoteur affirme que l'utilisation exclusive des réunions virtuelles

peut compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et au conseil d'administration, et menacer leur droit d'être entendus. Il cite l'avis de l'OCDE selon lequel "il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas, par rapport aux réunions physiques, la possibilité pour les actionnaires de dialoguer avec les conseils d'administration et la direction et de leur poser des questions". Le conseil d'administration réaffirme les avantages des réunions à distance, ajoutant notamment qu'elles permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur actionnariale. Néanmoins, nous pensons qu'il serait bénéfique d'adopter la proposition pour les actionnaires. Elle demande seulement au Conseil de ne pas remplacer les réunions présentielle par des réunions virtuelles, et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire, tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister à des réunions présentielle, comme c'était le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en

en leur permettant d'être entendus dans le contexte de leur choix et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. En outre, le manque d'interaction entre les actionnaires a été identifié comme un défaut des réunions virtuelles. C'est pourquoi des organisations telles que la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. Par ailleurs, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser exclusivement des réunions virtuelles. Compte tenu de l'impact négatif que les réunions virtuelles peuvent avoir sur les droits des actionnaires, et dans l'intérêt de la protection de ces droits, nous pensons qu'il serait dans le meilleur intérêt des actionnaires de se voir offrir

les réunions en personne et virtuelles. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 05

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement des informations non confidentielles relatives à sa déclaration pays par pays, aux fins de le calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, ventilés par territoire, et pour contribuer à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en termes de transparence.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : MÉDAC

L'initiateur se dit préoccupé par le fait que l'entreprise ne divulgue pas son ratio de distribution. Le promoteur, le MÉDAC, demande que l'entreprise publie annuellement des informations détaillées sur sa divulgation par pays, ce qui permettrait un calcul rigoureux et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire, comme cela se fait dans plusieurs autres pays, dont l'Europe. Il souligne notamment qu'il s'agirait d'un exercice de transparence, démontrant la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, le promoteur affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, les "paradis fiscaux" et autres "législations du crime organisé".

convenience". Le conseil d'administration considère que la banque respecte toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsque celles-ci sont requises dans certains pays. Il indique que la société publie des informations fiscales, y compris les taux d'imposition en vigueur, et transmet les données pays par pays aux autorités fiscales lorsque cela s'avère nécessaire. Elle précise que la publication des données financières pays par pays n'apporterait pas plus de clarté aux actionnaires en raison des différences avec les états financiers consolidés rendus publics, notamment en termes de normes comptables, ce qui rend la comparaison difficile. En outre, elle souligne qu'une telle divulgation n'est ni exigée ni pratiquée par les sociétés de services financiers comparables à la société au Canada ou aux États-Unis.

Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale soient des aspects clés des questions de gouvernance, le promoteur n'a pas réussi à démontrer le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble, et non pas spécifiquement le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, nous constatons que l'entreprise divulgue des informations sur ses politiques fiscales, bien qu'elle ne semble pas se conformer aux lignes directrices de l'OCDE sur la déclaration pays par pays. En outre, elle ne fournit pas d'informations sur ses ratios de rémunération, y compris le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés. Il convient de noter qu'une proposition d'actionnaire directement liée à la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que l'auteur de la proposition n'a pas expliqué en quoi la mise en œuvre de sa proposition permettrait d'éclairer davantage l'opinion publique.

actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise soumette ses politiques et stratégies climatiques à un vote consultatif annuel.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : MÉDAC

Le proposant demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte et la divulgation des questions climatiques par l'entreprise pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les questions climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas.

dans le cas de la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme certaines entreprises l'ont déjà introduit, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

POINT 07

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques de désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz, en évaluant les effets potentiels sur la valeur actionnariale et d'autres aspects économiques pertinents, dans le contexte des objectifs d'émissions nettes nulles qu'elle prévoit d'atteindre.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : InvestNow

Les questions liées au développement durable, telles que le changement climatique, sont importantes pour les entreprises. L'entreprise vise à soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions en matière de climat. Cependant, le promoteur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'importance critique par le biais de son désinvestissement

Il estime que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada. Elle estime que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada et qu'il doit soutenir le secteur pétrolier et gazier, qui est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Elle affirme que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels en faveur de la neutralité carbone. Il s'inquiète notamment de la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins seront probablement satisfaits par "des régimes autoritaires dans des pays mal réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement". Il s'agit d'une approche climato-sceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, au lieu de l'encourager à accroître ses efforts dans ce . Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit approprié de soutenir la proposition et que celle-ci soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la

a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 08

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et, à un coût raisonnable et en omettant les informations exclusives, qu'il publie chaque année le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des travailleurs.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Vancity Investment Management

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne pensons en aucun cas que cette relation altère notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, n'hésitez pas à nous contacter. Le promoteur rappelle qu'en 2023, de nombreuses manifestations de mécontentement des salariés ont eu lieu dans différents secteurs, mettant en évidence l'écart entre les bénéfices des entreprises et la hausse des rémunérations des dirigeants, d'une part, et les salaires des travailleurs, d'autre part, le tout dans un contexte de stagnation des salaires et de hausse de l'inflation, affectant notamment les produits de première nécessité. En outre, plusieurs études montrent que la satisfaction des employés dépend fortement de l'équité perçue en matière de rémunération. En effet, pour

Par exemple, un rapport publié le 2 janvier 2024 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), un groupe de réflexion basé à Ottawa qui se concentre sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé que les 100 PDG les mieux payés du Canada gagnent aujourd'hui 246 fois le salaire d'un travailleur typique, dépassant le record de l'année précédente qui était de 243 fois le salaire du travailleur moyen. Selon le rapport, l'inflation est considérée comme l'un des principaux facteurs contribuant à l'élargissement de l'écart de rémunération entre les travailleurs et les dirigeants. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à un risque financier considérable, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse du moral des employés, ce qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. La Banque de Montréal signale que les résultats de l'indice d'engagement des employés ont augmenté dans l'ensemble de l'Union européenne.

et qu'elle participe à diverses activités d'étalonnage des rémunérations avec d'autres institutions financières de taille et d'envergure comparables. Elle explique que les résultats de ces enquêtes l'aident à prendre des décisions éclairées et à continuer d'attirer et de retenir des employés talentueux. Elle ajoute qu'après plusieurs années de prise en compte des rémunérations

Bien que la Banque de Montréal n'ait pas tenu compte des ratios de rémunération, son examen de ces ratios a mis en évidence les limites et les problèmes potentiels qui y sont associés, et elle continue à être très préoccupée par la divulgation de ces ratios. Enfin, la Banque de Montréal soutient qu'une comparaison des ratios entre la rémunération du PDG et celle des employés ne serait valable qu'avec une méthodologie unique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est à noter que la BMO fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par la BMO, offre une méthode de calcul reconnue. Nous tenons à souligner que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des salariés. Elle permet également une comparaison rapide avec les pairs. Enfin, le ratio peut fournir une évaluation de la position relative de l'entreprise par rapport à ses concurrents.

Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Fairfax Financial Holdings Ltd (FFH)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-11 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-08
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 303901102

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
160717012	Genus Canadian Alpha Fund	300

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Robert J. Gunn	✓	✗
01.02	Élection de David L. Johnston	✓	✓
01.03	Élire Karen L. Jurjevich	✓	✗
01.04	Élection de R. William McFarland	✓	✗
01.05	Élection de Christine N. McLean	✓	✗
01.06	Élection de Brian J. Porter	✓	✗
01.07	Élection de Timothy R. Price	✓	✗
01.08	Élection de Brandon W. Sweitzer	✓	✗
01.09	Élire Lauren C. Templeton	✓	✗
01.10	Élection de Benjamin P. Watsa	✓	✗
01.11	Élection de V. Prem Watsa	✓	✗
01.12	Élection de William C. Weldon	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Robert J. Gunn	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège au sein d'un conseil d'administration composé de moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise.

des intérêts de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection de David L. Johnston

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Karen L. Jurjevich

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration,

y compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élection de R. William McFarland

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président de Dexterra Group Inc et de Farmers Edge Inc et siège au sein d'un comité de direction.

Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Christine N. McLean



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante par la société. Elle a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Brian J. Porter



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Timothy R. Price

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.08**

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Brandon W. Sweitzer

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est membre du comité de nomination et siège dans un conseil d'administration qui compte moins de 30 % de femmes. En raison de position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lauren C. Templeton

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élection de Benjamin P. Watsa

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il a des liens familiaux directs avec un administrateur apparenté. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élection de V. Prem Watsa

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de William C. Weldon

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est membre du comité de nomination et siège au conseil d'administration.

avec moins de 30% de femmes. En raison de sa position, nous le considérons comme responsable de ce manque de diversité au sein du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Banque Royale du Canada (RY)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-11,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-08
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 780087102

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Mirko Bibic	✓	✗
01.02	Élection d'Andrew A. Chisholm	✓	✗
01.03	Élire Jacynthe Côté	✓	✗
01.04	Élire Toos N. Daruvala	/	/
01.05	Élire Cynthia Devine	✓	✗
01.06	Élire Roberta Jamieson	/	▼
01.07	Élection de David I. McKay	✓	✓
01.08	Élire Amanda Norton	/	/
01.09	Élire Barry V. Perry	✓	✓
01.10	Élire Maryann Turcke	/	▼
01.11	Élire Thierry Vandal	✓	✓
01.12	Élection de Frank Vettese	/	/
01.13	Élection de Jeffery W. Yabuki	✓	✗
02	Nomination du commissaire aux comptes	/	/
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier chaque année son ratio de financement des achats d'énergie propre.	▼	/
05	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques liés au désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz.	✗	✗

06	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et, à un coût raisonnable et en omettant les informations exclusives, qu'il publie chaque année le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des travailleurs.		
07	Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de l'entreprise se tiennent en personne, les réunions virtuelles complétant et ne remplaçant pas les réunions en personne.		
08	Proposition d'actionnaire visant à rendre publiques chaque année les informations non confidentielles contenues dans les rapports pays par pays afin de préparer des calculs significatifs et détaillés des ratios de rémunération.		
09	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de produire un rapport sur les prêts qu'elle a accordés ces dernières années en faveur de l'économie circulaire.		
10	Proposition d'actionnaire visant à organiser un vote consultatif annuel sur ses objectifs et son plan d'action en matière d'environnement et de changement climatique.		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Mirko Bibic

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de BCE Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection d'Andrew A. Chisholm

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire Jacynthe Côté

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante au sens de la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendante, est également présidente, ce qui va à l'encontre de la politique. Elle est présidente de cette société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Toos N. Daruvala

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Cynthia Devine

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration,

y compris la personne qui assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Roberta Jamieson

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de David I. McKay

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élire Amanda Norton

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce premier candidat. Un vote favorable du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Barry V. Perry



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Maryann Turcke



Proposant : Conseil

Vote enregistré

POINT 01.11

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Thierry Vandal



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élection de Frank Vettese

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élection de Jeffery W. Yabuki

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est président de Sportradar Group AG et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Le PDG a reçu un salaire plus de 200 fois supérieur au salaire moyen des travailleurs canadiens. Les disparités salariales importantes contribuent à rendre les sociétés de plus en plus inégales, moins durables, moins inclusives et moins productives. Ce n'est pas une bonne chose

l'entreprise ou ses parties prenantes à long . Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier chaque année son ratio de financement des achats d'énergie propre.

Proposant : Le contrôleur de la ville de New York

CONSEIL



POLITIQUE



L'importance de la question du changement climatique n'est pas à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son sixième rapport (<https://shorturl.at/cewY9>), souligne la nécessité urgente de réduire l'utilisation mondiale des combustibles fossiles afin de limiter le réchauffement de la planète à 2°C ou moins d'ici 2050, avec une réduction significative à partir de 2030 pour le maintenir en dessous de 1,5°C. De son côté, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) insiste sur la nécessité de tripler les capacités en matière d'énergies renouvelables et de doubler les émissions de gaz à effet de serre.

l'amélioration de l'efficacité énergétique pour transformer le secteur de l'énergie (<https://shorturl.at/dqLU9>). Voici le contexte de la proposition. Selon l'édition 2023 du rapport "Banking on Climate Chaos" du Rainforest Action Network (<https://shorturl.at/htK46>), RBC reste le principal prêteur aux combustibles fossiles, ayant accordé 252,5 milliards de dollars à des entreprises du secteur depuis 2016, dont 41 milliards de dollars en 2022. Pourtant, un article de Bloomberg révèle que les banques canadiennes ont gagné plus d'argent avec les projets d'énergie propre qu'avec les entreprises du secteur des énergies fossiles. Dans son rapport 2023 sur le climat (<https://shorturl.at/btHOZ>), RBC réitère son objectif de faciliter 500 milliards de dollars de financement durable d'ici 2025 et vise la neutralité carbone d'ici 2050. Elle annonce également un nouvel objectif visant à tripler les prêts en faveur des énergies renouvelables et à augmenter les prêts à faible émission de carbone.

les prêts dans le secteur de l'énergie afin de promouvoir la finance verte. Le conseil d'administration estime que la société a amélioré ses efforts et sa communication, en se concentrant en particulier sur le secteur de l'énergie. Il affirme que RBC fournit un niveau suffisant de transparence aux actionnaires en ce qui concerne son approche et ses stratégies. En outre, il souligne l'absence normes industrielles sur le ratio de financement de l'approvisionnement en énergie propre, estimant que la publication de cet indicateur serait prématurée et ne fournirait pas d'informations supplémentaires importantes aux parties prenantes de l'entreprise. Un rapport de BloombergNEF sur le financement de la transition (<https://shorturl.at/fguR6>) souligne que le rythme auquel l'offre d'énergie à faible teneur en carbone s'intensifie déterminera le rythme auquel les combustibles fossiles seront progressivement éliminés. Ratios de financement des énergies propres par rapport aux combustibles fossiles

sont considérés comme des indicateurs cruciaux pour évaluer les progrès de la transition énergétique. En outre, le promoteur mentionne l'existence d'un ratio proposé par l'AIE, qui est reconnu par les principales alliances bancaires pour le climat auxquelles l'entreprise participe. Ces alliances ont souligné que des indicateurs comparables pour les exigences de reporting pourraient inclure un ratio de financement de la transition. Après analyse, il est clair qu'une transition énergétique rapide et équitable nécessite une transformation radicale des pratiques bancaires. Les ratios à l'échelle de l'économie, comme le l'AIE, sont essentiels pour guider les investisseurs dans l'alignement de leurs portefeuilles sur les émissions nettes zéro.

objectifs. La publication de ces ratios renforcerait la crédibilité des engagements de RBC en matière d'énergie propre, atténuerait les risques auxquels la société est exposée et permettrait aux actionnaires d'évaluer plus précisément les progrès réalisés dans ce domaine. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques liés au désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz.



Proposant : InvestNow Inc.

Les questions liées au développement durable, telles que le changement climatique, sont importantes pour les entreprises. L'entreprise vise à soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions en matière de climat. Cependant, le promoteur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'importance critique par le biais de ses plans de désinvestissement. Il estime que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada, et qu'il doit soutenir le secteur pétrolier et gazier, qui est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Elle affirme que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels en faveur de la neutralité carbone. Dans le cadre de

En particulier, elle s'inquiète de la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins risquent d'être satisfaits par "des régimes autoritaires dans des pays mal réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement". Il s'agit d'une approche climato-sceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, au lieu de l'encourager à accroître ses efforts dans ce . Par conséquent, nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration entreprenne un examen des niveaux de rémunération des dirigeants par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre et, à un coût raisonnable et en omettant les informations exclusives, qu'il publie chaque année le rapport entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane des travailleurs.



Proposant : Vancity Investment Management Ltd.

Déclaration de conflit d'intérêts : Le GIR souhaite vous informer qu'il entretient une relation d'affaires avec l'auteur de cette proposition. Nous ne pensons en aucun cas que cette relation altère notre jugement et notre capacité à appliquer les critères de votre politique. Si vous avez des questions concernant cette déclaration, n'hésitez pas à contacter

nous contacter. Le promoteur rappelle qu'en 2023, de nombreuses manifestations de mécontentement des salariés ont eu lieu dans différents secteurs, mettant en évidence l'écart entre les bénéficiaires des entreprises et la hausse des rémunérations des dirigeants d'une part, et les salaires des travailleurs d'autre part, le tout dans un contexte de stagnation des salaires et de hausse de l'inflation, affectant notamment les produits de première nécessité. En outre, plusieurs études montrent que la satisfaction des employés dépend fortement de l'équité perçue en matière de rémunération. Par exemple, un rapport publié le 2 janvier 2024 par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), un groupe de réflexion basé à Ottawa qui se concentre sur les questions sociales, économiques et environnementales, a révélé que les 100 PDG les mieux payés du Canada gagnent maintenant 246 fois le salaire du travailleur typique, dépassant le record de l'année précédente de 243 fois le salaire du travailleur moyen. Selon le rapport, l'inflation est considérée comme l'un des principaux facteurs contribuant à l'élargissement de l'écart de rémunération entre les travailleurs et les chefs d'entreprise.

des cadres. Ces inégalités croissantes peuvent exposer les entreprises à des risques financiers considérables, car elles se traduisent souvent par une augmentation de la rotation du personnel, de l'absentéisme et une baisse de la productivité.

Le moral des employés, qui peut s'avérer très coûteux pour l'entreprise. RBC estime que son approche en matière de rémunération et d'avantages sociaux est compétitive sur les marchés où elle est présente.

Elle affirme que son comité des ressources humaines compare régulièrement ses pratiques salariales avec les meilleures du marché. Elle affirme que son comité des ressources humaines compare régulièrement ses pratiques salariales avec les meilleures du marché et ajoute que ses décisions sont basées sur des structures salariales compétitives et qu'elle maintient sa philosophie de rémunération à la performance pour l'ensemble de son personnel en investissant dans les données et la recherche. En outre, le conseil d'administration fait valoir qu'une comparaison des ratios entre la rémunération du PDG et celle des employés ne serait valable qu'avec une méthodologie unique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Notons que cette proposition a également été déposée en 2023 et qu'elle a reçu le soutien de 13 % des actionnaires, ce qui démontre leur intérêt pour cette information. Enfin, il est à noter que la Banque Scotia fournit ce ratio et que la Global Reporting Initiative (GRI), déjà utilisée par la RBC, propose une méthodologie reconnue de calcul de la rémunération des dirigeants et des employés.

la méthode de calcul. Nous tenons à souligner que cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des salariés. Elle permet également une comparaison rapide avec les entreprises comparables. Enfin, le ratio peut fournir une évaluation de la performance relative de l'entreprise, qui devrait également être mesurée par le salaire offert aux employés. un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Proposition d'actionnaire demandant que les assemblées annuelles de l'entreprise se tiennent en personne, les réunions virtuelles complétant et ne remplaçant pas les réunions en personne.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : MÉDAC

Pour les entreprises comptant de nombreux actionnaires, comme pour les petites, les assemblées annuelles représentent l'une des rares occasions pour les actionnaires de s'impliquer dans la gestion de l'entreprise. Selon la Shareholder Association for Research & Education (SHARE), "la participation aux assemblées générales est un droit fondamental des actionnaires [...] Tous les actionnaires doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les questions et voter". Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et alors que les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures pour limiter les rassemblements et les déplacements, les entreprises ont adopté un format virtuel pour leurs assemblées annuelles. La preuve de leur

En raison de la popularité croissante de ces réunions, les entreprises ont même commencé à s'interroger sur la possibilité de poursuivre les réunions virtuelles à l'avenir. Il est à noter que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont récemment introduit ou proposé des modifications législatives qui feraient de l'assemblée générale annuelle virtuelle des actionnaires une option permanente. La présente proposition exprime une préoccupation à l'égard de cette tendance. L'auteur de la proposition, le MÉDAC, affirme que " les assemblées virtuelles présentent certains avantages que nous reconnaissons volontiers, mais elles ne doivent pas remplacer les assemblées en personne ". En effet, les avantages de cette pratique ne sont pas à sous-estimer. Selon Broadridge, la tenue de ces réunions virtuelles permet de réduire les coûts des réunions annuelles présentielle, qui sont généralement peu fréquentées. Toutefois, le promoteur affirme que l'utilisation exclusive de réunions virtuelles

peut compromettre la capacité des actionnaires à demander des comptes à la direction et au conseil d'administration, et menacer leur droit d'être entendus. Il cite l'avis de l'OCDE selon lequel "il convient de veiller à ce que les réunions à distance ne réduisent pas, par rapport aux réunions physiques, la possibilité pour les actionnaires de dialoguer avec les conseils d'administration et la direction et de leur poser des questions". Le conseil d'administration réaffirme les avantages des réunions à distance, ajoutant notamment qu'elles permettent une plus grande capacité de participation pour les actionnaires du monde entier. Il déclare que ces procédures augmentent la valeur actionnariale. Néanmoins, nous pensons qu'il serait bénéfique d'adopter la proposition pour les actionnaires. Elle demande seulement au Conseil de ne pas remplacer les réunions en face à face par des réunions virtuelles, et de conserver ces dernières comme mesure complémentaire,

tout en offrant aux actionnaires la possibilité d'assister à des réunions en face à face, comme c'était le cas pour toutes les banques en 2023. Cette mesure renforce les droits des actionnaires en leur permettant d'être entendus dans le contexte de leur choix, et en évitant une situation où la personne qui contrôle la technologie contrôle l'expérience. En outre, le manque d'interaction entre les actionnaires a été identifié comme une lacune des réunions virtuelles. C'est pourquoi des organisations telles que la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance soutiennent la proposition de tenir les réunions en personne. Par ailleurs, le contrôleur de la ville de New York et superviseur des fonds de pension de la ville, dont les actifs s'élèvent à plus de 170 milliards de dollars, a publiquement appelé les entreprises à cesser d'organiser des réunions exclusivement virtuelles. Compte tenu de l'impact négatif que les réunions virtuelles

Nous pensons qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de se voir offrir la possibilité de participer à des réunions en personne ou virtuelles afin de protéger leurs droits. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à rendre publiques chaque année les informations non confidentielles contenues dans les rapports pays par pays afin de préparer des calculs significatifs et détaillés des ratios de rémunération.

X

X

Proposant : MÉDAC

Le promoteur s'inquiète du fait que l'entreprise ne divulgue pas son ratio de distribution. Le promoteur, le MÉDAC, demande à l'entreprise de publier des rapports détaillés sur le ratio de distribution de l'entreprise.

des informations sur sa divulgation par pays sur une base annuelle, permettant un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire, comme cela se pratique dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne notamment qu'il s'agirait d'un exercice de transparence, démontrant la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, le promoteur affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, les "paradis fiscaux" et autres "législations de complaisance". Le conseil d'administration considère que la banque respecte toutes les exigences en matière d'information sur les rémunérations lorsqu'elles sont requises dans certains pays. Il indique que les pratiques de la société sont alignées sur les normes réglementaires et d'information prescrites par chaque juridiction dans laquelle elle est présente.

Elle estime que la publication de ce rapport ne permettrait pas d'élaborer des calculs significatifs et détaillés du ratio de rémunération, étant donné que le rapport pays par pays de l'entreprise ne contient pas de données pertinentes sur la rémunération. Elle ajoute que l'inclusion volontaire du rapport pays par pays dans les pratiques de publication d'une entreprise pourrait entraîner la divulgation d'informations sensibles sur ses activités, ce qui pourrait la désavantager sur le plan de la concurrence.

Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale soient des aspects clés des questions de gouvernance, le promoteur n'a pas réussi à démontrer le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble, et non pas spécifiquement le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés de l'entreprise.

Le salaire de l'employé, ce qui rend la demande d'autant plus déroutante. Enfin, nous notons que l'entreprise divulgue des informations sur ses politiques fiscales et affirme se conformer aux lignes directrices de l'OCDE sur les rapports pays par pays. En outre, elle fournit des informations sur ses ratios de rémunération, bien que ceux-ci n'incluent pas spécifiquement le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés. Il convient de noter qu'une proposition d'actionnaire directement liée à la divulgation de ce ratio a également été déposée pour cette assemblée. Après examen, nous constatons que l'auteur de la proposition n'a pas expliqué en quoi la mise en œuvre de sa proposition éclairerait davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

POINT 09

D'ADMINISTRATION POLITIQUE

CONSEIL

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de produire un rapport sur les prêts qu'elle a accordés ces dernières années en faveur de l'économie circulaire.

X

✓

Proposant : MÉDAC

L'Office québécois de la langue française définit l'économie circulaire comme "un système de production, d'échange et de consommation qui s'appuie sur des stratégies de bouclage des flux pour optimiser l'utilisation des ressources à chaque étape du cycle de vie des produits, dans le but de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer le bien-être des communautés." Elle ajoute que "l'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire où, typiquement, les ressources sont extraites pour fabriquer des produits qui seront livrés, consommés, puis jetés." Ce modèle implique le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage des matériaux et des produits existants aussi longtemps que possible.

possible. Sa mise en œuvre devrait permettre de réduire les déchets et les impacts environnementaux liés à l'extraction et à l'utilisation des matières premières. Elle pourrait également contribuer à

la lutte contre le changement climatique. Selon la Fondation Ellen MacArthur, si l'économie circulaire était adoptée dans 5 industries clés (acier, aluminium, ciment, plastique et alimentation), les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) pourraient diminuer de 9,3 milliards de tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone en 2050, ce qui équivaut aux émissions mondiales du secteur des transports. Un rapport du groupe d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC) publié en 2021 a également montré qu'au Canada, seulement 6 % des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie de l'acier et de l'aluminium ont été réduites.

des matériaux entrant dans l'économie proviennent de produits recyclés, alors que près des trois quarts de ce que nous utilisons sont . Par , la CCA estime "le Canada est peut-être en train de perdre d'importantes opportunités et des richesses potentielles avec tous ces déchets". Il ajoute que si le Canada passait à l'économie circulaire, "la valeur liée aux déchets pourrait l'aider à rester économiquement compétitif tout en respectant ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en atteignant les objectifs de développement durable". Il existe déjà plusieurs initiatives canadiennes, y compris celles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, pour favoriser l'émergence et la croissance de cette économie. Ces initiatives prennent de plus en plus d'importance et doivent être encouragées. Parce qu'elles financent les principales activités créatrices de valeur

les institutions financières ont également un rôle important à jouer dans le soutien des activités liées à l'économie circulaire. Par exemple, Desjardins s'est engagé à verser 2 millions de dollars canadiens sur cinq ans dans le cadre d'un partenariat avec l'École de technologie supérieure pour mettre en place une série de projets pilotes visant à accélérer la transition vers une économie circulaire. De nombreuses banques ont également adhéré à des initiatives nationales et internationales portant sur l'économie circulaire, notamment les Principes pour des services bancaires responsables dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'initiative Circular Economy Leadership Canada (CELC). Desjardins, la CIBC, la Banque Nationale, la Banque Scotia et la Banque TD figurent parmi les partenaires de l'initiative CELC. À l'heure où plusieurs grandes banques canadiennes ont fait l'objet d'un examen public pour leurs généreuses opérations de prêt, l'initiative de la CELC s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

Nous pensons qu'il serait dans le meilleur intérêt des actionnaires et de la banque de divulguer des informations supplémentaires sur les prêts qu'elle a accordés ces dernières années pour soutenir et encourager les activités d'économie circulaire qui peuvent contribuer à faire avancer des objectifs environnementaux essentiels, tels que la réduction des émissions de GES et des déchets plastiques ou la protection de la biodiversité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Proposition d'actionnaire visant à organiser un vote consultatif annuel sur ses objectifs et son plan d'action en matière d'environnement et de changement climatique.

X

||

Proposant : MÉDAC

Le proposant demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies climatiques de l'entreprise. Nous sommes d'accord pour dire que la prise en compte et la divulgation par l'entreprise des politiques et stratégies de l'entreprise en matière de climat sont essentielles.

Le vote consultatif sur les questions climatiques pourrait être amélioré. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les questions climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas pour la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme certaines entreprises l'ont déjà introduit, qui ne serait pas réalisé sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Quincaillerie Richelieu Ltée (RCH)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-11,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-07
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 76329W103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

19400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Sylvie Vachon	✓	✓
01.02	Élire Lucie Chabot	✓	✗
01.03	Élection de Marie Lemay	✓	✗
01.04	Élection de Pierre Pomerleau	✓	✓
01.05	Élire Luc Martin	✓	✗
01.06	Élire Richard Lord	✓	✓
01.07	Élire Marc Poulin	✓	✗
01.08	Élection de François Gratton	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élire Sylvie Vachon

Proposant : Conseil

CONSEIL POLITIQUE

✓ ✓

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL POLITIQUE

Élire Lucie Chabot



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Marie Lemay



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante selon la politique. Elle siège dans un comité d'audit Comité qui a approuvé les honoraires des auditeurs lorsque plus de 25 % de ces honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Pierre Pomerleau



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Luc Martin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Richard Lord



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Marc Poulin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, qui est considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de François Gratton



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Koninklijke Ahold Delhaize NV (AMS:AD)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-10 ,
PAYS Pays-Bas	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES N0074E105

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
02.04	Comptes et rapports	✓	✓
02.05	Dividende : 1,10 EUR	/	/
03	Rapport de rémunération	✓	✗
04.01	Ratification des actes de gestion	✓	✗
04.02	Ratification des actes du Conseil	✓	✗
05.01	Élire Bill Mcewan	✓	✓
05.02	Élire Helen Weir	✓	✗
05.03	Élire Frank Van Zanten	✓	✗
05.04	Élection de Robert Jan Van de Kraats	✓	✓
05.05	Élire Laura Miller	✓	✓
06	Nomination du commissaire aux comptes	/	/
07.01	Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption	✓	✓
07.02	Pouvoir de restreindre ou d'exclure les droits de préemption	/	/
07.03	Autorisation de rachat d'actions	✓	✗
07.04	Annulation des actions	/	/

ANALYSE DE PROXY

POINT 02.04

CONSEIL

POLITIQUE

Comptes et rapports



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Dividende : 1,10 EUR



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette entreprise utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure de la performance de l'entreprise.

les performances des dirigeants dans le cadre de ses plans de rémunération incitative. Le rachat d'actions permet d'augmenter facilement le BPA. La société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions en 2023 pour un montant total d'environ 1 milliard d'euros. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. La proposition n'est pas conforme à cette politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.01

CONSEIL **POLITIQUE**

Ratification des actes de gestion



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du comité exécutif et de l'exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04.02

Ratification des actes du Conseil

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il est contraire au principe de responsabilité d'approuver les actions du comité de surveillance et de les exonérer ainsi de toute responsabilité. Cette décharge de La responsabilité équivaut à ce que les actionnaires déchargent le conseil d'administration de toute responsabilité pour sa gestion au cours de l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir une quelconque indemnisation pour les dommages subis. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.01

Élire Bill Mcewan

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.02

Élire Helen Weir

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle est présidente du Mobico Group et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.03

Élire Frank Van Zanten

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est PDG de Bunzl et siège au comité de rémunération, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.04

Élection de Robert Jan Van de Kraats

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Laura Miller



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. L'échelonnement des élections au conseil d'administration ne permet pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil lors d'un vote annuel. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce qui fait que les actionnaires ne peuvent pas se prononcer sur chaque membre du conseil d'administration.

Le candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.01

CONSEIL **POLITIQUE**

Autorisation d'émettre des actions avec ou sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation d'augmenter le nombre d'actions réservées dans le cadre du plan de rémunération à base d'actions. Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'augmentation du capital social sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Cette autorisation générale est régulièrement demandée à chaque réunion du Conseil d'administration.

assemblée annuelle. L'augmentation, sans droit de préemption, est inférieure à 20 % des actions en circulation. L'augmentation du nombre autorisé d'actions donnera à la société une plus grande flexibilité en ce qui concerne l'émission d'actions, ce qui lui permettra de bénéficier d'un financement accru. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.02

CONSEIL **POLITIQUE**

Pouvoir de restreindre ou d'exclure les droits de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de recommander des droits de préemption pour certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques.

Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. La levée des droits de préemption est limitée à 10 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons commerciales adéquates et est considérée comme étant dans l'intérêt des actionnaires. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.03

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou de catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Certaines mesures de la performance des dirigeants utilisées dans les plans de rémunération incitative sont faciles à augmenter par le rachat d'actions. Dans ce cas, un rachat d'actions gonflera les primes des dirigeants sans qu'il y ait d'amélioration réelle de leurs performances. Cette société n'a pas divulgué suffisamment d'informations sur la rémunération incitative de ses dirigeants pour que les actionnaires puissent savoir si cela pourrait être le résultat de cette autorisation de rachat d'actions. Si c'est le cas, cette autorisation de rachat n'est pas dans le meilleur intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07.04

CONSEIL

POLITIQUE

Annulation des actions



Proposant : Conseil

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de faire des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Synopsys Inc. (SNPS)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-10 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-12
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 871607107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTAGE DES STOCKS
000442088	Fonds Genus Global Alpha	1600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire le Dr. Aart J. de Geus		
01.02	Élection de Roy Vallee		
01.03	Élection de Sassine Ghazi		
01.04	Élection de Luis Borgen		
01.05	Élection de Marc N. Casper		
01.06	Élire Janice D. Chaffin		
01.07	Élire Bruce R. Chizen		
01.08	Élection de Mercedes Johnson		
01.09	Élection de Robert G. Painter		
01.10	Élire Jeannine P. Sargent		
01.11	Élection de John G. Schwarz		
02	Plan d'incitation en actions pour les salariés		
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres		
04	Nomination du commissaire aux comptes		
05	Proposition d'actionnaire concernant l'exigence d'une présidence indépendante du conseil d'administration		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

CONSEIL

POLITIQUE

Élire le Dr. Aart J. de Geus



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est le président exécutif du conseil d'administration. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Roy Vallee



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Sassine Ghazi



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par l'entreprise. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Luis Borgen



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de Marc N. Casper



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Thermo Fisher Scientific inc et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été émis.

enregistrés.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire Janice D. Chaffin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise.

des intérêts de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Bruce R. Chizen

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Mercedes Johnson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Élection de Robert G. Painter

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG de Trimble inc. et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant.

Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

Élire Jeannine P. Sargent

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel

les conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.11

Élire John G. Schwarz

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans années. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Plan d'incitation en actions pour les salariés

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comprend un plan d'options sur actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le plan d'options sur actions n'exclut pas les consultants et autres fournisseurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Nomination du commissaire aux comptes

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire concernant l'exigence d'une présidence indépendante du conseil d'administration

CONSEIL **POLITIQUE**

Proposant : John Chevedden

La proposition prévoit que l'entreprise élise un président du conseil d'administration non exécutif, qui serait donc considéré comme indépendant. Cette mesure permettrait d'éviter les situations dans lesquelles le président doit se placer en situation de conflit d'intérêts. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Banque Scotia (BNS)	DATE DE RÉUNION 2024-04-09
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-02-13
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 64149107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	8500
160717012	Genus Canadian Alpha Fund	13700
000442045	Fonds de dividendes Genus	29900
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	33900
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	43400

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Nora A. Aufreiter	✓	✗
01.02	Élire Guillermo E. Babatz	✓	✗
01.03	Élection de Scott B. Bonham	✓	✗
01.04	Élection de Daniel H. Callahan	✓	✗
01.05	Élection W. Dave Dowrich	✓	✓
01.06	Élection de Michael B. Medline	✓	✗
01.07	Élire Lynn K. Patterson	✓	✓
01.08	Élection de Michael D. Penner	✓	✗
01.09	Élection d'Una M. Power	✓	✓
01.10	Élire Aaron W. Régent	✓	✗
01.11	Élire Calin Rovinescu	✓	✗
01.12	Élire Sandra Stuart	✓	✓
01.13	Élire L. Scott Thomson	✓	✓
01.14	Élire Benita M. Warmbold	✓	✗
02	Nomination de l'auditeur KPMG	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques liés au désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz.	✗	✗

05	Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue chaque année des informations non confidentielles relatives à sa déclaration pays par pays, pour le compte de l'Union européenne. à des fins de calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, ventilés par territoire, et à des fins de contribution à l'effort de lutte contre l'impôt paradis, notamment en termes de transparence.		
06	Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise organise un vote consultatif annuel sur ses objectifs et son plan d'action en matière d'environnement et de climat.		

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Nora A. Aufreiter		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération et au comité de nomination. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre le membres du comité de nomination pour cette raison. Elle est présidente de MYT Netherlands Parent B.V. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Guillermo E. Babatz		
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
-------------	---------	-----------

Élection de Scott B. Bonham



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris de la

assurera la présidence. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Daniel H. Callahan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élection W. Dave Dowrich



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Michael B. Medline



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il est le PDG d'Empire Company Limited et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir adéquatement les intérêts des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élire Lynn K. Patterson

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection de Michael D. Penner

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.09**

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Una M. Power

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.10**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Aaron W. Régent

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège dans tous les comités clés. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est également président, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 01.11**

CONSEIL POLITIQUE

Élire Calin Rovinescu

**Proposant :** Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.12

Élire Sandra Stuart

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été émis. enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.13

Élire L. Scott Thomson

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.14
D'ADMINISTRATION POLITIQUE

Élire Benita M. Warmbold

CONSEIL



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination de l'auditeur KPMG



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de manière claire et détaillée les objectifs spécifiques qui sous-tendent ses programmes de rémunération basés sur la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Proposition d'actionnaire demandant à l'entreprise de publier un rapport sur son exposition aux risques liés au désinvestissement dans le secteur du pétrole et du gaz.



Proposant : InvestNow Inc.

Les questions liées au développement durable, telles que le changement climatique, sont importantes pour les entreprises. L'entreprise vise à soutenir les intérêts de ses clients tout en maintenant ses ambitions en matière de climat. Cependant, le promoteur l'accuse de faire partie d'un projet visant à asphyxier un secteur d'importance critique par le biais de ses plans de désinvestissement. Il estime que le secteur bancaire joue un rôle crucial dans l'économie et la prospérité du Canada, et qu'il doit soutenir le secteur pétrolier et gazier, qui est un pilier essentiel pour préserver ces enjeux. Elle affirme que l'utilisation des combustibles fossiles se poursuivra, même au-delà de 2050, malgré les efforts actuels en faveur de la neutralité carbone. Dans le cadre de

Elle s'inquiète notamment de la capacité future du secteur canadien des combustibles fossiles à répondre aux besoins énergétiques et économiques de la population et des consommateurs, et ajoute que ces besoins risquent d'être satisfaits par "des régimes autoritaires dans des pays mal réglementés, non démocratiques, moins responsables et moins respectueux de l'environnement". Il s'agit d'une approche climato-sceptique qui s'attaque aux objectifs environnementaux de l'entreprise, plutôt que de l'encourager à accroître ses efforts dans ce domaine.

de la région. Par conséquent, nous ne pensons pas que le soutien à la proposition soit approprié et que la proposition soit dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Proposition d'actionnaire demandant que la banque divulgue annuellement des informations non confidentielles relatives à sa déclaration pays par pays, aux fins de le calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, ventilés par territoire, et pour contribuer à l'effort de lutte contre les paradis fiscaux, notamment en termes de transparence.

CONSEIL	POLITIQUE
X	X

Proposant : MÉDAC

Le promoteur s'inquiète du fait que l'entreprise ne divulgue pas son ratio de distribution. Le promoteur, le MÉDAC, demande à l'entreprise de publier des rapports détaillés sur le ratio de distribution de l'entreprise.

des informations sur sa divulgation par pays sur une base annuelle, permettant un calcul approfondi et significatif des ratios de rémunération, notamment par territoire, comme cela se pratique dans plusieurs autres pays, y compris en Europe. Il souligne notamment qu'il s'agirait d'un exercice de transparence, démontrant la bonne volonté et la bonne foi de l'entreprise. De plus, le promoteur affirme que cela contribuerait directement aux efforts de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale, les "paradis fiscaux" et autres "législations de complaisance". Le conseil d'administration considère que la banque a amélioré sa transparence en divulguant le ratio de rémunération du PDG en 2023 et en se conformant aux obligations légales d'information et aux déclarations fiscales volontaires. Il souligne également que l'entreprise est déjà tenue de présenter ces rapports dans tous les cas de figure.

Le conseil d'administration déclare que la banque a l'intention de divulguer des informations fiscales sur le territoire où elle opère, tout en maintenant la confidentialité pour protéger les informations sensibles du point de vue concurrentiel. En outre, le conseil d'administration déclare que la divulgation volontaire d'informations fiscales est prématurée à l'actuelle, mais que la banque se conformera progressivement aux exigences légales au fur et à mesure qu'elles entreront en vigueur. Bien que la divulgation des ratios de rémunération et les questions d'évasion fiscale soient des aspects clés des questions de gouvernance, l'auteur de la demande n'a pas réussi à démontrer le lien entre sa demande et ses objectifs. De plus, la demande concerne les ratios de rémunération dans leur ensemble, et non pas spécifiquement le ratio entre le salaire du PDG et le salaire médian des employés, ce qui rend la demande d'autant plus confuse. Enfin, nous constatons que l'entreprise divulgue des informations sur sa politique fiscale et affirme se conformer aux règles de l'OCDE en matière de fiscalité.

les lignes directrices sur les rapports pays par pays. Elle publie également les ratios de rémunération du PDG par rapport à la rémunération médiane et moyenne de ses employés canadiens. Après examen, nous constatons que l'auteur de la proposition n'a pas expliqué comment la mise en œuvre de sa proposition permettrait d'éclairer davantage les actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise organise un vote consultatif annuel sur ses objectifs et son plan d'action en matière d'environnement et de climat.

CONSEIL	POLITIQUE
X	

Proposant : MÉDAC

Le proposant demande un vote consultatif annuel sur les politiques et stratégies climatiques de l'entreprise. Nous convenons que la prise en compte et la divulgation des questions climatiques par l'entreprise pourraient être améliorées. Cependant, nous craignons que l'adoption d'un vote consultatif annuel sur les questions climatiques ne devienne une formalité, comme c'est parfois le cas.

dans le cas de la rémunération des dirigeants. Nous préférons un vote contraignant, comme certaines entreprises l'ont déjà introduit, qui ne serait pas effectué sur une base annuelle. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Une abstention a été enregistrée.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Vinci SA (DG)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-09 ,
PAYS France	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-05
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Mélange	TITRES F5879X108

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Approuver les états financiers consolidés	✓	✓
02	Approuver les états financiers et les rapports statutaires	✓	✓
03	Distribution du dividende : 4,5 EUR	✓	✓
04	Élire Benoit Bazin	✓	✓
05	Nomination de Pricewaterhousecoopers en tant qu'auditeur responsable de la certification des informations sur le développement durable	✓	✓
06	Rachat d'un maximum de 10 % du capital social émis	✓	✓
07	Approuver la politique de rémunération des directeurs	✓	✓
08	Approuver la politique de rémunération de Xavier Huillard	✓	▲
09	Approuver le rapport de rémunération	✓	▲
10	Approuver la rémunération de Xavier Huillard	✓	▲
11	Diminution du capital social par annulation actions rachetées	✓	✓
12	Autoriser l'émission de capital dans le cadre des plans d'achat d'actions des salariés	✓	✓
13	Autoriser les émissions de capital destinées à être utilisées dans le cadre de plans d'achat d'actions réservés aux employés des filiales internationales	✓	✓
14	Autoriser le dépôt des documents requis/autres formalités	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Approuver les états financiers consolidés	✓	✓

Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver les états financiers et les rapports statutaires



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Distribution du dividende : 4,5 EUR



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur la distribution des bénéfices. En outre, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Benoit Bazin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Comme les élections au conseil d'administration sont échelonnées, cela n'a pas d'incidence sur l'indépendance des membres du conseil d'administration.

ne permettent pas aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur chaque membre du conseil d'administration dans le cadre d'un vote annuel. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination de Pricewaterhousecoopers en tant qu'auditeur responsable de la certification des informations sur le développement durable



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL **POLITIQUE**

Rachat d'un maximum de 10 % du capital social émis



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL **POLITIQUE**

Approuver la politique de rémunération des directeurs



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver la politique de rémunération de Xavier Huillard

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette entreprise utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure de la performance de l'entreprise.

les performances des dirigeants dans le cadre de ses plans de rémunération incitative. Le rachat d'actions permet d'augmenter facilement le bénéfice par action. Le conseil d'administration demande l'autorisation de racheter des actions par le biais de la proposition 6. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. L'entreprise ne dispose d'aucune disposition de récupération pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un redressement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 09**

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver le rapport de rémunération

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Cette entreprise utilise le bénéfice par action (BPA) comme mesure de la performance des dirigeants dans ses plans de rémunération incitative. Le BPA peut facilement être augmenté par le rachat d'actions. L'entreprise a racheté une partie de ses propres actions en 2023. Ainsi, les dirigeants pourraient recevoir une prime simplement en raison de la diminution du nombre d'actions. L'entreprise n'a pas de dispositions de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes attribuées, suite à un redressement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré**POINT 10**

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver la rémunération de Xavier Huillard

**Proposant :** Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Certaines mesures de la performance des dirigeants utilisées dans les plans de rémunération incitative sont faciles à augmenter par le rachat d'actions. Dans ce , un rachat d'actions gonflera les primes des dirigeants sans qu'il y ait d'amélioration réelle leurs performances. Cette société n'a pas divulgué suffisamment d'informations sur la rémunération incitative de ses dirigeants pour que les actionnaires puissent savoir si cela pourrait être le résultat de cette autorisation de rachat d'actions. Si c'est le cas, cette autorisation de rachat n'est pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. La société n'a pas de dispositions de récupération pour faire rembourser aux dirigeants les sommes accordées, suite à un redressement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Diminution du capital social par annulation actions rachetées

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'annulation des actions rachetées entraîne une réduction du capital social, ce qui permet de restituer des actifs aux actionnaires lorsque les liquidités sont insuffisantes.

supérieure aux besoins d'investissement. Les actions rachetées et annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Autoriser l'émission de capital dans le cadre des plans d'achat d'actions des salariés

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions spécifiques ou de catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Le plan de rémunération en actions répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Autoriser les émissions de capital destinées à être utilisées dans le cadre de plans d'achat d'actions réservés aux employés des filiales internationales

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions spécifiques ou de catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Le plan de rémunération en actions répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

Autoriser le dépôt des documents requis/autres formalités

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition est vague et ses détails ne sont pas connus. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Barclays PLC (BCS)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-09 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-04-07
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G08036124

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442088	Fonds Genus Global Alpha	265000
000442010	Fonds d'actions Genus Canglobe	1040000

ITEM	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Comptes et rapports	✓	✓
02	Rapport de rémunération	✓	✓
03	Élection de Sir John Kingman	✓	✓
04	Élection de Robert Berry	✓	✓
05	Élire Tim Breedon	✓	✗
06	Élection d'Anna Cross	✓	✓
07	Élire Mohamed A. El-Erian	✓	✓
08	Élire Dawn Fitzpatrick	✓	✓
09	Élire Mary Francis	✓	✓
10	Élire Brian Gilvary	✓	✓
11	Élection de Nigel Higgins	✓	✓
12	Élire Marc Moses	✓	✓
13	Élire Diane Schueneman	✓	✓
14	Élire C. S Venkatakrishnan	✓	✓
15	Élection de Julia Wilson	✓	✓
16	Nomination du commissaire aux comptes	✓	✓
17	Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes	✓	✓

18	Autorisation des dons politiques	✓	✗
19	Ratio maximum de rémunération variable	✓	✗
20	Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption	✓	✗
21	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption	✓	✓
22	Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)	✓	✓
23	Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles avec droit de préemption	✓	✗
24	Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles sans droit de préemption	✓	✗
25	Autorisation de rachat d'actions	✓	✓
26	Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours	✓	✗
27	Adoption de nouveaux articles	✓	✓

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Comptes et rapports

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers correspondent à des services d'audit. Après avoir vérifié la durée de la relation entre l'entreprise et le cabinet d'audit, nous pouvons confirmer l'indépendance de ce dernier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Rapport de rémunération



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de compensation montre qu'il répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Sir John Kingman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Robert Berry



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Tim Breedon



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant au sens de la politique. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Il est président d'une autre société et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate.

intérêt de l'actionnaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

CONSEIL POLITIQUE

Élection d'Anna Cross



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate n'est pas considérée comme indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement directrice financière de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Mohamed A. El-Erian



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

CONSEIL POLITIQUE

Élire Dawn Fitzpatrick



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

CONSEIL POLITIQUE

Élire Mary Francis



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

CONSEIL POLITIQUE

Élire Brian Gilvary



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Nigel Higgins



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

CONSEIL POLITIQUE

Élire Marc Moses



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

CONSEIL POLITIQUE

Élire Diane Schueneman



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

CONSEIL POLITIQUE

Élire C. S Venkatakishnan



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

CONSEIL POLITIQUE

Élection de Julia Wilson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

CONSEIL POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

CONSEIL POLITIQUE

Pouvoir de fixer les honoraires du contrôleur des comptes



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation des dons politiques



Proposant : Conseil

Les entreprises ne doivent pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons signifient également que moins de fonds sont disponibles pour développer les projets des entreprises. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

CONSEIL

POLITIQUE

Ratio maximum de rémunération variable



Proposant : Conseil

La proposition vise à obtenir l'autorisation de supprimer le plafond limitant la rémunération variable à deux fois le salaire fixe. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions avec droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans la société. Cette émission d'actions à but spécial représente plus de 50 % des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

Autorisation d'émettre des actions sans droit de préemption (investissement en capital spécifié)

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable étant donné qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles avec droit de préemption

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et d'une analyse stratégique.

opportunités. Les droits de préemption donnent aux actionnaires la priorité pour souscrire des actions nouvellement émises, au prorata de leur niveau de participation antérieur. Les actionnaires qui exercent leurs droits de souscription empêchent la dilution de leur participation dans l'entreprise. Cette émission d'actions autorisées, ajoutée à celles de la proposition 20, représente plus de 50 % des actions. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 24

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation d'émettre des actions et des obligations convertibles sans droit de préemption



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. La société ne fournit pas suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer l'impact de la modification sur les droits et les intérêts des actionnaires. A

vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 25

CONSEIL

POLITIQUE

Autorisation de rachat d'actions



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 26

D'ADMINISTRATION

POLITIQUE

CONSEIL

Autorisation de fixer le délai de convocation à l'assemblée générale à 14 jours



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 27

Adoption de nouveaux articles

Proposant : Conseil

CONSEIL **POLITIQUE**



Les modifications clarifient généralement les statuts actuels et sont d'ordre administratif. Cette proposition n'a pas d'impact négatif sur les intérêts des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Rio Tinto PLC (LON:RIO)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-04 ,
PAYS Royaume-Uni	DATE D'ENREGISTREMENT 2024-04-02
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES G75754104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTAGE DES STOCKS

000442045

Fonds de dividendes Genus

49600

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Recevoir les états financiers / le rapport des administrateurs / le rapport annuel / le rapport du commissaire aux comptes / les états financiers consolidés.	/	/
02	Approuver politique rémunération des cadres.	✓	✗
03	Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants (Royaume-Uni).	/	▼
04	Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants (Australie).	✓	✗
05	Approuver la rémunération des administrateurs.	/	/
06	Approuver l'élection du directeur : Dean Valle.	✓	✓
07	Approuver l'élection du directeur : Susan Lloyd-Hurwitz.	/	/
08	Approuver l'élection du directeur : Martina Merz.	✓	✓
09	Approuver l'élection du directeur : Joc O'Rourke.	✓	✓
10	Approuver l'élection du directeur : Dominic Barton.	✓	✗
11	Approuver l'élection du directeur : Peter Cunningham.	✓	✓
12	Approuver l'élection du directeur : Simon Henry.	✓	✓
13	Approuver l'élection du directeur : Kaisa Hietala.	✓	✓
14	Approuver l'élection du directeur : Sam Laidlaw.	✓	✓
15	Approuver l'élection du directeur : Jennifer Nason.	✓	✓
16	Approuver l'élection du directeur : Jakob Stausholm.	/	/
17	Approuver l'élection du directeur : Ngairé Woods.	✓	✓

18	Approuver l'élection du directeur : Ben Wyatt.	✓	✓
19	Approuver la nomination du cabinet d'audit KPMG LLP.	✓	✗
20	Autoriser les administrateurs à fixer les honoraires des commissaires aux comptes.	✓	✓
21	Permettre à l'entreprise de faire des dons à des organisations politiques ou caritatives.	✓	✗
22	Approuver les statuts et le règlement intérieur.	✓	✓
23	Renouveler l'autorisation donnée aux administrateurs d'attribuer des actions.	✓	✓
24	Autoriser l'émission d'actions sans droit de préemption.	✓	✓
25	Autoriser le rachat d'actions.	✓	✓
26	Approuver le délai minimum de convocation d'une réunion.	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01

Recevoir les états financiers / le rapport des administrateurs / le rapport annuel / le rapport du commissaire aux comptes / les états financiers consolidés.

Proposant : Conseil

CONSEIL



POLITIQUE



Nous constatons que plus de 75 % des honoraires versés au cabinet d'audit qui a préparé les états financiers concernaient des services d'audit. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Approuver politique rémunération des cadres.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète de la politique de rémunération montre qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. Dans le cadre de ce plan, les primes sont basées uniquement sur le rendement total pour l'actionnaire (RTA). Le TSR est très sensible au cours de l'action, ce qui n'est pas une mesure juste de la performance, car il peut augmenter ou diminuer pour des raisons qui échappent au contrôle de tout dirigeant ou de l'entreprise dans son ensemble. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL POLITIQUE

Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants (Royaume-Uni).



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Dans le cadre du plan d'incitation à long terme, les primes sont basées uniquement sur le rendement total pour l'actionnaire (RTA). Le TSR est très sensible au cours de l'action, ce qui n'est pas une mesure juste de la performance, car il peut augmenter ou diminuer pour des raisons qui ne sont pas du ressort de l'entreprise.

le contrôle d'un dirigeant ou de l'entreprise dans son ensemble. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL POLITIQUE

Approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants (Australie).



Proposant : Conseil

Une analyse complète du rapport de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Dans le cadre du plan d'incitation à long terme, les primes sont basées uniquement sur le rendement total pour l'actionnaire (RTA). Le TSR est très sensible au cours de l'action, ce qui n'est pas une mesure juste de la performance, car il peut augmenter ou diminuer pour des raisons qui ne sont pas du ressort de l'entreprise.

le contrôle d'un dirigeant ou de l'entreprise dans son ensemble. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

CONSEIL POLITIQUE

Approuver la rémunération des administrateurs.



Proposant : Conseil

La rémunération des administrateurs répond aux critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 06

Approuver l'élection du directeur : Dean Valle.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 07

Approuver l'élection du directeur : Susan Lloyd-Hurwitz.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 08

Approuver l'élection du directeur : Martina Merz.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce premier candidat. Un vote en faveur du candidat est enregistré.

Vote enregistré

POINT 09

Approuver l'élection du directeur : Joc O'Rourke.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 10

Approuver l'élection du directeur : Dominic Barton.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il préside le comité de nomination de ce conseil, dont aucun membre n'a les compétences et les connaissances suffisantes pour évaluer et gérer les risques liés au climat. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 11

Approuver l'élection du directeur : Peter Cunningham.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur financier de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 12

Approuver l'élection du directeur : Simon Henry.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 13

Approuver l'élection du directeur : Kaisa Hietala.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 14

Approuver l'élection du directeur : Sam Laidlaw.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 15

Approuver l'élection du directeur : Jennifer Nason.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 16

Approuver l'élection du directeur : Jakob Stausholm.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le conseil d'administration de la Le comité de rémunération n'est pas exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a pas de raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 17

Approuver l'élection du directeur : Ngairé Woods.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 18

Approuver l'élection du directeur : Ben Wyatt.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Nous notons que le comité de nomination et le comité de rémunération ne sont pas exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 19

Approuver la nomination du cabinet d'audit KPMG LLP.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Cependant, le cabinet d'audit ne reflète pas de manière adéquate les effets du changement climatique sur les états financiers. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 20

Autoriser les administrateurs à fixer les honoraires des commissaires aux comptes.

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de fixer les honoraires des auditeurs. Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 21

Permettre à l'entreprise de faire des dons à des organisations politiques ou caritatives.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les dons caritatifs pourraient favoriser les intérêts des dirigeants et non ceux de l'entreprise et des autres parties prenantes. Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons signifient également qu'il y a moins de fonds disponibles pour développer les projets de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 22

Approuver les statuts et le règlement intérieur.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Les amendements clarifient généralement les articles ou les règlements en vigueur et sont d'ordre administratif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 23

Renouveler l'autorisation donnée aux administrateurs d'attribuer des actions.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'attribution de certaines de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques de l'entreprise. L'attribution de titres est acceptable dans la mesure où elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle s'inscrit dans un calendrier précis. Cette attribution est justifiée par des raisons commerciales divulguées de manière adéquate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 24

CONSEIL

POLITIQUE

Autoriser l'émission d'actions sans droit de préemption.



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions ou de catégories d'actions spécifiques, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. L'émission de capital est acceptable dans la mesure où elle ne représente pas plus de 20 % des actions en circulation et qu'elle est assortie d'un calendrier précis. Cette émission d'actions est assortie d'un calendrier bien structuré. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 25

Autoriser le rachat d'actions.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Il appartient au conseil d'administration de formuler des recommandations sur le rachat d'une partie de ses actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse de la situation de l'entreprise. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Les actions rachetées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Ce rachat a un calendrier bien structuré et le prix est raisonnablement limité. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 26

Approuver le délai minimum de convocation d'une réunion.

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition demande l'autorisation de maintenir le délai de convocation des assemblées extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps dont disposent les actionnaires pour préparer l'assemblée. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Banque canadienne de l'Ouest (CWB)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-04 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-06
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 13677F101

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Approuver l'élection du directeur : Andrew J. Bibby.	✓	▼
01.02	Approuver l'élection du directeur : Maria Filippelli.	✓	▼
01.03	Approuver l'élection du directeur : Christopher H. Fowler.	✓	▼
01.04	Approuver l'élection du directeur : Linda M. O. Hohol.	✓	▼
01.05	Approuver l'élection du directeur : E. Gay Mitchell.	✓	▼
01.06	Approuver l'élection du directeur : Sarah Morgan-Silvester.	✓	▼
01.07	Approuver l'élection du directeur : Margaret J. Mulligan.	✓	✓
01.08	Approuver l'élection du directeur : Irfhan A. Rawji.	✓	✓
01.09	Approuver l'élection du directeur : Ian M. Reid.	✓	▼
02	Approuver la nomination du cabinet d'audit : KPMG.	✓	✓
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres.	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Approuver l'élection du directeur : Andrew J. Bibby.	✓	✗
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité de rémunération. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Approuver l'élection du directeur : Maria Filippelli.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Approuver l'élection du directeur : Christopher H. Fowler.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Approuver l'élection du directeur : Linda M. O. Hohol.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Cette candidate, qui est considérée comme non indépendante par la politique, siège au comité de rémunération. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver l'élection du directeur : E. Gay Mitchell.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver l'élection du directeur : Sarah Morgan-Silvester.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est également présidente, ce qui va à l'encontre de la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver l'élection du directeur : Margaret J. Mulligan.



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Approuver l'élection du directeur : Irphan A. Rawji.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins de la majorité d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est composé exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

Approuver l'élection du directeur : Ian M. Reid.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que moins des deux tiers d'entre eux étaient indépendants. Aucun comité clé n'est exclusivement composé de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme non indépendant par la politique, siège au comité d'audit. Il siège au conseil d'administration depuis plus de 10 ans. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires.

Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette . Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Approuver la nomination du cabinet d'audit : KPMG.

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres.

CONSEIL POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La société ne dispose d'aucune disposition de recouvrement pour obliger les dirigeants à rembourser les sommes accordées, suite à un retraitement des comptes. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des informations disponibles publiquement, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou

reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER FirstService Corporation (FSV)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-03 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 33761N109

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442029	Fonds d'actions Genus Fossil Free CanGlobe	10400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de Yousry Bissada	✓	✗
01.02	Élection d'Elizabeth Carducci	/	▼
01.03	Élection de Steve H. Grimshaw	✓	✓
01.04	Élire Jay S. Hennick	/	▼
01.05	Élire D. Scott Patterson	✓	✓
01.06	Élection de Frederick F. Reichheld	/	/
01.07	Élire Joan Eloise Sproul	✓	✗
01.08	Élection d'Erin J. Wallace	/	/
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	✓	✗
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	/	▼

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élection de Yousry Bissada	/	▼
Proposant : Conseil		

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Il est le PDG de Home Capital Group Inc et siège à plus d'un conseil d'administration. Le nombre de conseils dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir de manière adéquate les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élection d'Elizabeth Carducci

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élection de Steve H. Grimshaw

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Jay S. Hennick

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à politique. Il est le PDG de Colliers International Group Inc. et siège à plus d'un comité du conseil d'administration. conseil d'administration. Le nombre de conseils d'administration dans lesquels il siège est trop élevé et pourrait compromettre sa capacité à servir correctement les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL

POLITIQUE

Élire D. Scott Patterson



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL

POLITIQUE

Élection de Frederick F. Reichheld



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL

POLITIQUE

Élire Joan Eloise Sproul



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs dont plus de 25 % concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

Élection d'Erin J. Wallace

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Vote consultatif sur la rémunération des cadres

CONSEIL



POLITIQUE



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il répond à tous les critères de la politique. La prime d'incitation des dirigeants est trop peu basée sur les performances. Il s'agit d'une limite l'efficacité de la prime en tant qu'incitation à faire du bon travail, car les cadres recevront une partie de la prime même si leurs résultats sont médiocres. La rémunération comprend un plan d'options sur actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions du Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont basées sur des données publiques.

Ce rapport est basé sur les informations disponibles, ainsi que sur les informations acquises auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Juniper Networks Inc. (JNPR)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-02 ,
PAYS États-Unis	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-23
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Spécial	TITRES 48203R104

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	20400
000442045	Fonds de dividendes Genus	50900

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01	Approuver l'acquisition de la société par Hewlett Packard Enterprise.	✓	✓
02	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
03	Modifier les statuts afin de	✓	✗
04	Droit d'ajourner la réunion	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01	CONSEIL	POLITIQUE
Approuver l'acquisition de la société par Hewlett Packard Enterprise.	✓	✓

Proposant : Conseil

Le 9 janvier 2024, Hewlett Packard Enterprise a annoncé l'acquisition de Juniper Networks, Inc. La transaction est estimée à 14 milliards de dollars. Les investisseurs ont réagi positivement, l'action de Juniper ayant gagné 23 % le jour de l'annonce. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Juniper recevront 40 USD en espèces pour chaque action ordinaire détenue. Une fois la transaction réalisée, Juniper cessera d'être une société cotée en bourse et deviendra une filiale à 100 % de

Hewlett Packard. Le conseil d'administration recommande à l'unanimité de voter en faveur de la transaction. En outre, les conseillers financiers, Goldman Sachs, ont déclaré que la transaction était équitable pour les actionnaires d'un point de vue financier. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont estimés à 407,5 millions USD, ce qui représente environ 3 % de la valeur totale de la transaction. La transaction ne soulève aucune question particulière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02	CONSEIL	POLITIQUE
Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗

Proposant : Conseil

Les cinq principaux dirigeants de l'entreprise pourraient recevoir collectivement plus de 100 millions de dollars en départ, en attribution accélérée d'actions acquises dans le cadre du plan de rémunération, ainsi qu'en prestations de soins de santé et de bien-être. Tous ces paiements sont liés à une perte de fonction. Cependant, les indemnités de départ dépassent deux fois le

salaire de l'exécutif. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

Modifier les statuts afin de

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le Delaware a récemment modifié son droit des sociétés pour leur permettre d'exonérer certains dirigeants de leur responsabilité pour certains manquements à leur devoir fiduciaire. Plus précisément, la loi élimine la responsabilité pour dommages pécuniaires en cas de violation du devoir de diligence par un dirigeant, s'il a été mis au courant par les actionnaires. La proposition vise à mettre en œuvre cet amendement, qui limite la possibilité pour les actionnaires d'obtenir une indemnisation en cas de manquement à l'obligation fiduciaire par un dirigeant. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

Droit d'ajourner la réunion

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Cette proposition ne respecte pas les délais ni les exigences de transparence en ce qui concerne les questions à soumettre au vote des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER Colliers International Group Inc. (TSE:CIG)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-02 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-03-01
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 194693107

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE

NOM DU COMPTE

COMPTE DE STOCK

160717012

Fonds canadien Alpha Genus

3100

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élection de John (Jack) P. Curtin, Jr	✓	✗
01.02	Élire Christopher Galvin	✓	✗
01.03	Élire P. Jane Gavan	✓	✓
01.04	Élire Stephen J. Harper	✓	✗
01.05	Élire Jay S. Hennick	✓	✗
01.06	Élire Katherine M. Lee	✓	✗
01.07	Élection de Poonam Puri	✓	✗
01.08	Élection de Benjamin F. Stein	✓	✓
01.09	Élire L. Frederick Sutherland	✓	✗
01.10	Élection d'Edward Waitzer	✓	✗
02	Nomination de l'auditeur : PwC	✓	✗
03	Augmenter le nombre maximum d'actions à droit de vote subalterne	✓	✗
04	Dites-le sur les salaires	✓	✗

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01

Élection de John (Jack) P. Curtin, Jr

Proposant : Conseil

CONSEIL

POLITIQUE



L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02

Élire Christopher Galvin

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03

Élire P. Jane Gavan

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04

Élire Stephen J. Harper

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée un potentiel des conflits d'intérêts qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

Élire Jay S. Hennick

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant par la société. Ce candidat est à la fois PDG et président, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise.

Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

Élire Katherine M. Lee

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Cette candidate est considérée comme indépendante conformément à la politique. Elle siège dans un comité d'audit qui a approuvé des honoraires d'auditeurs pour lesquels plus de 25 % des honoraires concernaient des services non liés à l'audit. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

Élection de Poonam Puri

CONSEIL **POLITIQUE**



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de la société ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres de la commission de nomination pour cette raison. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection de Benjamin F. Stein



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09

CONSEIL **POLITIQUE**

Élire L. Frederick Sutherland



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant selon la politique. Il siège dans un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'une société de l'Union européenne. un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10

CONSEIL **POLITIQUE**

Élection d'Edward Waitzer



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Le président du conseil d'administration n'est pas indépendant. Cette situation crée des conflits d'intérêts potentiels qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise ou de ses actionnaires. Le comité de nomination est responsable de la gouvernance du conseil d'administration, y compris du choix du président. Nous avons voté contre les membres du comité de nomination pour cette raison. Il siège au sein d'un comité d'audit qui a approuvé le paiement aux auditeurs d'un montant excessif (plus de 25 %) d'honoraires non liés à l'audit. Un vote contre candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL **POLITIQUE**

Nomination de l'auditeur : PwC



Proposant : Conseil

Plus de 25 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services autres que l'audit financier. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL **POLITIQUE**

Augmenter le nombre maximum d'actions à droit de vote subalterne



Proposant : Conseil

Il incombe au conseil d'administration de formuler des recommandations sur l'émission d'actions spécifiques ou de catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des opportunités stratégiques. Le plan d'options est destiné, entre autres, aux administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL **POLITIQUE**

Dites-le sur les salaires



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comprend un plan d'options sur actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. La politique s'oppose à l'utilisation de plans de rémunération basés sur des options d'achat d'actions pour les administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.

RÉSUMÉ DE LA PROCURATION

ISSUER First Capital REIT (TSE : FCR.UN)	DATE DE RÉUNION 2024- 04-02 ,
PAYS Canada	DATE D'ENREGISTREM ENT 2024-02-26
LIEU DE LA RÉUNION	
TYPE DE RÉUNION Annuel	TITRES 31890B103

POLITIQUE : Partager - Genus

NUMÉRO DE COMPTE	NOM DU COMPTE	COMPTE DE STOCK
000442096	Genus Pooled Funds - Fossil Free Dividend Fund - 000442096	40900
000442100	Fonds d'actions à impact élevé Genus	117300
000442045	Fonds de dividendes Genus	156400

POINT	PROPOSITION	CONSEIL	POLITIQUE
01.01	Élire Paul C. Douglas	✓	✓
01.02	Élire Adam E. Paul	✓	✓
01.03	Élire Leonard Abramsky	✓	✓
01.04	Élire Sheila Botting	✓	✓
01.05	Élire Ian Clarke	/	/
01.06	Élire Dayna Gibbs	✓	✓
01.07	Élire Ira Gluskin	/	/
01.08	Élire Annalisa King	✓	✓
01.09	Élection d'Aladin W. Mawani	✓	✓
01.10	Élire Richard Nesbitt	✓	✓
02	Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires	/	/
03	Vote consultatif sur la rémunération des cadres	✓	✗
04	Approuver l'augmentation du nombre de parts dans le plan d'unités de fiducie différée pour les fiduciaires.	/	/
05	Modification du plan d'unités fiduciaires restreintes	/	▼

ANALYSE DE PROXY

POINT 01.01	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Paul C. Douglas	/	/

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.02	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Adam E. Paul		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat n'est pas considéré comme indépendant selon la société. Il est actuellement directeur général de l'entreprise. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.03	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Leonard Abramsky		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.04	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Sheila Botting		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.05

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ian Clarke



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.06

CONSEIL POLITIQUE

Élire Dayna Gibbs



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.07

CONSEIL POLITIQUE

Élire Ira Gluskin



Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.08	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Annalisa King		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.09	CONSEIL	POLITIQUE
Élection d'Aladin W. Mawani		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités clés sont tous exclusivement composés de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 01.10	CONSEIL	POLITIQUE
Élire Richard Nesbitt		

Proposant : Conseil

L'indépendance des candidats a été vérifiée et il a été constaté que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les principaux comités sont tous composés exclusivement de membres indépendants. Ce candidat est considéré comme indépendant conformément à la politique. Il n'y a aucune raison de s'opposer à l'élection de ce candidat. Un vote en faveur du a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 02

CONSEIL

POLITIQUE

Nomination du commissaire aux comptes et pouvoir de fixation des honoraires



Proposant : Conseil

Plus de 75 % des honoraires versés au cabinet concernaient des services d'audit financier. L'indépendance du cabinet d'audit a été vérifiée et confirmée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 03

CONSEIL

POLITIQUE

Vote consultatif sur la rémunération des cadres



Proposant : Conseil

Une analyse complète du plan de rémunération montre qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comprend un plan de rémunération fondé sur des actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 04

CONSEIL

POLITIQUE

Approuver l'augmentation du nombre de parts dans le plan d'unités de fiducie différée pour les fiduciaires.



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

POINT 05

Modification du plan d'unités fiduciaires restreintes

CONSEIL

POLITIQUE



Proposant : Conseil

Le plan de rémunération fondé sur des actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce plan est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Avertissement : Les recommandations de vote contenues dans ce document sont uniquement produites en conformité avec votre politique de vote par procuration personnalisée et votre politique de vote par procuration.

ne représentent pas les points de vue, pensées ou opinions de Groupe investissement responsable inc. Les recommandations sont fondées sur des informations accessibles au public, ainsi que sur des informations obtenues auprès de notre fournisseur de données Glass, Lewis & Co. Ce rapport ne peut être copié ou reproduit, en tout ou en partie, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable du Groupe investissement responsable, Inc.